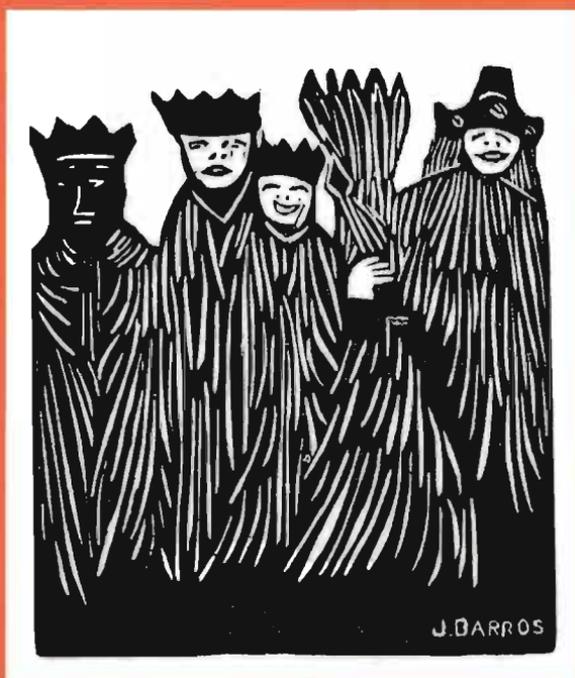


Sous la direction de
Jeanne Bisilliat

FACE AUX CHANGEMENTS

LES FEMMES DU SUD



L'Harmattan

**FACE AUX CHANGEMENTS
LES FEMMES DU SUD**

© L'Harmattan, 1997
ISBN : 2-7384-5637-5

Sous la direction de
Jeanne Bisilliat

FACE AUX CHANGEMENTS LES FEMMES DU SUD

Assistante P.A.O. Aurélie Gougeon

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont accepté de participer à ce livre en faisant part de leurs expériences et de leurs réflexions qui permettent d'affiner conceptuellement et théoriquement notre réflexion sur les femmes, partenaires du développement. Je remercie également l'Orstom qui m'a aidée à organiser ce livre.

LISTE DES AUTEURS

| | |
|------------------------------------|---|
| Omar Habib Abdoulmalik | Istom, Orstom, Cameroun |
| Daniëlle Ardaillon | Politologue, Fondation Carlos Chagas, Brésil |
| Cheick Oumar Ba | Allocataire, Orstom, Sénégal |
| Nadira Barkallil | Enseignante-chercheuse, Université Mohamed V, Maroc |
| Jeanne Bisilliat | Anthropologue, Orstom, France |
| Sylvie Brédeloup | Sociologue, Orstom, Sénégal |
| Jacques Charmes | Economiste, Orstom, France |
| Katia Frangoudès | Sociologue, Oikos, France |
| Anette Goldberg-Salinas | Sociologue, Paris VII, France |
| P. Handschumacher | Géographe, Orstom, Sénégal |
| G. Hébrard | Entomologiste, Orstom, Sénégal |
| J.-P. Hervé | Entomologiste, Orstom, Sénégal |
| Thérèse Locoh | Démographe, Ceped, France |
| Laura Oso Casas | Sociologue, Université La Corona, Espagne |
| Yolande Pelchat | Sociologue, Centre Sahel, Québec |
| Hélène Ryckmans | Chercheuse, SPD, Louvain la Neuve |
| Marie-Dominique de Suremain | Directrice Enda, Amérique Latine |
| I. Talla | Médecin-chef du district sanitaire de Richard-Toll, Sénégal |
| Sophie Teyssier | agro-économiste, Iram |

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| Introduction | |
| Jeanne Bisilliat | 9 |
| QUELQUES REPERES | |
| Luttes féministes et développement, une double perspective épistémologique | |
| Jeanne Bisilliat | 21 |
| Plus visible mais toujours sous-estimée: l'activité économique des femmes en Afrique | |
| Jacques Charmes | 47 |
| LES MIGRATIONS FEMININES | |
| Migrations inter-africaines des femmes de la vallée du fleuve Sénégal | |
| Cheick Oumar Ba et Sylvie Brédéloup | 61 |
| Les effets de la migration sur le statut socio-économique et sur le rôle des femmes : le cas de l'immigration des femmes de la République Dominicaine vers Madrid | |
| Laura Oso Casas | 87 |
| L'ENVIRONNEMENT URBAIN | |
| Les femmes et l'activité maraîchère à Maroua (Nord- Cameroun) | |
| Omar Habib Abdoulmalik | 117 |
| Mobilité professionnelle des femmes thaï en milieu urbain | |
| Katia Frangoudès | 137 |
| Les femmes dans l'environnement urbain en Colombie | |
| Marie-Dominique de Suremain | 163 |

LE PHENOMENE ASSOCIATIF

| | |
|--|-----|
| Les associations féminines en Afrique : Une décennie d'ajustement après la décennie de la femme Hélène Ryckmans..... | 195 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| Quel crédit pour les femmes ? Sophie Teyssier..... | 221 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| Féminisme et politique au Brésil depuis 1975 : Un enchevêtrement problématique Anette Goldberg-Salinas..... | 243 |
|---|-----|

| | |
|--|-----|
| La question féminine au Maroc, occident de l'islam Nadira Barkallil..... | 271 |
|--|-----|

REPRODUCTION, POUVOIR ET POPULATION

| | |
|--|-----|
| Programmes de population et amélioration du statut des femmes, une convergence difficile Thérèse Locoeh..... | 285 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| Discours sur la population et constitution de subjectivités Yolande Pelchat..... | 297 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| Sexualité féminine et citoyenneté : Brésil 1975/95 Danielle Ardaillon..... | 325 |
|--|-----|

DIVERS

| | |
|--|-----|
| L'infestation différentielle des femmes et des hommes par la bilharziose intestinale à Richard-Toll (Sénégal) : Un reflet des équipements ou des pratiques de l'espace? P. Handschumacher, G. Hébrard, J.P. Hervé, I. Talla..... | 345 |
|--|-----|

JEANNE BISILLIAT

INTRODUCTION

A ceux et celles qui continuent à voir dans le féminisme le simple caprice d'une mode, l'expression temporaire d'une revendication, un phénomène de mauvaise humeur dont on peut se débarrasser comme s'il n'était que le poids importun d'une plume sur le visage, il faut dire une fois de plus qu'ils se trompent.

Non seulement la pensée féministe existe mais, ce qui est beaucoup plus intéressant, elle s'inscrit de manière irrévocable dans la mutation contemporaine qu'elle contribue d'ailleurs à constituer, mutation qui « dissocie la longue série constituée par le progrès de la conscience, ou la téléologie de la raison, ou l'évolution de la pensée humaine¹ considérés auparavant comme les paradigmes fondateurs de l'histoire. En effet, la réflexion, le savoir féministes participent à cette coupure en apportant un autre type de rationalité: ils déplacent et transforment certains concepts, leur accordant de nouveaux champs de constitution et de validité, de nouvelles règles d'usage. Ils permettent de montrer plusieurs règles de détermination pour une même science à mesure qu'elle se modifie. Ils effectuent un travail radical de transformation théorique puisqu'ils "détachent une science (sociologie, anthropologie par exemple) de l'idéologie de son passé en révélant ce passé comme idéologique ».

Par ailleurs, ce savoir féministe s'est constitué autour de l'élaboration de documents d'un type nouveau mais tout autant, sinon plus, en effectuant l'opération fondamentale qui est celle de la mise en question du document existant. A ces documents, il a demandé s'ils

¹ Michel Foucault, *L'Archéologie du Savoir*. Gallimard, 1961

disaient la « vérité », et laquelle, si en décrivant, analysant un sujet abstrait, l'Homme par exemple, il n'altérerait pas la constitution de la réalité, l'homme et la femme, ou si en réservant l'usage de la raison aux hommes, il ne falsifiait pas, en le simplifiant, le concept de raison.

Ce faisant la réflexion féministe -et c'est vraisemblablement une des raisons profondes de son rejet- débusque « la répugnance singulière à penser la différence, à décrire les écarts et les dispersions, à dissocier la forme rassurante de l'identique » et oblige, heuristiquement, à penser l'Autre. Que beaucoup déplorent la remise en question de l'usage universel et trompeur de cette idéologie rassurante de l'identité, de cette arithmétique fantasmatique dans laquelle $2=1$, c'est bien compréhensible mais déjà inacceptable et encore plus inacceptable scientifiquement.

Les évidences des traditions doivent continuer à être soumises à la relecture rigoureuse des modalités des discours que les féministes ont commencé à faire il y a environ 30 ans. Il nous faudra aussi apprendre à répondre, en faisant appel non à un système de causalités trop évidentes mais à des séries d'occurrences de natures diverses, et à résoudre une double question: pourquoi les énoncés féministes sont-ils restés absents du discours pendant plus de 20 siècles et pourquoi se sont-ils constitués à cette époque précise. « Faire apparaître dans sa pureté l'espace où se déploient les événements discursifs... c'est se rendre libre pour décrire en lui et hors de lui des jeux de relations » dont beaucoup sont encore inconnus. Ce travail se fera, sans nul doute possible, mais il faudra de l'obstination, de la patience pour ébranler les fondements scientifiques et métaphysiques qui se confondent presque toujours avec les fondements du pouvoir.

C'est à cette recherche « archéologique » que Michel Foucault nous convie. Elle devrait nous permettre d'établir les systèmes de transformations qui constituent le changement en montrant, comme préalable, que la rupture, contrairement à ce que l'on nous répète, toujours insidieusement, ne se confond pas avec l'irrationalité.

Le livre que l'on présente s'inscrit dans cette irrémédiableté de la coupure: c'est un livre qui parle de l'Autre. C'est un livre non pas théorique, à quelques articles près, mais un livre qui parle des femmes dans des domaines où il n'y a pas encore si longtemps, cela fait 10 ans et c'était Nairobi, on les ignorait plus ou moins; c'est un livre qui parle des changements que les femmes suscitent en s'engageant dans des pratiques renouvelées ou innovantes. On commence à les voir là où elles étaient considérées comme absentes, ou comme

n'ayant aucune signification, par exemple dans les migrations, dans l'environnement urbain en tant que partenaires et citoyennes. On réfléchit sur le phénomène associatif dans lequel elles s'engagent massivement, enfin on procède à des analyses plus générales sur les relations entre l'Etat et le « corps citoyen » des femmes.

Face à l'ensemble des articles, on peut faire deux remarques générales:

- le thème de la procréation-reproduction-fécondité apparaît en filigrane dans presque tous les articles. Lié au travail, à la pauvreté, à la survie quotidienne, aux luttes citoyennes, il est toujours encadré par la domination masculine. Sa prévalence montre clairement son importance fondatrice dans l'analyse des relations selon le genre.

- écrits peu avant la Conférence de Beijing, c'est-à-dire 20 ans après Mexico, les articles décrivent certains progrès, certaines avancées mais toujours en les nuancant et parfois même en montrant les effets pervers sur les femmes. Le ton général est donc plutôt pessimiste -les femmes ont compris que l'obtention de leurs revendications serait encore plus longue et difficile que prévue- ce qui justifie l'appel de certains auteurs à une vigilance renforcée.

La première partie « **Quelques repères** » trace le cadre général dans lequel la recherche féministe et l'action ont essayé d'infléchir les politiques de développement et fait par ailleurs un bilan, non exhaustif, des problèmes liés aux statistiques, pierre angulaire de la visibilité économique des femmes mais aussi caisse de résonance idéologique.

Jeanne Bisilliat retrace brièvement l'histoire des luttes féministes qui, depuis les années 70, cherchent à faire modifier les politiques de développement dans une optique d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle insiste sur l'importance épistémologique mais aussi politique du concept de genre introduit dans les années 80. Elle montre que l'énorme déploiement de mécanismes, structures, conventions, résolutions, stratégies n'a pas suffi pour qu'en 1995, les femmes soient considérées automatiquement comme des partenaires autonomes et responsables. La participation économique, sociale des femmes a beau être une évidence de plus en plus « reconnue », cette évidence se heurte à une surdité culturelle et politique obstinée de la part des hommes qui détiennent toujours le et les pouvoirs. Trois Conférences Internationales, Mexico en 75, Nairobi en 85, Beijing en 95 scandent cette courte histoire témoin de grands progrès mais aussi de beaucoup d'échecs. Si la situation n'autorise pas le triomphalisme elle permet néanmoins d'affirmer

que la nouvelle visibilité des femmes sur la scène internationale constitue un événement irréversible.

Jacques Charmes aborde le domaine fondamental des statistiques dans lequel les femmes se sont le plus battues pour obtenir notamment que leur participation économique apparaisse enfin de manière chiffrée. Des avancées réelles ont été obtenues mais la visibilité des femmes est loin d'être complète. L'auteur, à partir d'exemples africains, montre l'évolution du recueil des données avec ses acquis et ses lacunes.

« **Les migrations féminines** », titre de la deuxième partie, témoigne, à sa façon, de la prise de conscience du fait que les femmes, contrairement à ce que l'on pense, constituent près de la moitié des émigrants. C'est le cliché généralement admis de la femme considérée inactive et dépendante qui est le principal responsable de cette longue occultation.

Les articles regroupés sous ce thème présentent des situations différentes abordées sous des angles et avec des méthodes différentes.

L'article de Cheikh Oumar Ba et Sylvie Brédeloup traite du sujet encore très peu connu des importantes migrations inter-africaines en s'appuyant sur l'exemple des femmes de la vallée du Sénégal. Il s'agit selon les auteurs d'une migration essentiellement « passive »: la femme n'accompagne pas son mari, elle le rejoint lorsqu'il le décide. Les stratégies de regroupement mises en place par les hommes, dans le cadre polygamique des sociétés africaines font que les femmes se croisent, se succèdent, vivent ensemble soit en migration soit au village. L'objectif de ces moments passés ensemble semble être uniquement la reproduction; les maternités sont en effet nombreuses et rapprochées. Ces femmes travaillent parfois avec leur maris; quelques-unes plus indépendantes font des gains importants qu'elles investissent dans des actes de prestige (pèlerinage à la Mecque pour elles et leur famille) mais aussi dans l'immobilier à Dakar ce qui confirme une tendance déjà relevée. Une des conclusions des auteurs est que les femmes, rentrées de migration, ne semblent pas, contrairement à d'autres observations, avoir gagné en autonomie ou en responsabilité.

Les femmes dominicaines migrant vers Madrid, objet de l'étude de Laura Oso, présentent des caractéristiques qui les opposent à celles décrites précédemment. Que la migration relève d'une stratégie familiale ou individuelle, elle est avant tout le fait de femmes seules qui partent pour des motifs économiques. Le temps de la migration débouche souvent, à l'instigation de la femme, sur un

regroupement familial. Elles travaillent beaucoup dans une situation souvent précaire; la plupart d'entre elles sont domestiques ce qui implique des conditions psychologiques difficiles de soumission et de dévalorisation. Mais les réseaux de rencontres, d'échanges d'informations entre migrants, entre zone de départ et zone de migration leur procurent aide et soutien. Quant aux effets de la migration, ils sont tout autres que ceux évoqués par Ba et Brédeloup: la femme jusqu'alors uniquement valorisée comme reproductrice acquiert un nouveau pouvoir en devenant la principale pourvoyeuse de sa famille, ce qui lui permet, rare exemple de contrôle social inversé, d'arrêter les envois d'argent si son mari la trompe ou s'il s'arrête de travailler dans les champs pour vivre uniquement de l'argent reçu. On le voit, avec l'émancipation économique le modèle de soumission lié à la famille patriarcale s'effrite et les relations de genre se transforment.

Le maître mot de cette troisième partie « **L'environnement urbain** » est sans aucun doute le mot adaptation. Les articles en présentent des formes diversifiées sur les trois continents qui, toutes, illustrent non seulement la résistance des femmes mais aussi leur remarquable capacité de « rebond » face aux situations de crise et de dégradation socio-économique.

Ce sont les femmes peules de Maroua, présentées par O. Habib, dont le droit traditionnel à un jardin de case est annulé par la densification du bâti et la spéculation foncière. Par ailleurs la crise provoque un appauvrissement constant qui impose de trouver de nouveaux revenus. Elles se sont donc regroupées pour louer dans la ville des terres entourées de murs où elles peuvent, à l'abri des regards comme le veut la coutume, continuer, en l'intensifiant, leur production de cultures maraîchères dont elles contrôlent totalement la filière. Elles ont su s'adapter aux changements des habitudes alimentaires et ne cessent d'innover pour améliorer la qualité et les rendements (à ce sujet, la comparaison avec le système de production des hommes est très intéressant). L'auteur souligne également la précarité de ces acquis dans la mesure où ils reposent sur l'accès à la terre qui reste entièrement aux mains des hommes.

La mobilité professionnelle des femmes thaï étudiée par Katia Frangoudes éclaire particulièrement bien ce que l'on pourrait appeler un jeu de punching ball où la femme ne cesse de rebondir d'emploi en emploi selon une trajectoire marquée doublement par la nécessité du travail et du refus d'avoir des relations conflictuelles avec les employeurs ou d'accepter le harcèlement sexuel fréquemment exercé mais aussi par des salaires variant du simple au triple.

De ce point de vue, la citation d'extraits des biographies recueillies durant l'enquête est très significative. Vers 40 ans, elles sont obligées de quitter les emplois salariés pour entrer dans l'économie informelle en créant de toutes petites entreprises, souvent familiales, dans la couture et la restauration. Ces travailleuses infatigables sont prises dans un réseau d'obligations religieuses rigoureuses qui les contraignent à « rembourser » à leurs parents le prix de leur éducation, donc à les aider financièrement, alors que les garçons peuvent s'acquitter de ce devoir d'une façon beaucoup plus douce en passant par exemple quelques mois dans un temple. Ce système offre un exemple extrême et paradoxal du fait que les femmes sont non seulement exclues du religieux mais qu'elles sont en plus « punies » d'en être exclues.

Marie Dominique de Suremain nous entraîne à Bogota, dans le monde des mouvements et des associations populaires, majoritairement constitués de femmes, fait social que l'on commence à étudier dans l'optique du genre. Selon elle, et en cela elle confirme de nombreuses analyses, la participation des femmes au travail communautaire compense l'absence ou le désengagement de l'Etat tout en leur permettant de changer les représentations qu'elles ont d'elles mêmes et de la société. Au cours de sa description, elle aborde de nombreux problèmes importants pour la compréhension des changements sociaux, des transformations dans les relations de genre et des obstacles rencontrés: création de nouvelles formes de familles relativisant toujours plus la notion encore trop monolithique de ménage (frères et soeurs, grand mère et petites filles, soeurs etc), possibilité pour les organisations féminines populaires de négocier avec l'Etat, politisation de l'espace domestique, accès à la propriété, exploitation par l'Etat de l'extraordinaire capacité des femmes à produire des biens et des services à partir de rien, création de syndicats et de fédérations d'associations féminines, participation à des élections, désengagement des hommes de leurs responsabilités familiales (thème récurrent de plus en plus documenté partout dans le monde). Elle affirme enfin l'absolue nécessité de faire participer ensemble les hommes, les femmes et l'Etat pour que l'élaboration de nouvelles politiques, plus respectueuses des besoins de tous, puisse être formulée.

« **Le phénomène associatif** », titre de la quatrième partie, s'inscrit dans le développement foisonnant des associations depuis la Conférence de Nairobi en 1985, qu'elles soient des modalités de combat ou de l'obtention de certains avantages. Les articles présentés don-

nent une idée, évidemment fragmentaire, de la richesse de ces regroupements économiques ou politiques.

Hélène Ryckmans dresse un tableau précis, historique (Mexico, l'après Nairobi) et synchronique de l'évolution du phénomène associatif en Afrique mais aussi, de manière plus générale, dans ses développements récents et dans ses tendances futures. Elle constate, à l'instar de nombreuses chercheuses, que les associations de tous types jouent un rôle croissant dans la dynamique du développement. Elle attire l'attention sur ce qu'elle appelle un mouvement de « concrétion » des associations qui, ce faisant, deviennent plus fortes même si elles ne jouent encore qu'un rôle mineur face à l'Etat. Elle note également que leur accroissement est concomitant de la mise en place des politiques d'ajustement structurel; les associations remettent en question les anciennes approches du développement et s'efforcent d'apporter des réponses pratiques aux situations de crise. En cela, elles diffèrent quelque peu des associations de l'Amérique Latine plus orientées vers le politique. Néanmoins, et c'est sa conclusion, malgré leurs limites, leur émergence et leur renforcement remet en cause, timidement mais inéluctablement, les relations de pouvoir entre les sexes.

L'article de Sophie Teyssier est centré sur l'accès des femmes au crédit, qui jusqu'à maintenant leur était refusé malgré les effets économiques négatifs de ce refus, ainsi que sur l'impact de cet accès à de nouvelles ressources sur les relations de genre. Si elle souligne que le crédit répond aux besoins pratiques des femmes, elle émet des réserves sur le fait que les diverses formes d'accès mises en place puissent répondre à leurs besoins stratégiques qui sont les seuls à questionner la nature même des relations entre les hommes et les femmes. Allant encore plus loin, elle s'interroge sur les effets pervers du crédit: destiné selon le discours à favoriser l'autonomie des femmes, il leur permet dans les faits d'entreprendre de nouvelles activités qui risquent d'augmenter leur charge de travail et leurs responsabilités économiques sans qu'elles obtiennent pour autant des changements significatifs sur le plan de leur statut personnel.

Anette Goldberg-Salinas expose l'histoire du mouvement féministe au Brésil dans ses rapports avec la politique à partir de 1975. Cette année, baptisée Année de la Femme, permit aux féministes d'organiser, et ce pendant la dictature, un séminaire de recherche sur le rôle et le comportement de la femme brésilienne. Premier événement féministe d'importance après 4 siècles d'invisibilité. Des structures sont mises en place par l'Etat dictatorial qui devient alors l'interlocuteur des féministes; ces dernières tout en étant des opposantes politiques acceptèrent néanmoins de centrer leurs pratiques

autour de propositions émanant du pouvoir établi. Cela entraînera la scission du Mouvement: une tendance qui se veut groupe de pression démocratique, une autre, plus radicale, liée aux partis de gauche, qui veut avant tout gagner du terrain idéologique en se donnant des objectifs tels que le droit à l'avortement, la lutte contre la violence, la réflexion sur le corps et la citoyenneté. Les deux tendances sauront malgré leurs différences se réunir en 1984 autour du « Mouvement des Femmes pour le suffrage direct tout de suite ».

Enfin Nadira Barkallil nous montre qu'au Maroc l'émergence de la question féminine s'est produite d'une part grâce aux hommes intellectuels de la fameuse université El Azhar qui voulaient scolariser les filles pour en faire de bonnes mères et, d'autre part grâce aux nouveaux comportements des hommes instruits qui réclamaient de pouvoir se marier avec des jeunes filles éduquées. Mais il a fallu que les femmes choisissent la forme associative pour que la question du statut des femmes dans la société soit débattue et avance quelque peu. Avec la résistance à l'occupation française, les premières femmes leaders politiques apparaissent puis disparaissent à l'Indépendance, phénomène de rétractation désormais bien connu. L'auteur décrit alors comment les femmes se retournent une fois de plus vers l'organisation associative pour essayer de faire avancer leur cause dans tous les domaines, notamment celui du juridique et du politique, de la violence et du changement du Code du Statut Personnel d'inspiration religieuse qui modèle l'infériorité du statut de la femme au sein de la famille. Elle termine en montrant la nature éminemment politique de la question féminine, la nécessité de les inclure dans tout nouveau projet de société pour que l'égalité soit instaurée globalement et élabore cinq propositions qui pourraient être des alternatives afin que les femmes puissent enfin jouer le rôle qui leur est dû.

La dernière partie traite de « **Reproduction, pouvoir et population** », thématique dont on pourrait dire qu'elle est atemporelle puisqu'elle renferme les fondements principaux de l'altérité.

Thérèse Locoh montre que si toute politique de population devrait, sur le plan des principes, prendre des mesures pour améliorer le statut des femmes, les faits ne suivent qu'avec lenteur et difficultés. Elle cite quelques obstacles tels que l'approche mère-enfant dans le domaine de la santé qui limite les actions aux femmes en période féconde ou, plus grave, la façon de considérer les femmes comme les objets et non les sujets des programmes de planification familiale. L'inversion des termes se fait rarement dans la mesure où

elle conduit à une redéfinition des relations de pouvoir entre hommes et femmes. Dans cette bataille difficile le rôle des organisations féminines est, et doit rester selon elle, fondamental. En effet les recommandations de la Conférence sur la Population du Caire, fin 1994, restent fragiles puisque les avancées obtenues sont toujours dépendantes, pour leur mise en oeuvre, du « droit souverain » de chaque pays. La Conférence s'est achevée dans une grande ambiguïté car si les principes d'action, au plan du discours, font une large place au renforcement des moyens d'action socio-économiques destinés à augmenter l'autonomie des femmes, les décisions concrètes quant à elles ont essentiellement porté sur accroissement des moyens financiers destinés aux services de planification familiale c'est-à-dire à la maîtrise de la fécondité.

Yolande Pelchat se penche également sur les Conférences Internationales de Population mais d'un point de vue différent. Elle veut examiner les stratégies internationales sur la population comme un lieu où se poursuit ce mouvement historique que Michel Foucault nomme « l'assujettissement » mais aussi comme un lieu où s'opère une redéfinition des frontières du féminin et du masculin. Les Plans d'Actions mondiaux sur la population peuvent être vus comme des pratiques discursives participant à la construction d'une rationalité universelle, un processus de construction de l'objet « population » au sein de la communauté internationale par le biais de ces discours « politico-administratifs » des Nations Unies qui font partie des mécanismes par lesquels s'exerce le pouvoir dans les sociétés modernes. Chaque Plan d'Actions, tout en proposant un ensemble de mesures visant à résoudre le « problème » de la fécondité, a participé à la consolidation de l'objet « reproduction » en tant qu'objet problématique tout autant qu'au maintien du lien femme-reproduction.

Danielle Ardaillon a choisi de présenter, à partir de la réalité brésilienne, une autre facette du problème de la sexualité féminine sur lequel se fonde toute réflexion épistémologique. Une des questions posées est de comprendre comment l'Etat peut reconnaître des droits universels, garants d'une totale parfaite symétrie dans les rapports sociaux de sexe alors que toute l'architecture des Droits de l'Homme est fondée sur un individu dit universel mais qui, dans la réalité, est un être masculin et blanc. Une autre question renvoie à l'espace du corps, espace privé par excellence. L'auteur prend l'avortement comme lieu ultime de la contradiction puisque cette question, politique pour les femmes, continue à être traitée comme une « question de conscience », et à rester interdite par l'Etat comme un délit public. C'est pourquoi elle lie le débat acharné

pour la dépénalisation de l'avortement à la constitution progressive du concept des « droits reproductifs ». L'auteur termine en élargissant encore le débat à partir de la constatation que la violence urbaine entraîne une politique répressive de châtements physiques et même d'exécutions sommaires. S'appuyant sur les travaux récents d'une chercheuse brésilienne, elle met en rapport cette conception du châtement avec une certaine conception culturelle du corps, « un corps sans frontières », peu circonscrit par l'exercice de la citoyenneté, ouvert aux invasions et au marquage didactique par la douleur. Or le mouvement social qui a le plus lutté pour une circonscription du corps est sans aucun doute le mouvement féministe. C'est là que les droits reproductifs devraient assurer une clôture du corps féminin aux multiples ingérences. Si la citoyenneté caractérise une personne qui a le droit d'avoir des droits, les femmes ont encore à conquérir les droits de cette citoyenneté dans l'espace privé qui est leur corps.

Enfin, dans une optique tout à fait différente qui est celle d'une description épidémiologique, l'article de Handchumacher établit de manière détaillée l'infestation différentielle des hommes et des femmes par la bilharziose intestinale en se demandant si elle est un reflet des équipements ou des pratiques sexuées de l'espace.

QUELQUES REPERES

JEANNE BISILLIAT

LUTTES FEMINISTES ET DEVELOPPEMENT UNE DOUBLE PERSPECTIVE HISTORIQUE ET EPISTEMOLOGIQUE

Le féminisme, concept utilisé par Fourier en 1830, est un système d'égalité entre les sexes, à la fois politique, économique et social.

- 80% des femmes en Afrique et 60% en Asie sont des agricultrices. Elles sont presque toujours exclues des nouveaux systèmes de culture, ont peu accès aux nouvelles technologies. La modernisation a cependant changé la division du travail en augmentant la charge de travail des femmes (main d'oeuvre bénévole sur les champs de grande superficie consacrés aux cultures d'exportation) et leur dépendance vis à vis du mari. La superficie de la terre dont elles ont l'usufruit, mais non la propriété, pour la production des cultures vivrières nécessaires à l'alimentation de la famille décroît alors que celle consacrée aux cultures d'exportation ne cesse d'augmenter. Les conséquences ? sous ou malnutrition des femmes, particulièrement des femmes enceintes et des enfants, mortalité maternelle et infantile en progression.

- plus de 50% des femmes en Afrique et en Asie, un tiers en Afrique du nord font survivre leurs familles en travaillant dans l'économie informelle, gagnant, au prix d'un lourd travail, à peine l'équivalent d'un salaire minimum.

- les femmes n'ont pas ou peu accès au crédit ce qui leur permettrait d'améliorer leur productivité

- 597 millions de femmes sont analphabètes contre 352 millions d'hommes et l'écart ne cesse de grandir. Seulement 2% des programmes de vulgarisation s'adressent à elles

- parmi la population la plus pauvre, 20 à 40% des ménages n'ont pas d'homme à leur tête

- l'augmentation de la pauvreté s'accompagne d'une féminisation de cette pauvreté: depuis 1980, les femmes pauvres travaillent de 60 à 90 heures par semaine pour conserver le même niveau de vie, misérable, qu'il y a 10 ans.

Histoire des femmes face au développement de 1948 à 1995

En 1948, Eleanor Roosevelt, Présidente de la Commission nommée pour rédiger la première version de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme réussit à ce que soit écrit dans l'Article Deux (2) de cette Déclaration adoptée en 1948 : « Chacun peut bénéficier de tous les droits et libertés...sans aucune distinction, telle que la race, la couleur, **le sexe**, la langue... » (c'est nous qui soulignons).

Dans les années 1950, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) obtient que soient approuvées les Conventions sur « la rémunération égale à travail égal » et sur « la non discrimination selon l'emploi et l'occupation ».

Dès 1946, une Commission de la condition de la femme, à l'intérieur de la Commission des Droits de l'Homme, est établie pour examiner les problèmes spécifiques des femmes, veiller à la mise en **oeuvre du principe d'égalité entre les hommes et les femmes**. Elle détermine quatre domaines, valables dans le monde entier, où les formes les plus fortes de discrimination s'exercent contre les femmes:

- les droits politiques et possibilités de les exercer
- les droits légaux, en tant qu'individus et membres de la famille
- l'accès des filles et des femmes à l'éducation, à la formation et à la formation technique
- le travail

Ces dernières années, une quarantaine de Conventions, concernant spécifiquement les femmes, ont été adoptées par les Nations Unies.

En 1973, le Congrès Américain vote le « Percy Amendment » qui fait obligation à l'AIDC (Agence Internationale de Développement)

ment américaine) d'inclure les femmes dans tous ses projets de développement. Cet événement « législatif » a sans aucun doute pour base la renaissance et l'organisation du mouvement féministe aux USA dans les années 60. Dès 1974 également, le Conseil Economique et Social des Nations Unies déclare qu'il faut « réussir l'intégration des femmes comme partenaires égales aux hommes dans l'effort global de développement ». Ces faits joueront un rôle déclencheur important dont on peut déjà apercevoir les premiers résultats dans les conclusions de deux Conférences Mondiales de 1974.

En 1974 en effet, deux événements importants vont contribuer à accorder plus de valeur au statut de la femme, le terme de statut étant étroitement lié au véritable contrôle que la femme exerce sur sa propre vie :

- La Conférence Mondiale de la Population montre l'importance des interactions entre la planification familiale et le statut de la femme. Cette constatation s'appuyait sur des études concernant les problèmes de population, considérés dans les années 60 comme l'un des problèmes majeurs des pays en développement, études qui démontraient la position centrale des femmes dans le contrôle des naissances et, par conséquent, dans la limitation de l'accroissement de la population.
- La Conférence Mondiale sur l'Alimentation, grâce à l'émergence récente d'une prise de conscience de la contribution vitale faite par les femmes dans l'approvisionnement de l'alimentation, reconnaissait que la situation alimentaire mondiale ne pouvait être améliorée qu'avec la complète intégration des femmes aux politiques de développement.

1975 est décrétée l'Année internationale de la femme à partir de la proposition faite en 1972 par un groupe d'organisations féminines à la Commission de la condition de la femme. Cette Commission sera responsable de la préparation des trois Conférences de la Décennie. Il fallut commander des études pour pouvoir tenter d'établir un bilan; en effet la documentation était alors presque inexistante, tout autant que les données quantitatives puisqu'elles n'étaient pas désagrégées par sexe. Des 18 études de base, une conclusion pessimiste se dégagait : « la situation des femmes s'est détériorée malgré les efforts de développement réalisés dans de nombreuses régions du monde... La production déterminée par les lois du capitalisme et orientée vers le profit plutôt que vers le bien-être de la population a rétréci la portée d'un grand nombre de programmes de développement ». On le voit, dès avant 1975, une cor-

rélation est établie, qui ne cessera d'être réaffirmée: l'orientation du développement vers la seule rentabilité économique doit être abandonnée si l'on veut que les populations pauvres, et particulièrement les femmes, accèdent à plus de bien être; l'économique, le politique sont intimement liés au social.

L'Année de la femme commence avec la Conférence de Mexico à l'ouverture de laquelle la Secrétaire Générale de la Conférence, Mme Helvi Sipilä déclare: « Nous n'avons que deux semaines devant nous pour mettre au point une stratégie appropriée pour surmonter des siècles d'oppression et de discrimination ». Parallèlement à la Conférence où ne siégeaient que les gouvernements se tenait la Tribune à laquelle participaient des groupes de femmes, des individus, des ONG. C'est le début de la mise en oeuvre de nombreux réseaux nationaux et internationaux qui prendront, tout au long des années, une force de plus en plus grande et acquerront une influence certaine.

Un Plan d'Action Mondial est adopté à Mexico par l'Assemblée Générale des Nations Unies qui déclarait en même temps la Décennie de la Femme sur les trois thèmes déjà retenus pour Mexico: égalité, développement, paix. Ce Plan indique les priorités assignées aux gouvernements et reflète les principaux sujets de préoccupation concernant la condition et le rôle des femmes.

Les problèmes des femmes furent également, à partir de ce moment, discutés dans le cadre du Comité des Affaires Economiques et Humanitaires qui s'occupe de la coopération et du développement. Par ailleurs, les Agences des Nations Unies ainsi que les universités, les fondations, les gouvernements de certains pays du nord et du sud lancèrent des programmes de recherche permettant le recueil systématique des données sur les femmes et constituant ainsi un important matériel de référence.

En 1979 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes fut adoptée. Elle devient un Traité International en 1981 qui établit non seulement une déclaration internationale des droits de la femme mais aussi un programme d'action par pays devant permettre de garantir ces droits. Un comité contrôlant l'application par les Etats partenaires de la convention, le CEDAW, est créé. La convention permet aux groupes féministes, dans certains pays du sud, d'obtenir des changements dans les lois nationales. Au 1er Juin 1990, 102 pays sur 180 ont adhéré à cette Convention. Parmi les pays qui n'ont ni signé ni adhéré à la Convention, notons pour les régions développées, le Saint Siège, l'Albanie et Malte.

En 1980, à la mi-décennie, une conférence internationale a lieu à Copenhague. Un premier bilan est dressé, assez négatif ce qui entraîne une redéfinition du Plan d'Action mettant l'accent sur l'emploi, la santé et l'éducation considérés du point de vue des femmes.

Notons également, pendant la Décennie, la tenue de quelques conférences mondiales qui concernent les femmes au premier chef même si elles ne leur accordent pas toujours l'attention méritée:

- celle sur l'Emploi, en 1976 où, pour la première fois les intérêts spécifiques des femmes ainsi que les conflits liés aux choix entre les investissements économiques ou sociaux furent débattus par la communauté internationale.

- celle sur l'Eau, par contre, en 1977, fait une impasse complète sur le rôle et l'importance, pourtant évidents, des femmes dans ce domaine.

- celle sur les Soins de Santé Primaire, la fameuse conférence d'Alma Alta qui promet la santé pour tous en l'an 2000, garde le même silence sur les femmes tout en prenant des résolutions sur la production alimentaire, une meilleure nutrition, l'eau, la santé... Bel exemple de l'absurde cécité des décideurs.

Sur un autre plan, un ensemble de mécanismes internationaux et nationaux sont mis en place:

- l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)

- le Fonds de contribution volontaire pour la décennie des Nations Unies de la femme, placé jusqu'à la fin de la décennie sous la tutelle du centre pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne. Après Nairobi, il sera relié au PNUD et prendra l'appellation « UNIFEM » (Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme).

- les commissions économiques régionales des Nations Unies (Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Asie et Pacifique) disposent de centres de recherche et de formation sur la femme.

- la Communauté Européenne, se dote, seulement en 1982, d'une cellule Femmes et Développement placée au sein de la Direction des Ressources Humaines de la Direction Générale du Développement (DG VIII).

- le Parlement Européen crée une Commission Parlementaire sur les Droits des Femmes.

- l'OCDE crée un Groupe d'experts femmes qui fonctionne dans le cadre du Comité d'Aide au Développement (CAD) dont les Principes Directeurs sont censés guider l'action de ces pays en faveur des femmes.

- quelques pays du nord mettent en place des bureaux femmes au sein des Ministères des Affaires Etrangères chargés de la coopération.- Les plus actifs et les plus efficaces sont ceux des pays nordiques et des Pays Bas.

- quelques pays du sud font de même, créant des mécanismes ad hoc le plus souvent situés dans le cadre des ministères des Affaires Sociales.

D'une manière générale, ces nouvelles structures sont caractérisées par un faible pouvoir politique et des ressources financières encore plus faibles.

- En 1985 a lieu la Conférence Internationale de Nairobi, venant clore la Décennie. Le bilan, encore une fois négatif, oblige à lancer un ensemble de résolutions sous le nom de **Prospectives d'Action pour la Promotion de la Femme**, signées par les 157 pays présents et devant valoir de référence légale jusqu'en l'an 2000. Le « Forum 85 » qui l'accompagne voit se renforcer les réseaux de femmes chercheuses, professionnelles et d'ONG. Enfin, la Conférence Internationale de la Femme s'est tenue à Beijing (Chine) en 1995, correspondant au Cinquantenaire des Nations Unies.

Cette rétrospective historique, si rapide soit-elle, permet néanmoins de faire quelques constats: l'énorme déploiement de mécanismes, structures, conventions, résolutions, stratégies n'a pas suffi pour que les femmes, partenaires **de facto** du développement deviennent des partenaires **de jure**. Les évidences quant à la participation économique et sociale des femmes ont beau être flagrantes, criantes, ces évidences continuent à se heurter à une surdité culturelle et politique obstinée. Il est vrai que tout ce qui vient d'être dit représente une menace pour le pouvoir masculin et toute redistribution de ce dernier ne peut qu'entraîner une opposition radicale. Malgré cela, les femmes sont sorties de l'invisibilité où elles étaient confinées, un savoir s'est constitué et les discours politiques des hommes se sont affinés, celui des femmes s'est renforcé, de telle sorte que le discours sur le développement est peu à peu contraint à inclure les femmes dans ses énoncés. La Banque Mondiale va jusqu'à écrire en 1994: « l'expérience mondiale montre clairement que le fait de donner un plus grand rôle aux femmes contribue à la croissance économique... en bref, investir sur les femmes est central pour un développement durable » (ma traduction). Le mouvement est désormais irréversible même s'il est loin de suivre une progression linéaire.

Evolution de la terminologie

Les actions entreprises en direction des femmes pendant la Décennie ont reçu l'appellation « Women and development » puis celle de « Women in development » (WID), soit « femmes dans le développement » que les locuteurs français ont transformée en « femmes et développement » (FED). Ces termes recouvraient une stratégie d'intégration des femmes au développement dans laquelle les Etats devaient jouer un rôle important pour favoriser l'émancipation des femmes sans qu'il soit tenu compte que l'émergence même de ces états avait contribué substantiellement à la subordination des femmes. Cette stratégie était fondée sur un certain nombre de présupposés scientifiquement erronés:

- le ménage, comme aux USA ou en Europe, serait composé d'un mari, d'une femme et d'enfants,
- il existerait au sein de la famille une division du travail clairement établie entre les sexes, le mari chargé d'apporter un revenu à la famille et la femme assumant les tâches de reproduction et les tâches domestiques,
- il existerait, au sein du ménage, un contrôle égalitaire des ressources et un pouvoir de décision égalitaire entre les hommes et les femmes.

Sur un autre plan les recherches montrent de plus en plus clairement que ce que l'on a coutume d'appeler le développement économique et social a, dans les faits, coupé les femmes de leurs ressources traditionnelles pour la subsistance, a augmenté leur charge de travail, leur a donné une responsabilité accrue dans la survie de leurs familles. La pauvreté ne fait qu'augmenter et ce sont les femmes, particulièrement les 30% de femmes chefs de famille, qui sont les plus pauvres. Or, leur pauvreté est perpétuée par la nature des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes qui a accordé à ces dernières un accès de plus en plus limité aux ressources dont elles ont absolument besoin pour faire face à leurs responsabilités familiales qui, par ailleurs ne cessent d'augmenter.

Une critique de la stratégie d'intégration des femmes au développement va donc assez rapidement voir le jour: Les politiques, en ne visant qu'une moitié de la population semblent impliquer que le problème de fond est constitué par les femmes alors qu'il s'agit bien plus de l'allocation des ressources entre hommes et femmes. On remet donc en cause les approches précédentes et l'on cherche des concepts méthodologiques permettant de fonder une nouvelle réflexion. C'est ainsi que l'utilisation du concept de **genre** s'est subs-

titué peu à peu à celui, trop réducteur, de WID ou de FED dans l'ensemble des analyses, des actions et des planifications concernant les femmes.

Il nous faut aborder ici un problème terminologique. En effet, ce sont les chercheuses de langue anglaise qui ont travaillé dans ce domaine et qui ont constitué peu à peu ce nouveau champ du savoir en l'articulant étroitement à la réflexion féministe anglo-saxonne; ce faisant, ce sont elles qui ont imposé un certain vocabulaire. Les Françaises, pour de nombreuses raisons qu'il n'est pas pertinent, ici, d'énumérer sont pratiquement restées à l'écart de ce grand courant et se trouvent désormais dans l'obligation d'utiliser les termes anglo-saxons. Or, la traduction de ces termes pose un problème dans la langue française. Alors que les travaux français vont, on se doit de l'espérer, se multiplier désormais, il est temps d'essayer de trouver des équivalents justes et de stabiliser leur emploi. La principale difficulté réside dans la traduction du mot anglais "gender" qui désigne le sexe, féminin et masculin, socialement construit en même temps qu'un processus de construction hiérarchique interdépendante et complémentaire entre les hommes et les femmes (nous reviendrons sur le sens de ce concept très important). Or, le mot « genre » en français n'a pas la même acception. C'est ainsi, par exemple, que la traduction de « *gender analysis* = analyse de genre » n'a pas de sens. Il faut donc, étant donné le manque d'adaptabilité de la langue française, trouver des formes plus longues mais ne prêtant pas à confusion; dans le cas précédent, il faut dire « **analyse déterminée par/selon le genre** ».

C'est dans les années 70 que les féministes anglo-saxonnes commencent à utiliser le terme genre (Ann Oakley: *Gender and Society*, 1972). Le concept de genre induit:

- le rejet du déterminisme biologique sous-jacent dans le mot « sexe », et dans l'expression « inégalité sexuelle ».
- le regroupement de toutes les différences constatées entre les hommes et les femmes qu'il s'agisse des différences individuelles, des rôles sociaux ou des représentations culturelles, c'est-à-dire le regroupement de tout ce qui est variable et socialement déterminé. Il est également affirmé que « les femmes » ne forment pas un groupe homogène mais un ensemble traversé par des différences de classe, de race et d'ethnie.
- l'asymétrie fondamentale et la hiérarchie entre les deux groupes, les deux rôles, les deux sexes, les deux genres.
- le déplacement de l'accent, des parties divisées vers le principe de partition lui-même.

Le genre renvoie aux catégories sociales (féminin et masculin) et non aux catégories sexuelles (hommes et femmes). Il implique un savoir sur la différence sexuelle. Or le savoir, selon M. Foucault, est une compréhension produite par les cultures et les sociétés, des interrelations entre hommes et femmes. C'est aussi une manière d'ordonner le monde, inséparable de l'organisation sociale de la différence sexuelle. Le savoir n'est ni fixe, ni fini, il est variable et sujet à d'innombrables changements. Il en est de même pour les complémentarités et oppositions entre les genres qui peuvent se transformer, évoluer vers d'autres significations, c'est-à-dire s'inscrire dans le changement social.

Le genre est un concept essentiellement dynamique permettant de remettre en question l'apparente immuabilité des rôles sociaux et d'envisager la fin de la subordination universelle des femmes.

Une autre notion, de plus en plus présente dans les stratégies pour les femmes, pose également un problème de traduction, c'est celui d'« empowerment »: *to be empowered* veut dire avoir l'autorité, le pouvoir de faire quelque chose. Le français, une fois de plus, est dans l'incapacité de forger un substantif qui serait l'équivalent de « empowerment » à partir de la forme passive « to be empowered ». On ne peut donc rendre le sens du mot anglais qu'en ayant recours à une expression, moins précise: « **attribution du pouvoir** ». (attribution, dans son sens juridique, veut dire: droit de gérer, d'administrer, de connaître etc).

Présentation critique des politiques dirigées vers les femmes de 1975 à 1993

Ce qui suit doit être lu dans une double optique:

1/ les pays du Tiers Monde affrontent une crise économique de plus en plus grave. Depuis que, dans les années 70, l'échec irrémédiable des politiques fondées sur la « croissance » devant engendrer des « retombées économiques », devenues mythiques, a été reconnu, les grands donateurs ont fabriqué un discours tournant autour de termes comme « satisfaction des besoins essentiels », « développement à visage humain » etc. Mais ce nouveau discours fut simplement plaqué sur des décisions renforçant les déséquilibres structurels. Par ailleurs, les pays du Sud doivent faire face au remboursement inique de la dette: le flux des transferts nets de capitaux depuis 10 ans va du sud vers le nord et les pays pauvres remboursent 50 milliards de plus qu'ils ne reçoivent en terme de nouveaux capitaux. Le FMI, suivi de la Banque Mondiale, a mis en place les

politiques dites « d'ajustement structurel » (PAS). Mais, comme on le sait, les PAS ne sont pas élaborées pour répondre aux besoins des populations des pays qui sont obligés d'adopter des modèles de production orientés vers l'exportation, perpétuant ainsi les déséquilibres déjà existants. De plus, elles obligent également les Etats à opérer un ensemble de compressions dans leurs dépenses publiques notamment dans celles de la santé et de l'éducation qui frappent de plein fouet les pauvres, et encore plus les femmes (notons que l'on ne peut pas attendre un renversement de ces tendances avec la nouvelle soi-disant panacée des actions de compensation dirigées vers les pauvres puisque les options de fond restent inchangées). Enfin, les décisions souveraines des Etats sont désormais entre les mains des créanciers qui les placent dans une situation de dépendance accrue (par exemple tout pays qui accepte un programme PAS doit en même temps s'engager à mettre en place des politiques de limitation de la fécondité; celle ci devient ainsi un enjeu géopolitique). On peut donc affirmer, sans crainte, que le remboursement de la dette ainsi que les PAS constituent le plus récent mécanisme d'exploitation du sud par le nord.

2/ c'est dans ce contexte politique et économique global que les femmes du nord comme du sud ont mené leurs actions dans le cadre du développement. Non seulement elles ont appris, grâce à l'identification de plus en plus précise du système d'obstacles auquel elles devaient faire face, à se battre mieux, à imposer de nouvelles stratégies mais aussi elles ont infléchi leurs revendications vers des objectifs plus politiques. En effet, elles ont reconnu qu'un changement profond et durable de la situation des femmes serait acquis si, et seulement si, un autre modèle de société, plus juste, plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique était mis en place à travers le monde. Cela implique de ne pas se contenter de « projets spécifiques femmes » qui n'agissent, dans le meilleur des cas, que sur une infime partie de la vie des femmes mais, au contraire, d'affronter dans son entier la chaîne causale qui perpétue leur subordination .

Les différentes approches ou politiques utilisées pour que les femmes deviennent des partenaires égales dans le développement sont les suivantes (leur énumération ne suit pas un ordre d'apparition puisque certaines sont parfois utilisées en même temps):

- **l'approche bien-être** est la politique la plus ancienne et encore la plus populaire parce qu'elle est politiquement neutre et ne remet pas en cause la subordination des femmes. Elle cherche à aider les groupes les plus vulnérables, où sont placées les femmes, en don-

nant la priorité à la production industrielle et agricole à capital intensif, et en créant des emplois pour les hommes. Les problèmes des femmes sont pris en main par des ministères marginaux, des petites ONG. Selon C.Moser, cette approche est fondée sur trois présomptions: les femmes sont des bénéficiaires passives du développement, la maternité est le rôle le plus important pour les femmes et l'éducation des enfants est leur tâche la plus effective. Cette approche se concentre donc sur la famille dans laquelle la femme est un agent de reproduction et l'homme un agent de production. Le principal défaut de cette approche est de considérer que les caractéristiques biologiques des femmes constituent à elles seules le problème et qu'il suffit d'influencer leur comportement pour le résoudre au lieu de leur donner les moyens de transformer leurs rôles. Elle crée chez les femmes, vues comme des bénéficiaires et non comme des actrices, une dépendance dommageable.

- **l'approche égalité**, définie en opposition à la première, met l'accent sur le rôle fondamental des femmes comme actrices à part entière dans le processus de développement. Elle vise à réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes, surtout dans le domaine de la division du travail fondée sur le genre, et à augmenter l'autonomie politique et économique des femmes. La difficulté de cette approche consiste à indiquer avec précision les indicateurs permettant de mesurer le degré d'augmentation ou de diminution de l'égalité pour évaluer le succès d'un programme.

- **l'approche anti-pauvreté**, relie l'inégalité économique des hommes et des femmes non plus seulement à la subordination mais à la pauvreté. Il faut donc augmenter la production des femmes pauvres, accroître leurs possibilités d'emploi et les occasions de gagner un revenu. Cette approche reçut beaucoup de critiques y compris de la part des autorités nationales qui croyaient déceler, dans ces tentatives, une menace de modifier l'habituelle division du travail, base de l'ordre établi. On a également reproché, à cette orientation d'ignorer les rôles de reproduction des femmes, leurs contraintes culturelles et sociales. La mauvaise foi de ces reproches est facilement décelable et compréhensible.

- **l'approche efficacité** prédomine aujourd'hui. Elle considère les femmes comme des ressources humaines sous-utilisées qui doivent être par conséquent mieux intégrées dans le processus de développement afin de mieux utiliser leurs différents potentiels. Cette approche part du présupposé qu'une meilleure participation économique des femmes leur conférera automatiquement un meilleur statut leur permettant ainsi d'atteindre progressivement l'égalité avec les hommes. Cette approche est très discutée car elle repose,

dit-on, sur trois présomptions discutables: une participation économique accrue des femmes leur assurerait l'égalité (de nombreuses études montrent que ce n'est pas automatique); les femmes auraient des disponibilités pour fournir un travail additionnel (toutes les études y compris celles des budgets-temps, montrent qu'elles travaillent déjà au moins 4 ou 5 heures de plus que les hommes); les femmes n'auraient pas encore été touchées par le développement. De surcroît, elle ignore une autre charge de travail, très importante et incompressible, celle qu'elles assument pour la reproduction et la production .

- **l'approche « attribution du pouvoir » (empowerment)** semblable à l'approche égalité, est la plus récente. Contrairement à la première, issue des féministes occidentales, elle est fondée sur l'expérience et la réflexion des féministes du Tiers Monde. Elle souligne le rôle que l'oppression coloniale et néocoloniale a joué dans la subordination des femmes et veut aider ces dernières à accroître leurs forces et à obtenir le pouvoir auquel elles ont « théoriquement » droit. Cette approche distingue les stratégies à court et à moyen terme reposant sur les réalités des relations de genre. Les premières sont destinées à apporter une réponse aux crises actuelles dans la production alimentaire, dans les secteurs de l'emploi formel et informel alors que les secondes cherchent à identifier les structures d'inégalité entre les genres, les classes et les nations pour pouvoir les dépasser. Cette approche, très politique, n'a pas encore reçu, on s'en doute, beaucoup d'appui ni de la part des gouvernements ni de celle des agences multi et bilatérales.

Ce qui précède fait apparaître la force des résistances qui s'opposent à l'émergence d'une véritable égalité entre les hommes et les femmes, point de départ nécessaire à l'obtention d'un pouvoir partagé. Face à ces résistances, les femmes se sont efforcées d'une part d'élaborer un appareil critique de l'action et des politiques qui la sous-tendent et, d'autre part, de placer cette critique dans le cadre d'un système conceptuel plus fin et plus pertinent au centre duquel se place la notion de genre. Cette dernière en permettant de dépasser la fausse immuabilité des rôles féminins, débouche sur des analyses plus efficaces puisqu'elle identifie mieux les raisons des blocages, des résistances, des complémentarités, des conflits, à court et à moyen terme, entre les hommes et les femmes. Elle permet donc également, et ceci en amont de l'action, que soient mieux adaptés à la réalité tous les mécanismes de planification et d'évaluation des politiques et des actions, les mesures nécessaires concernant l'harmonisation du droit coutumier et du droit moderne dont l'actuelle juxtaposition est source de conflits et de retards.

Il faut revenir sur les principaux points des critiques auxquelles on a fait allusion:

- l'utilisation de **l'argument culturel** pour « camoufler » (Joke Schrijvers) le refus de faire quoi que ce soit en vue de l'amélioration du statut des femmes; les nationaux refusent souvent d'introduire une innovation, même garantie par la loi, qui pourrait aider les femmes sous le fallacieux prétexte de la « coutume » c'est-à-dire de la culture.

Imposer auprès des hommes les cultures de rente qui ont bouleversé aussi profondément que gravement les structures familiales n'induit, semble-t-il, chez les développeurs aucun problème « culturel » alors que l'introduction du moindre petit puits pour les femmes leur pose aussitôt un cas de conscience « culturel » sous le prétexte qu'on ne doit pas intervenir en risquant de changer les modèles « culturels » en vigueur. Cet usage relativiste de la culture, étroitement corrélé à l'idéologie androcentrique des développeurs, est hautement préjudiciable au succès des politiques de développement qui ne considèrent pas les femmes comme des participantes actives. C'est ce que l'auteur appelle « l'effet sandwich »: paradoxalement, les revendications des femmes sont tout autant ignorées des conservateurs pour lesquels les femmes n'ont rien à voir avec l'économie et la production, que par les hommes de gauche soudain passionnément attachés à ces valeurs culturelles qui, dans les phases de mutation historique, dénie souvent aux femmes leurs droits fondamentaux. Il est permis de se demander quelle est la cohérence intellectuelle, et morale, de ces hommes qui se veulent progressistes et qui peuvent, dans le même mouvement, condamner les castes ou le racisme en Afrique du sud tout en acceptant que les femmes violées pendant les guerres ne puissent se faire avorter.

A cette mauvaise foi systématique, on ne peut qu'opposer la croissance du nombre de mouvements de femmes dans le Tiers Monde qui réclament, dans le cadre de leurs cultures respectives, que les droits des femmes soient reconnus à l'exemple des droits de l'homme afin de permettre leur émancipation politique et économique.

- la mise en évidence de la **triple journée** de la femme. On a déjà dit que la femme doit accomplir, et ceci presque universellement, son travail de reproductrice et de productrice. A cela il faut ajouter le travail lié à la gestion de la communauté, en zone urbaine et rurale. Prenons l'exemple de l'eau: l'Etat fournit de moins en moins les infrastructures nécessaires et les femmes sont souvent obligées de prendre la responsabilité d'allouer les maigres ressources disponibles afin d'assurer la survie de la communauté. Les confronta-

tions entre une organisation communautaire et les autorités locales, les pressions que les premières exercent sur l'Etat ou sur une ONG pour obtenir l'installation de crèches, de postes de santé, de programmes de construction populaire sont principalement le fait des femmes qui se mobilisent massivement et efficacement, considérant ce travail comme une extension de leurs tâches domestiques. Ce qu'il faut souligner ici c'est que les femmes sont sévèrement contraintes, dans l'organisation de leur temps, par l'obligation d'équilibrer simultanément ces trois rôles. Or, le temps des femmes, toutes les études le soulignent, est leur ressource la plus rare.

- la remise en cause d'un concept utilisé abondamment, celui des « **besoins des femmes** »: jusqu'à quel point les femmes ont-elles des intérêts communs et identifiables dans des espaces sociaux différenciés (par exemple des mères ouvrières ou des femmes de fermiers ou des femmes travaillant dans l'économie informelle)? On se réfère généralement, de manière assez floue, aux différences entre les femmes « actrices sociales » alors qu'il faudrait également s'intéresser à celles qui séparent les femmes regroupées dans des catégories déterminées par le genre. Il s'ensuit un problème d'identification de ces différents types de besoins.

Une autre difficulté vient du fait qu'il n'existe pas un consensus sur les principales structures qui informent (donnent forme) la vie des femmes et déterminent leurs problèmes. Pour certaines féministes, le cœur du problème réside dans l'inégalité entre les groupes sociaux qu'elle soit structurée par les classes, l'ethnie, la religion ou le genre. Si l'on adopte ce point de vue, très présent dans la littérature sur les femmes face au développement, les différences entre les vies des femmes et des hommes à l'intérieur d'un même groupe sont moins importantes que celles entre les différents groupes de femmes et d'hommes. Pour les autres, c'est-à-dire la majorité des auteurs de la littérature féministe, toutes les femmes, dans une culture donnée, partagent une expérience commune de la subordination fondée sur la division sexuelle du travail (qui leur attribue les tâches de la reproduction de l'unité domestique et les exclut du profit des valeurs et du pouvoir sociaux) et sur l'organisation de la sexualité et de la procréation (qui permet l'appropriation des capacités de reproduction biologique des femmes, limitant leur autonomie et leur liberté d'action). En fait, la nature de la dynamique de la subordination des femmes est encore mal comprise en grande partie parce que les formes de cette subordination varient beaucoup selon les cultures. Il reste donc difficile de découvrir la logique - d'établir une théorie générale - de la différenciation sociale entre les hommes et les femmes et par voie de conséquence de proposer des politi-

ques qui aient des effets prévisibles et bénéfiques dans toutes les cultures.

- la planification pour les femmes pauvres, les plus nombreuses, doit être fondée sur leurs « intérêts » c'est-à-dire sur leurs préoccupations qui doivent être hiérarchisées pour pouvoir être traduites en besoins de planification. Pour ce faire il est nécessaire de distinguer **les intérêts pratiques et les intérêts stratégiques déterminés par le genre** (intérêt devient besoin en terme de planification). Les besoins stratégiques déterminés par le genre sont formulés à partir de l'analyse de la subordination des femmes aux hommes (ils varient donc selon le contexte culturel et socio-politique) et identifiés comme une alternative, une organisation plus satisfaisante de la société. Historiquement, il est prouvé que la capacité de s'opposer à la nature de l'inégalité déterminée par le genre ne peut venir que de la lutte des femmes à la base et non des seules interventions de l'Etat.

Quant aux besoins pratiques déterminés par le genre, ils sont formulés à partir des situations concrètes de la vie des femmes, de leurs expériences déterminées par le genre dans la division sexuelle du travail. Contrairement aux autres, ces besoins peuvent être formulés directement par les femmes car ils répondent à une de leurs nécessités immédiates soit dans le domaine de la vie domestique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine communautaire. Ces besoins pratiques satisfaits peuvent, dans certains cas, déboucher sur la formulation des besoins stratégiques. On comprend aisément l'importance de la distinction entre ces deux types de besoins dans les approches « efficacité » et « attribution du pouvoir ».

- de façon plus générale on critique le fait d'avoir présumé que l'ensemble institutionnel, international et national, dont la fonction est de traiter du développement ait été de nature à pouvoir contribuer au développement et à la libération (n'oublions pas le mot égalité dans les objectifs de la Décennie) des femmes. En réalité, cet ensemble d'institutions devrait transformer profondément ses approches et son idéologie en même temps qu'un nombre accru de femmes devrait y travailler pour qu'il soit capable de remplir les objectifs qui lui ont été assignés. Jusqu'à présent, les termes de référence destinés à l'intégration des femmes sont décidés par des hommes, les femmes étant encore trop souvent absentes des organes de décision quels que soient leurs niveaux.

- Une interrogation qui s'est fait jour assez rapidement n'a cessé de s'amplifier: le « développement » tel qu'on l'entend correspond-il à celui que les femmes souhaitent?

C'est ainsi qu'à Nairobi les discussions entre les femmes du monde entier ont rejeté les bases idéologiques de la stratégie d'intégration en faveur d'une autre stratégie destinée à ouvrir un espace où les femmes pourraient définir les changements qu'elles désirent mais aussi un monde où les êtres humains pourraient vivre mieux. Utopie? Certes, mais seules les utopies réussissent à transformer la réalité. Utopie sans aucun doute lorsque l'on considère, 10 ans après Nairobi, la quasi identité du contenu de la Plate-forme d'Action destinée à la 3ème conférence de Beijing.

Il semble donc évident que le processus de prise de conscience, commencé officiellement en 1975 débouche depuis déjà quelques années sur le concept d'autonomie. Bien sûr, si l'autonomie est un but en soi sur le plan personnel, elle est aussi une méthode sur le plan théorique et organisationnel; cela implique que les femmes ne veulent pas créer un mouvement séparé du reste de la société mais qu'elles revendiquent, de manière légaliste, de participer, sur des bases égalitaires et de façon autonome, à la définition politique d'un autre développement qui ne s'accompagnerait plus d'une détérioration de leurs conditions de vie, de celles de leurs enfants et de leurs familles. C'est pour cela qu'elles préfèrent de plus en plus que les femmes soient incluses dans les grands projets inscrits dans les politiques des pays (mainstream projects) plutôt que de faire l'objet de « projets femmes » qui les marginalisent et les tiennent à l'écart. Réunies avant la Conférence de Rio sur l'environnement, elles ont rappelé dans un texte appelé « **Agenda 21 des Femmes** » qu'un environnement sain et durable exige la paix mondiale, le respect des droits humains (c'est-à-dire les droits des hommes et des femmes), la démocratie participative, l'autodétermination des peuples. Peut-on leur donner tort? peut-on persister à penser que de tels objectifs puissent être réalisés sans les femmes ?

Depuis Nairobi, le discours des féministes du Nord et du Sud renvoie de plus en plus à la contradiction structurelle entre les politiques néo-libérales mises en oeuvre et l'apparente volonté de produire des politiques centrées sur les personnes; le **Sommet Social de Copenhague** a montré les limites de cette contradiction. Etablir des priorités dans tous les secteurs possibles sans remettre en cause l'intouchable priorité économique nous rassure sur notre volonté de justice mais ne résoud pas le problème: « nous avons besoin que le féminisme s'établisse à une échelle globale ». Nul doute que cette revendication sera massivement exprimée lors de la Conférence de Beijing et ne cessera de se développer dans les années à venir et de gagner du terrain. En effet, grâce à la mise en relation de plus en plus efficace de nombreuses associations féministes aussi bien na-

tionales qu'internationales, on voit s'inventer sous nos yeux une nouvelle forme de démocratie, **la démocratie en réseau**. L'avenir nous dira si cette « citoyenneté planétaire » permettra aux femmes de conquérir, enfin, le droit d'être, au même titre que les hommes, les sujets des « Droits de l'Homme ».

Relations de genre et développement: tension entre deux savoirs

Nous l'avons vu, deux savoirs, deux compréhensions s'affrontent: un savoir universel qui fonde le pouvoir -celui des hommes- et un savoir naissant -celui des femmes- qui, malgré l'hostilité ou l'indifférence dont il est entouré, construit progressivement son axiome, s'impose dans le discours dominant par la critique épistémologique qu'il en fait.

Si l'on considère les deux dates 1945-1995 et que l'on regarde, comme on vient de le faire ce qui s'est passé nationalement et internationalement avec les femmes dans les pays du Sud, on ne peut être que frappé par les raccourcis étonnants que l'histoire du développement présente. Cette histoire courte offre un miroir grossissant, un prisme déformant de la problématique des femmes depuis des siècles. Accélération historique rendue encore plus sensible grâce à la caisse de résonance constituée par le système des Nations Unies et par la mondialisation de l'économie.

On est au théâtre et, comme au théâtre, l'intrigue se déroule rapidement (40 ans au lieu de 20 siècles), les traits des caractères sont exagérés, les personnages typés, leurs rôles s'inscrivent dans un texte dont on connaît la trame, l'intrigue se déroule avec ses heurts, ses retournements, ses lenteurs selon les lois du destin. L'originalité de la pièce? la coexistence aporétique d'un passé très ancien qui perdure encore où les femmes sont invisibles en tant qu'acteurs sociaux et d'un présent où le discours féministe revendique leur existence. Discours féministe inscrit depuis longtemps, au Nord, dans une pratique, dans le cadre juridique de droits acquis, même si ces derniers, obtenus dans un climat de guerre froide, restent soumis à de possibles retours en arrière (Faludi.S, 1991) et celui, semblable et différent car plus récent, du Sud.

Le discours du développement, principalement proféré par des hommes blancs, développeurs, planificateurs, fut et continue d'être relayé puissamment par celui des responsables nationaux qui partagent, avec tous les hommes, les mêmes idées sur la femme. Tous sont unanimes à ne voir en la femme, en dépit des faits, qu'une mé-

nagère et une éducatrice. On ne saurait sous-estimer cette cécité structurelle masculine: au Congo, lors d'entretiens avec une paysanne (dans ce pays les femmes sont les agricultrices) et d'une sage-femme en présence de leurs maris, ce sont ces derniers qui, contre toute logique, veulent répondre aux questions précises que je pose; je dois intervenir fermement pour qu'ils laissent parler celles qui savent et dont ils savent, bien évidemment, qu'elles savent. On ne peut écarter cet exemple (un parmi tant d'autres) en disant naïvement qu'il est humoristiquement paradoxal car cette cécité non seulement constitue le plus fort pilier de la domination mais fonde aussi l'échec de tant de projets de développement:

- on forme des hommes à la culture du riz alors que dans cette région ce sont les femmes qui en furent toujours responsables (Dey, J, 1980); elles perdent du fait de cette inversion l'usufruit des terres à rizière et doivent travailler au projet comme simple main-d'oeuvre familiale non rémunérée tandis que leurs maris continuent à faire tout autre chose. Le projet est abandonné au bout d'un certain temps lorsque les femmes se refusent à continuer de travailler pour rien. Le même projet conçu au bénéfice des femmes eut très bien marché.

- dans les zones à karité, ce sont les femmes qui, de tout temps, ont cueilli et transformé les fruits (travail très long quand il est effectué à la main) pour en faire du beurre destiné à la consommation familiale et à un commerce relativement lucratif. Mais on décide de moderniser, à l'aide de machines, la fabrication du beurre lorsque ce produit commence à être utilisé dans la composition des cosmétiques. Qu'arrive-t-il? A partir du présumé que seuls les hommes, même ceux qui n'en n'ont jamais vu, sont capables de comprendre le fonctionnement des machines et de les utiliser, la production devenue nettement plus rentable grâce à la mécanisation, passe alors aux mains de ces derniers. Les femmes devront se contenter de la cueillette, gratuite, et chercher d'autres activités lucratives notamment pour acheter un oléagineux de remplacement, cher car non produit sur place, afin de faire la cuisine. Il faut répéter ici que, d'une façon générale, les hommes redistribuent **beaucoup** moins leurs bénéfices pour leurs familles que les femmes (d'innombrables études dans le monde entier l'attestent) faisant passer la satisfaction de leurs besoins personnels en premier.

Dans les deux exemples, les décisions prises par les développeurs apparaissent linéaires et rationnelles mais sont en fait simplificatrices et réductrices puisqu'elles ignorent l'existence d'une multirationalité apportée par le travail des femmes et qu'elles entraînent ainsi des effets négatifs qui agissent en synergie (Sfez.L, 1984). Les

femmes préconisent un autre type de décision, prenant en compte les intérêts des deux genres, leurs égales possibilités d'apprentissage dès la conception du projet qui doit être défini avec les hommes et les femmes.

Un discours porteur de dysfonctionnements graves s'oppose à un autre plus soucieux de cohérence sociale et économique. Les études menées par les femmes sur les effets, différenciés selon le genre, de l'aggravation des situations économiques dues aux crises et aux PAS commencent (Unicef, 1987; Gladwin Christina H, 1991) à faire osciller la résistance monolithique des hommes à considérer que les femmes sont incluses, si l'on peut dire, dans l'homo economicus. En fait, l'enjeu n'est pas mince. Grâce à leur triple journée de travail, elles amortissent, quelque peu, pour leur famille et leur entourage le choc de la grande pauvreté.

Quand on examine ces faits, on ne peut bien évidemment penser sérieusement qu'il s'agit d'un complot, consciemment ourdi par les hommes chargés du développement contre les femmes. Il faut plutôt, dans un premier temps, se tourner vers l'histoire des mentalités caractérisée « par les éléments inertes, obscurs et inconscients d'une vision du monde déterminée. Les survivances, les archaïsmes, l'affectivité, l'irrationnel; tout cela délimite (son) champ » (Ginzburg, C, 1980) et détermine plus ou moins inconsciemment celui du discours masculin.

La fécondité des femmes offre un autre exemple, l'un des plus évidents, de l'emprise masculine sur la réalité féminine.

Depuis l'émergence des grandes peurs de l'Occident devant la poussée démographique des pays pauvres, l'autorité du Nord n'a fait que se renforcer puisque bien des pays doivent accepter la limitation des naissances pour obtenir des crédits de l'aide internationale: c'est par exemple l'une des conditions de l'obtention des prêts accordés dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. Les Etats, gouvernés par des hommes imposent leur loi, au nom d'intérêts soi-disant supérieurs, avec autoritarisme, irresponsabilité et sans tenir compte des désirs et des besoins des femmes. La fécondité est devenue un enjeu géopolitique.

En Chine, la politique de l'enfant unique crée parallèlement 8 millions d'enfants dits « hors-plan », non déclarés, dont on peut se demander quelle sera leur intégration.

En Iran, une série de mesures entraîne une baisse du taux de croissance de la population de 3,1 à 2,7% entre 1966 et 1976. Mais la révolution islamiste impose des changements juridiques et sociaux dont la conséquence est l'augmentation du taux de croissance

de 2,7 à 3,8% en 1986, soit dix ans plus tard. On comprend la brutalité des mesures.

Singapour donne un exemple criant du conflit entre politique démographique et justice sociale tout en montrant une tendance extrêmement dangereuse vers l'eugénisme: en effet, l'état a instauré depuis 5 ans une politique différenciée en fonction des catégories socioprofessionnelles: la fécondité ayant baissé, on encourage les riches à avoir des enfants tout en décourageant les pauvres de procréer et cette politique discriminatoire s'appuie sur une série de mesures concernant par exemple l'accès au logement, aux allocations familiales.

Cet exemple ne doit pas être considéré comme une exception mais plutôt comme l'avant-garde d'un vaste mouvement de sélection biologique dont nous pouvons voir les premiers signes avec la mise en œuvre des NTR, nouvelles techniques de procréation, dans les pays riches. La volonté eugénique n'est pas morte.

Il faut mentionner ici le cas des mères célibataires: 30% des familles dans le monde sont dirigées par une femme: augmentation lourde de sens sur l'effondrement de ce que l'on pensait être les piliers inamovibles de la famille. Sous le coup des crises économiques, des guerres avec leur cortèges de réfugiés (80% sont des femmes), et des violences, le modèle familial, si rassurant pour le pouvoir masculin, se fissure, se délabre et met à nu des contradictions de plus en plus insupportables du point de vue de l'équité, de la justice. Par exemple, les mères adolescentes dont le nombre ne cesse d'augmenter sont l'objet de mesures de rétorsion fondées sur le retour d'un moralisme puritain particulièrement aux USA, que l'on croyait disparu et qui fait d'elles et de leur déprivation les seules responsables de leur grossesse.

Les violences de toutes natures (physiques, psychologiques) faites aux femmes est en train de se constituer sous l'action conjuguée des recherches abondantes et de la constitution d'institutions, gouvernementales ou non, comme l'un des thèmes majeurs de la fin de ce siècle. A l'automne 1996 par exemple a eu lieu une grande rencontre internationale en Angleterre dont le titre, révélateur de la globalité de l'approche, est: « Violence, mauvais traitements et citoyenneté des femmes ».

Que ce soit l'eugénisme, la stérilisation, le planning familial, obligatoire ou défendu, la remise en cause incessante du droit à l'avortement qui se heurte au refus aussi obstiné qu'obsessionnel des forces conservatrices et religieuses, où se trouve la volonté des femmes, la maîtrise de leurs corps? Des millions d'entre elles, des millions de femmes pauvres n'ayant pas la possibilité d'utiliser des

contraceptifs ne peuvent exercer leurs droits d'être humain, de personne responsable et cela constitue un scandale dont ne parlent pas les grandes institutions d'aide qui se limitent à un discours quasi abstrait préconisant la réduction des naissances pour améliorer la santé et les conditions socio-économiques des femmes. Ce qui est vrai mais insuffisant.

La fécondité, la maternité doivent, pour être comprises dans leurs relations avec le monde, s'analyser en termes de pouvoir.

Le régime binaire licite/illicite qui régit la sexualité (Foucault M. 1976) apparaît clairement tout en se compliquant. En effet, aux interlocuteurs traditionnels (Etats, chefs de famille) il faut ajouter, nous l'avons vu, les instances internationales (BIRD, FMI, FNUAPS etc) qui exercent de fortes pressions sur la volonté et le désir des premiers complexifiant ainsi les liens de dépendance. L'éloignement des centres de décision accroît l'abstraction du système de surveillance et de régulation. Abstraction ne veut pas dire impartialité dans la mesure où elle est informée par des schèmes mentaux archaïques. A tel point que la femme, toujours considérée comme la seule responsable du nombre d'enfants, constitue et constitue encore l'unique cible des programmes de population. Conception à la source de nombreux échecs. Inversion étrange mais signifiante qui accorde, dans l'obscur domaine du sexe, la décision rationnelle aux femmes qui sont justement condamnées socialement à cause de leur irrationalité, ce qu'on appelle aussi leurs comportements instinctifs.

Dans ce domaine de la fécondité, les chercheuses et praticiennes commencent à se faire entendre, à faire entendre raison; elles revendiquent leurs droits en matière de sexualité et de procréation. La Conférence de Beijing leur accordera, enfin, d'être des sujets de droit en reconnaissant le droit à la santé reproductive. Mais l'on sait que dans ce domaine, encore plus que dans les autres, la mise en oeuvre de politiques nouvelles est toujours longue et la pérennité des accords toujours fragile.

Deux discours s'opposent: le masculin fondé sur la nécessité d'aménager une sexualité économiquement utile et politiquement conservatrice, le féminin s'appuyant sur la nécessité d'aménager enfin une sexualité humainement non destructrice et respectueuse des relations entre les deux genres.

L'analyse de la tension entre deux savoirs, dans le champ du développement, ne serait pas complète si l'on n'abordait pas la question du progrès et de la tradition.

Le développement, lié à un progrès linéaire et continu se veut un concept neutre; la tradition souvent assimilée à la culture et opposée

au changement fait l'objet d'un traitement différencié selon les sexes.

Personne ne questionne la validité et la nécessité d'apprendre aux hommes paysans de nouvelles techniques culturales: usage de pesticides et d'engrais, de semences sélectionnées, de la culture attelée, introduction de produits d'exportation tels le coton ou le café qui entraîne dans les faits une forte désorganisation de la division sexuelle du travail et, par conséquent, une transformation des structures familiales et parfois des règles d'héritage avec l'évolution des sociétés matrilineaires vers la patrilinéarité. Mais tout le monde concorde pour dire qu'il serait dangereux, lorsqu'il s'agit des femmes, de toucher à la tradition: elles doivent rester mères et ménagères, ne pas aller à l'école, ne pas apprendre à mieux cultiver les terres dont elles reçoivent l'usufruit pour améliorer le bien être de leur famille, ne pas accéder au crédit sous peine de bouleversements culturels qui mettraient en danger l'ordre social.

Avant d'analyser ces oppositions, un exemple parmi tant d'autres: la brousse reculée d'un pays africain où seules les femmes ont la charge de la culture des vivriers, de leur transformation pour l'alimentation familiale et le commerce. Elles accomplissent tous les travaux à la main, traditionnellement, sans recevoir le moindre appui qui pourrait les aider à améliorer leur productivité pour faire face à l'ensemble de leurs devoirs. Néanmoins un projet est conçu pour elles. En quoi consiste-t-il? On leur impose de rencontrer une fois par mois une monitrice qui vient leur apprendre à tricoter, et qui plus est, à tricoter de la laine (la monitrice amène des pelotes pour la démonstration) qu'elles ne peuvent évidemment pas acheter, faute d'argent. Ces femmes assistent au cours et se lamentent auprès de moi de devoir gâcher un temps si précieux qu'elles pourraient utiliser à faire quelque chose de plus rentable.

Quelques constatations:

- la valeur de la tradition, de la culture n'est donc pas déclinée pareillement selon qu'on s'adresse aux hommes ou aux femmes ce qui laisse supposer qu'elle est formée de deux sphères différentes et intangibles. Quelle théorie de la culture peut rendre compte d'une si extraordinaire dichotomie? Il faut souligner que cette dichotomie, dans les pays du Tiers Monde, est toute récente; auparavant, le niveau technique et économique des hommes et des femmes était semblable, ce sont les projets de développement qui introduisent la scission. En cela les développeurs révèlent, avec cette candide imposition de l'inégalité, qu'ils font abstraction de l'évolution des femmes dans les sociétés occidentales. Le fantasme du « bon vieux temps » retrouvé est dans leur camp. Ce n'est plus le progrès mais la régres-

sion qu'ils imposent sans même se donner la peine de se justifier. Contrairement à ce que dit Héraclite, le temps des femmes est le seul à être arrêté.

- les femmes que l'on met toujours du côté de la nature (être non doué d'une intelligence suffisante, de raison à cause de son immersion diffuse dans une sorte d'irrationalité congénitale) se voient, par un coup de baguette magique, assigner au rôle de gardienne de la culture, sous les espèces du tricot, dans notre exemple, technique parfaitement inconnue des africaines sur l'ensemble du continent. Mais le tricot, toujours fait par les femmes occidentales « pour passer le temps » n'acquiert-t-il pas ainsi un statut ambivalent de culture-nature? Un pas de plus permet de dire que lorsque la femme fait un acte technique, donc culturel, elle le transforme de par son incapacité innée en acte naturel. C'est d'ailleurs ce que disait une femme est mieux qualifiée par nature et par héritage « biologique » à l'efficacité d'une production d'assemblage. On n'accorde la culture à la femme que dans la mesure où elle n'est, aux yeux des hommes, qu'un avatar de la nature.

- Ce sont des hommes qui ont été responsables du développement et des projets. On doit se demander, et cette question n'a rien de rhétorique, par quelle aberration mentale ils ont refusé de voir, tout simplement, que leur rêve passéiste contredisait si ouvertement la réalité, finançant, très faiblement il est vrai, des actions comme celle de l'apprentissage du tricot. Ne faut-il pas plutôt reconnaître que dans ce type d'exemple, drôle et tragique, ce sont les hommes qui adoptent une conduite « naturelle ».

N'est-ce pas encore la nature masculine qui rend si difficile d'obtenir que soient révisés les questionnaires de recensement afin de faire apparaître, par exemple, le travail féminin ou le nombre de femmes chefs de famille? Les données actuelles sont encore très fragmentaires et incomplètes. Reconnaître que les femmes puissent être entièrement responsables de leurs enfants est, selon eux, métaphysiquement plus dangereux que de leur donner le droit de vote car c'est accepter une identité de culture entre les hommes et les femmes et cela au coeur de l'institution sociale.

Les hommes sont soumis, eux aussi, dès leur plus jeune âge à l'apprentissage de la domination et, de ce point de vue, l'exercent aussi « naturellement » que les femmes la subissent. Admettre, analyser cette « nature » masculine permet, en complexifiant le problème, non seulement d'apporter un peu d'ordre dans la confusion venant de l'usage discriminatoire du terme mais aussi de mieux comprendre l'acharnement avec lequel des hommes intelligents ont

créé, amplifié des dysfonctionnements socio-économiques pour concevoir la domination masculine selon d'autres termes. Sur cette nature masculine pèsent de très vieux schèmes mentaux que l'on croit oubliés telle l'opposition chaleur-dynamisme/ froid-passivité. Le développement est une affaire d'hommes qui possèdent en eux l'énergie sociale nécessaire pour impulser le changement, l'orienter, le faire naître. Ce sont eux seuls qui fécondent la femme, comme on l'a cru si longtemps, et, qui fécondent le monde. L'histoire du développement, ramassée sur un temps très court, permet de mettre au jour ce type de rémanence.

Reconnaître la « nature » masculine permet également de mieux comprendre une autre contradiction: en voulant obstinément que les femmes restent les gardiennes de la tradition et de ses valeurs, les hommes nient le changement qu'ils revendiquent. Ils souhaitent le progrès, sans aucun doute, mais ce progrès s'inscrit dans une dualité qui le rend très difficile à atteindre puisque seules les femmes sont assignées à la stagnation. Ce schéma a fonctionné durant des siècles mais de manière douce, permettant d'ailleurs une réelle évolution. Avec la contraction temporelle il montre une décadence inacceptable, et par là-même dénoncée de plus en plus vigoureusement.

Le cadre général et les grandes tendances qui s'y inscrivent apparaît d'autant plus sombre que les femmes ont pris la parole, décidées à démontrer les manques, les failles qui, dans tous les domaines -de la famille à l'économie globale- continuent à disqualifier les femmes.

En 1969, M. Foucault notait que depuis les années 30 se faisait jour une attirance vers les phénomènes de rupture permettant enfin de dissocier les longues séries de l'histoire des idées ou des mentalités collectives (Foucault M. 1969); cette tendance accompagne la crise de l'autorité, c'est-à-dire de l'ordre hiérarchique qui entraîne elle aussi une discontinuité (Arendt H. 1972). Il recommandait, en s'y essayant lui-même, de « mettre hors circuit les continuités irréflechies » par lesquelles on organise, par avance, le discours qu'on entend analyser. C'est un des buts de l'analyse et du combat féministes, particulièrement révélateur dans le contexte du développement.

Bibliographie

Agenda 21 des Femmes: Programme d'Action, 1991. Congrès Mondial des Femmes pour une Planète en Bonne Santé. Inter-

- national Policy Action Committee, Women's environment & development organization (WEDO)
- Antrobus, P. 1989: *Women and Development: an alternative analysis in Development in Development*, Journal of DID
- Bisilliat Jeanne, 1985 (eds): *Femmes et Politiques Alimentaires*, Orstom, Colloques et Séminaires
- Conference on Women, Development and Human Rights. 1993 Madrid
- Development Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*, 1985 DAWN
- Enhancing Women's Participation in Economic Development*, 1994. A World Bank Paper
- Femmes et Développement*, 1992. No spécial des Cahiers des Femmes d'Europe, CCE
- Nations Unies, 1992, *Femmes dans le Monde, Des chiffres et des idées 1970-1990*.
- Longwe, S., 1988, *Strategies of resistance to the Forward Looking Strategies*, in *From welfare to empowerment*, Nairobi
- Messel, E., 1991, *Ouverture sur l'Egalité des chances pour les femmes dans les projets de coopération technique, Pourquoi, Comment?* Atelier sous-régional sur l'expérience du BIT dans le domaine coopératif en Afrique francophone
- Mignot-Lefebvre, Y., 1986, *Femmes et Développement après Nairobi: Idéologie et enjeux internationaux d'une décennie* in *Revue Tiers Monde*, t. XXVII, No 105, Janvier-Mars 1986
- Moser, C., 1989, *Gender planning in the Third World: meeting practical and strategic needs*, in *World Development*, 17, No 11
- Réunion à Mexico, 1975, Conférence Mondiale de l'Année Internationale de la Femme, Nations Unies
- Towards Autonomy for Women, Research and Action to support a Development Process*. Rawoo, working paper, 1986
- Young Kate, 1986, *How to integrate women's needs into local, regional and national planning*. Working paper, IDS
- Whitehead, A., 1979, *Some preliminary notes on the subordination of women* in *IDS Bulletin*, vol 10, No 3
- Lycklama à Nijeholt, G., 1987, *The fallacy of integration: the UN strategy of integrating women*, in *Netherlands Review of Development Studies*

JACQUES CHARMES

PLUS VISIBLE MAIS TOUJOURS SOUS-ESTIMÉE:

L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES FEMMES EN AFRIQUE

L'un des principaux progrès accomplis pour une meilleure prise en considération des femmes dans le développement a pour origine le point de vue qui a consisté à appréhender leur différence de statut et de caractéristiques non plus seulement du fait d'un simple déterminisme biologique mais en raison du fait qu'elles constituent une catégorie socialement construite. Ce point de vue rendait indispensable de redresser un certain nombre d'idées reçues et préconçues, notamment celles qui se traduisent par leur invisibilité dans l'activité économique.

Dans la définition internationale de l'activité économique en effet, telle qu'elle apparaît dans les systèmes de Comptabilité Nationale des Nations Unies, les activités domestiques exercées dans le simple but de l'autoconsommation ou de l'auto-fourriture, étaient systématiquement exclues du calcul du PIB, à l'exception des activités relevant du secteur agricole et primaire en général, et de l'auto-construction. Des travaux tels que ceux de Luisella Goldschmidt-Clermont (1985) ont largement contribué à faire prendre conscience de l'importance de ces activités et des redressements qu'entraînerait leur prise en compte dans le calcul du PIB. C'est ainsi que la récente révision du Système de Comptabilité Nationale (1993) a étendu la définition internationale de l'activité économique aux activités manufacturières (secteur secondaire) qui ne passent pas par

le marché et sont exercées aux seules fins d'autoconsommation; mais elle a continué à exclure les activités de service qui restent les plus importantes dans la sphère domestique (préparation des repas, entretien de la maison et du foyer, soins aux enfants), dès lors qu'elles ne donnent pas lieu à rémunération.

Mais même si l'on s'en tient au champ restrictif de la définition, il s'en faut de beaucoup que la contribution des femmes au Produit National soit correctement appréhendée. L'une des raisons en est la difficulté persistante à faire entrer certaines catégories de femmes dans la population active. Cette difficulté tient aux conceptions qui prévalent aussi bien dans les populations elles-mêmes -et chez les intéressées notamment- que chez les enquêteurs chargés d'administrer les questionnaires et donc d'appliquer sur le terrain les définitions adoptées.

Ainsi continue à persister une forte sous-estimation de la participation des femmes à l'activité économique. Et pourtant l'emploi du temps des femmes laisse peu de temps aux loisirs et en laisse de moins en moins. On a tendance aujourd'hui à parler du triple emploi du temps des femmes: celui de leur activité économique (qu'elle soit principale ou secondaire), celui de leur activité domestique, et celui de leur activité communautaire. Dans de nombreux pays, l'émancipation des femmes, l'évolution de leur statut, passe et se traduit par leur implication de plus en plus importante dans le tiers secteur, c'est-à-dire le secteur des associations, des nouvelles citoyennetés, du bénévolat et du volontariat dont on souligne -tout comme pour le travail domestique- le rôle méconnu et non mesuré dans la réalisation du Produit National.

Néanmoins le mouvement général des idées fait progressivement évoluer les données statistiques collectées. On se propose ici d'en donner quelques exemples africains, tant en ce qui concerne l'activité principale que l'activité secondaire, et de présenter également quelques lacunes qui demeurent ou qui ont été nouvellement identifiées.

Progrès dans la mesure de l'activité économique principale

L'élévation générale des taux d'activité féminine dans le monde traduit à la fois un changement des mentalités et des moeurs, et aussi un changement des réalités économiques, puisque presque partout le travail féminin a dû quitter la sphère domestique pour se

porter sur le marché, à travers les activités informelles essentiellement pour ce qui concerne les pays en développement, à travers le salariat et notamment le salariat temporaire et précaire dans les pays industrialisés.

Mais les changements significatifs enregistrés au cours des trois dernières décennies sont aussi le signe d'une amélioration des méthodes d'appréhension de ces activités féminines et il est difficile d'apprécier la part qui revient à ce dernier facteur et celle qui revient aux autres.

La compilation statistique des recensements de population par les Nations-Unies (United Nations, 1995) montre bien (tableau 1 ci-après) qu'entre les années 70 et les années 90, partout dans le monde, les taux d'activité féminine ont augmenté ou sont restés à des niveaux élevés.

Tableau 1
Taux d'activité féminine 1970-90 (15 ans et plus), en %

| | 1970 | 1980 | 1990 |
|------------------------------------|------|------|------|
| Régions développées | | | |
| Europe de l'Est | 56 | 56 | 58 |
| Europe de l'Ouest | 37 | 42 | 51 |
| Autres régions | 40 | 46 | 54 |
| Afrique | | | |
| Afrique du Nord | 8 | 12 | 21 |
| Afrique sub-saharienne | 57 | 54 | 53 |
| Amérique Latine et Caraïbes | | | |
| Amérique Latine | 22 | 25 | 34 |
| Caraïbes | 38 | 42 | 49 |

| | 1970 | 1980 | 1990 |
|--------------------------|------|------|------|
| Asie et Pacifique | | | |
| Asie de l'Est | 57 | 58 | 56 |
| Asie du Sud-Est | 49 | 51 | 54 |
| Asie du Sud | 25 | 24 | 44 |
| Asie Centrale | 55 | 56 | 58 |
| Asie de l'Ouest | 22 | 26 | 30 |
| Océanie | 47 | 46 | 48 |

Source: UN, 1995: The World's Women, Trends and Statistics, Tableau 5.4 B, p. 110.

On voit que la tendance générale va vers des taux féminins s'élevant à 50-60% de la population d'âge adulte (15 ans et plus), alors que les taux masculins sont proches de 70-80% et sont partout en baisse. L'écart entre les deux sexes ne pourra jamais être totalement éliminé en raison du retrait des femmes de la population active lors de la procréation et des périodes de soins aux enfants en bas âge; de même, du fait de leur espérance de vie plus élevée, elles sont relativement plus nombreuses que les hommes à être inactives dans les âges élevés.

Cependant les sous-régions de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Asie de l'Ouest), qui correspondent au monde arabe, se caractérisent par les taux les plus faibles, et l'examen plus détaillé par pays montrerait qu'en Afrique sub-saharienne, les pays à forte dominante de population musulmane (Mali, Tchad, Mauritanie, Soudan) connaissent aussi des taux d'activité féminine nettement plus faibles (ce qui n'est cependant pas le cas du Sénégal ou du Niger).

Précisément l'Algérie et le Mali sont deux pays où des efforts ont été faits, ces dernières années, dans le domaine de la collecte statistique sur l'activité économique.

L'Algérie est, avec le Bangladesh, le pays dont le taux d'activité féminine est le plus bas du monde (6%) et dans le rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 1995), on voit que c'est le pays où les femmes représentent la plus faible proportion de la main d'oeuvre totale (4%), taux le plus faible du monde, inférieur même à ceux des pays du Golfe.

Les statisticiens algériens ont à ce point intériorisé ce statut particulier de la femme au foyer que -à contre-courant de toutes les

recommandations internationales en matière de population active-ils continuent à distinguer une catégorie appelée « femmes partiellement occupées » et désormais qualifiée de « travailleuses à domicile ». A vrai dire, cette attitude s'explique aussi par le fait que les difficultés qu'ils connaissent dans leurs tentatives d'appréhension de l'activité économique féminine se traduisent par d'équivalentes difficultés d'interprétation des données de population active et de leur évolution, ce qui amène le plus souvent les planificateurs à ne raisonner que sur la seule population masculine.

A l'occasion de l'enquête main d'oeuvre 1992, il avait été décidé d'ajouter au questionnaire un emploi du temps simplifié qui serait administré à tous les inactifs et chômeurs, et en particulier aux femmes au foyer (cf. Charmes, 1991a). Il ne s'agissait pas d'un relevé précis de l'utilisation du temps de la personne, mais de l'énumération d'un certain nombre d'activités économiques et non-économiques, domestiques ou non, pour lesquelles on demandait à la personne interrogée combien d'heures elle avait passé à cette activité au cours de la semaine précédant l'enquête. Cette initiative suivait en cela les recommandations qui, au niveau international, suggèrent de mener des enquêtes budget-temps afin de mieux appréhender l'activité féminine; ces dernières années, plusieurs enquêtes portant sur la dimension sociale de l'ajustement ont d'ailleurs inclus un volet emploi du temps dans leurs questionnaires.

Le tableau 2 suivant donne les résultats de cette investigation complémentaire. L'effort poursuivi a permis de faire passer le taux d'activité des femmes de 15 ans et plus de 8,8% à 11,4% et la population féminine en vient à représenter 13,1% de la main d'oeuvre totale, ce qui est une nette amélioration par rapport à la situation antérieure, mais on aurait pu penser à une transformation plus drastique de la structure de la population active.

Tableau 2
Population active et taux d'activité par sexe en Algérie, 1992

| | Hommes | Femmes | Ensemble |
|---|---------------|---------------|-----------------|
| 1-Occupés | 4.201 | 362 | 4.562 |
| 2- Travail à domicile | --- | 164 | 164 |
| 3-Sans travail | 1.348 | 134 | 1482 |
| 4-Femmes au foyer exerçant une activité | --- | 182 | 182 |
| 5-Sans travail exerçant une activité | 148 | 16 | 164 |
| 6-Autres inactifs exerçant une activité | 15 | --- | 15 |
| 7-Population active totale (1+2+3) | 5.549 | 660 | 6.208 |
| 8-Population active totale (1+2+3+4+5+6) | 5.712 | 858 | 6.570 |
| 9-Population totale (15 ans +) | 7.480 | 7.543 | 15.023 |
| 9 bis-Population totale | 13.413 | 13.187 | 26.600 |
| 10-Taux d'activité I = 7/9 | 74,2 | 8,8 | 41,4 |
| 11-Taux d'activité II = 8/9 | 76,4 | 11,4 | 43,7 |
| 12-Taux de chômage I = 3/7 | 24,3 | 20,3 | 23,9 |
| 13-Taux de chômage II = (3-5)/8 | 21,0 | 13,8 | 20,1 |
| 14-Taux brut d'activité I 7/9 bis | 41,4 | 5,0 | 23,3 |
| 15-Taux brut d'activité II 8/9 bis | 42,6 | 6,5 | 24,7 |

Sources: Calculs effectués à partir des résultats de l'enquête main d'oeuvre, 1992. ONS: Situation de l'emploi 1991-92. Collections statistiques n°58, Alger, 55 p.

En fait, comme l'a montré l'expérience de la Tunisie entre le milieu des années 70 et la fin des années 80 (cf. Charmes, 1990a), c'est la constance des préoccupations du statisticien qui finit par convaincre les agents de collecte et les personnes interrogées que leurs conceptions antérieures étaient erronées: on ne veut pas dire par là que le statisticien finit par obtenir le résultat qu'il désire, mais bien qu'en l'occurrence les conceptions traditionnelles (qui refusent de considérer que la femme travaillant sur l'exploitation agricole ou dans un métier artisanal à domicile, exerce une activité économique) doivent laisser progressivement la place à des conceptions

plus universalistes, correspondant en tout cas aux concepts définis au niveau international.

De plus, ainsi que l'avait bien montré le cas tunisien, l'amélioration de la mesure des effectifs de la population active, se traduit par une diminution du taux de chômage: le niveau très élevé qu'atteint celui-ci en Algérie (23,9%) n'est dû qu'à la très forte sous estimation de la population active féminine et à sa non comparabilité avec les autres pays de la région du fait même de cette sous estimation. L'emploi du temps de l'enquête 1992 n'a-t-il pas permis de faire reculer de près de 4 points le taux de chômage global (qui passe de 23,9 à 20,1%)?

Au Mali en 1989, l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques des Ménages (dite Enquête sur le Secteur Informel) est parvenue à des résultats d'une ampleur encore plus significative en administrant systématiquement à tous les inactifs d'âge actif (8 ans et plus) un module de questionnaire insistant sur l'exercice d'une activité économique, l'enquêteur pouvant en préciser la définition par des exemples et en indiquant que l'activité devait être relevée « même si la personne ne considère pas qu'il s'agit d'un véritable emploi ».

Le tableau 3 ci-après montre l'effet de ces questions sur les taux d'activité.

Tableau 3
Population active et taux d'activité par sexe
au Mali en 1989.

| | Hommes | Femmes | Ensemble |
|--|---------------|---------------|-----------------|
| 1 -Population active | 1.932 | 1.007 | 2.939 |
| 2 -Population inactive exerçant une activité (dont femmes au foyer) | 69 | 365 | 434 |
| 3 -Population totale (8 ans et +) | 2.542 | 2.768 | 5.310 |
| 4 -Population totale | 3.804 | 3.918 | 7.721 |
| 5 -Taux d'activité I (1/3) | 76,0 | 36,4 | 55,3 |
| 6 -Taux d'activité II ((1+2)/3) | 78,7 | 49,6 | 63,5 |
| 7 -taux brut d'activité I (1/4) | 50,8 | 25,7 | 38,1 |
| 8 -Taux brut d'activité II (1+2)/4) | 52,6 | 35,0 | 43,7 |

Sources: DNSI, 1994, Enquête nationale sur les activités économiques des ménages 1989. Tableau 1, p. 6.

Le taux brut d'activité féminine qui s'élevait à 25,7% à l'exploitation de la simple question directe s'élève de 10 points (à 35,0%) lorsque le module spécifique est administré aux inactifs, et le taux d'activité des femmes de 8 ans et plus s'élève de 13 points (de 36,4 à 49,6%): au total l'écart entre les taux masculins et les taux féminins s'est réduit de 25 à 17 points pour les taux bruts et de 40 à 29 points pour les taux spécifiques, soit des écarts qui deviennent conformes à ce qui s'observe dans le monde.

Les deux exemples qui précèdent montrent que pour ce qui est de l'activité économique principale, les derniers pays réfractaires sont sur le point de rejoindre les normes prévalant dans les sous régions auxquelles ils appartiennent, les taux d'activité retraçant ainsi correctement les structures démographiques, les structures du marché du travail ainsi que cet élément de discrimination socio-culturelle propre à chaque pays.

Il s'en faut cependant de beaucoup que ces lents (mais définitifs) progrès dans la mesure de l'activité économique principale permettent d'en finir avec la sous estimation de la contribution des femmes au Produit National.

Progrès dans la mesure de l'activité économique secondaire

Certes, comme on s'en doute, la meilleure prise en compte de l'activité principale a pour effet d'augmenter les effectifs féminins d'un secteur informel que l'on a toujours tendance à considérer comme faiblement productif et peu rémunérateur (bien que l'on puisse s'inscrire en faux contre ces hypothèses: cf. Charmes 1990b et 1995). Mais surtout il apparaît que les femmes peuvent être parfois beaucoup plus nombreuses que les hommes à exercer des activités secondaires en plus de leur activité principale, ce qui peut modifier radicalement la structure des emplois au niveau national. Et en ce domaine, les progrès statistiques dans la collecte n'ont pas été si nombreux et restent encore largement à venir.

L'expérience du **Burkina Faso** est, de ce point de vue, intéressante. Lors du Recensement Général de la Population de 1985, l'activité secondaire a été approchée de façon systématique et convaincante en ce sens que la question a été posée à tous les actifs de façon naturelle en la liant à la période de l'année où elle est exercée (saison agricole, saison non agricole): dans un pays où plus de 90%

de la population est rurale et où les activités urbaines sont étroitement dépendantes de l'activité agricole, on conçoit l'importance d'une telle démarche. Le résultat en a été que près de 25% des actifs ont déclaré une seconde activité.

Cela n'a pas eu pour effet de modifier le taux d'activité féminine qui est très élevé dans ce pays (74,1% contre 87,6% pour les hommes: les femmes y représentent plus de 49% de la main d'oeuvre totale); en revanche les structures de l'emploi informel s'en trouvent radicalement modifiées, ainsi qu'il ressort du tableau 4 ci-après.

Tableau 4
Structures du secteur informel au Burkina Faso, selon l'approche par les actifs et selon l'approche par les emplois (pluri-activité).
Année 1985.

| | Activité principale | | Activité secondaire | | Ensemble | |
|------------------|---------------------|------|---------------------|------|----------|------|
| | actifs | % | emplois secondaires | % | emplois | % |
| Urbain | 120.000 | 54,5 | 13.000 | | 133.000 | |
| Rural | 100.000 | | 652.000 | 98,0 | 752.000 | 85,0 |
| Hommes | 130.000 | 59,1 | 145.000 | | 275.000 | |
| Femmes | 90.000 | | 520.000 | 78,2 | 610.000 | 68,9 |
| Production | 55.000 | 71,0 | 405.000 | 60,9 | 460.000 | 52,3 |
| Tertiaire | 155.000 | | 260.000 | | 425.000 | |
| Secteur informel | 220.000 | 100 | 665.000 | 100 | 885.000 | 100 |

Sources: Charmes J. (1995), d'après Charmes J. (1989).

On voit que le secteur informel, à dominante urbaine, masculine et tertiaire lorsqu'on s'en tient à l'analyse de l'activité principale, prend une dominante rurale, féminine et manufacturière lorsqu'on tient compte de la pluri-activité.

Les emplois secondaires sont 6,6 fois plus nombreux que ceux exercés à titre principal. Surtout, certaines activités spécifiquement féminines se voient accrues d'un coefficient multiplicateur très élevé: par exemple le filage (x 27), la fabrication de bière de mil (x 20), le tissage (x 17). Même les activités commerciales féminines,

déjà particulièrement nombreuses à titre principal, sont multipliées par 3 à titre secondaire.

Au Mali également, la prise en compte des activités secondaires a pour effet de faire passer de 34,3 à 39,7% la proportion des femmes dans l'ensemble des emplois: un effet moins spectaculaire qu'au Burkina Faso, parce que nombre d'hommes y exercent de telles activités.

Etant donné que ce que l'on qualifie ici d'activité secondaire l'est dans le sens d'activité complémentaire et ne signifie pas pour autant que ces activités sont exercées de façon peu importante ou peu continue, les répercussions sur les estimations de la contribution des femmes au Produit National peuvent être extrêmement élevées, notamment dans le secteur de la transformation des produits agricoles: secteur dont on sait que la dernière révision du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (1993) l'inclut désormais totalement dans la définition de l'activité économique, même lorsque ces activités sont destinées à la seule autoconsommation.

La collecte de données sur la pluri-activité reste cependant peu fréquente, et lorsqu'elle a lieu, c'est souvent sous une forme inadaptée conduisant à des résultats peu convaincants alors qu'on est bien conscient que c'est par cette voie que passent les stratégies de survie ou plus généralement de maintien des niveaux de vie dans des contextes d'ajustement structurel.

Si les progrès réalisés dans la mesure de l'activité principale des femmes sont sur le point d'atteindre leur objectif qui est de rendre visible la place qu'elles occupent dans la population active ou la main d'oeuvre, cette place reste encore fortement sous estimée dans la mesure où:

- dans les pays en développement, les femmes exercent en grande majorité leurs activités dans le secteur informel (et donc une meilleure évaluation de leur contribution passe par une amélioration des méthodes de mesure des résultats des activités informelles,
- les femmes développent, plus fréquemment que les hommes, des situations de pluri-activité qui restent encore peu connues et mal mesurées.

Dès lors et comme le montrent les travaux sur l'évolution historique des budgets-temps (cf. Gershuny J., 1995 et Harvey G. S., 1995), le temps consacré par les femmes au travail rémunéré et aux activités sociales augmente dans tous les pays (alors qu'augmente simultanément celui consacré par les hommes au travail non rémunéré et aux activités sociales). On constate bien une extension et un

approfondissement des activités féminines dans le monde, et l'achèvement progressif de la sortie des femmes de la sphère domestique requiert désormais que l'on s'intéresse de plus près, et avec les méthodes appropriées, à ce second cercle d'invisibilité qui tient au fractionnement du temps des femmes (car elles restent fortement impliquées par la sphère domestique), ce qui les oblige à exercer des activités multiples, particulièrement en période de crise, et à ce troisième cercle qui les amène à se consacrer à des activités sociales bénévoles afin de consolider un statut social et politique encore précaire dans maints pays.

Bibliographie

- Charmes J. (1989): *Trente cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89)*. Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration. Ministère du Plan et de la Coopération. PNUD. DTCD, Ouagadougou, 108 p.
- Charmes J. (1990a): *Deux études sur l'emploi dans le monde arabe*. Dossiers du CEPED n°11, 37 p.
- Charmes J. (1990b): *Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel*. in OCDE (1990): *Nouvelles approches du secteur informel*, 271 p. (pp. 11-51).
- Charmes J. (1991a): *Mesure statistique de la population active et du secteur informel en Algérie. Situation actuelle et orientations méthodologiques*. PNUD, Bureau Statistique des Nations Unies, Office National des Statistiques, 20 p.
- Charmes J. (1991b): *Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation: Italie et Burkina Faso*. in Montagné-Villette S. (ed.): *Espaces et travail clandestins*, Masson, 157 p. (pp. 25-32).
- Charmes J. (1995): *Emploi, informalisation, marginalisation? L'Afrique dans la crise et sous l'ajustement, 1975-95*. Communication au séminaire de Royaumeont « Crise économique africaine et dynamique démographique », 22-24 mai 1995, 22 p.
- DNSI (1994): *Emploi et secteur informel au Mali en 1989*. Résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel) DNSI, Bamako, 65 p.
- Gershuny J. (1995): *Historical Changes in Time Use Patterns*, in Bulletin of the International Statistical Institute, Contributed Papers, 50th session, Book 1, Beijing 1995.

- Goldschmidt-Clermont, L. (1985): *Unpaid Work in the Household. A review of economic evaluation methods*. ILO, Geneva, 137 p.
- Harvey A.S. (1995): *The role of time use in Quantifying Paid and Unpaid Work*, in Bulletin of the International Statistical Institute, Contributed Papers, 50th session, Book 1, Beijing 1995.
- Nations-Unies (1992): *Les femmes dans le monde, 1970-90. Des chiffres et des idées*. Nations Unies, New York, Statistiques et indicateurs sociaux, série K, n°8, 122 p.
- Office National de Statistique (1995): *Situation de l'emploi 1991-92*. ONS, Alger, Collections statistiques n°58, 55 p.
- PNUD (1995): *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, Paris, Economica.
- United Nations (1995): *The World's women 1995. Trends and Statistics*. United Nations, New York, Social Statistics and Indicators, series K, n°12, 188 p.

LES MIGRATIONS FEMININES

**CHEIKH OUMAR BA
SYLVIE BREDELOUP**

MIGRATIONS INTER-AFRICAINES DES FEMMES DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

Introduction

La migration féminine demeure une préoccupation récente et marginale pour les chercheurs qui s'intéressent à la problématique migratoire. Dans sa recension de la littérature existante en France, en Italie et dans les pays de langue anglaise, sur ce thème, L. Taravella relevait, pour 1965-83, seulement 512 références bibliographiques. Les études portant sur la migration des femmes africaines restent encore plus exceptionnelles (12 références sur 512). Cette pauvreté quantitative se combine à une pauvreté qualitative: les notes descriptives privilégiant l'aspect juridique ou les témoignages sur les conditions de vie prennent le pas sur les études sociologiques ou les analyses à portée scientifique plus générale.

Pourtant l'ampleur du fait migratoire, l'installation durable des populations issues de l'immigration sur le continent européen combinée à l'arrivée de leurs épouses ont installé, à l'aube des années soixante-dix, la question migratoire au coeur des débats politiques avant d'attirer l'attention des chercheurs. Liées à la demande sociale, les réflexions de ces derniers ont alors porté sur l'impact des nouvelles législations (1974: fermeture des frontières; 1976: procédure

de « regroupement familial ») visant à enrayer les flux et transformer les projets migratoires.

La migration des femmes originaires de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) a été étudiée, pour l'essentiel, à partir du pays d'accueil et des années 1990¹. Les travaux accordent une large place aux questions d'identité et d'adaptation. Jeydinak s'est intéressé à l'insertion des familles sahéennes à la vie parisienne, Nicollet à leurs parcours d'acculturation au Havre alors que Timera s'interrogeait sur l'évolution des rapports de sexe et sur les modalités d'intégration sociale et professionnelle des femmes **sooninke** en France. Parallèlement des femmes témoignent de leurs conditions de migrantes, de femmes de migrants et de leur apprentissage de l'hexagone (C. Vigor, 1991; M.L. Bonvisiny, 1992). Plus rares sont encore les travaux à considérer l'impact de la migration sur les pays d'origine et sur les femmes restées au village (S.E. Findley, Williams, 1986; C. Quiminal, 1991; F. Sow, 1991).

Autrement dit, la migration des femmes africaines demeure un domaine insuffisamment et trop partiellement exploré. Lors de son intervention au « Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa » qui réunissait des chercheurs anglophones et francophones, Oppong a encouragé la communauté scientifique à accorder une priorité à l'étude de la migration féminine et à ses conséquences sur les relations de genre. Bien qu'abordé par les chercheurs travaillant au Nigeria ou en zone sahéenne², ce thème reste encore trop largement négligé. Dans son dernier ouvrage sur les « Africaines », l'historienne Coquery Vidrovitch (1994: 125) rappelait que presque rien n'a été dit sur les premières migrations féminines en Afrique.

Or, la migration ouest-africaine ne se décline pas seulement selon une orientation Sud-Nord. Les ressortissants du Sénégal comme de la vallée du fleuve Sénégal sont encore plus nombreux à parcourir le continent africain qu'à migrer en Europe. La Côte-d'Ivoire demeure la première terre d'accueil, loin devant la France ou l'Italie.

¹ Les références des années 80 sont pour l'essentiel des documents de travail, des mémoires peu diffusés : (A.M. Diop, 1981), (N. Kante, 1983). Ou encore elles abordent la migration féminine au travers de la polygamie, pratique considérée comme incompatible avec les valeurs du pays d'accueil : (S. Faizang, O. Journet, 1988).

² Voir les travaux de S. Watts (1983), A. Adepoju (1984), R. Pittin (1984), L. Lacey (1986), de L. Trager (1993) de P. Makinwa-Adebusoye (1991) sur le Nigéria, de S.A. Ahmed (1986) au Soudan et de J. Conde et S. Diagne (1986), de M. Monimart (1989), de S. Findley et Williams (1986). au Mali.

Selon les sources³ il y aurait moins de 100 000 Sénégalais en Europe pour 2 à 300 000 Sénégalais sur le continent africain. Par ailleurs, des recherches menées en 1990-91 dans 44 villages éparpillés sur la rive gauche du fleuve Sénégal (A. Lericollais, C. Santoir) révèlent que dans deux cas sur trois la migration internationale est orientée Sud-Sud. Les mouvements vers l'Afrique de l'Est sont aussi nombreux que les déplacements vers l'Afrique de l'Ouest. Les premiers concernent, pour près de la moitié d'entre eux le Gabon. Puis viennent le Congo et le Cameroun. L'Ouest africain correspond à plus de 90 % à des départs vers la forêt ivoirienne.

Ces déplacements inter-africains intègrent les femmes. Si la migration féminine solitaire demeure exceptionnelle, nombreuses sont les femmes à rejoindre leurs maris dans le pays d'immigration. D'après une étude conduite par Sow dans le département de Podor⁴, les « regroupements familiaux » seraient proportionnellement plus importants en Afrique qu'en France⁵ bien que paradoxalement n'ayant pas été suscités par une quelconque politique migratoire des

³ Pour la France, on parle de 45 260 Sénégalais (INSEE, 1990) sans compter les clandestins; pour l'Italie de 26 368 Sénégalais (Ministère de l'Intérieur au 31/12/93). Les estimations concernant les autres pays africains sont plus incertaines. Pour la Côte-d'Ivoire, elles varient entre 20 288 (Banque Mondiale 1990), 39 727 (RGPH 1988, Direction de la Statistique ivoirienne), 45 000 à 50 000 (selon M.Scck, consul sénégalais à Abidjan, interviewé dans le Soleil du 15/12/93 et la Direction des Sénégalais de l'Extérieur), 70 000 si on s'en tient aux immatriculations faites à l'occasion des dernières élections présidentielles dans les représentations consulaires, 300 000 (Sud Hebdo n° 139, 10/01/91). Pour la Gambie, on parle de 80 000 Sénégalais (selon M.Kébé, haut commissaire du Sénégal à Banjul interrogé in Soleil du 09/11/93). Suite à la reprise des relations entre le Sénégal et la Mauritanie, la présence sénégalaise en Mauritanie est estimée à 50 000 personnes. Pour le Cameroun, les fluctuations seraient dues à un redéploiement des Sénégalais vers d'autres pays (Gabon) et à des retours (rapatriement récent). 35 000 en 1990 (selon M. Dieng, à l'Ambassade du Sénégal au Cameroun, entretien du 10/08/94), 15 000 en 1994 (Direction des Sénégalais à l'extérieur, entretien mai 1994). Pour le Gabon, les estimations sont encore plus aléatoires: entre 8 000 et 20 000 Sénégalais. 5 000 autres Sénégalais seraient répartis entre le Congo, le Zaïre et les autres pays d'Afrique orientale

⁴ Enquête réalisée en 1989 auprès de 497 femmes du département de Podor (ville de Podor et 12 villages). Tirage réalisé pour l'essentiel sur la base du RGPH 1988.

⁵ Entre 1975 et 1991, 5 467 Maliens et 10 292 Sénégalais sont entrés en France au titre du regroupement familial. En 1991, les Sénégalais arrivés dans le cadre du regroupement familial ne représentaient que 27% des Sénégalais acheminés ou régularisés (sources O.M.I.).

pays du Sud. Moins d'1% des femmes de l'échantillon retenu ont accompagné leurs familles en Europe alors que 14,7% d'entre elles se sont rendues dans d'autres pays du continent (Mauritanie, Mali, Côte-d'Ivoire, Congo...). Signalons que la tendance à migrer des ressortissants de Podor est infiniment plus faible que celle des originaires du département de Matam.

Qui part, qui reste, qui participe aux va-et-vient entre les différents lieux de vie? Selon quel rythme et quelles logiques? Qui contrôle ces mouvements? Traditionnellement, dans la société **haalpu-laar**, « la femme ne pouvait rejoindre l'absent, à moins d'y avoir été directement invitée par celui-ci... l'entretien de la femme par le mari présent ou absent était d'une certaine manière facultatif » (Y. Wane 1966: 283). Aujourd'hui, de quelle manière le chef de famille gère cette circulation? Quelle forme prend la migration inter-africaine des femmes de la vallée alors qu'elle n'a pas été perturbée par les sollicitations des sociétés d'accueil? Le déplacement des populations masculines mais aussi féminines n'engendre-t-il pas une transformation des rapports sociaux? Ou bien ne peut-on pas plutôt réfléchir à ce que cette circulation accrue donne à voir, révèle ou grossit des tendances déjà préexistantes? La migration « passive » des femmes reproduit-elle le schéma de dépendance de la femme par rapport à son père, son mari, son frère ou conduit-elle à des changements de comportements?

L'évolution de la condition féminine et des rapports de genre ne saurait être prédéterminée par la seule migration des uns ou des autres. De surcroît, pour donner du sens à la circulation migratoire des femmes, il est souhaitable de ne pas se limiter à une simple analyse des statuts et des rôles féminins mais de considérer les interactions qui se développent au sein de la communauté toute entière. Dans le cadre du programme « Migrations Internationales Ouest-africaines » initié à l'ORSTOM, des entretiens individuels et collectifs, doublés d'observations, ont été menés auprès de migrants, femmes migrantes, femmes de migrants ici (Dakar et vallée du fleuve Sénégal) et là-bas (Côte-d'Ivoire, Cameroun)⁶ de façon notamment à resituer les parcours migratoires des uns par rapport à ceux des autres.

⁶ Voir travaux de C. O. Ba (1993), de S. Bredeloup (1992, 1993) et de M. Drame (1993).

Les motifs du regroupement familial

La famille restée au village perçoit d'un oeil beaucoup moins critique le départ d'une épouse pour le Congo, le Cameroun que pour la France. La distance culturelle est à son sens plus dangereuse que la distance physique. Elle ne peut envisager que les Etats Africains voisins même si lointains se posent en médiateur dans le règlement de conflits inhérents à la sphère domestique et viennent la concurrencer dans la prise en charge communautaire. L'implantation des ménages en France a, en revanche, suscité bien des résistances du côté de la cellule familiale villageoise qui a le sentiment d'avoir perdu à la fois une partie de son emprise sur les membres de la communauté et une partie de la rente migratoire. Sur le continent africain, le regroupement demeure une affaire familiale.

Si des problèmes de santé et la nécessité d'un suivi médical approprié peuvent être mis en avant pour justifier auprès de la communauté villageoise le départ d'une épouse vers la France, à l'inverse, le même état de santé conduira la famille à rapatrier au pays la femme ayant rejoint préalablement son mari au Cameroun ou au Congo. C'est dire combien il n'est pas nécessaire à un mari d'avancer des prétextes plus ou moins fondés quand il souhaite la présence de sa femme à ses côtés, dans un pays de la sous-région. Toutefois, les migrants s'efforcent collectivement de justifier le regroupement des familles en élevant cette pratique au rang d'obligation religieuse. Au-delà d'une certaine durée, la séparation des époux ne peut que conduire l'un ou l'autre à l'adultère, acte moralement inacceptable dans les sociétés musulmanes. Faire venir sa femme dans un autre pays du continent africain signifie qu'on est sur la voie de la réussite économique et sociale, de la prospérité. « Si tu es avec ta femme cela augmente la considération que les autres ont pour toi » résumait un migrant rentré du Congo. A l'inverse, en France, le regroupement des époux a été le signe d'une rupture par rapport au projet migratoire initial. Ne pouvant plus profiter du système de noria, les migrants se sont installés durablement en famille et ont été conduits à transiger avec les institutions étatiques.

Les femmes, quant à elles, envisagent leur propre migration comme un moyen de remplir régulièrement leurs devoirs conjugaux et leurs fonctions procréatrices et apprécient bien souvent l'invitation de leurs maris. Leurs discours demeurent conformes aux normes sociales et religieuses des sociétés ouest-africaines.

« J'ai été deux fois (au Congo, à Pointe Noire) c'est parce qu'il (son mari) me respectait qu'il m'a amenée » explique **Fatou**.

« Tant que tu peux partir tu le fais... Nous sooninké, même si tu es à l'extérieur avec ton mari, s'il n'est pas riche tu peux avoir des enfants. Pour nous, rester 3 ou 5 ans sans voir le mari, on ne peut pas. » renchérit **Ndiabou**.

La grande majorité des femmes mariées restées au village considèrent la migration féminine « dépendante » comme une opportunité qui ne leur a pas encore été offerte. « C'est d'abord se donner une chance de consolider les liens conjugaux que la distance et la longue séparation peuvent distendre. Ensuite c'est se donner l'opportunité d'accroître ses revenus en élargissant son éventail d'activités. » (M. Drame, 1993:12). La migration des femmes produit effectivement de la richesse (enfants, marchandise, plus-value) et conduit ces dernières à thésauriser en anticipant sur un avenir incertain. Pourtant, elles acceptent tout à fait l'idée de rester ou de rentrer au pays quand la réussite matérielle du mari ou leur sécurité est menacée au sein de la société d'accueil. La soumission à l'homme, norme islamique, n'explique pas à elle seule cette attitude pragmatique. Elles ne sont pas disposées à prendre des risques inutiles tant que leurs maris ne sont pas en mesure de les prendre en charge au plan économique.

On considère qu'il y a 20 ans de décalage entre l'arrivée massive des ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal en France et celle de leurs épouses. Bien que l'intervalle de temps soit, semble-t-il plus court, on retrouve ce même décalage sur le sol africain. La femme n'accompagne pas son mari en migration; elle le rejoint. Rappelons que le différentiel d'âge entre le mari et sa première épouse est tel que, sa « future » épouse n'a pas dix ans quand le migrant entreprend son premier séjour à l'étranger.

Stratégies de regroupement

La pratique du regroupement familial s'inscrit naturellement dans l'histoire et se développe en définitive indépendamment des politiques migratoires⁷. Elle correspond à une phase dans le procès

⁷ Les ressortissants espagnols ou portugais n'ont pas attendu la procédure assistée pour procéder à des regroupements familiaux. Pour ces populations installées en France depuis longtemps, la mise en oeuvre du décret d'avril 1976 n'a eu que peu

migratoire. Trois stratégies de regroupement familial, initiées par les hommes, ont pu être repérées dans le cadre d'une migration inter-africaine:

- Les migrants, qui optent pour l'activité commerciale, se marient le plus souvent au village avec leur cousine matrilatérale (parallèle ou croisée), au retour de leur première ou deuxième étape migratoire. Sans qu'un visa ne soit nécessaire, leurs femmes viennent les rejoindre pour quelques années sur le lieu de migration. Cette stratégie s'avère la plus courante.

- D'autres, plus récemment, sont conduits à contracter une alliance à distance. Ils font directement venir du village une cousine qu'ils peuvent avoir connue au village ou en migration quand elle y avait accompagné ses parents. Cette stratégie, signe d'une prise en compte des difficultés économiques, n'est possible que si la communauté émigrée est importante au plan numérique et regroupe suffisamment de proches parents des mariés. Le mariage religieux a donc lieu sur la terre africaine mais en dehors du pays d'origine. Le migrant peut ainsi honorer le mariage tout en limitant les frais. Il n'a pas besoin d'interrompre son activité professionnelle ni de redistribuer massivement ses économies aux membres de la famille élargie au village. L'envoi aux parents d'une somme forfaitaire ne peut permettre qu'une cérémonie villageoise modeste. En outre, en l'absence d'une parentèle élargie et compte tenu de leur condition d'étrangers, dans le pays d'immigration, la cérémonie ne peut pas non plus atteindre les fastes d'antan.

- D'autres enfin, aventuriers, s'essaient aux trafics de pierres précieuses (S. Bredeloup, 1993). Pour déjouer les interdictions qu'ils rencontrent dans les pays producteurs de diamants et faciliter leur insertion, ils combinent mariages endogamiques parentaux au village et unions exogamiques officielles ou officieuses dans le pays d'accueil. Grâce à ces alliances opportunistes, ils ouvrent des boutiques, emploient du personnel sous couvert de l'identité de leurs épouses. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier de l'appui de leurs belles familles en cas d'interpellation ou d'emprisonnement. Avant tout stratégiques, ces liaisons leur permettent parfois d'approcher les pouvoirs locaux et de négocier l'application des réglementations.

d'effets. A titre indicatif, 83% des Portugais sont entrés en France au titre du regroupement familial avant 1976 (source Office des Migrations Internationales); les regroupements les plus importants s'étant opérés en 1970-71.

Circulation des femmes et stratégies de repli

La circulation des femmes, leur départ en migration mais aussi leur retour au village, dépend bien souvent de la décision du mari laquelle est prise en fonction de sa situation économique dans le pays d'accueil.

La migration des Sénégalais vers le Congo est très ancienne (G. Balandier, 1955; G. Sautter, 1966; F. Manchuelle, 1987). Elle daterait du XIX^{ème} siècle. Si au début des années 60, elle était massive et concernait l'ensemble de la vallée, on note qu'actuellement elle n'implique plus que les villages ayant réussi à tisser des réseaux professionnels très structurés. C'est ce qui explique la reproduction de certains villages de la vallée comme Bokidiawe et Hamady Ounare (département de Matam). Pour exemple, en 1992, une enquête non exhaustive effectuée dans le village de Bokidiawe concluait que sur une population de 120 migrants internationaux, à dominante **Sooninke**, 100 migrants étaient installés au Congo au moment de l'enquête. Le Congo est considéré par les **Bokidiawenaabe** (habitants de Bokidiawe) comme un village-bis. Il existe une si grande reproduction de la communauté villageoise que certains migrants n'ont parfois pas besoin de se déplacer au village pour célébrer leur mariage. Une anecdote voudrait qu'au début des années 80, une vieille femme ait soutenu innocemment que la deuxième ville du Congo était plus proche du village que la capitale sénégalaise. Car tous les jours, elle entendait parler davantage de Pointe Noire que de Dakar.

Un rapide calcul établi sur la base des données de l'association (ADMVB section Pointe Noire) des ressortissants de Bokidiawe au Congo, montre que si là-bas, on compte une femme pour deux hommes, quand on ne considère plus que les hommes mariés, on comptabilise alors autant de femmes (117) que d'hommes (110). Ces femmes se déplacent selon plusieurs modalités arrêtées presque systématiquement par l'homme. Plusieurs cas de figure ont été identifiés: elles se croisent, elles se succèdent, elles vivent ensemble au village, elles vivent ensemble en migration. Dans le premier cas, les co-épouses se retrouvent en migration pendant au moins une année pour que le mari puisse se refaire « une santé financière » et faire face aux frais du retour de la première épouse. Autre possibilité, le mari renvoie celle qui était avec lui retrouver l'autre (ou les autres) au village où elles se croisent. Quelques temps après, c'est au tour de la seconde de faire le déplacement. Troisième solution, les co-épouses demeurent au village et c'est le mari qui effectue tous les deux ans un court séjour (4 mois). Généralement quand la

femme a plus de six enfants ou quand elle atteint l'âge de la ménopause, elle rentre au village définitivement. Son utilité sociale n'est plus là-bas mais peut être ici. Sa destinée conjugale prend fin en même temps que ses capacités à procréer. Elle peut jouer cependant un rôle non négligeable dans les destinées familiales au village, en raison précisément de son âge. La quatrième option envisagée par l'homme consiste à faire cohabiter ses épouses en migration.

Sur la base d'une enquête réalisée dans le village de Bokidiawé⁸ il semble que le taux de polygamie est plus élevé chez les migrants (Pointe Noire) que chez les non migrants (village). Les femmes de diamantaires interrogées⁹ étaient à deux exceptions près toutes mariées selon le régime polygamique. On peut faire l'hypothèse selon laquelle grâce à une accumulation économique plus importante, le migrant accède plus rapidement à la polygamie que son compatriote resté au pays.

Compte tenu de l'importance des mariages polygamiques, à quel rythme et selon quels critères s'opèrent les déplacements des femmes entre les différents espaces de vie? Il semble que les femmes arrivent en migration en moyenne 1 an et demi après leur mariage, à l'âge moyen de 18 ans et donc très souvent sans enfant. Contrairement aux femmes qui rejoignent leurs époux dans un pays à forte instabilité, celles qui gagnent le Congo circulent peu et font en moyenne deux séjours. le premier séjour dure quatre ans et le temps passé à l'étranger demeure inférieur à six ans. Pendant la migration, les maternités sont nombreuses et rapprochées: en moins de six ans, les femmes de Bokidiawé accouchent de trois enfants. Alors qu'au moment de l'enquête, ces femmes avaient en moyenne cinq enfants. C'est dire qu'en migration, l'abstinence sexuelle post-partum ne semble guère respectée alors que chez les **Sooninke** comme les **Haalpulaaren**, il est mal vu qu'une femme se retrouve enceinte avant que son enfant ne soit sevré. La mère d'un enfant par an est ridiculisée. L'écart moyen entre deux naissances est inférieur

⁸ 58 femmes ayant accompagné leur mari en migration au Congo ou plus rarement au Cameroun ou en Côte-d'Ivoire ont été interrogées par C.O.BA à leur retour de migration entre 1992 et 1994. Parmi elles, on compte 37 **Sooninke** et 21 **Haalpulaaren**. La répartition des migrantes en Afrique entre les groupes statutaires (nobles, castés, captifs) correspond à la répartition villageoise (2/3 de Nobles) ce qui n'est pas le cas si on considère les déplacements vers la France où le poids des anciens captifs est plus fort.

⁹ 30 entretiens menés auprès de femmes de diamantaires (dont 4 Zaïroises) résidant actuellement à Dakar et au Fuuta et ayant rejoint leur mari en migration (Septembre-Octobre 1994).

à celui qu'on peut observer au Sénégal (33 mois selon A. Nicollet, 1992). Les faits corroborent donc bien les discours des unes ou des autres sur l'interrelation migration-procréation. En migration comme au village, le mariage et la maternité continuent d'être les espaces de réussite féminine.

Les premiers entretiens conduits auprès des femmes de diamantaires ou encore de migrants installés en Côte-d'Ivoire apportent un éclairage différent: leurs étapes semblent plus nombreuses et plus courtes. Compte tenu de leur itinéraire migratoire plus chaotique et du fait qu'elle partent en migration en moyenne quatre ans après leur mariage, si les femmes de diamantaires résident sept ans en moyenne à l'étranger, elles accouchent prioritairement au village.

L'urgence de la maternité est d'autant plus forte que le séjour à l'étranger peut être interrompu rapidement à la demande de l'époux ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, à cause d'événements qu'il subit et répercute en cascade auprès de ses dépendants. Forcés, volontaires ou encore impossibles, les retours au pays, retours au village prennent des formes variées.

- *Retours forcés*

Quand les hommes doivent user de la circulation comme une nécessité pour survivre, ils mettent à l'abri leurs épouses. C'est ainsi que depuis quelques années, on assiste au retour massif des femmes **Fuutanke**¹⁰ du Cameroun. Elles étaient estimées à plusieurs centaines au cours de la décennie 1980-90. En 1993, on en comptabilise plus que 100¹¹. Il s'agit principalement de femmes **Wolof**, mariées à des artisans bijoutiers ou tailleurs et installées durablement à Yaoundé ou Douala. L'instauration officielle (février 1993) du visa obligatoire pour tous les étrangers (même ressortissants de la CDEAO) associée à la dérive économique¹², politique du pays rend aujourd'hui beaucoup plus aléatoire l'installation des commerçants **Haalpulaaren**¹³ dans les deux capitales. Concurrencés largement

¹⁰ Originaires du **Fuuta Tooro**, ancien royaume correspondant à la moyenne vallée du Sénégal (qui s'étend sur les deux rives du fleuve, de Dagana à Bakel).

¹¹ Informations recueillies par C. O. Ba lors de sa mission au Cameroun (Août 1994).

¹² Toutes les mesures adoptées depuis 4 ans pour réduire le train de vie de l'Etat camerounais n'ont pas abouti. L'Etat ne parvient toujours pas à réunir les recettes nécessaires à la rémunération des agents de la Fonction Publique. L'incivisme fiscal, la fuite des capitaux semblent difficiles à combattre.

¹³ Ceux qui parlent le **pulaar** (**Peul** et **Toucouleur**).

par les entrepreneurs **Bamileke**, ils projettent de poursuivre leur route vers le Gabon, nouvel Eldorado, ô combien dangereux¹⁴. La précarisation de leurs conditions de vie et de travail les incite à renvoyer leurs femmes et enfants au pays.

« Dans certains pays, la présence de la femme peut gêner le mari. Si l'homme est seul, il peut se déplacer plus facilement tandis que s'il est avec sa famille, c'est plus dur. Si tu es là, tu peux te débrouiller pour trouver à manger mais si vous vivez là-bas, il est difficile de se débrouiller pour manger et garder quelque chose pour le pays ». (Femme **Sooninke** de Madina N'Diathbé)

Le repli des femmes **Haalpulaaren** de Côte-d'Ivoire sur le pays d'origine a été engagé depuis plus longtemps encore. De Côte-d'Ivoire, les ressortissants de la vallée du Sénégal repartent vers le Congo, le Cameroun, le Gabon quand ce n'est pas le Zaïre, l'Italie. De surcroît, en Côte-d'Ivoire, ils conservent une extrême mobilité, parcourant les villes forestières à la recherche de recettes commerciales appréciables. Dans ces conditions, ils préfèrent circuler seuls. Une recherche (S. Bredeloup, 1992) menée auprès des ressortissants de Dodel, village de la moyenne vallée du fleuve où plus d'un **foyre** (cuisine) sur deux est touché par la migration, nous avait déjà conduits à cette conclusion: les femmes ne viennent plus à tour de rôle rejoindre leurs maris. A Divo, ville-phare du réseau dodelois, seules encore deux femmes étaient présentes et prenaient en charge la préparation du **ceb bu jën** pour leurs frères et cousins du village. En Côte-d'Ivoire, la communauté sénégalaise continue de se démarquer des autres communautés immigrées par le plus fort rapport de masculinité. Elle demeure pour l'essentiel constituée de primo-migrants (sur 39 727 Sénégalais recensés lors du R.G.P.H. de 1988, 18% seulement sont des enfants de moins de 10 ans). Autant pour des raisons familiales que professionnelles, les hommes rentrent au pays régulièrement, considérant la Côte-d'Ivoire comme un point seulement dans leur espace de vie.

Quand la situation professionnelle des migrants est provisoirement stable, le plus souvent c'est l'arrivée de la co-épouse qui provoque l'interruption du séjour de la première femme. Cette situation

¹⁴ D'après l'Ambassade du Sénégal au Cameroun, en 1993, 67 Sénégalais auraient trouvé la mort en voulant traverser la frontière Cameroun-Gabon. On trouve quelques échos de ces drames dans la presse sénégalaise (Revue de presse, MIGPRESS 5, ORSTOM, Soleil du 5/02/93 « Gabon, 64 Ouest-Africains meurent en prison ».)

peut installer des conflits permanents pouvant déboucher sur un divorce.

« Mes deux épouses se bagarraient tous les jours. Chaque fois, j'essaie de les calmer en vain. Ma maison était devenue comme une arène de lutte. Je me suis préparé doucement. Un jour je leur ai appris que je les avais divorcé toutes les deux et que dans une semaine je les ramènerai au pays ». Un an après son retour, il a épousé deux autres femmes, à quelques mois d'intervalles. (Migrant **Sooninke** de Bokidiawe installé au Congo)

Ce retour forcé peut être mal vécu quand la co-épouse n'est pas une parente mais une femme originaire du pays d'immigration.

« Ce qui me décourage c'est que cette femme est une femme de là-bas. Si elle était d'ici, il peut rester avec elle deux ans, venir faire un mois chez la femme qui est restée au pays, repartir et rester encore un an avec l'autre. Après quoi il fait revenir pour amener celle qui est au pays pour la même année de trois ans. Mais si la femme est là-bas et en plus elle est du pays; tu sais les femmes de là-bas ne sont pas les mêmes que celles d'ici. Il se peut qu'elle l'aime uniquement pour la richesse et que le jour où il n'aura plus d'argent, elle va le quitter. C'est en tout cas ce que je crois... Mais moi, même si aujourd'hui il devenait pauvre, je ne pourrais pas le quitter. Je vais me débrouiller pour rester avec lui parce que si je le quitte, je ne sais même pas où aller parce que nous avons des enfants et en plus nous sommes parents. Je ne pourrais que chercher les moyens de vivre avec lui. Le fait que l'autre femme soit là-bas avec lui ça me fait mal parce que ce sont des femmes qui ne font pas avancer quelqu'un. » (femme **Haalpulaar** de Madina Ndiathbé)

Autres motifs du retour des femmes au pays: la nécessité d'éduquer au village selon des préceptes religieux bien établis, les enfants nés et grandis en migration ou encore la nécessité de prendre en charge au village la mère vieillissante du mari. Ces motifs participent de la même volonté d'opérer un rééquilibrage des membres de la cellule familiale entre ici et là-bas. Dans cette stratégie, le migrant attribue à sa femme un rôle d'intendance au village, base arrière de son système migratoire. C'est la circulation de ces femmes d'un lieu à l'autre qui contribue au maintien des liens avec la famille et la communauté toute entière et qui dispense le mari d'un retour.

« Je sais qu'il (son mari) veut que je vienne là-bas mais le problème c'est qui laisser derrière? Quand je suis revenue, j'étais avec son père et

sa mère. Son père pouvait entretenir la famille, même s'il n'envoyait pas, il n'y avait pas de problème. Ce que son père faisait nous faisait vivre car il cultivait et il faisait le commerce. Maintenant son père est décédé et sa mère est seule dans la maison. Alors, laisser sa mère seule dans la maison avec les enfants, cela ne va pas faire plaisir à sa mère. Ce qui est sûr c'est que moi j'ai envie de partir mais qui laisser derrière? ».

Les enfants ne rentrent pas toujours en même temps que leurs mères; Ils peuvent l'avoir précédé de quelques années et ne pas l'accompagner lors de son séjour suivant, restant à la garde des grand-parents, plus rarement de la co-épouse. C'est donc au village qu'ils engageront le plus souvent leur scolarité (école coranique et école primaire).

La circulation des femmes peut dépendre autant d'événements extérieurs que du pouvoir discrétionnaire des migrants. Ainsi, les diamantaires du fleuve Sénégal qui développent une activité illicite sur un large territoire procèdent fréquemment à la réinstallation de leurs familles nombreuses à la périphérie des lieux de prospection, en zones protégées, directement reliées à un aéroport international. Ils négocient leurs pierres précieuses à Kinshasa (Zaire), Kitwé (Zambie), Luanda (Angola) alors que leurs épouses résident à Brazzaville, Bujumbura ou Anvers. Toutefois, ils ne sont pas toujours en mesure d'anticiper sur les expulsions ou emprisonnements. Si le migrant a intégré dans son schéma mental les risques du métier, on pourrait penser que ses épouses vivent ces événements de manière beaucoup plus douloureuse. Sur 26 Sénégalaises, épouses de diamantaires interrogées, 11 avaient connu personnellement une expulsion ou un emprisonnement dans leur itinéraire migratoire et semblaient peu s'en formaliser. L'une même expliquait « Non, mise à part l'expulsion de 1977, je n'ai pas eu de problèmes » Tout est effectivement relatif: son mari ayant été tué par balle en Angola, tout dernièrement. A deux exceptions près, leurs maris ont tous connu la prison ou l'expulsion, à plusieurs reprises et 4 d'entre eux sont décédés dans l'exercice de leur activité.

- Retours volontaires

Comparativement à ces retours obligés ou forcés, les retours volontaires se font rares. Ils peuvent être motivés par la maladie, la nostalgie du pays Mais il n'est pas dit que le mari accède à cette requête.

« C'est triste car tu ne rentres pas quand tu veux sauf quand le mari t'y autorise. Si je pouvais rentrer quand je veux, je serais partie il y a au moins cinq ans. Mais quand on est marié, on doit rentrer sous les directives du mari. » (**Haalpulaar** de Galoya installée au Cameroun)

Ces retours volontaires peuvent encore signifier le refus par la femme de se faire imposer une seconde épouse ou une nouvelle grossesse. Bien que la fécondité soit survalorisée dans les sociétés **Haalpulaar** ou **Sooninke** et qu'elle constitue, dans les discours des femmes, leur raison d'être en migration, il arrive en effet que l'idée de maternités trop rapprochées soit rejetée. Alors pour la femme, le retour au village apparaît comme étant le plus sûr préservatif, en l'absence de contraception. En refusant de se plier à l'impératif de la procréation, la femme ne participe-t-elle pas à la subversion des cadres de la reproduction sociale et des rapports sociaux de sexe?

« L'année dernière mon mari était venu ici (village) et m'avait demandé de repartir avec lui mais j'ai refusé car je ne veux pas avoir d'enfant actuellement. Tous mes états de grossesse m'ont fait des difficultés. A chaque fois je dois passer beaucoup de temps à l'hôpital. Une fois j'ai été grosse alors que j'avais un enfant de trois mois. J'ai accouché alors que mon fils avait neuf mois. J'ai toujours demandé à mon mari de faire le planning familial mais il a toujours refusé. Cela a été la cause de notre dispute à plusieurs reprises. On a même failli divorcer. Ici je me repose sur le plan sexuel. Si je n'avais pas ce problème de grossesses rapprochées, j'aime aller à l'extérieur »

(**Haalpulaar** de Bokidiawe ayant migré au Gabon)

- *Retours impossibles*

Il arrive enfin que la situation financière des migrants ne leur permette plus de rapatrier l'ensemble de la famille ayant migré.

« Quand on est à l'étranger, c'est pendant les premières années qu'on arrive à se débrouiller. A force de durer dans un pays on finit par connaître beaucoup de gens et si on veut s'occuper de soi, s'occuper de ces gens et s'occuper de la famille qu'on a laissé au pays c'est très difficile. En plus, quand la famille s'agrandit, il sera difficile de revenir car l'argent nécessaire pour faire revenir tout le monde est une fortune. C'est pourquoi il y a des gens qui sont restés à l'étranger malgré eux parce qu'ils ne peuvent pas rapatrier leurs familles. » (Migrant rentré définitivement au pays après 17 ans passés en migration inter-africaine)

Outre ces va-et-vient entre ici et là-bas, quelles formes revêt le séjour des femmes en migration inter-africaine? Au quotidien, quelles sont leurs conditions de vie? Dans quel espace évoluent-elles? Par qui sont-elles accueillies? Quelles relations entretiennent-elles avec leur environnement? Ces femmes dont la migration est qualifiée de passive parce que dépendante de celle de leurs maris, sont-elles actives quand il s'agit de s'épauler ou de s'entraider pour gérer le quotidien?

Vie quotidienne en migration

En Afrique, les familles ouest-africaines immigrées ont mis en place des systèmes résidentiels comparables à ceux qu'elles connaissent dans leur région d'origine. Le **diatigui** ou logeur a longtemps été la pierre angulaire du système d'hébergement. Aujourd'hui, l'accès au logement demeure facile et, l'habitat, parce que rarement exigü, n'est pas source de conflits comme en Europe. L'alternance entre espace public (salon, cour) et espace privé (chambres, cuisine) structure toujours leur vie quotidienne. Les cours peuvent réunir jusqu'à douze femmes originaires de villages voisins qui s'organisent pour nourrir la communauté selon une rotation qui rappelle le système de « tours » (**moome** ou **aye**) institué par les polygames. Les enfants dorment bien souvent dans le salon et l'espace est toujours suffisant pour faire cohabiter les épouses, accueillir des parents ou amis de passage. Les formes de vie sociale africaines peuvent se reproduire à l'identique, sans problèmes; le modèle résidentiel traditionnel ayant été réinterprété.

« Là-bas (Brazzaville), on était trois femmes dans la maison et on avait trois chambres et un salon au milieu. En fait, les chambres sont même quatre. Il n'y avait que trois qui étaient habitées; la quatrième chambre était habitée par le frère du mari d'une des femmes qui était avec nous. Nous n'étions pas toutes du même village mais nous nous sommes connues là-bas. Il y a une qui est de Feralla et l'autre de Mbagne (Mauritanie) et moi je suis de Madina (Podor). Nous nous sommes rencontrées là-bas et nous étions comme des soeurs. En plus nous avions le même dîner ».

« Notre premier logement (Pointe Noire) comprenait deux pièces: un salon et une chambre. Après nous avons déménagé pour prendre un logement de quatre pièces: trois chambres et un salon. Il y avait mon mari, les enfants (5 enfants) et les deux frères de mon mari ».

Les activités domestiques occupent, comme au pays, une place essentielle dans la vie quotidienne des femmes en migration. Elles se rendent au marché seules ou en petits groupes après avoir été initiées aux arcanes du marchandage et aux difficultés de la langue française par une des leurs ayant plus d'ancienneté dans la migration. En revanche, les femmes de diamantaires installées au Zaïre ou en Zambie ont moins l'occasion de sortir, en raison de l'insécurité ambiante et de leur statut de clandestins. Elles fréquentent le marché une fois par semaine ou par quinzaine, accompagnées d'un domestique et s'y rendent en taxi ou dans la voiture de leur époux. L'éloignement du marché, leur situation précaire et les revenus de migrant justifient l'utilisation de ce mode de transport.

Les femmes assurent par ailleurs l'entretien de la maison, l'éducation des enfants et préparent les repas. Toutefois grâce au système de « tours » qu'elles ont réaménagé et au soutien d'un personnel domestique important, elles ne sont pas débordées dans leurs tâches journalières d'autant qu'elles sont aussi dispensées des corvées d'eau et de bois qui rythment la vie au Fuuta. Les systèmes d'entraide qu'elles ont mis en oeuvre permettent de dégager du temps quand elles sont fragilisées ou quand elles souhaitent développer une activité rémunérée.

« Chacune faisait deux jours de cuisine. Pour la ration (riz, huile) ce sont les hommes qui achètent et apportent à la maison. Pour la dépense, c'est le mari de chaque femme qui donne à sa femme. Quand tu reviens du marché, les autres femmes dont ce n'est pas le tour peuvent te retrouver à la cuisine pour t'aider pour que ça aille plus vite. Cependant quand c'est ton tour, tu es la seule interlocutrice des hommes pour tout ce qui manque. Quand tu tombes malade, ce sont les autres qui s'occupent de la cuisine. C'est pareil pour les accouchements. Quand tu accouches, tu restes deux mois avant de reprendre le dîner. C'est un arrangement que nous avons trouvé entre nous. Ce sont les autres qui travaillent. Tu peux aider une fois si tu te sens solide après l'accouchement mais tu ne prépares pas encore le dîner. »

« Si j'ai de la couture, pendant que celle qui est de tour est au marché, je me mets à coudre. Si j'ai de la crème glacée à faire, je me mets à attacher mes sachets et je les mets dans le congélateur et j'attends le retour de celle qui est partie au marché. A son retour, je laisse tomber mon travail personnel et je vais l'aider à la cuisine car c'est plus important. Quand j'ai fini de l'aider, je prends ce que j'avais à coudre et je me mets à côté d'elle pour causer et coudre en même temps. »

Les « boys » sont autochtones, parfois musulmans. Ils ont été recrutés par les migrants et assurent, sous l'ordre de leurs épouses, les travaux de blanchisserie, repassage, ménage, vaisselle. Ils peuvent aussi faire office de porteur quand la femme estime les provisions achetées au marché trop lourdes. Les **Fuutanke** se réservent les tâches les plus valorisantes comme les préparations culinaires. Il leur arrive parfois de déléguer les soins apportés aux enfants à des petites bonnes. Si au village, les femmes se font aider parfois dans leurs tâches ménagères par des domestiques, il s'agit de parentes ou d'alliées voire de leur fille plus âgée, en aucun cas de travailleurs rémunérés, et de surcroît de l'autre sexe. Cette situation est donc inhabituelle dans une société musulmane. On peut se demander quel impact peut avoir l'introduction de ces « étrangers » dans la vie quotidienne des femmes et dans les relations de genre.

« Avant chacune avait son boy mais après les hommes ont pris deux domestiques pour toute la maison (4 hommes, 3 femmes et une dizaine d'enfants). L'un des boys s'occupait du linge et du nettoyage de la maison et du salon et l'autre aidait les femmes à la cuisine ».

Plus isolées, moins nombreuses, les femmes de diamantaires semblent développer des échanges plus amicaux, moins strictement professionnels avec leurs domestiques que leurs soeurs intégrées dans une large communauté immigrée à Pointe Noire (Congo). Ceux-là les initient à la cuisine de leur pays ou aux rudiments des langues parlées localement. En contre partie, on nous a signalé quelques conversions à l'islam de ces domestiques.

Les repas sont aussi pour les femmes une occasion de retrouver d'autres **Fuutanke**. Si les hommes et les femmes prennent leur repas séparément, les femmes assurent le service et au Congo, au Cameroun ou en Côte-d'Ivoire, elles préparent le **ceb** également pour les hommes célibataires, ceux qui paient quotidiennement (**tuuse**) pour être nourris en même temps que les membres de la famille. Les migrants nouvellement arrivés sont dispensés de cotisations pour se restaurer. Ils sont pris en charge par la communauté. Quand ils trouvent du travail, ils participent alors au **tuuse**. De plus, ils font régulièrement des gestes financiers à l'endroit des femmes qui doivent en informer obligatoirement leur époux pour ne pas être soupçonnées d'entretenir avec eux des relations secrètes ou amoureuses.

« Après le repas (du midi) je fais le thé et je passe tout mon temps à insulter les hommes amis ou frères de mon mari dès que l'un dit quelque chose sur moi. Notre lieu de rencontre est la seconde boutique (en

face de notre maison) de mon mari qu'il a confié à son jeune frère. Ils m'aident souvent à ne pas sentir l'isolement. »

(Haalpulaar, Labbo, Originaire de Tambacounda, installée au Cameroun)

Il leur arrive également d'aller porter au marché, sur le lieu de travail de leur mari, le plat préparé comme il arrive aux villageoises d'apporter le riz-poisson aux travailleurs agricoles dans les champs.; le travail domestique devenant alors partie intégrante du travail commercial ou agricole.

Au Zaïre ou en Zambie, les repas ne regroupent pas autant de convives. Bien souvent, les diamantaires sont absents plusieurs mois, partis dans les pays voisins opérer leurs tractations financières. Partageant très souvent le même époux¹⁵, les femmes cohabitent aussi en migration. Les regroupements de familles sénégalaises sont donc moins importants dans ces zones d'Afrique orientale. On peut trouver dans la même maison les deux co-épouses et quelques-uns de leurs enfants ou le père, la mère, les enfants et le frère du mari. La famille « nucléaire » est un modèle qui se développe au détriment du modèle traditionnel revisité comme au Congo où plusieurs générations et plusieurs familles partagent le même espace.

Un décalage notable existe entre ces petits groupes essaimés en Afrique orientale qui, vivant dans l'incertitude du lendemain, sont conduits à limiter leurs sorties, à opérer dans la discrétion et les larges communautés immigrées aux habitudes et à la vie relationnelle bien établies¹⁶. Les émigrés installés en Zambie ou au Zaïre préfèrent parfois garder leurs enfants à la maison de peur que des bagarres entre écoliers ne dégénèrent et ne provoquent leur expulsion. De la même manière, des femmes discutent avec leurs amies ou connaissances au téléphone plutôt que de leur rendre visite de crainte d'une rafle ou d'un contrôle. Paradoxalement, le téléphone ou la voiture, moyens de communication modernes, préservent de la communication directe, du contact avec la rue et peuvent contribuer à l'isolement relatif de ces migrantes. Ces femmes vivent au sein d'un groupe domestique élargi et leur relatif enfermement n'est cependant aucunement comparable à la solitude à laquelle doivent faire face les Africaines en France dans les appartements étriqués qu'elles habitent, à la réclusion dans laquelle parfois leurs époux les tiennent par crainte de la diffusion des modèles occidentaux.

¹⁵ Sur 30 femmes interrogées, 3 seulement ne connaissaient pas la polygamie.

¹⁶ Depuis la grande expulsion de 1977, les Sénégalais installés au Congo n'ont pas rencontré d'animosité particulière de la part du gouvernement congolais.

Pourtant, la vie relationnelle des femmes de diamantaires en migration activée essentiellement à l'occasion de baptêmes ou autres cérémonies a peu de chances de s'épanouir davantage dans la mesure où elles n'exercent pas d'activités professionnelles qui pourraient favoriser leur insertion dans le pays d'accueil, où à tout le moins dans leur quartier.

Le travail comme sources de revenus et formes d'échange

En France, rares sont les femmes qui travaillent en dehors du foyer. En Zambie ou au Zaïre, à quelques rares exceptions près, les femmes de diamantaires n'exercent pas non plus des activités rémunérées. Au Congo comme au Cameroun, les femmes de commerçants s'adonnent, quant à elles, très souvent au petit commerce ou à l'artisanat alimentaire à domicile. Si la teinture constitue une ressource traditionnelle chez les **Sooninke**, la couture, la broderie ou le tricot font partie des nouveaux savoir-faire acquis en migration. Ces activités traditionnellement féminines sont valorisées par des groupements associatifs qui prêtent de l'argent aux femmes nouvellement arrivées pour leur permettre d'acheter les matériaux (tissus) nécessaires au démarrage de leur travail. Parallèlement, il arrive que ces femmes fassent l'acquisition d'un congélateur, d'une machine à coudre pour diversifier leurs sources de revenus.

« Je faisais des travaux africains comme la teinture, j'avais un congélateur, je vendais du jus de gingembre, de la crème glacée. Ce que j'avais à vendre, je le faisais devant la porte de la maison. Vers la fin, j'ai même pris un enfant pour qu'il m'aide à vendre. » (**Haalpulaar** de Bokidiawe ayant migré au Congo)

« Je vends des robes. Quand je suis rentrée au Sénégal mon mari m'a envoyé 300 000 francs CFA et j'ai acheté du voile, des thioubs, des pagnes cousus. J'ai eu un bénéfice de 200 000 f. CFA après lui avoir remboursé son argent. Je comptais sur lui pour qu'il m'envoie du tissu que je vais coudre et revendre sur place. Mais, il m'a dit que présentement il a des problèmes de lui accorder du temps. » (**Haalpulaar** de Galoya ayant migré au Cameroun)

Pour débiter leurs activités, les femmes font appel régulièrement à leurs maris. Ceux-là s'opposent rarement à l'idée que leurs épouses entreprennent un petit commerce. Pour eux, il ne s'agit pas d'un travail à proprement parler qui les conduirait à s'éloigner du domi-

cile mais plutôt d'une activité d'appoint qui dans la conjoncture actuelle serait susceptible d'alléger leurs propres charges. Dans cette optique, ils peuvent leur consentir des prêts, remboursables. Mais les budgets apparaissent bien séparés. Les recettes réalisées par les femmes ne sont pas destinées prioritairement à être redistribuées au sein de la famille élargie. La femme thésaurise, achète des bijoux ou de l'or ou encore envoie de l'argent à sa mère ou finance la migration de son propre petit frère. On assiste bien à une individualisation des gains qui permet à la femme d'accéder à une certaine autonomie par rapport à son mari et à sa famille. C'est seulement en cas de difficultés familiales importantes, qu'elle peut aider son mari par une contribution financière. Il arrive plus fréquemment qu'elle confie, après remboursement de l'emprunt, l'argent épargné à son époux qui, une seconde fois, joue le rôle de banquier. Il peut en effet provisoirement user de cette épargne pour faire fructifier ses propres affaires. Enfin, la boutique du migrant peut servir de dépôt pour écouler les marchandises confectionnées par les femmes. N'ayant pas de relations fortes avec l'extérieur, les femmes sont contraintes de recruter leur clientèle auprès des amis ou des connaissances du mari.

Outre ces travaux dits « féminins » et peu rémunérateurs, y a-t-il d'autres activités accessibles aux femmes de migrants? Compte tenu des réticences des époux, quelles peuvent être leurs aspirations professionnelles?

Contrairement aux femmes **sooninke** qui ne travaillent pas dans les boutiques de leur mari, chez les **Haalpulaaren** où les activités sont moins communautaires, les femmes soutiennent ou remplacent leurs maris. Plusieurs situations peuvent se présenter. Quand la boutique est dans la maison, elles peuvent y accéder régulièrement et vendre occasionnellement. Elles remplacent le mari quand il est en voyage. Elles s'occupent des comptes en son absence et renouvellent certaines marchandises. En contrepartie, le mari leur accorde de petits cadeaux. Quand la boutique se trouve au marché, les femmes n'y ont pas accès

« Au début, quand je suis arrivée, je l'aidais mais en ce temps il vendait des marchandises diverses. Quand il partait c'est moi qui le remplaçait. Quand je finis le repas de midi et qu'il ne va nulle part on reste ensemble tous les deux dans la boutique et on cause. Quand un client arrive, je me lève pour vendre. »

Les femmes parviennent timidement à s'immiscer dans la sphère professionnelle des hommes. Mais par le biais de ces activités rémunératrices et notamment la restauration, peut-on dire que se façonne une nouvelle grille de relations entre maris et femmes.

- *Les restauratrices*

Parmi les femmes migrantes, trois catégories de restauratrices ont pu être repérées: la femme de restaurateur, la restauratrice mariée à un commerçant et la restauratrice indépendante, divorcée. Le salon de la maison de la première est souvent aménagé pour accueillir les clients. La femme s'occupe de la cuisine et peut se faire aider par des boys recrutés sur place. Outre le service, ils sont également chargés de préparer les plats locaux. Quant au mari, il gère les comptes, assure l'approvisionnement et s'efforce d'élargir la clientèle auprès de ses compatriotes. Quand le mari exerce une autre activité, il pose souvent des préalables avant d'accorder l'autorisation à son épouse d'ouvrir un restaurant. Il s'assure que le restaurant se trouve dans la maison ou à proximité. Ce stratagème semble traduire une volonté du mari de contrôler sa femme dans ses déplacements comme dans ses relations. Mais, de manière marginale, quand les activités de la femme prospèrent davantage que celles de son époux, on assiste à un revirement de ce dernier. La femme peut ouvrir un second restaurant dans un autre quartier et confier le premier restaurant à ses filles, tout cela avec la bénédiction du mari. Le cas de Aissata, 45 ans, d'origine captive et originaire de Cas-Cas (département de Podor) illustre bien cette situation.

Aissata a rejoint son mari (commerçant de tissus au marché Mokolo) en 1975 à Yaoundé. Cinq ans après son arrivée, elle s'investit dans la restauration, activité qu'elle n'avait jamais exercée auparavant. Ainsi, avec l'aide financière (300 000 f. CFA) et le consentement de son mari, elle a ouvert un restaurant dans leur maison qui se trouve dans le quartier de la Brique (quartier où réside la quasi-totalité de la communauté sénégalaise de Yaoundé). Au bout de 4 ans, elle a pu éponger sa dette envers son mari à qui elle remettait mensuellement la moitié de ses bénéfices. Elle avait recruté 3 boys (un « **Maama** » Camerounais c'est-à-dire un musulman du Cameroun, un Tchadien et un Centre Africain) qui assuraient le service. En 1986, elle rentre pour la première fois au Sénégal, réfectionne la maison de son père et achète un terrain aux Parcelles Assainies à Dakar. La même année, elle devient la responsable des femmes Socialistes à Yaoundé. L'année suivante, elle construit sa maison à Dakar. Son jeune frère résidant dans la capitale sénégalaise, s'oc-

cupé des travaux et formalités. A partir de 1990, sa fille aînée l'assiste au restaurant. En 1992, elle marie sa fille avec le fils de son frère. Le nouveau couple accepte de résider dans la maison familiale pour que sa fille puisse continuer à aider sa mère au restaurant.. La même année, Aissata accompagne sa propre mère à la Mecque. L'année suivante, c'est son père qui effectue le pèlerinage sur les lieux Saints grâce à son aide financière. Par la suite, Aissata se rend au pays et achète une deuxième maison dans le quartier HLM Patte d'Oie (Dakar). En 1994, avec l'aval de son mari, elle ouvre un second restaurant dans un autre quartier de Yaounde (Madagascar) et confie le premier restaurant à sa fille aînée. Dès lors, elle répartit son temps entre son nouveau restaurant où elle passe la journée et le premier où elle revient le soir faire les comptes. Malgré ses revenus importants, elle souligne avec fierté ne pas contribuer à la dépense quotidienne qui doit être (et est encore) exclusivement assurée par le mari. Outre ses investissements socio-religieux et immobiliers, Aissata thésaurise:

« J'achète l'or pour moi et notamment pour mes trois filles qui ne sont pas encore mariées. De plus, l'or c'est la richesse des femmes **Futanke**. Et puis, qui sait, peut-être un jour mon mari ou moi-même pouvons avoir des problèmes de liquidité et l'or peut servir aussi de les régler. » « Aujourd'hui je remercie Dieu et mon mari de m'avoir permis de réussir quelque chose dans la vie. Ma plus grande réalisation est celle d'avoir permis à mes deux parents d'aller à la Mecque. »

Précisons que Aissata a su utiliser au maximum le capital relationnel de son mari pour bâtir sa réussite. En effet, son mari est l'un des premiers **Haalpulaar** à s'être installé durablement au Cameroun depuis 1970. Leur maison a pendant longtemps servi de lieu de rencontre et de réunion des migrants originaires du Fuuta.

Si Aissata bénéficie de beaucoup d'égards de la part de ses compatriotes, les rapports liant les restauratrices célibataires et leurs « clients » (majoritairement sénégalais) sont quelquefois ambigus. La troisième catégorie de restauratrice, la plus fréquente, regroupe des femmes divorcées, généralement en rupture avec la société de départ. On ne rencontre pas de **Sooninke**, seulement quelques **Haalpulaaren** qui sont généralement d'origine castée ou captive. Dans la vallée, un discours très répandu colle à toute restauratrice l'étiquette de prostituée.

Coumba originaire de Matam, de mère **Peul** de Macina (Mali), est née en 1964 au Cameroun. A l'âge de 18 ans, elle rejoint son père au **Fuuta**. 2 ans plus tard, elle part s'installer auprès de sa tante à Dakar. 4 ans après, elle se marie avec un Sénégalais migrant au

Cameroun qui l'y amène. Elle fait pression sur son mari pour qu'il consente à participer au financement d'un restaurant. Mais au terme de cinq ans de mariage, ils divorcent, à l'initiative du mari qui la soupçonne de s'adonner occasionnellement à la prostitution. Elle rejoint la maison de sa mère, elle-même divorcée. Aujourd'hui, si l'activité officielle de Coumba demeure dans la restauration, plusieurs migrants interrogés affirment qu'elle se livre à la prostitution. Elle habite seule à Koldongo, loin des regards de ses compatriotes qui soutiennent que sa coquetterie (habillement, parures) ne peut en aucun cas provenir de son seul restaurant. Cependant, si les émigrés sénégalais anciennement installés la rejettent systématiquement jusqu'à boudier sa cuisine, les jeunes nouvellement arrivés la trouvent très sympathique. Parmi ceux qui la critiquent ouvertement, certains reconnaissent volontiers avoir entretenu, de manière épisodique, des relations sexuelles avec elle.

De manière générale, la migration féminine solitaire est suspecte autant aux yeux des femmes que des hommes dans une société où il est mal vu de prendre son indépendance économique aussi ouvertement.

Conclusion

La migration des femmes **funtanke** est décidée, planifiée et financée par les hommes. Les Sénégalaises venues rejoindre leurs maris dans un autre pays du continent africain vivent dans une aisance matérielle nettement supérieure à celle à laquelle elles peuvent prétendre au village. Elles bénéficient d'un soutien permanent de domestiques pour l'accomplissement des tâches quotidiennes. Par un réaménagement du système de tours sur une base villageoise ou ethnique, elles limitent encore davantage leur participation aux travaux domestiques, pouvant se concentrer sur leurs obligations culinaires ou sur leurs activités lucratives. A l'exception des femmes de diamantaires installées dans la clandestinité et qui souffrent parfois d'isolement, les épouses des migrants de la vallée du Sénégal peuvent développer une vie sociale riche. Elles participent aux associations d'originaires de même village mais aussi à d'autres regroupements à visée plus large. Dans ces cadres, elles peuvent étendre leurs relations, faire l'apprentissage d'activités considérées comme spécifiquement féminines (teinture, tricot...). Leurs loisirs se révèlent principalement centrés sur le groupe familial et la large communauté immigrée. Outre les causeries, visites autour du thé ou du magnétoscope, elles se retrouvent pour les cérémonies de bap-

têmes, moments d'autant plus forts en migration où l'idéologie nataliste semble exacerbée. En effet, jouissant régulièrement de la faveur sexuelle de leur mari, ces femmes développent une activité procréatrice intense qui est valorisée, reconnue socialement lors de la cérémonie du baptême mais qui ne leur assure pas pour autant le plein pouvoir. En migration, leur vie s'écoule au sein d'un milieu surprotégé, sans problèmes financiers, sans rivalités au quotidien dans la mesure où, selon le modèle imposé par l'homme, les coépouses se succèdent à tour de rôle. Seule l'absence des enfants ou de la famille peut troubler cette harmonie. Pour les femmes de diamantaires, le quotidien est autrement plus agressif.

Une fois de retour, ces femmes, comme celles qui sont restées au village, sont amenées à s'occuper des enfants des unes et des autres, à réactiver leurs rapports avec la famille de leurs maris, à gérer la dépense quotidienne sans toujours pouvoir compter sur des envois réguliers. Acquièrent-elles de nouvelles responsabilités éducatives ou professionnelles parce que leurs maris sont absents ou parce qu'elles ont elles-mêmes élargi leurs espaces de vie? L'absence des uns peut conduire à l'autonomie des autres. A moins qu'elles aient eu la possibilité d'épargner largement en migration, les femmes nouvellement rentrées deviennent de plus en plus dépendantes des sources de revenus masculins. Preuve en est leur conversation quotidienne.

« Dans nos causeries, les amies qui ont leurs maris à l'étranger parlent rarement de leur voyages à l'extérieur. Elles parlent des problèmes de la maison, des beaux-parents, de nos enfants, de leurs besoins et surtout de la gestion de la dépense. On ne fait que parler des sommes d'argent qu'on nous envoie et cela fait que toutes les femmes habituées aux grosses sommes ont des malaises quand elles restent longtemps sans recevoir un seul sou. Certains maris ont les mains coupées. »

Il n'est pas dit que ce soient les femmes ayant migré qui participent le plus activement à la promotion féminine et à l'évolution des rapports de genre. Leurs soeurs restées au village, femmes de cultivateurs ou même de migrants semblent davantage impliquées dans l'éducation des enfants, dans le travail agricole. Elles se soucient de leur propre éducation, suivant des cours d'alphabétisation ou de formation à la couture, à la gestion alors que leurs journées de travail sont déjà très chargées (M. Drame, 1993). Considérées de plus en plus comme des actrices potentielles du développement, elles sont contactées par les bailleurs de fonds (Etat, UNICEF, FAO) ou ONG relais. Elles sont sollicitées pour « initier » de larges groupements féminins et deviennent leurs interlocutrices pour la réalisa-

tion de projets artisanaux, de périmètres irrigués. Bien que les femmes n'aient toujours pas accès à la terre au plan juridique ni à la propriété, elles sont susceptibles d'ériger de nouveaux modèles de développement (F. Sow, 1991). Progressivement ces femmes acquièrent une certaine maîtrise des institutions étrangères comme leurs soeurs ayant migré en France et non sur le continent africain. Plus que la migration internationale, c'est bien le contact avec un milieu exogène qui peut remettre en question les rapports de genre.

Bibliographie

- Ba C.O., 1993: *Migrations internationales et trajectoires migratoires dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Bokidiawé et Galoya)*. DEA d'anthropologie, Université CAD de Dakar, 25 p.
- Bonvisiny M.L., 1992: *Immigrés au féminin*, Paris, Ed. Ouvrières.
- Brédeloup S., 1992: Itinéraires africains de migrants sénégalais, *Hommes et Migrations*, n°1160: 16-22.
- Brédeloup S., 1993: Les migrants du fleuve Sénégal: A quand la « Diams'pora »?, *REMI*, vol 9, n°1 : 205-232.
- Condé J.; Diagne P.S., 1986: *South-North International Migrations: A Case Study of Malian, Mauritanian and Senegalese Migrants From Senegal River Valley To France*. Paris, OCDE.
- Coquery-Vidrovitch C., 1994: *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Paris, Desjonquères, Paris, 395 p.
- Drame M., 1993: *Rôle et statut des femmes de migrants internationaux restées au village: le cas de Madina Ndiathbé*, Mémoire de DEA d'anthropologie, Université CAD de Dakar, 33 p.
- Drame M., 1993: La vie des femmes migrantes à l'étranger: analyse d'entretiens effectués à Madina Ndiathbé, département de Podor, *Rapport de stage ORSTOM*, sous la direction de S. Brédeloup.
- Ebin V., 1993: Senegalese women migrants in America : a new autonomy?, in *Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa* organized by the Committee on Gender and IUSSP, Senegal, March 3-6, 9 p
- Faizang S., Journet O., 1988: *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan, 172 p.
- Findley S.E., Williams, 1986.: Women Who go and Women Who Stay: Twin Reflections of Family Migration Processes in a

Changing World. Draft Report Prepared for the Employment and Development Department, International Labour Office, Geneva.

Findley S.E., 1988,: Les migrations féminines dans les villes africaines : une revue de leurs motivations et expériences. in *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, P. Antoine & S. Coulibaly eds., Editions de l'ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, Paris: 62-79.

Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille, 1993: Femmes sénégalaises à l'horizon 2015, Dakar, juillet.

Nicollet A., 1992: *Femmes d'Afrique noire en France. La vie partagée*. Paris, L'Harmattan, 317 p.

Opong O., 1993: Some roles of women : what do we know? Conceptual and methodological issues in sub-Saharan Africa, in *Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa* organized by the Committee on Gender and IUSSP, Senegal, March 3-6, 32 p.

Quiminal C., 1991: *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Paris, Bourgois, 223 p.

Sow F. , 1991: *Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor*, Dakar,Rapport IFAN, 110 p.

Sow F., 1991: Les initiatives féminines au Sénégal, une réponse à la crise?, in Colloque *Etat et Société au Sénégal: crises et dynamiques*, CEAN, Université de Bordeaux.

Taravella L., 1984: *Les femmes migrantes, bibliographie analytique internationale (1965-1983)*, Paris, L'Harmattan, 1984, 69 p.

Vigor C., 1991: *Hawa*, Paris, Flammarion, *** p.

Wane Y., 1966: La condition sociale de la femme toucouleur, *Bulletin de l'IFAN*, 28, série B, n°3-4.: 771-825.

LAURA OSO CASAS

LES EFFETS DE LA MIGRATION SUR LE STATUT SOCIO- ECONOMIQUE ET SUR LE RÔLE DES FEMMES: LE CAS DE L'IMMIGRATION DES FEMMES DE LA REPUBLIQUE DOMINICAINE VERS MADRID

Les femmes sont de plus en plus reconnues comme actrices des mouvements migratoires, bien que la littérature concernant le sujet ait souvent ignoré la migration féminine. Elle a traditionnellement considéré l'homme comme principal protagoniste du processus migratoire, et relégué la femme au rôle passif d'accompagnement. Cette invisibilité de la migration féminine a ses origines dans le stéréotype de la femme considérée économiquement inactive et dépendante de l'homme¹.

¹ « Les activités professionnelles exercées par les femmes dans la migration (emplois domestiques, emplois saisonniers, prostitution, activités illégales) ou les emplois formels mal rémunérés, occupés pendant une courte période du cycle de vie féminin (emplois dans les industries en Asie au sortir de l'adolescence...) n'ont pas été appréhendés comme de véritables activités économiques ou ont été perçus comme des activités marginales, renforçant ainsi la mésestimation du phénomène de la migration féminine ». (Catano Christine, Oso Laura, « Femmes chefs de ménage et migration », communication présentée au Colloque International « Au Nord et au Sud, les femmes du Tiers Monde face à la monoparentalité », ORSTOM-AFED, Paris, 28-30 novembre 1994. Morokvasic M., « Birds of passage are also women », *International Migration Review*, Vol 18, n°68, winter 1984, pp. 886-907.

Dans la dernière décennie, l'internationalisation et la globalisation accrue des phénomènes économiques, sociaux et politiques, les déséquilibres croissants entre le Nord et le Sud, la crise économique, ainsi que la mise en pratique des programmes d'ajustement structurel, ont influé l'accélération des mouvements de population. Cette croissance des flux migratoires a été accompagnée par une diversification des régions d'origine et des zones de destination de la population migrante².

C'est dans ce contexte que l'on a pu constater une participation accrue des femmes aux mouvements migratoires, par rapport aux migrations plus anciennes, principalement constituées d'hommes seuls³. A partir de 1975 nous pouvons apprécier dans les pays traditionnels d'immigration en Europe, comme la France, une féminisation progressive des flux d'entrées et du stock des étrangers⁴. Il faut chercher l'origine de cette augmentation dans le processus de regroupement familial qui s'est développé à partir de 1975. Actuellement, la féminisation des mouvements migratoires est un phénomène encore présent en Europe, bien que l'origine de cette migration féminine ait varié, car le nombre des femmes seules a augmenté par rapport à celui des épouses qui rejoignent leur mari.

Dans ce contexte des transformations dans la composition et la nature des flux migratoires vers l'Europe, l'Espagne est devenue à partir des années 80 un nouveau pays d'immigration alors qu'auparavant elle était considérée être un pays d'émigration.

Ainsi, nous avons constaté ces dernières années une importante augmentation des flux migratoires vers ce pays, dans lesquels la

² Rapport SOPEMI, OCDE, Paris, 1993.

³ « Contrairement à ce qui est traditionnellement supposé, les femmes constituent près de la moitié des émigrants. Dans les pays européens de l'OCDE, les projections suggèrent que dans un avenir assez rapproché et à longue échéance, les femmes constitueront la plus forte partie de la population née à l'étranger » (Catarino et Oso, Opus citées). Sur la question de la féminisation des mouvements de population voir: -Bilsborrox R.E, Zlotnik H., « Preliminary Report of the United Nations Expert Group Meeting on the Feminization of Internal Migration », International Migration Review, 26(1), spring 1992; -Etat de la Population Mondiale, FNUAP, 1993; -Rapport SOPEMI, Paris, OCDE, 1992.

⁴ Tapinos G.P., « Inmigración femenina y status de las mujeres extranjeras en Francia », Inmigración e Integración en Europa, Itinera Libros, Fundación Paulino Torras Domènech, Barcelona, 1993.

présence des dominicains est chaque jour plus importante (voir tableau I)⁵.

Il est à noter que l'immigration dominicaine est très récente, puisque naguère, elle était traditionnellement dirigée vers les Etats-Unis. Cette immigration est principalement constituée de femmes qui sortent seules de leur pays, comme initiatrices du projet de départ, laissant leur famille, leurs enfants et leur compagnon au pays d'origine, bien que l'on remarque un processus naissant de regroupement familial (la femme arrive d'abord et puis ensuite le mari et les enfants) parmi les personnes qui résident depuis plus longtemps en Espagne. Dans tous les cas, la femme constitue le moteur de la chaîne migratoire⁶.

L'objectif de cet article est double. Premièrement, c'est d'analyser les effets du processus migratoire sur le statut socio-économique des femmes dominicaines immigrées à Madrid par rapport à leur situation dans la société d'origine. En second lieu, l'objectif est d'étudier la remise en question du rôle féminin traditionnel (femme-mère au foyer, sous l'autorité de l'époux) avec l'apparition de la femme chef de famille de facto, et principal soutien économique du foyer⁷.

⁵ Izquierdo Escribano Antonio, Munoz Perez Francisco, « L'Espagne pays d'immigration », Population, n°2, INED, Paris, 1989.

⁶ Izquierdo Escribano Antonio, « La inmigración de mujeres en España », communication présentée au Colloque International « Au Nord et au Sud, les femmes du Tiers Monde face à la Monoparentalité », ORSTOM-AFED, Paris, 28-30 novembre 1994.

⁷ « La littérature a distingué les femmes chefs de ménage de facto et de jure. La femme chef de ménage de jure est celle qui est officiellement considérée comme telle, elle est souvent veuve, divorcée, séparée ou mère célibataire. Certains auteurs ont considéré que la femme chef de ménage de facto, est celle dont le mari est absent pendant de longues périodes selon Jean M. Dube, pendant 50% du temps selon E. Kennedy et P. Peters » (Catarino et Oso, Opus citées). Nous considérons que la femme chef de ménage de facto est aussi celle qui constitue le principal soutien économique du foyer, bien qu'elle ne soit pas reconnue comme telle. Voir: Duc Jean M., « Policies to overcome the negative effects of structural adjustment programs on African female-headed households », in: Christina H. Gladwind (ed.), Structural Adjustment and African women farmers, University of Florida Press, 1991, pp. 103-127. et Kennedy E., Peters P., « Household food security and child nutrition: the interaction of income and gender of household head », World Development, 20(8), pp. 1077-1086.

Les résultats que nous allons exposer s'inscrivent dans de plus vastes travaux de recherche actuellement en cours⁸. Dans la première partie de cet article, nous allons analyser à partir des données statistiques, l'évolution dans le temps et le profil socio-économique de l'immigration dominicaine en Espagne. Ensuite, nous allons centrer le travail sur les données qualitatives de notre enquête. Premièrement, l'analyse est centrée sur le contexte de départ. Il s'agit de considérer les caractéristiques de la région d'origine des émigrés, les motifs et les projets migratoires avant le départ, ainsi que les déterminants du choix du pays de destination. Puis, l'étude est consacrée au contexte d'accueil, notamment aux conditions de travail et de vie des femmes, ainsi qu'au rôle des réseaux sociaux. La confrontation des conclusions tirées des deux parties nous permettra d'analyser le décalage existant entre les objectifs escomptés des émigrés avant le départ, et la réalité telle qu'elle est vécue par ces migrants dans le pays d'accueil. L'article s'achève sur une réflexion relative aux conséquences de la migration sur la condition des femmes et sur le rôle féminin traditionnel.

Notre enquête a été effectuée à Madrid en janvier-octobre 1992⁹. La compilation des données qualitatives a utilisé différentes techniques: des entretiens individuels et des entretiens de groupe semi-directifs, ainsi que l'observation participante effectuée, pour l'essentiel, au quartier d'Aravaca, principal centre de réunion d'un important nombre de femmes originaires du sud-ouest de la République Dominicaine.

La recherche, fondée sur une perspective de genre, a considéré aussi le témoignage d'hommes immigrés, bien que celui des fem-

⁸ Recherche en cours par l'auteur dans le cadre d'une thèse doctorale.

⁹ L'enquête a été réalisée par Sonia Machin Herranz y Laura Oso Casas pendant 10 mois en 1992. L'univers est de 40 personnes. Dans la sélection de l'échantillon les principales variables considérées ont été le sexe, l'origine, la qualification et l'occupation des immigrés. L'enquête a été principalement réalisée dans le quartier d'Aravaca, centre de réunion d'un important nombre de dominicains, principalement originaires du sud-ouest de la République Dominicaine, mais aussi dans le quartier de Hortaleza, centre de réunion d'un groupe de personnes originaires du Nord (Cibao) de la République Dominicaine, dans l'aéroport de Barajas, au Consulat et à l'ambassade de la République Dominicaine en Espagne, et au centre d'accueil d'immigrés San José de Cluny (au quartier de Pozuelo de Alarcon, quartier proche à Aravaca). Les premiers résultats de cette enquête ont été publiés en 1993, voir Oso Casas L., Machin Herranz S., « Choque de culturas: el caso de los inmigrantes dominicanos en la Comunidad Autonoma de Madrid », Sociedad et Utopia, Revue en Sciences Sociales, n.1, Madrid, 1993.

mes soit majoritaire (30 femmes et 10 hommes). A peu près 40 personnes ont été directement interrogées: trois hommes et une femme représentants de l'Association *Union de Inmigrantes Dominicanos de España* (UIDE), deux femmes représentants de l'Association *Mujeres Dominicanas en España* (AMDE), treize femmes et quatre hommes originaires du sud-ouest de la République Dominicaine, trois femmes et deux hommes originaires du Nord de la R. Dominicaine, quatre femmes qui exercent la prostitution, quatre femmes arrêtées par la police après une descente à *Aravaca*, un homme et une femme représentants de l'Ambassade et du Consulat de la R. Dominicaine en Espagne, une travailleuse espagnole du Centre d'accueil d'immigrés *San Jose de Cluny* (*Delegación Diocesana de Inmigrantes*), deux espagnols (un homme et une femme) habitant le quartier *d'Aravaca*.

L'immigration dominicaine en Espagne: une réalité visible dans les statistiques

Les données du Ministère du Travail Espagnol¹⁰ montrent une forte augmentation du stock de travailleurs dominicains durant les dernières années (de 528 en 1989 à 5211 en 1993). Cette population a atteint en 1993 la troisième place parmi les populations d'immigrants provenant d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud (de 4,3% en 1989 à 16% en 1993).

TABLEAU I
STOCK DES PERMIS DE TRAVAIL EN VIGUEUR (31 décembre)
PAR NATIONALITE. EVOLUTION DANS LE TEMPS

| | 1989 | % | 1990 | % | 1991 | % |
|---------------------------------------|-------|-----|-------|-----|--------|------|
| République dominicaine | 528 | 4,3 | 673 | 4,1 | 5089 | 13,5 |
| Total Amérique centrale et sud | 12200 | 100 | 16243 | 100 | 37708 | 100 |
| Total absolu | 69097 | | 85372 | | 171033 | |

¹⁰ Stock de permis de travail en vigueur au 31 décembre de chaque année. Source: Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Madrid, Espagne. Les dernières statistiques publiées par le Ministère du Travail sont celles de 1993.

| | 1992 | % | 1993 | % |
|---------------------------------------|--------|------|--------|------|
| République dominicaine | 5481 | 14,2 | 5211 | 15,9 |
| Total Amérique centrale et sud | 38403 | 100 | 32785 | 100 |
| Total absolu | 139421 | | 115437 | |

Source: Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

* La baisse en 1993 des statistiques (totaux absolus) est une conséquence de la difficulté de renouveler les papiers après le processus extraordinaire de régularisation de 1991.

Ces données indiquent le nombre de travailleurs dominicains en situation régulière, et non le nombre de personnes de nationalité dominicaine qui résident en Espagne et qui exercent une activité rémunérée. Ainsi, elles ne prennent pas en compte l'immigration irrégulière. En 1991, suite à la régularisation extraordinaire des étrangers¹¹, on a pu constater une importante croissance du nombre de dominicains dans les statistiques. Cette hausse nous indique qu'il s'agit d'une collectivité qui présentait un nombre important de personnes en situation irrégulière avant 1991. La procédure extraordinaire de 1991 a donc simplement rendu « visible » dans les statistiques une réalité jusqu'alors inconnue.

TABLEAU II
REPARTITION PAR SEXE DU STOCK DES PERMIS DE TRAVAIL
EN VIGUEUR (31-XII-93). REPUBLIQUE DOMINICAINE

| | Nombre absolu | % |
|---------------|---------------|------|
| HOMMES | 762 | 14,6 |
| FEMMES | 4449 | 85,4 |
| TOTAL | 5211 | 100 |

Source: Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

¹¹ L'Espagne a connu deux opérations de régularisation extraordinaires d'étrangers, en 1985-86 et en 1991. Pour cette raison, 1986-87 et 1991-92 sont des années atypiques dans les statistiques. Elles montrent une importante augmentation numérique du fait de la régularisation de ceux qui résidaient de façon irrégulière sur le sol espagnol.

Les données montrent en 1993 la présence majoritaire des femmes (85%) parmi les travailleurs dominicains en Espagne. Il faut signaler qu'il y a une relation entre cette immigration et les besoins du marché du travail espagnol, qui a développé durant ces dernières années une demande d'employées domestiques¹². Les conditions du marché du travail en Espagne sont donc plus favorables à l'émigration féminine, les hommes immigrés dominicains ayant plus de difficultés pour trouver un emploi.

Pour analyser le profil socio-économique (âge, occupation) de ces femmes, nous allons utiliser une exploitation complémentaire des données du Ministère du Travail (permis de travail en vigueur au 22-07-1992)

TABLEAU III
REPARTITION PAR AGE.
FEMMES DOMINICAINES

| Age | Nombre absolu | % | Age | Nombre absolu | % |
|--------------|---------------|-----|-------------|---------------|------------|
| -22 ans | 444 | 9,4 | 33-37 ans | 914 | 19,3 |
| 23-27 ans | 1086 | 23 | 38-42 ans | 600 | 12,7 |
| 28-32 ans | 1176 | 25 | 43 ans et + | 504 | 10,6 |
| Total | | | | 4724 | 100 |

Source: Exploitation Complémentaire. Permis de travail en vigueur (22-07-92). Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

La répartition par âge montre que 80% d'employées dominicaines en Espagne ont entre 23 et 42 ans, les groupes d'âge les plus nombreux étant ceux de 23/27 ans (23% des femmes) et de 28/32 ans (25% des femmes).

¹² Colectivo Ioe, « Trabajadoras extranjeras de Servicio Domestico en Madrid, España », Documento de Trabajo OIT, Ginebra, 1991.

TABLEAU IV
REPARTITION PAR OCCUPATION FEMMES DOMINICAINES

| OCCUPATION | nombre absolu | % |
|----------------------|----------------------|----------|
| Restauration | 364 | 7,7 |
| Serv. Entrep. | 143 | 3 |
| Domestiques | 3889 | 82,35 |
| Reste | 328 | 6,95 |
| TOTAL | 4724 | 100 |

Source: Expl. Compl. Permis de Travail en vigueur 22/07/92. Ministère du Travail.

TABLEAU V
REPARTITION PAR TYPE DE TRAVAIL
FEMMES DOMINICAINES

| PERMIS | nombre absolu | % |
|----------------------|----------------------|----------|
| Propre compte | 53 | 10,1 |
| Salariée | 4671 | 89,9 |
| TOTAL | 4724 | 100 |

source : Expl. Compl. Permis de Travail en vigueur 22/07/92. Ministère du Travail

Les données quantitatives signalent aussi que la plupart de ces travailleuses sont employées comme domestiques (82,6%) salariées (97%). Concernant la répartition géographique, on peut noter l'importante présence de femmes dominicaines qui travaillent à Madrid (57,4%).

TABLEAU VI
REPARTITION PAR PROVINCES D'ACCUEIL.
FEMMES DOMINICAINES.

| PROVINCES | Nombre absolu | % |
|------------------|---------------|------|
| Barcelone | 895 | 19 |
| Madrid | 2712 | 57,4 |
| Reste | 1117 | 23,6 |
| TOTAL | 4724 | 100 |

Source: Exploitation Extraordinaire. Permis de Travail en vigueur (22-07-92).
 Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Il s'agit donc principalement des femmes qui émigrent seules, bien que comme nous l'avons déjà signalé il existe un processus naissant de regroupement familial parmi les personnes qui résident depuis plus longtemps en Espagne (le mari et les enfants rejoignent la femme déjà émigrée)

Le contexte d'origine

Pour analyser les effets du processus migratoire sur le statut socio-économique des femmes dominicaines à Madrid par rapport à leur situation dans la société d'origine, il faut d'abord considérer les caractéristiques de la région de départ des immigrées, les projets migratoires avant l'arrivée en Espagne, ainsi que les déterminants du choix du pays d'accueil.

Le profil socio-économique des personnes interrogées

La majorité des individus que nous avons interrogés est originaire du sud-ouest de la République Dominicaine (province de *Barahona*). Cette région est surtout agricole mais l'agriculture, souvent soumise à la sécheresse, y est peu productive et la région est pauvre¹³. Les immigrés originaires de cette région proviennent donc directement du milieu rural, *Vicente Noble* étant le principal village d'origine. Ils ont généralement un bas niveau scolaire.

¹³ Garcia Tamayo Rodriguez, « La situación rural dominicana », *Estudios sociales*, Santo Domingo, 25(89-90), juil-déc 1992.

Nous avons aussi constaté la présence d'un groupe moins nombreux de personnes provenant du milieu urbain (*Santo Domingo*) et du nord de la République Dominicaine (*Cibao*). Cette dernière région est plus riche et très touristique. Elle a une tradition d'émigration vers les Etats-Unis. Parmi les personnes interrogées dans notre enquête, les femmes originaires du nord du pays et de la capitale, ont un niveau de formation plus élevé que celui des personnes originaires du sud-ouest de la République Dominicaine.

Les projets migratoires

Par la suite, nous allons exposer les projets migratoires qu'avaient dans leur imaginaire les personnes interrogées, avant leur arrivée en Espagne. Le contact avec la société d'accueil provoque souvent une déception du fait du décalage entre les attentes et la réalité telle qu'elle est vécue par les immigrés.

La plupart des personnes citent **les aspects économiques comme le principal projet migratoire** notamment l'amélioration du niveau de revenus. L'objectif principal de l'émigration est l'épargne en vue d'acheter une maison ou d'ouvrir un petit commerce au retour. Il s'agit donc d'acquérir une stabilité économique.

Notre analyse nous a permis d'interpréter que face au discours des personnes interrogées, centré sur les aspects économiques, il existe dans la réalité un **projet migratoire d'élévation du statut social** complémentaire. Le simple fait de partir implique une promotion sociale de l'émigré au niveau des représentations collectives. Il est évident que l'élévation du statut social est liée à l'acquisition de ressources économiques, mais elle est aussi déterminée par l'adoption des valeurs occidentales; la consommation, la façon de s'habiller, l'accent espagnol, sont des signes de promotion sociale, car ils signifient « modernité ».

Nous pouvons aussi signaler d'autres **projets migratoires qui envisagent la promotion professionnelle, la formation et l'entrée dans une société « plus ouverte »**, au niveau politique et en matière de contrôle social. Ces projets migratoires semblent plus présents parmi les personnes qui ont un niveau de formation élevé.

Cette classification des projets migratoires n'implique pas qu'un projet exclut l'autre, car à partir d'entretiens individuels, nous pouvons trouver des combinaisons de projets très variées. Cependant, elle nous semble un instrument utile pour comprendre qu'il existe différentes variables (économiques, sociales, politiques et culturelles) à prendre en considération dans la détermination des causes de la migration.

Le projet migratoires dans son cadre temporel

Pour ce qui est du cadre temporel, nous avons constaté trois types de projets migratoires: à court terme, à long terme et itinérant. Le **projet migratoire à court terme** est clairement orienté vers le retour. Il est généralement le choix d'individus qui ont laissé leur famille dans leur région d'origine et qui n'ont pas l'intention de les amener ni de s'établir en Espagne. La plupart des personnes interrogées ont un projet migratoire à court terme qui envisage le retour immédiat.

Le **projet migratoire à long terme** est plus caractéristique des personnes qui envisagent le regroupement familial et de celles dont le motif migratoire n'est pas seulement économique mais aussi politique et social, en particulier la volonté d'améliorer la situation professionnelle et le niveau d'instruction.

Le **projet migratoire itinérant** est un projet à long terme, dont le but est de vivre aux Etats-Unis. L'émigration en Espagne ne représente qu'une étape dans ce processus de longue haleine. L'Espagne apparaît comme le pays de destination secondaire de ceux qui n'ont pas réussi à émigrer vers l'Amérique du Nord, qui constitue la destination primaire.

Les projets migratoires initiaux varient dans la plupart des cas dès l'arrivée en Espagne. Ainsi, les projets migratoires à court terme peuvent devenir des séjours à longue durée et les projets itinérants constituer un échec, du fait des difficultés d'accès aux Etats-Unis.

Le choix du pays d'accueil

Nous considérons que les motifs et les projets migratoires que nous avons analysés sont des éléments déterminants dans la constitution d'un potentiel d'émigrés, bien que la présence d'un désir d'émigrer n'explique pas le déclenchement réel de l'émigration. Il n'explique pas non plus le choix du contexte d'accueil.

Pour ce qui est de ce choix, il faut signaler que, traditionnellement, l'émigration dominicaine se dirigeait vers les Etats-Unis (New York principalement), la province du nord du pays (*Cibao*) étant un important point de départ de ce type d'émigration, principalement vécu par une classe moyenne-basse¹⁴.

La tradition d'émigrer vers les Etats-Unis est intégrée dans la culture dominicaine et a créé une culture d'émigrés revenus au pays

¹⁴ Gasmuck S., Pessar P., Between two islands: Dominican Interantional Migration, University of California Press, 1991.

baptisés « *dominicanyorks* »¹⁵. On trouve dans la vie quotidienne la présence de l'image de ces dominicains qui risquent leurs vies en traversant le « Canal de la *Mona* » vers Puerto Rico (comme étape de transition d'une émigration ultérieure vers les Etats-Unis) dans de petites embarcations appelées « *Yolas* »

« Mon rêve d'enfant était de partir vers d'autres pays, aller à Puerto Rico et après à New York. J'ai essayé trois fois pour Puerto Rico en yola à travers le Canal de la *Mona*, mais il m'ont renvoyé » (Homme du Nord de la République Dominicaine¹⁶).

Cette tradition d'émigration ainsi que les influences économiques et socioculturelles des Etats-Unis faisaient de ce pays le centre principal d'intérêt des personnes qui voulaient partir de la République Dominicaine¹⁷.

L'émigration des femmes provenant du sud-ouest de la République dominicaine vers Madrid est un phénomène qui présente des caractéristiques différentes par rapport à l'émigration dominicaine traditionnelle. Une de ces différences concerne la région d'origine des émigrés, le sud-ouest de la République Dominicaine étant devenu une nouvelle région source de population migrante. On constate aussi que les nouveaux émigrés sont plus pauvres que les personnes qui partaient traditionnellement vers les Etats-Unis.

Il faut analyser ces deux aspects dans le cadre d'un processus plus élargi de diversification et d'augmentation des flux d'émigration en République Dominicaine, conséquence de la détérioration des conditions socio-économiques du pays dans la dernière décennie.

Durant les années 80, la crise économique s'est intensifiée en République Dominicaine, comme dans toute l'Amérique Latine.

Cette crise a entraîné des changements sociaux. « Les restrictions aux importations, la chute du niveau de vie due à l'inflation non compensée par un rattrapage des salaires se sont trouvées cumulées aux pannes électriques et à la crise des transports collectifs (lorsque

¹⁵ Guarnizo L., « *Los dominicanyorks: The Making of a Binational Society*, » *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 533, may 1994, p.70-86)

¹⁶ Traduction libre de l'auteur.

¹⁷ Il y a 347.858 dominicains immigrés aux Etats-Unis (Source: Recensement de population 1990)

les moyens financiers ne permettent plus d'entretenir une voiture) »¹⁸

Cette situation a entraîné l'émigration des professionnels et des couches les plus défavorisées, qui prennent des grands risques économiques pour sortir d'une précarité accrue¹⁹.

Il faut aussi signaler que bien que dans l'émigration dominicaine vers les Etats-Unis il y ait une importante présence de femmes, l'émigration vers Madrid est à dominante féminine. Enfin, une autre différence concerne le choix de l'Espagne en tant que pays d'accueil. Le choix de l'Espagne s'explique par:

- Les difficultés croissantes d'accès à Puerto Rico et aux Etats-Unis.

« l'émigré qui va à Puerto Rico risque la vie et l'argent; celui qui vient en Espagne risque seulement l'argent » (Homme originaire de Santo Domingo).

- L'existence d'une convention bilatérale prévoyant que les citoyens de la République Dominicaine puissent rester trois mois sur le sol espagnol sans devoir demander un visa.

- Une langue et des valeurs culturelles communes. La République Dominicaine est une ancienne colonie espagnole.

D'autres mécanismes d'ordre plus microsociologique ont également influencé le déclenchement du processus migratoire. Ainsi, un journaliste dominicain, A. Urquiza²⁰ signale qu'une des causes des flux migratoires de Vicente Noble vers Madrid est la présence dans ce village d'un curé espagnol, Jose Luis Sainz, qui parlait de Madrid en termes de Terre Promise et qui encourageait les femmes à partir.

Les difficultés d'entrée en Espagne

Le grand flux d'émigrées de cette région vers Madrid, débute en 1987. En 1992 nous avons constaté que les autorités espagnoles avaient commencé à limiter les entrées et que des centaines des femmes dominicaines étaient renvoyées dans leur pays d'origine dès leur arrivée à l'aéroport de Madrid.

¹⁸ Douzant Rosenfeld D., Faxas L., « Equipements urbains et services de remplacement: le cas de Santo Domingo, République Dominicaine », Tiers Monde, LXXXIV, n.133, janvier-mars 1993, p.139.

¹⁹ GASMUKS., PESSARP., op.cit.

²⁰ Diario ABC, Madrid, 22-04-92

« J'ai pas eu des problèmes pour rentrer, mais ça dépend des jours, je suis rentrée un jour où ils laissaient passer tout le monde » (Femme originaire du sud-ouest de la République Dominicaine).

Pour rentrer sur le sol espagnol, l'étranger est obligé d'être en possession de ressources économiques suffisantes pour vivre en Espagne (*Orden Ministerial de 22-02-1989 sobre los recursos económicos de los que deben disponer los extranjeros para poder entrar en España, B.O.E 6-03-1989*). L'article 2.3 de cet ordre ministériel signale que les fonctionnaires du contrôle aux frontières espagnoles peuvent exiger une preuve de ces ressources économiques et « s'il paraît évident qu'un étranger en manque », son entrée sur le sol espagnol peut être interdite. L'article 4.1 précise que les contrôles visent principalement les citoyens des pays qui ont statistiquement une tendance à l'immigration illégale en Espagne. De plus, le fonctionnaire, en charge du contrôle frontalier n'a pas la responsabilité de ces expulsions, car il n'est pas tenu de signer officiellement le procès verbal de sa décision. Ainsi, l'entrée sur le sol espagnol peut être limitée de façon arbitraire²¹.

Parmi nos interlocuteurs, se trouvent de nombreuses personnes qui ont été expulsées/refoulées par les services des douanes lors de leur première tentative d'entrée en Espagne. Cela signifie que ces personnes ont dû effectuer, et surtout financer, plus d'un voyage coûteux avant de pouvoir passer la frontière espagnole.

Pendant, selon les sources statistiques citées plus haut, ces mesures restrictives (contrôles aux frontières) n'ont pas arrêté le flux d'immigration dominicaine. De même, les données recueillies lors de notre enquête montrent qu'en 1992 il y avait dans les vols *Santo Domingo/Madrid*, un nombre important de femmes, la majorité originaires de *Vicente Noble*. En portant une petite valise et très bien habillées, selon les conseils de leurs camarades déjà émigrées, elles tentaient de convaincre les autorités espagnoles du motif exclusivement touristique de leur voyage, pendant que ces dernières décidaient arbitrairement de l'entrée de ces femmes sur le sol espagnol. La phrase d'une de ces femmes, « je viens à la plage de Madrid », est représentative de cette situation.

En mars 1993, l'Espagne annonça la rupture de la convention bilatérale avec la République Dominicaine. A partir de septembre 1993, un visa est demandé aux citoyens dominicains qui veulent entrer sur le sol espagnol.

²¹ - Ochoa de Michalena C., « La inmigración hacia España de los naturales de países terceros a la CEE: un nuevo fenómeno », *Política y Sociedad*, n 12, 1993.

Le contexte d'accueil

Les conditions de travail et de vie

La majorité des femmes dominicaines immigrées en Espagne effectuent des tâches domestiques, indépendamment de leur origine et de leur qualification. Elles sont généralement employées dans des zones périphériques de classe moyenne-riche à Madrid (*Pozuelo, Las Matas, Aravaca, La Moraleja*). La plupart travaille en tant qu'employées de maison, situation qui leur permet d'être logées et nourries. Elles gagnent de 50.000 à 75.000 pesetas par mois (2.000-3.000 francs français). Généralement ces femmes signalent le fait d'avoir des conditions de travail précaires. Il y a certains éléments qui apparaissent constamment dans leur discours, à savoir: elles travaillent 12 heures par jour, elles effectuent toutes les tâches domestiques (garder les enfants, repasser, nettoyer, cuisiner) et n'ont que le dimanche et le jeudi après-midi de libre.

« Ces gens là, ils étaient en train de m'exploiter, l'esclavage, ils ne me laissent pas de journées libres, et si je travaillais les cinq jours de la semaine, samedi et dimanche je travaillais encore plus, pire qu'une esclave » (Femme originaire du sud-ouest de la République Dominicaine)

Leurs conditions de travail sont directement liées à l'activité économique où elles sont employées (service domestique), très peu valorisé dans la société, mais aussi à leur condition d'étrangères. Dans la plupart des cas, elles sont reléguées à une situation de dévalorisation de la part des « señoras », qui les traitent de façon méprisante. Ce rapport inégalitaire est très mal perçu par certaines femmes, car dans leur société d'origine elles ont un statut de « señora ». Il faut savoir que même les personnes qui ont une profession qualifiée et un niveau d'éducation élevé sont employées à des tâches domestiques.

« Nous avons un fort sentiment d'humiliation, parce que nous ne pouvons pas travailler qu'en tant que servantes et que nous ne l'avions jamais fait » (Femme originaire du nord de la R. Dominicaine).

De même, le fait de vivre avec l'employeur a comme conséquence un faible contact avec le monde extérieur et le sentiment de ne pas avoir une « marge de liberté ». En plus, la condition d'étranger suppose un salaire plus bas par rapport aux employées espagnoles, entraîne une ignorance de l'existence des droits du travail et

provoque des abus de la part des employeurs, les conditions étant encore plus difficiles pour ceux qui n'ont pas les papiers en règle. Cette situation de travail en tant qu'employée de maison est très généralisée parmi les personnes récemment arrivées en Espagne et parmi celles qui ont un projet migratoire à court terme, épargner et retourner au pays.

D'autres femmes, moins nombreuses, sont rémunérées sur une base horaire, notamment des personnes qui ont un projet migratoire à plus long terme, qui sont arrivées plus tôt et qui ont amené leur famille. Généralement, elles habitent avec celle-ci ou partagent un appartement avec plusieurs individus. Les personnes qui se retrouvent dans cette situation sont généralement celles qui ont une situation économique plus stable. La stabilité juridique (les papiers) est aussi un facteur fondamental pour arriver à un statut d'employée rémunérée sur une base horaire. Cette deuxième situation de travail nous semble une voie possible de mobilité vers d'autres catégories d'emploi, parmi les femmes qui sont depuis plus longtemps en Espagne.

La Prostitution

L'émigration des femmes dominicaines vers l'Europe a été traditionnellement liée à la prostitution dans l'imaginaire des individus en République Dominicaine. En Espagne nous trouvons aussi cette image stéréotypée de la femme dominicaine comme prostituée.

Une analyse de la presse espagnole de 1989 à 1992 nous montre un certain nombre d'articles qui se réfèrent à cette relation entre immigration dominicaine et prostitution. Les références dans la presse portent surtout sur les réseaux illégaux qui amènent des femmes de la République Dominicaine afin qu'elles se prostituent en Espagne.

« Les espagnols pensent qu'avec autant de dominicaines actuellement, on est toutes des prostituées, mais ce n'est pas comme ça. Dès que tu es dans un bar ou dans la rue, ils s'arrêtent et t'insultent parce qu'ils te comparent avec celles qui font ça. »

Cette phrase prononcée par une femme employée au service domestique (originnaire du sud-ouest de la République Dominicaine) est représentative du sentiment de harcèlement et du stéréotype qui touche les femmes de cette nationalité immigrées en Espagne.

Bien que la plupart des femmes dominicaines à Madrid soient employées dans le service domestique, certaines se prostituent. Il est

très difficile de quantifier les personnes qui se consacrent à cette activité. Il est aussi très difficile de connaître le rôle des réseaux clandestins de prostitution. Cependant il nous semble important de spécifier qu'il existe une hétérogénéité dans l'exercice de cette activité. Ainsi, notre typologie distingue trois types de femmes. Tout d'abord, les femmes qui exercent la prostitution comme moyen de subsistance: elles travaillent régulièrement dans des endroits précis tels que les pubs et les discothèques, et la prostitution est leur activité principale. Ensuite, les femmes qui exercent la prostitution pour l'obtention de ressources supplémentaires: elles exercent la prostitution pendant leurs journées libres, car normalement elles travaillent, cette activité étant un moyen de compléter leur salaire mensuel. Enfin, les femmes qui exercent la prostitution occasionnellement, du fait de la détérioration de leur situation économique (ce qu'elles gagnent n'est pas un complément de salaire mais une rémunération occasionnelle dont elles ont besoin pour survivre). L'exercice de cette activité répond donc à des modalités très variées.

Les transferts monétaires

La migration suppose d'abord un investissement nécessaire pour acheter le billet d'avion *Santo Domingo/Madrid* et avoir une certaine quantité d'argent pour survivre les premières semaines en Espagne. Pour cela, les émigrés contractent généralement une dette qu'ils garantissent en hypothéquant la maison d'un membre de la famille.

Une fois en Espagne, les femmes qui travaillent comme employées domestiques sont logées et nourries, de telle sorte qu'elles envoient presque la totalité de leur salaire au pays d'origine. Les premiers mois du séjour dans le pays d'accueil, les transferts monétaires sont essentiellement destinés à payer la dette. Le premier objectif économique est donc d'effectuer ce remboursement le plus rapidement possible, car les intérêts du paiement augmentent dans le temps. Les migrants ont une importante responsabilité face au membre de la famille qui a hypothéqué sa maison, car il peut la perdre si le paiement n'est pas effectué.

Les femmes qui n'ont pas encore remboursé complètement l'argent prêté se trouvent dans une situation très difficile. Elles ne dépensent presque rien de leur salaire pour pouvoir envoyer le plus possible au pays d'origine. Cette situation précaire augmente leur vulnérabilité face aux employeurs. Elles ne peuvent nullement se permettre de perdre leur emploi, ce qui fragilise encore plus leur

position dans les rapports avec leurs employeurs et les rend plus soumises aux « señoras ».

Les expulsions à la frontière espagnole dont nous avons parlé (immigrés renvoyés à la République Dominicaine dès leur arrivée à Madrid), provoquent un doublement de la dette. Le migrant qui est renvoyé dans son premier voyage en Espagne doit obtenir un prêt pour payer le deuxième voyage. Le ralentissement dans le temps du projet migratoire provoque également une augmentation des intérêts du paiement. L'échec du processus migratoire peut entraîner la ruine économique d'une famille.

Une fois la dette remboursée, la situation des femmes immigrées devient moins difficile. A partir de ce moment, le principal objectif économique est d'épargner et d'effectuer des transferts monétaires pour le soutien économique de la famille au pays d'origine. La fraction de la rémunération perçue en Espagne et envoyée à la famille restée au pays représente la principale ressource économique de celle-ci. Il faut noter, en effet, que les montants gagnés chaque mois par les émigrées dominicaines à Madrid sont bien supérieurs à ceux des salaires nationaux.

La condition juridique

Pour ce qui est de la condition juridique, il faut signaler que parmi les femmes dominicaines à Madrid, existe un important nombre de personnes en situation irrégulière. En effet, avant que l'obtention d'un visa ne soit obligatoire, les immigrées rentraient en Espagne en qualité de touristes et, après les trois mois de délai tombaient dans l'irrégularité. En plus, le service domestique est une activité qui peut facilement être exercée dans l'irrégularité, car il n'existe pas de contrôle de la main-d'oeuvre de la part des autorités espagnoles. Enfin, les employeurs désirent rarement déclarer les personnes qui effectuent, pour eux, des tâches domestiques. Ceci a pour effet de rendre la main-d'oeuvre à la fois moins chère (pas de cotisations sociales à payer pour l'employeur) et plus docile (car fragilisée par l'absence de toute couverture sociale).

Selon nos interlocuteurs, la régularisation extraordinaire de 1991, a été une voie utilisée par un important nombre de femmes employées dans le service domestique, qui ont exigé un contrat de travail de la part de leurs employeurs afin d'obtenir leurs papiers. Nous avons aussi noté qu'après le processus extraordinaire de 1991, les immigrées dominicaines demandaient l'asile et le refuge pour pouvoir rester sur le sol espagnol; bien que cela ne leur permit pas de travailler de façon régulière, elles ne furent pas, au moins, dé-

rangées par la police. La situation d'irrégularité limite encore plus l'accès des immigrés à la citoyenneté.

Les réseaux sociaux

Le principal lieu de rencontre des personnes originaires du sud-ouest de la République Dominicaine est *Aravaca*, quartier des classes supérieures, situé dans la banlieue nord de Madrid. Initialement, il s'agissait de femmes qui travaillaient dans des zones proches de ce quartier et qui se rencontraient durant leurs journées libres, mais en 1992 la petite place de la « *Corona Boreal* » concentrait chaque jeudi et chaque dimanche plus de 700 personnes provenant de différents points de Madrid. Cette place, appelée « *el parque* », s'est transformée en principal centre d'établissement de réseaux sociaux, notamment parmi les immigrées originaires du sud-ouest de la République Dominicaine

« Aravaca c'est le centre. Quand j'étais dans mon pays, je connaissais Aravaca avant d'arriver en Espagne, parce que là bas l'orientation qu'on te donne avant de partir est: les dominicains se rencontrent à Aravaca, c'est le point de rencontre, le point d'arrivée » (Homme du sud-ouest de la R. Dominicaine).

L'importante proportion des personnes provenant du même village provoque des chaînes d'information entre Madrid et *Vicente Noble*, de sorte qu'il y a un rapport très direct entre contexte d'origine et contexte d'accueil. Cela se traduit par un fort contrôle social parmi les immigrés, car « à Madrid, on sait tout ». Le contrôle social se produit également entre contexte d'origine et contexte d'accueil, car l'information transite, à travers les réseaux, rapidement de *Vicente Noble* à Madrid et vice-versa.

Il y a des espagnols qui fréquentent *Aravaca* pour chercher de la compagnie féminine. Beaucoup de femmes sont embarrassées par cette situation, d'autres acceptent les invitations. Le contrôle social évoqué précédemment conduit à ce que l'on sache qui sont celles qui acceptent ces invitations. Du fait de cette situation, les femmes éprouvent un certain sentiment de harcèlement de la part des hommes espagnols.

« Je ne veux pas qu'on dise à mon mari que je fais certaines choses. Si je fais quelque chose d'incorrect et qu'il y a quelqu'un de bavard qui peut appeler sa mère et lui dire « X fait ça », alors sa mère appelle ma mère et le lui dit » (Femme originaire du sud-ouest de la République Dominicaine)

Les femmes employées au service domestique utilisent *Aravaca* comme centre de communication social pendant leur temps libre, pour l'échange d'information sur leur pays d'origine et sur la famille. Le centre situé sur cette place a étendu son influence en favorisant la création d'endroits où la collectivité aime à se réunir, à savoir: discothèque ou l'on danse la « *merengue* », pub, café, restaurant, coiffeur (où l'on peut apprécier non seulement l'occupation de l'espace, mais aussi sa transformation avec l'apparition d'une identité spécifiquement dominicaine: photos des Caraïbes et musique « *merengue* »). La plupart de ces endroits sont utilisés pour la communication sociale, la reproduction des valeurs culturelles et l'établissement de réseaux de contacts.

« Ici, on a le sentiment d'être dans notre pays » (Femme originaire du sud-ouest de la République Dominicaine).

Nous avons constaté aussi l'émergence d'activités économiques de complément, qui rendent service à la collectivité les jours de plus grande affluence. Ainsi, certains individus dominicains ont trouvé une façon d'acquérir un revenu à travers la vente de robes, l'organisation de jeux de bingo, et un service photographique, qui permet la communication des images entre contexte d'origine et contexte d'accueil, car les femmes envoient ultérieurement les photos à leur village d'origine, de telle sorte qu'à *Vicente Noble* « *Aravaca* est plus connu que la Cibeles (symbole touristique de Madrid) ».

Les réseaux d'information et de contact entre les immigrés en Espagne et leur village d'origine vont jouer un rôle fondamental dans le renforcement de la représentation de l'Espagne avant l'arrivée. Cette représentation est principalement celle de la « modernité » et de la richesse car l'image que l'émigré transmettra sera toujours celle du bonheur. Dans les photos envoyées au pays, les femmes dominicaines portent des « jolies robes », elles posent à côté de voitures très chères et à l'intérieur des maisons cossues de leurs employeurs. Ainsi, elles affichent la richesse et le bonheur de la société espagnole, et cachent leurs conditions précaires de travail et de vie. Cette démonstration de réussite à la communauté d'origine se développe aussi à travers l'argent et les cadeaux que les émigrés envoient à leur famille au pays d'origine, (où selon nos interlocuteurs commence à se produire une distinction entre les familles dont un membre est en Espagne et celles dont aucune personne n'a pu émigrer). Il faut signaler qu'il s'agit d'une émigration récente qui n'a pas encore développé une culture de « *retornados* », comme c'est le cas de l'émigration vers les Etats-Unis, bien que parmi nos interlocuteurs des exemples de « réussite économique »

de ceux qui ont émigré les premiers et sont déjà retournés au pays commencent à être cités.

En résumé, un phénomène de boule de neige permet la reproduction des représentations collectives. Les réseaux renforcent les stéréotypes sur la société espagnole, influencent de façon très nette l'image de l'Espagne associée au bonheur dans le pays d'origine et contribuent donc à encourager l'émigration de nouvelles personnes.

A travers les réseaux se constitue aussi une dynamique qui permet l'hébergement de ceux qui viennent d'arriver et le soutien à ceux qui sont au chômage (surtout à travers l'occupation des maisons squattées -« tintes »- à *Aravaca*). Ils vont aussi atténuer le faible contact avec l'extérieur et l'ignorance de ces femmes (elles ont toujours peur de sortir de la maison, mais elles ont moins peur d'aller à *Aravaca*). Les réseaux vont aussi permettre une circulation rapide de l'information, très utile pour faire connaître les démarches bureaucratiques nécessaires, surtout aux personnes qui viennent d'arriver. Les chaînes de communication assurent également l'embauche de personnes qui cherchent un travail ou qui veulent changer d'emploi, et donc l'insertion des immigrées sur le marché du travail, fondamentalement dans l'économie informelle.

« Quand je suis arrivé ici j'ai dit à X, je n'ai pas de travail, et elle m'a répondu, va à *Aravaca* » (Femme originaire du sud-ouest de la République Dominicaine).

« Nous faisons comme une chaîne. Celles qui arrivent les premières parlent avec les « señoras », et s'ils ont un ami qui a besoin d'une fille... on se fait embaucher » (Femme originaire du nord de la République Dominicaine).

La réponse de la population autochtone

A partir de 1992, on a commencé à voir apparaître dans la presse espagnole des articles qui dénonçaient la concentration des personnes sur la place de *Aravaca*. En même temps, on a vu apparaître des graffitis contre les immigrés dans ce quartier (« *inmigrantes maleantes* »). A partir de ce moment, on a progressivement assisté à des descentes de police pour la mise en détention provisoire d'immigrés irréguliers. Il en est résulté une ambiance de violence et de tension dans la zone. Le 13/11/92, le journal *El Mundo* publia un article sur la situation déplorable des immigrés habitant dans une discothèque squattée et en ruines (les « tintes » évoqués précédemment). Le lendemain (14/11/92), un groupe d'hommes armés, s'introduisit dans cet immeuble. Ils y tuèrent une femme dominicaine, *Lucrecia Perez*, originaire de *Vicente Noble*. Elle avait

été licenciée, et c'est pour cette raison qu'elle se logeait de façon temporaire dans le « tinte ». Le responsable direct de l'assassinat, dont la raison était le racisme et la xénophobie, est un jeune « *guardia civil* » (gendarme). Après cet acte criminel, une Déclaration Institutionnelle contre le racisme et la xénophobie a été adoptée par la Chambre des Députés. Par ailleurs, le crime a déclenché toute une série de mobilisations sociales, -manifestations, revendications, et hommages à la femme tuée- de la part des immigrés dominicains à Madrid et du village d'origine de cette femme (*Vicente Noble*). La réponse à cet événement a mis en évidence les liens et les réseaux sociaux existant entre les immigrés et leur communauté d'origine.

En 1992, il y avait deux associations principales d'immigrés dominicains à Madrid, AMDE (*Asociación de Mujeres Dominicanas en España*) et UIDE (*Unión de Inmigrantes Dominicanos en España*). C'est à partir de ce type d'événement que ces deux associations ont pris une plus grande ampleur en tant que porte-parole des revendications de la collectivité.

Les effets de la migration sur les structures familiales et sur les relations de genre.

La question qui se pose par la suite est d'analyser les conséquences de la migration sur les relations de genre et sur les structures familiales dans la société d'origine. Il faut signaler que nous n'avons pour l'instant que des informations provenant du témoignage des immigrées interrogées en Espagne. Il s'agit donc de données provisoires qui doivent être complétées dans le futur par un travail sur le terrain dans la société d'origine des migrants. Cependant il nous semble intéressant d'avancer quelques réflexions sur le sujet dans l'état actuel de la recherche.

Selon les résultats de notre enquête, dans la société d'origine, le modèle historique idéal de famille est monogamique et patriarcal. La femme passe de la protection du père à celle du mari, à travers le mariage. Une transaction se produit entre l'homme, qui assure la subsistance économique du foyer, et la femme qui en échange donne des enfants légitimes à son compagnon. La virginité et l'interdiction des relations extra-matrimoniales assurent ici la paternité de l'homme et la légitimité des enfants.

« La virginité est très importante pour les hommes dominicains. Ils doivent être le premier » (Femme originaire du sud-ouest de la R. Dominicaine)

« Si je me marie avec toi et que tu n'as jamais été mariée, pour ta famille tu es vierge, pour les gens du village tu es vierge, alors si tu as eu des relations avec un homme de passage, qui t'a aimée un soir et est parti, après si je me marie avec toi ils vont se moquer de moi où que j'aille » (Homme originaire du sud-ouest de la R. Dominicaine).

L'infidélité féminine est considérée comme une trahison du travail masculin « l'homme travaille pour un autre » qui profite de ses « droits conjugaux »

« Si la femme est infidèle, l'homme considère qu'elle se moque de son travail » (Homme originaire du sud-ouest de la R. Dominicaine).

Face à ce modèle idéal, le témoignage des personnes interrogées nous a permis d'estimer qu'il existe dans la pratique de la société d'origine une certaine liberté sexuelle et une généralisation des relations instables (caractéristique des sociétés aux Caraïbes²²) au-delà du modèle idéal traditionnel; divorces, séparations, cohabitations, mères célibataires. Ainsi, nous avons constaté qu'un nombre important de femmes immigrées interrogées cohabitaient avec un homme avant d'émigrer (bien qu'elles n'aient pas le statut de femmes mariées). La majorité des interlocutrices ont eu plusieurs compagnons avant d'arriver en Espagne. La situation matrimoniale de ces personnes est hétérogène, la caractéristique commune étant la condition de mère. Dans leur discours, elles parlent plutôt du « *père de leurs enfants* » que de leur mari.

Nos interlocuteurs se sont aussi référés à l'existence dans la société d'origine des relations extra-matrimoniales, notamment parmi les hommes, qui exercent même la polygamie de facto; ils « possèdent » plusieurs femmes avec lesquelles ils peuvent avoir des enfants

« Mon mari avait quatre femmes. Chaque année il avait trois enfants, mais aucun était à moi » (Femme originaire du sud-ouest de la R. Dominicaine).

L'homme devient plus « macho » par rapport au nombre de femmes qu'il « possède ».

²² Massiah Joycelin, *Les femmes chefs de ménage dans les Caraïbes: structures familiales et condition de la femme*, Unesco, Paris, 1983.

« Les hommes ont besoin de trois ou quatre femmes pour pouvoir se sentir hommes » (Homme du sud-ouest de la R. Dominicaine).

De même, cette pratique constitue un signe de statut social élevé.

Le principal rôle de la femme est donc celui de reproductrice, car ses fonctions dans la production ne sont pas « reconnues » ni valorisées. Le rôle de l'homme en tant que pourvoyeur économique du foyer lui confère l'autorité absolue comme chef de famille. Il faut signaler que l'instabilité des relations conjugales provoque souvent des situations (divorces, abandon, polygamie) où la femme se trouve seule à faire face aux besoins économiques du foyer. Dans d'autres cas elle doit aider au soutien du ménage. Cependant sa contribution dans la production reste dans l'ombre devant la présence d'un membre mâle, qui exercera l'autorité pleine au sein de l'unité domestique.

D'après les entretiens, l'émigration des femmes de la République Dominicaine vers Madrid résulte d'une décision prise par le ménage plutôt que par le seul individu migrant. Nous allons prendre en compte le ménage comme une unité d'analyse pour l'étude des processus migratoires. Au-delà d'une définition centrée sur la maximisation des gains économiques et sur la solidarité de l'unité domestique, nous allons considérer la hiérarchie basée sur les relations de genre à l'intérieur du ménage. De ce point de vue, l'unité domestique n'est pas conçue comme un espace où tous les membres ont le même pouvoir de décision et les mêmes intérêts. Nous allons aussi prendre en compte le ménage en tant qu'unité qui devient transnationale comme effet de la migration de quelques membres²³.

Le témoignage des personnes interrogées nous a permis de constater que l'autorité de l'homme lui confère parfois la capacité de décider de l'émigration féminine, la femme étant obligée de

²³ « Of the great variety of conceptualizations of the household in social science literature, two perspectives have had a disproportionate impact on migration literature. The first perspective portrays the household as the moral economy exhibiting social solidarity and income pooling among members. The second perspective, while not contradictory to the first, emphasizes the role households play in developing strategies for survival-which usually means strategies aimed at maximizing economic gains. Our fundamental criticism of these two perspectives is that they fail to take into account the hierarchies of power internal to the household, especially those based on generation and gender. This omission leads to a host of faulty assumptions about the relationship of household to the process of migration. (Gasmuc S., Pessar, Between two islands: Dominican International Migration, University of California Press, 1991, p.133-134)

partir sans être d'accord. Cette autorité lui offre aussi parfois la possibilité d'interdire le départ de sa femme. Cette dernière position est devenue moins généralisée et les hommes acceptent de plus en plus l'émigration féminine du fait des bénéfices économiques qu'ils en tirent

« les hommes nous utilisent comme un moyen d'obtention de ressources économiques » (femme originaire du sud-ouest de la R. Dominicaine).

Dans d'autres cas, c'est la femme elle-même qui prend la décision d'émigrer. Parmi la plupart des personnes interrogées, cette décision était prise par le ménage, le mari, les grands-parents et la famille ayant en général un important pouvoir de pression sur la femme.

Dans le cadre de ces valeurs culturelles, la division entre espace public masculin et espace privé féminin est très nette

« ma grand-mère disait, l'homme est de la rue et la femme est de la maison » (Homme originaire de Santo Domingo).

Le processus migratoire provoque un changement visible du rôle féminin traditionnel, fondé sur la maternité et sur la reproduction. La femme migrante abandonne la maison, en laissant son compagnon et ses enfants au pays d'origine. Elle assume le rôle de production, non seulement dans les situations où elle se trouve seule, mais aussi dans le cadre du mariage ou de la cohabitation. Elle devient le support monétaire essentiel du ménage et donc chef de famille de facto.

Cette nouvelle situation de la femme en tant que principal « productrice », lui confère un nouveau pouvoir dans la mesure où elle va gérer les envois d'argent et ainsi le principal revenu de la famille. Nous avons repéré des cas où la femme ayant connaissance de l'infidélité de son compagnon, à travers les réseaux sociaux d'information évoquées précédemment, a choisi de ne pas lui envoyer de l'argent temporairement. Cet arrêt de transferts monétaires ne concerne pas les enfants qui continuent à être pris en charge par la mère émigrée (les enfants ne restent pas nécessairement avec l'homme mais peuvent vivre avec leur grand-mère).

Cependant, ce pouvoir peut être limité car la femme perd le contrôle de l'argent une fois envoyé au pays d'origine. Cette situation provoque parfois la dépense par les hommes des transferts dans des activités de loisirs (alcool). L'émigration de la femme induit aussi parfois une augmentation du chômage des hommes, qui

délaissent le travail des champs et vivent avec le revenu envoyé par la femme.

Le contact avec une société « plus permissive » permet aussi aux femmes une prise de conscience de certaines revendications en ce qui concerne les relations avec l'autre sexe. Il est très difficile de savoir comment elles ont vécu cette prise de conscience, et l'information que nous avons sur ce point concerne fondamentalement le témoignage de tierces personnes, qui ont constaté une évolution dans la façon d'agir et dans le discours des femmes immigrées

« Elles sont habituées à être maltraitées par les hommes. Après cette expérience en Espagne, elles vont pas se laisser faire, parce qu'elles voient qu'ici ce n'est pas comme ça. Elles prennent conscience du fait qu'elles peuvent être économiquement indépendantes ». (Travailleuse espagnole du centre d'accueil des femmes dominicaines San José de Cluny, Delegación Diocesana de Inmigrantes)

En Espagne la femme dominicaine commence à investir l'espace public; elle fréquente des bars, discothèques. Cela suppose une transformation des coutumes d'origine et déplaît aux hommes

« Les hommes envoient ici les femmes pour chercher des moyens économiques. Là-bas elles sont sérieuses, mais ici en Espagne... je ne sais pas si c'est le pays qui les transforme... Là-bas, elles ne vont pas aux bars, mais ici, la femme se dévergonde. 99% des femmes qui viennent en Espagne se perdent dans la corruption ». (Homme originaire du sud-ouest de la R. Dominicaine)

Nous avons aussi constaté des cas de ruptures conjugales, comme conséquence de la migration, ainsi que des cas des relations extra-matrimoniales de femmes immigrées en Espagne. Il faut aussi signaler que nous avons noté l'existence à Madrid d'un nombre croissant de femmes dominicaines enceintes, ainsi que des mariages mixtes avec des espagnols.

D'après cette analyse, nous pouvons apprécier comment les structures familiales d'origine et les rapports de genre sont affectés par le processus migratoire. Cependant, il est très difficile d'estimer ces effets, car il s'agit d'une migration très récente, dont nous ne connaissons pas encore l'évolution.

Un retour incertain

Nous pouvons constater parmi les personnes interrogées une évolution du projet migratoire initial. Ainsi, un projet migratoire à

court terme peut se transformer en un séjour de longue durée. Les difficultés pour payer la dette, les expulsions à la frontière espagnole, la situation d'irrégularité, ainsi que les ruptures conjugales, les grossesses et les mariages mixtes, provoquent une prolongation du projet migratoire et un retard du retour.

De même, un projet migratoire itinérant (l'Espagne comme une première phase d'une émigration ultérieure vers les États-Unis), peut facilement avorter avant le voyage vers New-York. Il faut signaler que ce projet reste plutôt du domaine de l'imaginaire car les possibilités d'accès aux États-Unis sont très restreintes et les difficultés rencontrées lors du processus migratoire provoquent une tendance accrue à rester en Espagne.

Pour ceux qui avaient un projet migratoire à plus long terme, les processus naissants de regroupement familial peuvent signifier un futur établissement dans le pays d'accueil.

Conclusion

L'immigration des femmes de la République Dominicaine vers Madrid est un phénomène récent qu'il faut expliquer dans le cadre d'un processus de diversification et d'augmentation des sorties de population, conséquence de la détérioration des conditions socio-économiques du pays dans la dernière décennie. C'est ainsi que cette émigration, dont la femme est la protagoniste, est devenue la réponse des familles et des villages à la situation de pauvreté qui frappe depuis des années la région du sud-ouest de la République Dominicaine.

Du point de vue du pays d'accueil, il faut lier cette immigration aux besoins du marché du travail espagnol, qui a développé durant ces dernières années une demande de travailleuses pour le service domestique. Cette demande est en relation avec les transformations sociales intervenues, ces dernières années en Espagne, sur les structures familiales et sur le rôle de la femme espagnole dans la société, notamment l'insertion de celle-ci sur le marché du travail.

A ces facteurs explicatifs du déclenchement de l'émigration des femmes dominicaines vers Madrid, il faut ajouter d'autres déterminants microsociologiques tels que la constitution des réseaux sociaux entre les immigrés en Espagne et la population restée au village. Les réseaux sociaux vont renforcer l'image stéréotypée de l'Espagne (pays riche et véritable « *El Dorado* ») et donc influencer la décision d'émigrer de nouvelles personnes. Ces réseaux vont établir une dynamique mi-

gratoire qui va permettre l'organisation des sorties et de l'arrivée au pays d'accueil, ainsi que l'insertion des immigrés sur le marché du travail. Les réseaux vont permettre la transformation d'un potentiel d'émigrés en une émigration réelle canalisée. Cette dynamique migratoire aura des effets sur la société d'origine et sur la société d'accueil. Ainsi, le nom de *Lucrecia Perez* (immigrée dominicaine assassinée à Madrid), restera dans la mémoire historique de cette dynamique développée par les acteurs sociaux entre Madrid et *Vicente Noble*.

Le processus migratoire aura également des effets sur la condition de la femme dans le cadre de la société d'accueil et de la société d'origine. En Espagne, la femme dominicaine en tant qu'immigrée, est reléguée à une condition sociale inférieure, car:

- Le travail en tant que domestique suppose une dévalorisation sociale.
- La situation d'irrégularité (très généralisée) limite l'accès aux droits juridiques et sociaux.
- Le fait d'être éloignée des enfants provoque des conséquences psychologiques négatives pour la mère migrante.
- Le stéréotype de l'immigration dominicaine liée à la prostitution entraîne un traitement méprisant de la part des hommes espagnols, et un sentiment de harcèlement sexuel pour les femmes immigrées.

Au niveau de la société d'origine, le processus migratoire a comme conséquence la transformation des structures familiales et du rôle féminin traditionnel, fondé sur la maternité, car la femme migrante devient le support monétaire essentiel et donc le chef de ménage de facto.

Quelques réflexions ont été signalées sur ce dernier point, mais de nombreuses questions restent ouvertes, concernant notamment les effets de la migration féminine sur les structures socio-économiques et plus concrètement sur le développement des communautés d'origine.

L'ENVIRONNEMENT URBAIN

OMAR HABIB ABDOULMALIK

LES FEMMES ET L'ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE À MAROUA (NORD- CAMEROUN)

Introduction

On définit les cultures maraîchères comme « l'ensemble des plantes annuelles ou pérennes, qui fournissent les ingrédients des sauces. Elles sont produites dans un espace agraire délimité, généralement exploité de façon intensive ».

En Afrique, depuis les années 80, à la faveur de l'extension des centres urbains, l'activité maraîchère enregistre un essor spectaculaire. Les zones de production des légumes se situent principalement à la périphérie des villes. Cependant, il existe à Maroua au Nord-Cameroun une activité maraîchère intra-muros contrôlée par des femmes qui mérite d'être étudiée tant elle apparaît insolite dans une ville où la spéculation foncière réduit considérablement l'espace cultivable.

Traditionnellement la société musulmane peule laisse à la femme une relative liberté dans un espace géographique précis: elles peuvent cultiver les légumes derrière leurs cases dans l'enceinte des sarés (concession en foulfouldé). Or cette activité traditionnelle des femmes disparaît dans une conjoncture économique et spatiale nouvelle: l'accroissement démographique entraîne la densification du bâti et met un terme à la production de légumes derrière la case.

On constate aujourd'hui que les femmes ont de nouveau un rôle à jouer. Celui-ci, qui s'apparente à l'ancien, est-il encore lié à la

tradition ou bien est-il motivé par de nouveaux déterminants socio-économiques?

- Comment expliquer la réapparition des jardins dans le paysage urbain de Maroua?

- Comment ce nouveau maraîchage s'organise-t-il?

- Quel est le rôle des femmes dans cette activité maraîchère?

Aperçu historique sur l'activité maraîchère des femmes dans les jardins de Maroua

La production agricole est inscrite dans le paysage urbain de Maroua depuis fort longtemps. Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, des champs de mil et de riz s'étendaient sur toute la zone abritant aujourd'hui les quartiers de Domayo. A cette époque, pendant la saison des pluies, le Mayo Kalliao débordait de son lit sur le flanc droit de la berge. La proximité de la nappe phréatique et les eaux d'inondations favorisaient la formation de zones de marécages propices à la culture de riz. Les femmes esclaves (horbe) pratiquaient des cultures de décrue. Elles produisaient des légumes sur les bords des champs de riz et à la périphérie des mares encore humides au début de la saison sèche. Elles troquaient leurs produits contre du lait, de la viande séchée, du mil, etc.

Traditionnellement, la culture maraîchère, qui a toujours été du ressort des femmes se fait pendant la saison des pluies à l'intérieur d'un jardin de case ou jardin familial. Dans la société musulmane peule où la femme est tenue à l'écart de toute activité économique, le maraîchage de concession constitue un exutoire qui lui confère une relative autonomie. Ainsi, dans l'enceinte des sarés (clôtures en vanneries), à l'abri des regards, les femmes peuvent travailler sur leurs parcelles.

Dans l'organisation du bâti peul, une petite porte derrière la case débouche sur un espace réservé aux pratiques agricoles.

Les femmes produisent essentiellement des légumes locaux: des légumes fruits comme le **baskooje** (*Abelmoschus esculentus*), le **kwitaaje** (une solanacée dite « aubergine indigène »), des légumes feuilles: **follere** (*Hibiscus sabdariffa*), **gubudo** (*Ceratotheca sesamoides*), **tasbaaho** (*Cassia obtusifolia*), **haako ndiyam** (amaranthacée)... pour accompagner et relever le goût des sauces. Une partie est précieusement séchée puis conservée. Elle sert à agrémenter les plats pendant la saison sèche. Tous ces produits sont entièrement destinés à l'autoconsommation.

Si cette agriculture d'autoconsommation et de jardins de case disparaît avec le phénomène d'urbanisation, la production agricole reste toutefois vivante dans le paysage de Maroua. En effet, grâce à l'initiative des femmes, l'activité maraîchère réapparaît entre les murs des concessions sous une autre forme et crée une nouvelle dynamique. Elle résulte des contraintes économiques croissantes et d'une forte demande de la population en légumes frais. Dans ces nouveaux jardins intra-muros qui sont l'oeuvre des femmes, les légumes européens occupent une place centrale.

Il a fallu trouver des espaces libres pouvant accueillir des jardins, il a aussi fallu passer par des étapes de domestication des plantes et d'apprentissage de nouvelles techniques de production. Bref le maraîchage intra-muros, tout en gardant sa spécificité, a su se nourrir des changements socio-économiques qui ont eu lieu à Maroua.

Dessais de leurs jardins de case, les femmes reviennent sur le devant de la scène économique et sociale par l'entremise de la production de légumes.

Indiscutablement elles ont acquis un rôle fondamental dans la société. A leur rôle de ménagère dans lequel les hommes les ont de tout temps cantonnées, s'ajoute désormais un rôle économique incontestable que leur confère une production maraîchère dont elles contrôlent totalement la filière.

Certes, il existe une production maraîchère beaucoup plus importante (celle des hommes) si l'on considère les quantités produites dans la zone périurbaine. Il n'empêche que la production intra-muros est indispensable car elle répond à une demande spécifique: celle des produits exogènes (légumes européens) que seules les femmes sont en mesure de satisfaire.

D'une agriculture d'autoconsommation à une agriculture commerciale.

Des mutations socio-démographiques.

1/ la migration des montagnards.

A partir des années soixante dix, l'accélération du phénomène d'urbanisation engendre de profonds bouleversements dans le paysage urbain de Maroua.

Avec l'occupation des plaines par les Fulbe, les ethnies païennes se sont trouvées bloquées dans les montagnes et dans d'autres zones comme les massifs-îles. Celles-ci ont accentué leur économie autar-

cique en économie d'assiégés, donnant naissance à une agriculture originale qui repose sur une sélection continue des variétés de mil et sorgho adaptées aux conditions pédo-climatiques de la région. Par ailleurs, cette agriculture utilise de façon maximale l'espace disponible grâce à la construction de terrasses jusqu'aux plus hauts sommets (Roupsard, 1987).

La paix coloniale marque le début d'une lente mais constante migration des montagnards voisins vers la ville de Maroua où les conditions de vie sont moins contraignantes et qui s'accompagne d'une lente islamisation-assimilation en continu.

- L'arrivée des populations du sud et la demande accrue de l'espace.

En 1983, Maroua accède au rang de chef-lieu de la province de l'extrême Nord du Cameroun. Cette promotion lui vaut l'arrivée de nombreux fonctionnaires du sud du pays, affectés pour faire fonctionner les nouveaux services administratifs. A la suite des agents de l'Etat, s'installent des commerçants, des artisans et des migrants à la recherche d'emplois.

Ainsi, l'afflux massif des populations environnantes, la remontée des ressortissants du sud, vont contribuer à gonfler les effectifs de la ville, qui croissent alors à un rythme de 9% l'an entre 1976 et 1987. La pression sur l'espace agricole est plus forte que jamais. La spéculation foncière déclenche une véritable « ruée » vers les terres. Dès lors, l'espace réservé aux concessions s'amenuise. Les jardins de case disparaissent laissant progressivement la place à la construction de nouveaux logements. Les femmes perdent ainsi leur autonomie en se voyant privées de l'unique accès au travail toléré par la société Peule musulmane.

2/ La densification du bâti: le foncier, un enjeu capital.

A la perte d'autonomie de la femme s'ajoute la destruction des anciennes structures villageoises remplacées par des structures urbaines. La ville engendre une véritable appropriation individuelle des terres. Les familles les plus anciennement établies à Maroua et les riches commerçants gardent la mainmise sur les terres. Des parcelles entières sont enclouses quand elles ne servent pas au bâti. Les clôtures en vannerie (sekko) sont remplacées par de hauts murs de banco puis de parpaings.

Il suffit de se promener le long de « l'avenue des Belges » au quartier Djarengol Pitoaré pour constater la multitude d'espaces emmurés. Les terrains acquis sont maintenant enregistrés au cadas-

tre. Des titres fonciers sont émis. Ils traduisent la marque de la propriété privée et témoignent du changement des mentalités.

Le temps n'est plus où les jardins de case fournissaient les légumes autoconsommés. Les maisons disposant d'un espace cultivable ont totalement disparu. L'architecture peule traditionnelle qui réservait un espace agricole à la femme n'a pas résisté à la densification du loti. Les seuls terrains disponibles appartiennent aux nantis de la ville. Paradoxalement, c'est à l'intérieur de ces murs enclos, qui ont contribué à la disparition des jardins de case, que va renaître l'activité maraîchère des femmes.

Ce phénomène d'urbanisation s'est aussi accompagné d'une constante évolution des habitudes alimentaires. En effet, l'arrivée des populations nouvelles, la présence d'expatriés européens, l'émergence d'une couche sociale aisée ont fortement contribué au changement des « moeurs culinaires » des citadins.

Les changements des habitudes alimentaires.

Maroua est devenue le lieu de rencontre de cultures diverses. Cette interférence des différents modes alimentaires explique l'étendue de la gamme de légumes dont dispose la ménagère pour préparer ses plats. La demande locale ne concerne plus uniquement les légumes africains, elle englobe désormais ceux venus d'Europe.

Nous avons mené une enquête sur l'introduction de nouveaux légumes et leurs modes d'usage au cours du temps. Si l'on se réfère aux propos de personnes âgées interrogées, il arrive qu'une plante ayant une fonction bien précise dans le passé se retrouve de nos jours dans la marmite de la ménagère. Ainsi, selon Mama Tounga (cuisinière renommée), qui a mis ses talents culinaires au service de trois Lamido (Chefs traditionnels), le Wanko (feuilles de *Celtis integrifolia*) et le Ndolé (*Vernonia* sp.) avaient une utilisation réduite à la pharmacopée. Le premier servait de remède contre la rougeole tandis que le second luttait contre les vers intestinaux. Aujourd'hui ils sont considérés comme des légumes de base et se retrouvent fréquemment sur les planches des jardins. Généralement quand un légume est rare, on lui attribue des vertus médicales. Dès lors qu'il entre dans le domaine de la commercialisation il passe progressivement du champ médical au champ alimentaire.

A chaque fois qu'un nouveau légume est adopté il s'inscrit dans le moule des habitudes alimentaires du moment. L'exemple de la laitue ou du chou le démontre parfaitement. Ces deux plantes sont un héritage de l'administration coloniale française. Leur mode de préparation en sauces les classe dans la catégorie des « hilbo »: lé-

gumes feuilles dont la cuisson nécessite la présence impérative de la pâte d'arachide. Présentés à l'« européenne » en salade composée, ils se consomment sucrés et non salés comme il est d'usage dans les sociétés occidentales.

Le changement des habitudes alimentaires va orienter la demande locale. Les légumes d'origine européenne sont de plus en plus consommés. Ainsi par exemple, la salade pour les gens de Maroua apparaît comme un légume indigène tant sa culture est répandue dans les jardins intra-muros. Plus de la moitié des espaces cultivés lui est consacrée.

A la faveur des changements socio-économiques, une nouvelle agriculture est née, une nouvelle production maraîchère s'est développée. Elle découle de l'initiative des femmes et répond à la demande des produits exogènes (européens). Indéniablement cet essor de l'activité maraîchère intra-muros est redevable d'un système de production intensive de la laitue qui a entraîné dans son sillage tous les autres légumes.

Une production maraîchère intensive.

Le quartier de Domayo autrefois grenier à mil des Peuls de la rive gauche du mayo kalliao fut tout naturellement désigné par sa vocation agricole à impulser le développement de la culture maraîchère. La production à finalité commerciale requiert une exploitation intensive. Celle-ci ne se limite plus à la saison des pluies. Elle est continue sur toute l'année grâce à l'utilisation des nappes phréatiques pour l'irrigation.

Nous avons comptabilisé 11 jardins où des hommes et des femmes (celles-ci sont nettement plus nombreuses) travaillent à l'abri des regards derrière de hauts murs.

Les maraîchers.

Les producteurs sont majoritairement des femmes. En effet, d'après les comptages effectués sur les 11 jardins, on a dénombré près de 80% de femmes contre 20% d'hommes.

Nous avons mené une enquête très précise dans 3 jardins afin d'éclairer l'activité maraîchère de concession.

TABLEAU N°1.
REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE
DES MARAICHERS DE DOMAYO.

| Age | Femmes | Hommes |
|-------------|--------|--------|
| 15 à 30 ans | 10 | 1 |
| 31 à 40 ans | 17 | 0 |
| + de 40 ans | 17 | 3 |
| Total | 44 | 4 |

Ce tableau corrobore nos affirmations antérieures. Il démontre l'indiscutable suprématie des femmes dans cette branche de l'activité économique urbaine.

Les hommes.

Peu nombreux, ils sont présents sur les 11 concessions recensées. Autrement dit, il y a au moins un homme sur chaque lieu de production.

Ils représentent une main d'oeuvre idéale et disponible que les femmes ne manquent pas de mobiliser pour tous les travaux qu'elles ne peuvent effectuer elles-mêmes. Ainsi, ce sont eux qui se chargent des labours en début de saison sèche. De même, ils réparent les puits en cas de besoin. Ils jouissent donc d'un statut particulier au sein de ces groupements maraîchers. Ils exercent une double fonction. Ils possèdent des parcelles qu'ils exploitent, à ce titre ce sont des producteurs à part entière. Ils travaillent occasionnellement pour le compte des femmes, et se transforment alors en ouvriers agricoles. Leurs techniques de production sont identiques à celles des femmes. Mais leur présence n'apporte aucune innovation dans les méthodes de travail. Bien au contraire, ils ont appris à cultiver les légumes dans les jardins intra-muros.

Curieusement, c'est parmi les hommes que le propriétaire de la concession recrute le responsable du jardin bien que les femmes soient largement majoritaires: sur les 11 responsables, il n'y a qu'une seule femme et encore cette exception se trouve-t-elle justifiée par l'âge respectable (60 ans) de cette dernière. Notons qu'elle est secondée tout de même par un adjoint.

Les femmes.

Le maraîchage de concession orienté vers la commercialisation est une pure innovation des femmes. Le dernier jardin (le 11ème) qu'elles ont réussi à ouvrir en 1992 est localisé dans la concession de l'ancien maire de Maroua.

L'obtention d'un terrain cultivable se déroule en trois étapes. Elles repèrent d'abord les terrains libres et emmurés qui sont les plus proches de leurs foyers. Ensuite, elles vont en groupe négocier les modalités de location des parcelles auprès des propriétaires concernés. Enfin, la conjoncture économique difficile et l'appât du gain lié à la location des parcelles finissent par convaincre les hommes même les plus réticents au travail des femmes hors de l'espace conjugal.

Notre enquête révèle que les plus anciens maraîchers se comptent parmi les femmes. Sur un total de 44 exploitantes, 5 exercent ce métier depuis plus de 15 ans. Chez les hommes, aucun n'excède 10 années d'activité dans ce domaine.

Jusqu'au milieu des années 80 ne pouvaient travailler que les femmes de plus de 40 ans. Les blocages socioculturels interdisaient aux plus jeunes le droit à ce type de travail. De nos jours, celui-ci n'est plus lié au privilège de l'âge (Cf. tableau n°1). En revanche, l'appartenance à une certaine catégorie sociale incite le mari à tolérer ce travail; en fait les maraîchères sont presque toutes issues d'un milieu modeste.

Elles sont avant tout femmes au foyer et toutes habitent non loin des lieux de production. Aussi mènent-elles de front tant les occupations ménagères que l'exploitation des parcelles. Ainsi 20 à 30 % de leur temps est consacré aux travaux agricoles et elles sont à l'ouvrage le plus souvent le matin dès 7 h jusqu'à 9 h 30; le cas échéant de 14 h à 16 h 30.

L'accès à la terre.

Les jardins enquêtés sont situés à Domayo, zone maraîchère par excellence. Localisés à l'intérieur des concessions, donc cachés par des murs en parpaings, ils demeurent invisibles pour les passants non avertis.

Les parcelles encloses appartiennent à deux domaines biens distincts. Le premier regroupe celles que le Lamido (chef traditionnel) concède à ses serviteurs. A leur mort, celles-ci reviennent automatiquement au Lamidat (chefferie). Dans ce cas de figure, les terrains, généralement de vastes dimensions, sont indivisibles encore qu'ils

puissent être donnés en apanage à un Yerima (frère ou fils du Lamido). Pour autant, les maraîchers ne sont pas à l'abri d'une décision émanant de la chefferie traditionnelle qui les priverait subitement de toute activité. Ces terrains peuvent servir de bâti à tout moment, les besoins du Lamido étant de plus en plus pressants.

Le deuxième domaine regroupe les terres appartenant à des notables de la ville. Dans ce dernier cas de figure, les espaces destinés au jardinage sont plus réduits. Le devenir de ces parcelles dépend des jeux de l'héritage qui morcellent le patrimoine. De fait, la femme court alors encore plus de risque de se voir exclue des espaces agricoles.

A cela s'ajoute le nombre de plus en plus grand des manguiers dans les espaces réservés aux légumes. En effet, la possession d'un verger confère au propriétaire une certaine respectabilité au regard de la société musulmane. Force est donc de constater le climat de précarité qui pèse sur les femmes dans les jardins intra-muros.

Serviteurs du Lamido ou notables, tous mettent les concessions en location. Dans chaque saré, le fractionnement du terrain en plusieurs parcelles multiplie le nombre de petits exploitants. Ce procédé permet au propriétaire de tirer le maximum de profit dans la transaction. Le propriétaire met son terrain à la disposition du maraîcher selon le contrat suivant: le second s'engage à rétribuer le premier à chaque récolte en proportion de la taille des carrés et en fonction du produit cultivé. Ce type de procédure est alignée sur le principe de la Zakat. Cette dernière est pratique courante dans les pays sous l'influence de la loi coranique. Elle consiste à payer le 1/10 ème de la récolte au propriétaire.

En moyenne 15 personnes exploitent la terre par concession. Chaque femme a à sa charge 4 à 6 carrés. Néanmoins, les hommes échappent à cette règle car ils en possèdent tous au minimum 10 et au maximum 30. Cette différence est liée à trois facteurs:

- tout d'abord, le poste de responsable de jardin revient d'office aux hommes. Ce statut leur octroie le droit de posséder jusqu'à 10 carrés sans payer une quelconque redevance au propriétaire. En contrepartie, le responsable se charge de veiller au bon déroulement du travail et de collecter les frais de location auprès des autres maraîchers.
- ensuite, ils sont entièrement disponibles dans la mesure où ils ne vaquent pas aux obligations ménagères qui empêchent les femmes de se consacrer à plein temps au jardinage.
- enfin, la pénibilité des travaux agricoles limite le nombre de carrés pour les femmes. Elles affirment toutes ne pas pouvoir exploiter plus de 10 parcelles dans un laps de temps si court

(30% du temps de travail) à cause de l'effort physique exigé. D'autant plus que l'exhaure se fait à la force des bras à partir des puits de plus de 15m de profondeur.

Selon notre enquête, 55% des femmes ont augmenté le nombre de leurs carrés depuis qu'elles se sont lancées dans la production de légumes. Seules 18% ont réduit le nombre de leurs carrés. Cette réduction est observée dans la catégorie des plus de 40 ans. 27% ont conservé le même nombre. En fait les femmes qui aspirent à l'augmentation de leur superficie se comptent parmi celles qui possèdent moins de 10 carrés, puisqu'au delà interviennent des facteurs de pénibilité.

D'après le tableau ci-dessous, pendant la saison des pluies, l'activité maraîchère enregistre un important ralentissement.

Tableau N°2.
Répartition des maraîchers en fonction des saisons.

| Arrêt durant la saison des pluies | Pas d'arrêt durant la saison des pluies | |
|--|--|---------------------------------|
| 22 maraîchers | 26 maraîchers | |
| | Diminution du nombre de parcelles | Même nombre de parcelles |
| | 13 | 13 |

Pendant la période pluvieuse, 45% des producteurs cessent leurs activités pour la simple raison que dans tous les jardins visités les propriétaires ont récupéré soit une partie du terrain soit la totalité pour y cultiver du maïs ou de la patate douce. Dans ce cas l'abandon est forcé. Il faut rappeler que la culture du maïs ou de la patate douce est une pratique courante chez les peuls durant la saison des pluies. Encore une fois nous avons une parfaite illustration du contrôle de la terre par les hommes. Il suffit que le propriétaire manifeste son désir de cultiver temporairement son terrain et plus de 10 femmes se retrouvent sans travail durant la saison des pluies.

En revanche, dans les jardins encore en activité, 55% de maraîchers continuent de produire. Il n'en demeure pas moins que parmi ces 55% la moitié (13 producteurs) diminue le nombre de parcelles de leur propre chef. Cette décision s'explique par le fait qu'en cette période de l'année (saison des pluies) la réussite des espèces les plus cultivées (salade et céleri) devient aléatoire. Seules les femmes ayant

une parfaite maîtrise des techniques de production sont susceptibles de continuer à produire.

Une conduite de cultures maîtrisée.

La culture maraîchère en zone urbaine s'appuie sur un système d'exploitation intensive des ressources du sol. Les espaces cultivables manquent. Les plus grands terrains ne dépassent guère les 45 ares, sans oublier qu'une partie des jardins est généralement occupée par les vergers.

La stratégie des exploitantes consiste à produire le maximum sur une surface réduite. A chaque récolte, une planche de salade ou de céleri est remplacée par une autre planche du même légume. Les trois principaux légumes produits sont: la laitue, l'amarante et le céleri. Les deux premiers ont été choisis pour la courte durée de leur cycle végétatif. Ce qui garantit aux femmes une commercialisation rapide. Quant au dernier, il assure des coupes fréquentes (2 à 3 par mois) et donc des rentrées d'argent permanentes sur un cycle de 8 mois. Tous les autres légumes présents dans les carrés n'entrent qu'en association avec ces trois légumes de base.

L'utilisation de la fumure organique est un trait commun à tous les jardins intra-muros. Elle est donc systématique. Seule l'amarante n'en reçoit pas. Comme son nom l'indique en foulfouldé (haakonndiyam), c'est une « plante qui n'a besoin que de l'eau ». Le choix de la culture de l'amarante n'est pas anodin. Nous n'avons observé ce légume sur aucune parcelle de la zone périurbaine. Il est uniquement présent dans les jardins de femmes de Maroua. En fait les femmes s'arrangent à produire des légumes que les hommes de la zone périurbaine ne peuvent commercialiser. Ainsi par exemple dans le cas de l'amarante les hommes ne vont pas consentir à épandre de l'engrais car cette culture n'engendre qu'une faible marge brute. Or, dans les parties périphériques de la ville les sols ont été épuisés par les cultures d'oignons et dans ces zones, l'utilisation de l'engrais devient indispensable pour tous les légumes y compris l'amarante qui demeure le légume le plus facile à cultiver.

Autant dans la zone périurbaine entièrement contrôlée par les hommes le recours aux engrais chimiques est quasi-généralisé, autant dans les murs de Maroua où les femmes sont majoritaires, ils sont totalement absents. Les jardins intra-muros reposent sur un système de production intensive qui fait largement appel à un engraissement naturel du sol. Ceci se répercute sur la qualité des produits puisque les légumes des femmes ont un meilleur goût que ceux de la zone périphérique. On a donc deux systèmes de pro-

duction différents dans un espace géographique assez proche. A peine 5 à 6 km séparent la zone intra-muros des zones péri-urbaines. Deux logiques différentes s'opposent pour satisfaire la demande du marché de légumes.

La protection phytosanitaire conditionne la réussite des légumes comme la laitue ou le céleri. Des traitements de semences (insecticides/ fongicides) en provenance du Nigeria voisin sont achetés. Toutes les exploitantes enquêtées affirment que l'intervention de ces produits est indispensable dans le cas de la culture des légumes exogènes.

On peut trouver sur un même carré plus de trois espèces de légumes. Des questions se posent alors: une telle association est-elle bénéfique? les risques de contamination par les agents pathogènes ne seraient-ils pas plus importants? Le seul cas de protection naturelle que nous avons observé dans les jardins de femmes, concerne l'amarante. Les femmes déposent alors de la cendre sur les feuilles préalablement mouillées afin de stopper les attaques des ravageurs. Il faut remarquer que dans ce cas de figure cette protection est de rigueur pour un légume local spécifique de la période des pluies.

Les attaques contre les légumes sont nombreuses et la protection phytosanitaire fait cruellement défaut. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer des insecticides destinés aux campagnes de coton, détournés sur les parcelles de légumes. L'emploi de l'« Aldrine » est quasi-systématique pour la protection de la salade et le céleri. Nous avons vu une femme traiter son casier de plants juste 3 jours avant la récolte. Il est évident que les risques encourus par le consommateur sont énormes, d'autant que les femmes sont promptes à traiter dès les premiers signes d'attaque de la plante. Les femmes clament que le recours aux produits phytosanitaires est incontournable dans le cas des légumes exogènes (européens) si l'on veut garantir une éventuelle commercialisation des produits maraîchers.

La commercialisation des légumes.

Durant la période pluvieuse, la salade occupe près de 70% des espaces consacrés à la production de légumes. Pendant la saison sèche, elle en couvrirait plus de 80%. C'est dire la place prépondérante accordée à ce légume. L'engouement pour la culture de la laitue s'explique par un marché de légumes qui ne vise plus la seule colonie d'expatriés européens. Les changements des habitudes alimentaires aidant, la demande locale va orienter la production: la salade accompagnée d'oignons et de tomates (sucrée ou salée) de-

vient l'accompagnement courant du Soya (viande grillée), voire une entrée commune avant la boule de mil.

Dans la gamme des légumes exogènes, en plus des variétés de laitue, on trouve dans les jardins: le basilic, le céleri, la menthe, les épinards (uniquement sur commande des détaillants).

Parmi les légumes locaux le haako-ndiyam se taille la part belle. Sa production arrive en seconde position juste après celle de la salade. Les autres légumes africains poussent toujours en association avec les légumes européens. Aussi, rencontre-t-on habituellement au milieu ou sur les côtés des casiers quelques pieds de ndolé, de giliganja.... En fait ces légumes africains qui sont éparés sur les planches sont avant tout destinés à l'autoconsommation. Ils ne sont vendus qu'occasionnellement. La présence de ces légumes autoconsommés et leur disposition dans l'espace agricole montrent bien que les jardins intra-muros sont une adaptation des jardins de case à une conjoncture économique nouvelle.

La commercialisation des produits se fait sur les lieux de production. Ce sont les détaillants qui constituent l'essentiel de la clientèle. Ils viennent s'approvisionner en salades ou légumes-feuilles dans les jardins. Dans 23% des cas, ils achètent les carrés entiers bien avant le stade de la récolte. Ce procédé leur permet de déceler les carrés les plus réussis et donc des légumes de meilleure qualité qu'ils pourront vendre à bon prix. Ils peuvent ainsi étaler leur vente dans le temps et écouler leurs produits en fonction de la demande du marché car les pieds de plants restés au sol se conservent plus longtemps que ceux qui ont été récoltés. Dans cette transaction les détaillants autant que les femmes trouvent leur compte. Les uns s'assurent des légumes de qualité, les autres « fidélistent » une clientèle qui accepte de payer avant la récolte.

L'achat des carrés à l'avance offre certes la garantie d'une bonne commercialisation des produits, mais ils n'est pas accessible par tous les détaillants. La quantité d'argent à déboursier pour l'acquisition d'un ou de plusieurs carrés décourage de nombreuses personnes. Généralement la vente se fait au jour le jour selon les opportunités et la conjoncture du marché. La clientèle ne manque pas et les femmes parviennent à écouler leurs produits.

Les femmes ont une stratégie de production bien précise qui consiste à diversifier les légumes cultivés afin de limiter les risques de perte. Cette diversification est encore plus importante pendant la saison des pluies où la réussite d'une culture reste aléatoire. La priorité est donnée aux légumes à cycle court qui engagent peu de frais de production. Les légumes secondaires qui entrent dans le cadre

de l'association permettent des coupes fréquentes (d'où des rentrées d'argent permanentes).

Outre la prise en compte des risques dans la conduite du système d'exploitation, la force de l'agriculture intra-muros réside dans le souci des femmes de vouloir commercialiser des légumes de qualité. Nous avons enquêté dans la zone périurbaine où les maraîchers sont tous des hommes, et à aucun moment la notion de qualité du produit ne fut évoquée. Seules les femmes sont sensibles à cette notion. Elles ne veulent pas épandre des engrais sur leurs plants car elles estiment que la qualité du légume risque d'en pâtir. Les ménagères que nous avons interrogées sont formelles: les légumes de la zone périurbaine ont un moins bon goût que ceux de l'intra-muros. De plus, ces légumes « aux engrais » se conservent moins bien que ceux des jardins des femmes de Maroua. Ceci est un argument de taille dans une région où les méthodes de conservation sont rudimentaires et les risques de pourrissement des produits très fréquents.

Les femmes des jardins de Maroua ont donc créé une filière maraîchère qu'elles contrôlent de l'amont à l'aval. La production autant que la commercialisation se déroulent dans les parcelles encloses des jardins. Cette activité de jardinage confère aux femmes un rôle de plus en plus important dans la société.

Rôle des femmes dans l'agriculture intra-muros.

Traditionnellement, la production de légumes était entièrement réservée aux femmes. La densification du bâti avait porté un coup fatal à leur activité saisonnière. L'accroissement démographique des années 1980 et la forte demande qui s'ensuivit leur ouvrirent la porte d'une activité florissante, à savoir le maraîchage de concession. Il est une pure reproduction du jardin de case à ceci près qu'il s'est modernisé et répond mieux aux exigences du marché. La production déborde du cadre de la saison des pluies et s'étale sur toute l'année. Les femmes ne travaillent plus dans une optique de maraîchage d'autoconsommation. Bien au contraire, elles ont totalement intégré le marché et leur activité s'inscrit dans une logique de commercialisation des produits maraîchers. Il s'agit de vendre aux meilleurs prix pour espérer gagner le maximum de profit.

Elles ont créé une filière maraîchère qu'elles contrôlent de l'amont à l'aval. Cette production maraîchère est destinée en priorité

à une catégorie sociale aisée. Ce sont surtout les expatriés, les fonctionnaires et les commerçants de Maroua qui constituent la plus grande partie de la clientèle. Toutefois la consommation de la salade touche dans une moindre mesure les autres couches sociales.

La stratégie des femmes consiste à cultiver des produits de « luxe » (salade, céleri, épinards, etc.) qui s'adressent en premier lieu à une clientèle ayant un bon pouvoir d'achat. Les espaces cultivables sont restreints et cet handicap est comblé par la vente des légumes européens qui dégagent des marges brutes importantes. Les consommateurs sont de plus en plus exigeants et les salades « des femmes » sont réputées pour leur qualité. Les légumes des jardins intra-muros ont l'avantage de posséder un label qui les distingue des produits de la zone périurbaine.

Dans une agriculture contrôlée par les hommes (toute la zone périurbaine), les femmes ont réussi à trouver la faille: celle du marché des légumes européens destinés à une clientèle ciblée qui dispose de moyens financiers conséquents. En réalité, le contrôle de ce nouveau marché par les femmes a été facilité par l'incapacité des hommes à satisfaire la demande en légumes européens. Le système productif des hommes est davantage orienté vers un marché de légumes africains visant la grande masse des consommateurs. De plus, toute l'agriculture périurbaine repose sur la culture d'oignon qui accapare les terres pendant une période de 4 à 5 mois sur l'année. Il faut ajouter à cela l'interruption de l'activité maraîchère pendant la période de pluies où les hommes du périurbain s'adonnent aux cultures vivrières. Les légumes produits hors des murs de Maroua n'entrent en concurrence avec les légumes des femmes que pendant environ 3 à 4 mois. Autant dire que l'agriculture intra-muros qui est continue toute l'année s'est logiquement imposée sur ce marché de légumes exogènes.

Il revient aujourd'hui aux femmes le mérite d'avoir su s'adapter aux réalités de la ville. Privées de leur jardin familial, elles ont trouvé à l'intérieur des parcelles encloses des surfaces propices aux pratiques agricoles. Le jardin intra-muros rappelle à bien des égards le jardin familial. Comme ce dernier, il est localisé dans une concession. Les clôtures en vannerie ont juste été remplacées par de hauts murs en parpaings. Ce sont en majorité les femmes qui travaillent sur ces lieux de production. Les cultures associées restent toujours de rigueur, même si la culture de la salade occupe une place prépondérante. Comme autrefois, on retrouve encore des légumes locaux autour des carrés de salade ou de céleri. En revanche les femmes qui aujourd'hui travaillent dans un contexte de marché sont animées par une volonté d'améliorer et d'augmenter leur produc-

tion. Le jardin n'est pas seulement un lieu de production, c'est aussi un champ d'expérimentation. Elles procèdent par tâtonnements. On teste tel nouveau produit venant du Nigeria. On essaye telle autre association de légumes dans un même carré. Bref, les femmes se montrent ouvertes à toutes les innovations techniques pour peu que la réussite de la culture soit garantie.

Ce nouveau mode de vie traduit une réalité socio-économique non négligeable: la conquête d'une reconnaissance pour les femmes. Elles peuvent enfin quitter la sphère du foyer. Un lieu de travail fixe se crée. Par leur fonction de production, les femmes participent à la vie économique de Maroua. Elles ne sont plus uniquement des ménagères; elles sont désormais devenues des productrices. La location des parcelles dans les murs enclos permet la production de légumes dont elles assurent elles-mêmes la commercialisation. Le bénéfice du produit de ventes accroît leur pouvoir de décision au sein de la famille. Ce nouveau droit à la prise de décision conforte leur situation sociale. Elles affirment apprécier cette relative indépendance. Toutefois l'enquête effectuée révèle que dans 16% des cas, les dividendes du maraîchage se gèrent en couple. 9% évoquent la réticence des maris au commencement de leurs activités. Les mêmes soulignent aujourd'hui la satisfaction de leurs conjoints devant leurs capacités à couvrir certains besoins familiaux.

L'activité agricole des femmes est aujourd'hui une réalité communément admise par les musulmans de Maroua. Cette activité n'est pas née du hasard. La production des légumes par les femmes est un legs de la tradition. Le jardin intra-muros localisé à l'intérieur des hauts murs est une adaptation du jardin de case à une conjoncture économique nouvelle. Pour les hommes de Maroua, le travail des femmes n'apparaît en rien comme un bouleversement profond de la société. Au contraire, il s'inscrit dans un long processus d'évolutions socio-démographiques. Les hommes ne considèrent donc pas cette activité comme une menace pouvant remettre en cause les bases de la société musulmane. C'est certainement la raison pour laquelle ils tolèrent la production de légumes dans les concessions. Ce rôle économique de la femme est certes toléré mais il n'empêche que les musulmans tentent de l'occulter en le cantonnant derrière de hauts murs. Autrement dit la femme a le droit de travailler à la seule condition qu'elle reste « cachée ». Dans l'ombre de la société musulmane, la femme produit et affirme son statut d'acteur socio-économique au même titre que les hommes.

Ce nouveau rôle socio-économique de la femme est un acquis récent, et de nombreuses menaces pèsent sur lui.

Tout d'abord, l'arrivée des hommes dans cette branche d'activité constitue une concurrence sérieuse pour les femmes. Ils ne représentent pour l'instant qu'à peine 20% de l'effectif des maraîchers mais leur nombre ne cesse d'augmenter depuis quelques années. Cependant, il est difficilement concevable que les hommes puissent s'imposer dans ces jardins intra-muros. En effet, les espaces sont réduits et les propriétaires tirent profit du morcellement des parcelles, facilité par les femmes qui ne peuvent occuper plus de 10 carés. Or si les hommes s'accaparent ces parcelles, la subdivision de celles-ci ne sera plus possible puisque les hommes travaillent à plein temps sur de plus grandes surfaces. Cette éventualité porterait préjudice aux propriétaires qui cherchent avant tout à faire des profits.

Ce penchant à paraître, cette recherche de la respectabilité symbolisée par la possession de vergers ont déjà mis en difficulté certains maraîchers de la zone périurbaine qui pensent à couper les arbres. Or, dans les jardins intra-muros la terre n'appartient pas aux femmes, et les propriétaires semblent intéressés par les vergers.

Ensuite, une autre menace vient de l'intrusion de plus en plus grande des manguiers qui risque de réduire considérablement les espaces réservés au légumes. Tant que les manguiers sont jeunes, ils ne gênent en rien la production de légumes; mais une fois adultes, ne feront-ils pas de l'ombre mettant ainsi un terme à la poursuite de l'activité dans certains jardins?

Enfin, la densification du bâti est inéluctable et met en hypothèque la survie des jardins intra-muros. N'est-ce pas là la plus grande des menaces? Ces terres emmurées serviront-elles à d'éventuelles constructions?

Les propriétaires sont âpres au gain. Ils n'hésiteraient pas à mettre un terme à l'activité des femmes pour peu que les loyers des parcelles soient moins rentables que les autres utilisations qu'ils pourraient faire des terres. Autant dire que le devenir des jardins des femmes dépend des évolutions économiques et socio-démographiques qui auront lieu dans les prochaines années.

Pour l'instant, l'extension de la ville se fait dans les zones périphériques et épargne les jardins intra-muros. Mais à terme, qu'en sera-t-il? Il est certain que le contrôle de la terre échappe totalement aux femmes. La solution à ce problème ne serait-elle pas l'achat de ces parcelles par les femmes? Encore faudrait-il que les hommes acceptent cette éventualité? Auquel cas, où trouver les ressources financières nécessaires?

Conclusion

L'activité des femmes de Maroua a créé une véritable filière des légumes européens qui s'est mise en place et qui a prospéré sans aucune aide extérieure. C'est un exemple de développement spontané qui rehausse le statut de la femme dans une société musulmane dominée par les hommes. Indubitablement, il a fallu que les femmes s'affirment dans un milieu social peu favorable à leur endroit.

Vers les années 1970, avec le phénomène d'urbanisation, les femmes perdent l'unique droit au travail toléré par les musulmans: le maraîchage dans le jardin de case. Il faudra attendre le début des années 1980 pour qu'elles reviennent sur le devant de la scène économique, grâce à une activité florissante basée sur la production de légumes dans des parcelles encloses. Il ne s'agit plus de produire pour autoconsommer; les femmes ont désormais intégré le marché et leur activité s'inscrit dans une logique de commercialisation des produits maraîchers.

Ce nouveau mode de vie traduit une réalité socio-économique non négligeable: la reconquête d'une reconnaissance pour les femmes. Au rôle d'animation du ménage que les hommes leur reconnaissent de tout temps, s'ajoute maintenant un rôle économique. Et pour cause: elles ont créé une filière maraîchère qu'elles contrôlent de l'amont à l'aval.

Indiscutablement, le maraîchage urbain confère aux femmes une certaine indépendance. Cette relative autonomie est aujourd'hui menacée par l'intrusion des vergers dans les parcelles réservées aux légumes. Elle est aussi menacée par l'extension du bâti. Mais la plus grande des menaces est le contrôle total que les hommes exercent sur le foncier. Les femmes ne peuvent accéder facilement à la terre et prétendre ainsi au droit au travail. L'activité des femmes derrière les murs est certes un acquis social incontestable mais il semble bien fragile. Leur statut en tant qu'acteur économique et social est récent et le risque d'un retour en arrière n'est pas impossible.

Les perspectives de développement de l'activité maraîchère intra-muros semblent peu favorables. Les freins à l'extension des jardins sont principalement liés au manque d'espace et au contrôle du foncier par les hommes. La production agricole intra-muros est née d'un contexte socio-économique particulier. Ironie de l'histoire, ce sont aujourd'hui ces mêmes causes socio-économiques qui mettent en péril la poursuite de l'activité maraîchère dans le paysage urbain de Maroua.

Bibliographie

- Autissier, V. 1988: *Etude des cultures maraîchères en Afrique Centrale et occidentale*. Groupe de recherches et d'échanges technologiques. Paris, 139 pages.
- Bayo, Ch. 1987: *Cultures maraîchères et fruitières: Organiser les producteurs*. in le Cameroun Agricole, Pastoral et Forestier, n°213 Spécial Comice Agro-pastoral. Chambre d'agriculture, Yaoundé pp. 33-34.
- D'Aron del de Hayes J., Moustier P., 1994: *Maraîchage au Nord-Cameroun: premier diagnostic agro-économique*. CIRAD, projet Garoua II Rapport multgr. 67 pages.
- Daly, P. 1984: *Compte-rendu de mission sur les cultures maraîchères au Cameroun*. Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et de Cultures Vivrières. 41 pages.
- Gentil, D. 1990: *Maraîchages tropicaux*. La lettre du réseau Recherche-Développement. Bulletin d'information du Réseau Recherche-Développement n° 12 Juin. 23 pages.
- Iyebi-Mandjek, O. 1991: *A l'écoute du marché: les mutations de l'agriculture maraîchère au nord du Cameroun*. Communication au colloque Mègatchad de Paris.
- Moustier P. 1990: *Dynamique du maraîchage en Afrique subsaharienne. Etudes de cas pour un meilleur diagnostic économique de l'approvisionnement vivrier des centres urbains. Bilan rapide après deux ans de recherche*. IRAT-CIRAD. DCV/LABO AGRO-ÉCONOMIE N°8. 35 pages.
- Roupsard, M. 1987: *Nord-Cameroun: ouverture et développement*. Imprimerie Claude Bellée, Coutances, 516 pages.
- Seignobos, Ch. 1989: *Domestication de la cueillette dans les périmètres maraîchers de Maroua (Nord-Cameroun). Economie des filières en régions chaudes. Formations des prix et échanges agricoles*. Actes du XI ème séminaire d'économie et de sociologie. CIRAD, pp 611 - 616.

KATIA FRANGOUES

MOBILITE PROFESSIONNELLE DES FEMMES THAÏ EN MILIEU URBAIN

La Thaïlande est le pays d'Asie du Sud-Est qui affiche un des taux de croissance les plus élevés ces dernières années. Les processus d'urbanisation et d'industrialisation initiés depuis quelques décennies et l'élévation des niveaux de vie se sont accompagnés de profondes transformations sociales. Ils ont offert en particulier un nombre croissant d'opportunités de travail dont une grande part est assurée par des femmes qui sont parfois l'unique cible des solliciteurs. Si l'importance du travail non domestique des femmes paraît naturelle dans le monde agricole et ne surprend pas l'observateur dans l'industrie manufacturière, le taux de la participation des femmes dans certains emplois à haute qualification place la Thaïlande en avance sur bien des pays. Elle joue aussi un grand rôle dans le dynamisme des petits métiers de service. Parmi tous les aspects du travail des femmes en Thaïlande, c'est celui de leur mobilité professionnelle qui sera traité ici. Le travail qui nous intéresse est l'activité professionnelle vue comme toute forme de travail non destinée à l'entretien de sa propre famille. Il s'agit de tout type de participation à des activités de production ou de service se traduisant par une contribution directe en temps de travail et donnant lieu ou non à un revenu monétaire.

Les éléments utilisés pour cet article sont extraits d'un travail de recherche mené en Thaïlande dans le cadre de la rédaction d'une

thèse de doctorat en histoire sociale¹. L'objectif de ce travail était la construction d'une histoire des femmes thaï basée sur l'histoire orale. Utilisant la méthode des histoires de vie, nous avons rencontré trente femmes vivant pour la plupart dans des zones urbaines. Les différences d'âge entre ces femmes, de 20 à 80 ans, et d'origine sociale, ont constitué les principaux critères pour le choix de notre échantillon. Le but était de faire apparaître au travers des récits de femmes les changements et les permanences intervenus au cours des cinquante dernières années dans différents domaines. Avec ces trente femmes, les cinq thèmes de vie suivants ont été abordés: l'enfance, l'éducation, la famille, le travail et la vie quotidienne. Les permanences et les changements observés ont été interprétés en fonction d'éléments de l'histoire « longue » de la société thaï tels que l'évolution de l'organisation sociale, les représentations religieuses ou les pratiques sociales.

Dans un premier temps, on dressera un tableau de la mobilité professionnelle des femmes à partir d'éléments des histoires de vie recueillies. Dans un second temps, on interprétera ce vécu des femmes à la lumière de quelques composantes de l'histoire et de la culture de la société thaï afin de mieux comprendre les fondements des pratiques et des représentations observées. En guise de conclusion, quelques réflexions sur la portée de la méthode employée et des pistes de recherche sur la question de la mobilité professionnelle seront proposées.

Paroles de femmes et mobilité professionnelle

Parmi les femmes rencontrées, on distingue deux grands groupes pour ce qui est de la mobilité professionnelle: celles qui travaillent dans la fonction publique et celles du secteur privé. Le travail dans la fonction publique est le plus souvent synonyme d'une faible mobilité professionnelle autre que géographique. Ces femmes offrent un profil de trajectoires professionnelles d'intérêt limité pour notre sujet. On se limitera donc à un bref aperçu du travail dans la fonction publique. A l'inverse, dans le secteur privé, la mobilité d'un travail à un autre semble être la norme. Le secteur privé couvre ici aussi bien les emplois salariés dans l'industrie et l'artisanat que les emplois de maison ou la prostitution et les petits métiers indépendants. La mobilité se pose comme norme entre les emplois

¹ Frangoudes Katia, 1992, *Histoires de femmes en Thaïlande contemporaine*, thèse de doctorat en Histoire Sociale, Université de Paris VIII.

et entre les différents types d'activités. L'analyse des histoires de vies de ces femmes fait apparaître quelques grandes étapes dans les itinéraires professionnels qui constituent la trame d'une présentation ordonnée des paroles de femmes: de l'enfance à l'indépendance professionnelle en passant par la transition vers le travail et la période où les femmes travaillent chez et pour les autres. Deux trajectoires professionnelles complètes sont ensuite livrées brutes à titre d'illustration du propos sur la mobilité. Un nom d'emprunt a été attribué à chacune des femmes dont on transmet les paroles. Le lecteur trouvera à la fin de l'article un tableau indiquant l'âge et l'activité professionnelle au moment de l'entretien de chacune des personnes citées.

Les femmes dans la fonction publique

Ces emplois ont un fort contenu de promotion sociale en partie liée à la sécurité qu'ils procurent. En dehors de l'armée et des fonctions de représentation politique, on rencontre un nombre important de femmes dans tous les corps de la fonction publique jusqu'aux postes de plus haut niveau. Une grande partie de femmes éduquées que nous avons rencontrées travaille dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur. A l'université, des disciplines telles que les langues, les sciences sociales ou la biologie sont complètement féminisées. Nous trouvons des femmes jusqu'aux postes les plus élevés de la hiérarchie universitaire. Les femmes travaillant dans la fonction publique sont les moins mobiles. Elles ont la garantie d'un emploi à vie et par conséquent leur seule mobilité est géographique. L'avancement de carrière, le rapprochement familial ou les difficultés relationnelles sont les principales motivations de cette mobilité.

Les emplois de la fonction publique sont occupés principalement par des femmes qui ont un niveau d'éducation élevé et elles sont le plus souvent d'origine thaï. L'origine sociale, milieu de fonctionnaires, semble jouer aussi un rôle important tout comme c'est le cas pour les exemples de promotion sociale des femmes dans le secteur privé. Les personnes d'origine chinoise sont exclues de ces carrières à moins qu'elles ne changent leur nom de famille chinois pour un autre plus thaï. Cette exclusion a poussé les personnes d'origine chinoise ayant un bon niveau d'éducation scolaire à rechercher des emplois qualifiés dans le commerce ou l'industrie. Au vu de nos entretiens, il apparaît que la majorité d'entre ces dernières a fréquenté pour cela des écoles professionnelles, généralement chrétiennes. La formation secondaire et supérieure plus clas-

sique destinait au fonctionariat. Cette coupure tend à disparaître et on trouve actuellement de plus en plus de personnes d'origine chinoise dans les universités. Les grandes entreprises de l'industrie et des services fournissent une offre croissante d'emplois pour ces jeunes diplômés. Les niveaux de salaire rendent ces propositions très attractives et l'attrait pour les carrières de fonctionnaire à un haut niveau est de plus en plus battu en brèche.

Mew : « Dans le passé, il existait beaucoup de différences entre les Thaï et les Chinois en ce qui concerne le travail. Les Chinois voulaient tous être commerçants et les Thaï des fonctionnaires de l'Etat. Après ses études, mon père qui est thaï a trouvé du travail dans l'administration et quand j'ai fini l'université, il m'a poussée à entrer dans la fonction publique parce que, selon lui, c'est mieux pour une femme d'être fonctionnaire. Mais cela s'applique aussi à mon frère qui travaille dans l'aviation et ensuite pour le reste de mes soeurs. Nous sommes tous devenus des fonctionnaires ».

Deng : « Les pères de mes collègues sont tous fonctionnaires. Mes étudiants n'ont pas la même origine sociale, ils viennent de familles riches avec des pères commerçants et d'origine chinoise. Les femmes qui ont le même âge que moi et qui ont des postes de responsabilité dans le secteur privé avaient des pères qui occupaient des fonctions importantes dans des sociétés privées.(...) En Thaïlande, il est pratiquement impossible de trouver des biologistes hommes. Pour la société thaï, c'est tout à fait normal qu'une femme soit biologiste. la biologie est le métier le plus féminisé.(...) Lorsque j'ai commencé comme lectrice à l'université il y a seize ans mon salaire était de 1.800 bath par mois. Actuellement je gagne 10.000 bath². Ma soeur qui a commencé à travailler à la même époque et avec le même salaire que moi dans le privé, gagne aujourd'hui 30.000 bath. ».

Enfance et travail

Les fillettes prennent leur part des travaux domestiques dès le plus jeune âge. Comme dans la plupart des sociétés, la différence avec leurs frères est très marquée sur ce plan. Dans les campagnes, elles sont aussi rapidement associées aux travaux agricoles pour lesquels on leur demande beaucoup plus qu'aux garçons à qui est laissée la « liberté de jouer » et pour qui l'on réserve tout l'effort d'éducation scolaire. Pour beaucoup, l'entrée à l'école est synonyme

² 100 bath = 25 francs en 1992.

d'entrée dans le travail. Avant et après la journée d'école, comme pendant les vacances scolaires, les fillettes sont dans les champs ou à la cueillette. Cette dernière activité leur est en fait presque exclusivement réservée.

Fai: « Avant d'aller à l'école, mes parents ne m'ont jamais demandé de faire quoi qu'il soit comme travail, ni à la maison ni à l'extérieur. Après, j'ai commencé à faire le ménage puis à aller chercher l'eau au puits du village. Tous les jours, après la fin des cours, je partais avec les autres filles du quartier dans les champs chercher des légumes sauvages. Nous trouvions des pousses de bambou et d'autres légumes. Pendant la saison chaude, on allait chercher des oeufs de fourmis rouges. ».

Tuk: « J'ai commencé, très jeune, à faire des petits travaux à la maison et dans les champs. Je partais à la recherche des grenouilles, des pousses de bambous et des oeufs de fourmis rouges pendant la bonne saison. ».

Psida: « Je suis allée dans les champs avec mes parents dès que j'ai commencé à marcher. Petit à petit, je me suis habituée au travail dans les rizières. Au début, j'ai commencé par faire de petites choses, par exemple, retirer les mauvaises herbes ou transporter des outils. Quand je suis allée à l'école, j'ai changé mes heures de travail. J'allais dans les rizières avant d'aller à l'école et après. ».

Nong: « Pendant mon enfance, j'ai aidé mes parents à la ferme et dans les champs. J'ai gardé les buffles et j'ai travaillé dans les rizières. ».

Miaw: « J'allais travailler dans les rizières pendant les grands travaux, au labourage, au repiquage de riz et à la moisson. Ce travail était très dur. Je ne pouvais pratiquement rien faire, j'étais très faible. Bien que je ne puisse pas faire grand-chose, mes parents continuaient à m'amener avec eux. Ils me disaient que ce type de travail allait me rendre forte ».

Par manque de moyens ou pour laisser à leurs frères la possibilité de poursuivre des études, ces filles sont sorties de l'école le plus souvent avant d'entamer des études secondaires. Après avoir quitté l'école et éventuellement participé pleinement aux activités familiales pendant un certain temps, elles sont parties de leur village parfois très jeunes, poussées ou attirées vers les villes pourvoyeuses de travail et donc d'argent. Ce passage vers le monde de la ville et du travail se fait plus ou moins brutalement.

La transition vers le monde du travail

La transition du milieu familial et scolaire vers la ville et le travail s'effectue de différentes manières. Souvent les services de la jeune fille sont mis à disposition d'un membre ou d'une relation de la famille qui habite en ville. Elle participe aux travaux ménagers, ce qui ne constitue pas une véritable rupture avec sa vie antérieure, et elle prend contact avec la ville. Le lien familial ou social avec la famille d'accueil constitue une sécurité en même temps que la famille d'origine fait l'économie d'une bouche à nourrir. L'accoutumance se fait plus ou moins vite et la jeune fille abandonne alors sa famille d'accueil pour s'engager dans les méandres d'un monde du travail qui la verra changer souvent d'emploi. Cette période de transition paraît souvent brève si l'on considère le cas des femmes que nous avons écoutées. Il apparaît nettement que dès le départ, le but est d'assurer le passage le plus vite possible vers un travail. Plusieurs femmes ont fait référence à cette période de leur vie et ceci quel que soit leur âge.

Faï: « A l'âge de 20 ans, je suis partie du village pour aller chez mon oncle en ville. J'aidais sa femme à faire le ménage et à garder les enfants. Je faisais la lessive, le ménage, la cuisine, enfin tout ce que je pouvais. Un an plus tard après le travail à la maison, j'aidais aussi dans leur restaurant. ».

Tuk: « A l'âge de sept ans, je suis allée travailler dans une famille chinoise amie de mes parents. Je faisais le ménage et la lessive. J'habitais et je mangeais avec eux. Ils ne me donnaient pas de salaire. C'est pour cette raison qu'au bout des quelques mois je suis partie travailler en ville. En arrivant en ville je suis allée vivre chez des membres de ma famille et j'ai commencé à vendre des légumes. ».

Miaw: « J'ai fini l'école à l'âge de douze ans mais je ne suis venue à Bangkok qu'à treize ans. J'ai passé un an chez mon frère aîné à Trat où j'ai gardé ses enfants. Je suis restée chez lui pendant dix mois et après je suis repartie chez mes parents ».

D'autres filles partent directement travailler à l'usine ou vers un emploi de domestique, sans oublier la prostitution³. L'entrée dans la

³ La prostitution est un fait social qui occupe une place importante dans la société thaïlandaise et qui n'est pas traité dans le cadre de ce travail. Le jugement social négatif qui accompagne la prostitution, malgré ce qui peut être dit ou écrit sur son acceptation dans la culture thaï, fait qu'il est très difficile d'aborder cette question avec des femmes qui n'en vivent pas ouvertement au moment de l'entretien. S'il est

fonction publique signifie aussi souvent un départ du milieu familial d'origine. Comme premier emploi, le travail d'usine tout comme les emplois domestiques constituent des cadres sécurisants pour la famille de ces filles puisque l'hébergement et la nourriture sont assurés. En plus, elles ne sont pas seules car le plus souvent des soeurs, cousines ou voisines sont avec elles. Ce sont elles qui se sont chargées de faire l'intermédiaire pour l'embauche. Aux premiers temps de l'industrialisation, le patronat a envoyé des recruteurs dans les villages pour expliquer aux parents que leurs filles vivraient dans l'usine mais aussi pour amener des filles se connaissant entre elles. Aujourd'hui, ce sont plus généralement les ouvrières travaillant déjà dans l'usine qui amènent des membres de leur famille ou des connaissances. La procédure est exactement la même pour les recruteurs de prostituées. Le départ du milieu familial s'accompagne d'une inquiétude pour la sécurité et d'un désir de réussite, ambivalence qui marque les incitations et réticences familiales. L'inquiétude n'est pas toujours également partagée entre la jeune fille et sa famille. On voit ainsi s'exprimer des désirs d'indépendance et de rupture au bénéfice du mode de vie urbain qui a un fort pouvoir attractif.

Nong: « Je suis restée au village avec mes parents jusqu'à l'âge de 17 ans, date à laquelle je suis partie travailler à Bangkok. J'avais trouvé, grâce à ma cousine, un travail dans une usine de verre. Ma cousine travaillait aussi dans cette usine et le jour où elle a entendu dire qu'ils cherchaient du personnel, elle m'a amenée avec elle. J'ai travaillé dans cette usine pendant trois ans et je gagnais un salaire de 18 bath par jour pour plus de dix heures de travail. J'habitais et mangeais à l'atelier avec toutes les autres filles qui travaillaient là. Je ne payais rien, ni pour la nourriture, ni pour le logement. »

Gum: « Jusqu'à l'âge de quinze ans, j'aidais ma mère dans son travail. Ensuite je suis partie travailler à Bangkok dans un atelier qui fabriquait des tricots. Je connaissais la femme du patron, plutôt, c'est quelqu'un de ma famille qui la connaissait. Elle est Vietnamienne et mariée à un Thaï. Toutes les filles qui étaient à l'atelier en même temps que moi venaient de la même ville et elles étaient aussi Vietnamiennes. C'est la femme du patron qui est venue nous chercher à Ubon. Dans un premier temps, je n'étais pas payée. C'était la période d'apprentissage. J'ai tou-

probable que l'itinéraire de certaines des femmes que nous avons écoutées est passé plus ou moins près d'une forme de prostitution, aucune n'a souhaité en faire état directement.

ché mon premier salaire le jour où j'ai commencé à tricoter seule, sans l'aide de personne. »

S i: « Après le collège, j'ai trouvé un travail dans une usine d'alimentation. On emballait des plats cuisinés dans des boîtes en plastique. C'est ma soeur qui m'avait trouvé ce travail, elle y travaillait aussi. Elle avait demandé à son patron si elle pouvait m'amener travailler avec elle et il a accepté. J'ai travaillé pour lui pendant deux ans. Je suis allée travailler là parce que je ne savais rien à propos du travail et personne ne m'a dit quel type de travail je devais chercher. Mon seul contact avec le monde du travail était ma soeur. Comme elle travaillait dans cette usine, je suis allée avec elle. Je ne savais pas que je pouvais faire un autre travail. »

Noï: « A l'âge de 12 ans, je suis partie chez mon oncle à Bangkok. Sa femme avait besoin de quelqu'un pour l'aider à élever ses enfants. A ce moment je voulais partir en ville, je ne voulais plus rester au village et être comme les autres villageois. Je suis restée chez mon oncle pendant un an et ensuite je suis partie. Ma voisine m'a trouvé un emploi dans un atelier de bijoux où je devais trier des pierres semi-précieuses. »

Ya: « En trouvant du travail [comme enseignante], j'ai dû quitter mes parents. C'était la première fois que je partais. En fait, c'est ma famille qui l'a beaucoup plus mal accepté que moi. Ma mère me disait qu'il me serait très difficile de vivre toute seule aussi loin de la maison, tout en me suggérant de chercher un travail sur Bangkok dans une école privée, au lieu d'une école publique en province. Je m'y suis opposé, car travailler dans le public à plus d'avantages. Puis j'ai estimé que j'étais assez grande pour prendre seule les décisions concernant ma vie professionnelle. Je devais devenir adulte et m'éloigner de mes parents. Après quelques années passées dans une autre province, j'ai eu une mutation dans mon village. J'étais contente de retrouver les membres de ma famille, mais j'avais perdu une partie de ma liberté. En fait, j'avais commencé à apprécier le fait de vivre seule. »

Travailler pour et chez les autres

Quand nous analysons les trajectoires professionnelles de ces femmes après leur départ du cadre familial, nous nous apercevons qu'elles changent souvent d'emploi. Elles restent dans un même emploi de trois mois à deux ans et rarement plus. Dans un premier temps, il s'agit presque toujours de postes d'employées en usine,

dans le commerce, dans des ateliers artisanaux ou comme personnel de maison. L'accroissement du salaire nous a semblé tout d'abord le seul motif de la mobilité. Il ressort de la diversité des expériences que d'autres motivations telles que les relations de travail avec l'employeur ou entre les employés tiennent aussi une place très importante. Le côté « plaisant » ou « amusant » du travail revient très souvent dans les entretiens. Par ces termes, elles entendent généralement le caractère agréable des relations de travail. L'importance accordée à cet aspect explique le rôle tenu par les mauvaises relations de travail dans les décisions de changement d'emploi. Des relations d'exploitation ou l'établissement de rapports de concurrence entre employés qui deviennent insupportables poussent le plus souvent ces femmes à changer de travail. Entre deux emplois, la préférence ira vers celui qui est le mieux rémunéré pour une qualité de vie au travail équivalente mais la question de changer de travail ne se trouve posée que lorsque l'ambiance de travail se dégrade ou en cas de mise à la porte. Lorsque les relations deviennent mauvaises, pratiquement aucune femme ne change d'emploi sans en avoir trouvé un autre au préalable. C'est alors que se pose la question de trouver un emploi mieux rémunéré. Celles qui se trouvent mises à la porte du jour au lendemain ont des difficultés et sont souvent contraintes de revenir aux conditions de début d'activité. Au regard des conditions générales d'exploitation au travail et de l'utilisation qui est faite des rapports de concurrence entre employés, une femme ayant une expérience longue hésitera à quitter un travail se déroulant dans une bonne ambiance.

Les rapports avec les hommes sont souvent au coeur de ces conflits, qu'il s'agisse de la présence d'un homme dans la vie de la femme ou de harcèlement sexuel de la part de l'employeur ou de son entourage. Ce thème, qui revient dans de nombreux cas, est largement utilisé autant par les employeurs que les employés pour leurs propres intérêts. Le travail de domestique ou d'usine s'accorde mal d'une vie privée. L'employée appartient à la famille ou à l'usine qui l'accueille et pour laquelle elle doit se consacrer entièrement. Le mariage ou une grossesse sont pratiquement incompatibles avec ces emplois et peuvent être considérés comme des clauses de rupture d'un contrat généralement implicite. Dans le cas de certaines usines, elles font partie du contrat de travail écrit. Le harcèlement sexuel semble quand à lui être le lot commun de toutes ces femmes. La seule solution pour y échapper est la fuite.

Un extrait de l'histoire professionnelle d'une employée de maison illustre bien tous ces aspects. On y retrouve les mêmes ingré-

dients que dans le monde des usines, des petits ateliers ou du grand commerce.

Miaw: « C'est une fille de mon village qui m'a trouvé ce nouveau travail [de domestique]. Elle travaillait dans cette maison et son patron lui avait demandé de trouver une nouvelle fille. Au moment de mon arrivée, la patronne m'a demandé combien je voulais comme salaire. Je ne savais pas quoi lui répondre et elle m'a demandé mon salaire à l'usine. Je lui ai dit 400 bath par mois, et elle a décidé de me donner 450 bath. J'habitais là et je partageais la chambre avec une autre fille de mon village. Cette fille était très jalouse et elle disait à la patronne tout ce que je disais et tout ce que je faisais. En plus, elle n'arrêtait pas de lui dire que c'était elle qui faisait tout dans la maison. Moi, je ne voulais pas aller voir la patronne et faire la même chose que cette fille. Elle n'arrêtait pas de se vanter. A la fin, la patronne a cru que je ne faisais rien dans la maison. A cause de tous ces problèmes, j'ai voulu trouver un autre travail. Un jour, le chauffeur de cette famille m'a dit qu'il connaissait une famille française qui offrait un meilleur salaire, 2 500 baths par mois. Quand j'ai dit à ma patronne que je partais, elle est devenue très triste. Je devais les quitter, j'étais aussi triste mais l'autre travail me donnait un meilleur salaire même si il était plus dur. J'en suis partie parce qu'un homme qui venait souvent à la maison m'a fait des propositions. Il voulait sortir avec moi. Un jour la cuisinière l'a entendu et elle est allée dire à la patronne que je sortais avec cet homme. Mais ce n'était pas vrai. Elle a fait ça parce qu'elle était jalouse de moi. Elle a convaincu la patronne qui m'a demandé de partir. Cette fois je ne savais pas où aller, je n'avais pas d'autre travail. Finalement, au bout de quelques semaines, j'ai trouvé quelque chose dans un restaurant. J'ai eu un salaire de 500 bath par mois. Après avoir gagné 2 500 bath je me suis retrouvée avec 500 bath. Je ne pouvais pas faire autrement, j'avais besoin de l'argent. J'ai continué de chercher un emploi. J'ai enfin trouvé une *guest house* (auberge pour routards). Je faisais le ménage et je gagnais 1500 bath. C'est une connaissance qui m'a aidée pour le trouver. Ils m'ont pris parce que je parlais l'anglais. J'ai quitté la *guest house* au moment où le patron thaï l'a vendue à des étrangers. Tout s'est passé tellement vite que je n'ai pas eu le temps de chercher autre chose. J'étais réellement dans la rue, je ne savais pas où aller coucher. Je suis allée chez un ami qui m'a loué une chambre à 700 bath par mois. J'utilisais mes journées pour chercher un travail mais je n'arrivais pas à trouver. Un jour, j'ai fini par aller voir un Européen que j'avais rencontré quand j'étais à la *guest house* et je lui ai

demandé du travail. Il m'a pris pour quelques semaines et bout de ce temps il m'a trouvé un emploi chez une amie à lui. C'est là où je travaille aujourd'hui. Madame cherchait quelqu'un d'urgence parce que sa bonne venait de partir. Je suis allée la voir, elle m'a prise et elle m'a donné un salaire de 2 000 bath par mois. Depuis elle me paie des cours d'anglais pour améliorer mon anglais et elle m'a donné une augmentation de salaire, je gagne 2 500 bath. Aujourd'hui, si quelqu'un me propose un autre travail avec un meilleur salaire je ne suis pas sûre de vouloir y aller. Je dois réfléchir parce qu'un meilleur salaire c'est bien mais j'aime aussi beaucoup Madame et elle aussi m'aime. Je la connais très bien et je peux communiquer avec elle. Mes prochains patrons, je ne saurai pas comment ils seront. (...) Mon petit ami est terrible. J'ai déjà perdu une fois mon travail à cause de lui. Je ne comprends pas pourquoi il est venu sonner hier à trois heures du matin. J'espère que les voisins ne vont pas le dire à ma patronne. Je ne veux pas perdre mon travail. »

Le travail indépendant

Cette vie professionnelle d'employée s'arrête pour la plupart d'entre elles au bout de 10 à 20 ans d'activité. Elles rejoignent le secteur des petits métiers indépendants. Les plus fortunées ouvrent un atelier ou un petit commerce. Les autres montent une échoppe pour vendre de la nourriture au bord des routes ou sur les marchés. Les justifications de ce passage d'un travail d'employé à un travail indépendant sont multiples. La première est l'impossibilité de rester dans le monde du salariat au delà d'un certain âge. Le secteur de la production considère ces femmes comme non productives à partir de 35 ans. Celui de la prostitution les rejette encore plus tôt. Là comme dans les emplois de maison, le travail et la constitution d'une famille sont considérés comme incompatibles. Elles perdent donc toutes les possibilités d'emploi au moment où leur besoin de ressources est le plus fort. La nécessité d'entretenir une famille dont elles assument parfois seules la charge les oblige également à trouver seules une solution.

Nong [responsable syndicale dans une usine de confection]: « A partir de 40 ans, les ouvrières sont obligées de se mettre à la retraite. Tu sais pendant toutes ces années, elles étaient obligées de prendre des médicaments qui les rendaient plus productives. Ce sont des médicaments qui t'évitent la fatigue et qui te stimulent. Au moment de quitter l'usine, elle se retrouvent dans l'obligation de se mettre à leur compte.

Une majorité d'entre elles deviennent vendeuses ambulantes. Elles vendent toutes sortes de marchandises dans les rues des villes ou des villages car il y a des femmes qui rentrent chez elles, au village natal. Celles qui ont plus de moyens ouvrent un petit atelier sous-traité par une grande usine ou elles ouvrent une petite échoppe sur le marché. Aux yeux des autres, les ouvrières qui ont réussi à ouvrir leur propre petit commerce sont des femmes qui ont réussi dans leur vie. De toute façon, elles n'ont pas le choix, elles doivent trouver un autre travail car elles sont encore jeunes et ont des enfants qui sont encore à l'école.(...) Moi aussi je dois penser à mon avenir car le moment de quitter l'usine s'approche. »

Malgré toutes les difficultés que cela suppose, elles trouvent diverses satisfactions et justifications à se mettre à leur compte. La première est l'indépendance qui règle pour une part les problèmes de relation de travail et leur permet de gérer les obligations du travail domestique comme elles l'entendent. La seconde est une valorisation sociale du travail indépendant, qui fait qu'une femme cherchera à se mettre à son compte dès qu'elle peut disposer du capital nécessaire. Dans le cas où elle n'ont pas pu constituer ce capital c'est un membre de leur famille qui le leur fournit.

Il s'agit donc généralement de femmes d'expérience, mariées, veuves ou séparées, qui ont des enfants à leur charge et qui ont occupé différents emplois avant de se mettre à leur compte. Parmi les femmes que nous avons rencontrées, une seule est célibataire mais elle a à sa charge ses parents et ses frères et soeurs. La majorité vend sur le marché ou en ville des plats cuisinés préparés préalablement à la maison ou sur place. Outre la constitution du capital initial, leur première difficulté est leur ignorance des besoins du marché. Certaines préparations exigent la participation de plusieurs personnes. Selon les moments et en fonction de leur connaissance du marché ou de la main d'oeuvre dont elle peuvent disposer, elles changent de type de cuisine ou d'emplacement. On retrouve là un élément de mobilité ou d'adaptabilité dont elles tirent une certaine fierté. Les relations avec les tenancières des autres échoppes jouent aussi un rôle important sous forme de possibilité d'association ou de conflits. Pour les femmes d'un certain âge qui souhaitent abandonner leur échoppe, la seule possibilité est de redevenir domestique lorsqu'elles sont seules.

Faï : « J'ai arrêté de travailler parce que le salaire de mon mari était suffisant. J'ai repris le travail juste après la naissance de mon dernier enfant. Mon mari a arrêté de travailler et a créé sa propre affaire à la

maison. Nous préparions des plats chinois à domicile et il allait les vendre en ville. Nous avons commencé ce travail parce qu'on avait beaucoup d'enfants et le salaire de mon mari n'était plus suffisant pour nous nourrir. Après le « départ » (décès) de mon mari, j'avais encore des enfants pour qui je devais travailler. J'avais besoin d'argent pour les élever et les envoyer à l'école. J'ai décidé de continuer le même type de travail avec l'aide de ma deuxième fille qui venait de sortir de l'école. Nous préparions cette fois la bouillie de riz [soupe que les Thaï mangent au petit déjeuner] qui est plus facile. Nous arrivions à gagner entre 30 et 40 bath par jour. Nous avons arrêté parce que nous travaillions pour presque rien. Nous avons recommencé à préparer les mêmes plats que je cuisinais du temps de mon mari. C'est ce même travail qu'on continue de faire aujourd'hui mais avec certains changements. Cette fois, c'est moi qui me lève tous les jours à quatre heures du matin pour allumer le feu et pour aller ensuite au marché pour faire des courses. Nous finissons vers trois heures de l'après-midi et nous plaçons tout dans le chariot que ma fille pousse à travers la ville. Je prépare le dîner et j'aide mes petits enfants à faire leurs devoirs d'école. Leur mère finit la vente des plats vers huit heures du soir. Elle rentre à la maison seulement quand elle a tout vendu ou presque. Je ne sais pas combien d'argent ma fille ramène à la maison chaque soir, mais je sais combien je dépense. J'ai besoin d'environ 1 200 bath par jour et je pense que ma fille a, à peu près, 1 400 bath quand elle rentre le soir à la maison ».

Oï: « Une amie m'a demandé de travailler avec elle. Nous avons décidé de vendre la soupe de nouilles. Je préfère travailler à mon compte parce que je suis plus indépendante et je peux faire tout ce que je veux. Nous avons voulu faire un grand restaurant. Comme je n'avais pas d'argent, je suis allée demander à mon père de me prêter 10 000 baths. Quand je faisais les comptes le soir, j'avais en caisse environ 8 000 baths et tous les dix jours après avoir payé la location de la tente et les salaires de personnel, il nous restait pour nous 10 000 baths. J'habitais et je mangeais là. Il fallait dormir sur place pour garder notre matériel. Bien que je gagnais beaucoup d'argent, je n'ai pas pu faire ce travail pendant longtemps. J'ai travaillé seulement deux ans et j'ai laissé tomber, c'était très dur et j'étais fatiguée. »

Tuk: « J'allais nettoyer les maisons et faire la lessive chez plusieurs personnes. Ce travail me permettait d'avoir tous les mois environ 1 000 bath. J'ai travaillé chez les américains assez longtemps, enfin le temps qu'il me fallait pour économiser assez d'argent pour arriver à me mettre à mon compte. J'ai commencé par vendre de la soupe de

nouilles et des gâteaux. Au début, c'était très difficile pour m'en sortir car je n'arrivais pas à gagner beaucoup d'argent. Mais j'ai continué parce qu'avec ce travail, j'avais la possibilité de garder en même temps mes enfants tout en étant plus tranquille: je pouvais travailler à mon rythme. Petit à petit, j'ai compris qu'il ne fallait pas vendre de la soupe de nouilles mais d'autres plats cuisinés. Il y a quatre ans, j'ai commencé à préparer des plats différents pour aller les vendre sur le marché de mon quartier. Dans un premier temps, je travaillais seule mais ma fille aînée m'a vite rejointe suivie par mon mari et mon gendre. Tous les jours, je dépense au marché entre 1 000 à 1 600 bath pour l'achat de différents produits et, après la vente, j'ai environ 2 500 à 3 000 bath. Cela dépend des jours ».

Gum: « A mon retour à Ubon, j'ai créé une affaire. J'ai préparé des gâteaux que j'allais vendre au marché central. Je faisais seule tout: les courses, la préparation et la vente des gâteaux. J'avais un bénéfice de 100 bath par soir. Je ne me rappelle plus pendant combien de temps j'ai fait ce travail mais un jour j'ai décidé de vendre autre chose. Il fallait préparer un plat qui demandait moins de temps de préparation et qui laissait plus d'argent. J'ai décidé de vendre de la soupe de nouilles à la vietnamienne et de la bouillie de riz. Ces deux plats se mangent le soir et le matin au petit déjeuner. Ma soeur est venue travailler avec moi, c'est elle qui va au marché tous les jours pour acheter les ingrédients et elle vient m'aider aussi le soir au marché. Nous arrivons à gagner entre 100 et 200 bath par soir. Je travaille sur le marché entre cinq heures de l'après-midi et trois heures du matin. Mais en réalité, je vais au lit à cinq heures du matin et je commence à préparer les plats vers onze heures. Je trouve que le salaire que nous avons est suffisant pour nous et pour nos parents ».

Noï et Kaï : deux histoires de vie professionnelle

La présentation faite par deux femmes d'origine sociale différente illustre l'intensité de cette mobilité professionnelle. La trajectoire professionnelle de Noï est très intéressante parce qu'elle rend bien compte des motivations et couvre tous les aspects de l'adversité à laquelle une femme peut être confrontée. Noï a exercé pratiquement tous les métiers et elle est passée près de la prostitution. Originnaire d'une famille paysanne, elle est venue en ville avec la perspective de continuer ses études.

Noï: « A l'âge de 12 ans, je suis partie chez mon oncle à Bangkok. Sa femme avait besoin de quelqu'un pour l'aider à élever ses enfants. Je voulais partir en ville, je ne voulais plus rester au village et être comme tous les autres villageois. Je voulais partir pour devenir comme tous les autres jeunes de mon village qui travaillaient à Bangkok. Je les voyais quand ils rentraient au village, ils avaient des beaux vêtements et ils n'avaient pas l'air aussi misérables que nous. Je voulais avoir de l'argent et aller à l'école. Je suis restée chez mon oncle pendant un an et je suis partie. Il ne voulait pas m'envoyer à l'école. J'avais trouvé un travail par l'intermédiaire d'une fille qui habitait juste à côté de la maison de mon oncle. Elle connaissait un homme qui avait un atelier de bijoux. Il avait besoin de gens pour trier des pierres précieuses ou semi-précieuses et il m'a prise. J'ai travaillé avec deux autres filles, nous passions nos journées à trier des pierres. Nous habitions toutes les trois dans l'atelier. J'aimais bien être à l'atelier et travailler avec les autres filles, on s'amusait bien. Je n'avais pas de problème avec le patron parce que la fille qui m'avait trouvé le travail était sa petite amie. Un jour, j'ai eu un problème avec la future épouse du frère de mon patron. Celui-ci venait souvent nous voir à l'atelier et elle a cru qu'il venait pour moi. Elle est venue me dire de le laisser tranquille. Mon patron était chinois et chez les Chinois les mariages sont arrangés par les familles. Je lui ai dit qu'il n'y avait rien entre moi et son fiancé et elle m'a laissée tranquille. Je n'ai pas perdu mon travail. Je gagnais 700 bath par mois et comme le patron était content de moi, il m'a proposé un autre emploi dans une bijouterie. Je gagnais toujours le même salaire mais le travail était devenu plus facile. J'ai travaillé là pendant un an et j'ai arrêté parce que je voulais retourner à l'école. Je n'ai pas arrêté de travailler, j'ai simplement changé de travail. J'ai trouvé un travail comme serveuse dans un restaurant. Je travaillais le jour et le soir j'allais à l'école. Je gagnais 900 bath par mois mais j'avais un loyer à payer et les frais de l'inscription à l'école. Je n'envoyais plus d'argent à la maison. Je suis restée là pendant un an et demi. J'ai enfin trouvé un autre emploi dans un hôtel comme caissière au bar. Les principaux clients du bar étaient des filles qui venaient avec des étrangers séjournant à l'hôtel. C'est à cause de cela que j'ai eu des problèmes. La patronne du bar voulait me faire travailler autrement. Elle a utilisé tous les moyens pour me forcer à aller avec les hommes mais je ne voulais pas faire ce métier. La situation s'est aggravée le jour où elle a voulu que je « tiens compagnie » à un client qui venait tous les soirs au bar. J'ai refusé d'aller avec lui. La patronne m'a

appelée pour me dire que si je ne voulais pas aller avec des hommes je ne pourrais plus rester là. Je ne voulais pas perdre ce travail mais je ne savais pas comment réussir à la calmer. J'ai eu de la chance parce que la caissière-chef, une femme d'un certain âge, m'a prise sous sa protection. Grâce à elle j'ai pu rester. J'avais un bon salaire puisqu'à la fin je gagnais 2 000 bath par mois. Je travaillais de 19h à 2h du matin. Je suis restée dans ce bar jusqu'à l'âge de 19 ans.

J'ai changé de travail pour pouvoir continuer mes cours dans une école privée de jour. J'ai réussi à trouver le même genre de travail dans un autre hôtel. Je travaillais de 19h à 22h, j'avais donc le temps d'aller à l'école et de faire mes devoirs avant d'aller au travail. J'avais un salaire de 1 950 bath et j'ai travaillé pendant les trois ans nécessaires pour obtenir mon diplôme. Ma voisine m'a aidée pour trouver un autre emploi dans une boutique de vêtements dans un centre commercial. J'étais caissière et je travaillais tous les jours de 9h à 20h30. Chaque fois qu'il manquait de l'argent dans la caisse, je devais les donner de ma poche. J'avais toujours peur de me tromper dans les calculs. J'avais un salaire de 2800 bath par mois et un jour de congé par semaine que je ne prenais jamais. Je voulais gagner plus d'argent et je travaillais même le dimanche. J'arrivais à faire 300 bath le dimanche. Dans cette boutique, j'ai travaillé pendant un an tous les jours sans un seul jour de repos. Je ne pouvais plus continuer et je suis partie.

J'ai trouvé un travail dans un restaurant de fruits de mer. Dans ces restaurants, les clients doivent choisir seuls le poisson ou les fruits de mer qu'ils veulent manger et la façon de les cuire. Je devais aider le client à faire son choix et ensuite je prenais les produits choisis pour les apporter à la cuisine. C'était un travail facile et très amusant. J'avais de très bonnes relations avec mon patron et mes collègues. J'ai été obligée de quitter ce travail deux ans après. Je suis partie parce que j'ai eu des problèmes avec mon petit frère. Il m'a pris tout mon argent pour monter sa propre affaire qui n'a jamais marché. Il m'a tout pris: ma télévision, mes bijoux, tout! Il voulait ouvrir une boutique de vêtements, il pensait acheter du tissu sur les marchés, le donner dans un atelier de couture pour ensuite vendre les vêtements. J'ai trouvé son idée bonne et je lui ai donné toutes mes économies, 30 000 bath. J'avais pensé que si ce commerce marchait, je n'aurais plus à travailler chez les autres. Je pourrais avoir ma propre affaire. J'ai travaillé toute la journée et toute la nuit au restaurant pour gagner cet argent. En travaillant, je pensais que le jour où notre affaire marcherait, je quitterais le restaurant pour un meilleur travail. Malheureusement, l'affaire n'a

pas marché et j'ai tout perdu y compris mon travail au restaurant. Il ne savait pas gérer l'argent et passait son temps avec les filles.

Après cela, je ne pouvais plus retourner au restaurant, tous mes collègues allaient me demander: « pourquoi tu n'as plus tes bijoux? Où sont ta chaîne en or et tes boucles d'oreille? ». Les Thaï aiment beaucoup poser ce type de questions. 80% d'entre eux sont comme cela. Je ne voulais ni écouter ni répondre à ces questions et j'ai pris la décision de quitter Bangkok. Je suis partie à Chiang-Maï chez mon ami. Je n'avais pas assez d'argent pour vivre seule, c'est pour cela que j'ai habité chez mon ami. J'avais juste 3 000 bath que j'ai utilisés pour acheter des paniers de fleurs et aller les revendre au marché de nuit. Au bout d'un certain temps, j'ai appris à les faire. Je ne sais pas combien de bath je faisais par jour, mais il y avait des jours où je n'avais pas un seul bath pour manger; Je crois que j'ai eu beaucoup de chance parce que j'ai toujours réussi à vendre toutes mes fleurs. Une fois que mes fleurs étaient vendues, j'avais entre 200 et 300 bath. J'ai fait ce travail pendant six mois et j'ai cherché à en trouver un autre. J'ai réussi par en trouver un dans une *guest house*. J'étais caissière, mais j'ai vite regretté, car la patronne était quelqu'un de très méchant et avec qui j'ai eu de très mauvais rapports. Chaque fois qu'un client me demandait des renseignements sur quelque chose, elle s'énervait et disait à tous les clients que s'ils voulaient des informations, ils devaient s'adresser à elle et non à moi. Elle m'a donné un salaire de 1 500 bath. Je ne dépensais rien parce que j'étais nourrie et logée sur place. Le soir, j'étais libre et j'allais au marché pour vendre des bijoux.

Après j'ai travaillé dans une agence de voyages qui organisait des randonnées pour les touristes. Je gagnais également 1 500 bath. Je devais payer un logement et ma nourriture et mon salaire était juste. Mais le travail était agréable et très amusant. Pour avoir un peu plus d'argent, j'accompagnais des touristes, le dimanche. Je me faisais payer 200 bath par dimanche et ils me payaient aussi le déjeuner. Pour des raisons personnelles, j'ai décidé de repartir à Bangkok. J'ai cherché du travail mais je n'arrivais pas à en trouver. J'ai pris la décision d'aller chercher ailleurs, je suis partie à Phuket, une ville touristique du sud du pays. Là, j'ai trouvé facilement un travail dans un hôtel. J'étais encore une fois caissière et je n'y suis restée que six mois. Quelques mois plus tard, je me suis retrouvée sans travail et sans savoir quoi faire, j'ai pris mes affaires et suis partie en bus à Bangkok chez une amie. C'est dans ce bus que j'ai rencontré mon premier ami étranger. A partir de là, j'ai commencé à avoir quelques petits amis étrangers qui m'ont donné un

peu d'argent et des promesses de mariage. Ensuite, j'ai rencontré mon mari [étranger] et depuis j'ai arrêté de travailler. »

Kaï vient de la petite bourgeoisie de province et a suivi une formation d'institutrice mais elle a elle aussi constamment changé de métier.

Kaï: « J'aidais ma mère dans sa classe et en même temps j'ai continué mes études le soir. J'ai travaillé avec elle dans cette école pendant trois ans et demi et mon salaire était de 650 bath. Quand mon père a créé une nouvelle compagnie en s'associant avec un médecin, il m'a demandé d'arrêter mon travail à l'école et d'aller travailler pour eux. Je travaillais beaucoup de huit heures à vingt-deux heures tous les jours. Ils m'ont donné un salaire de 2 000 bath par mois et je suis restée chez eux pendant deux ans. Mon père a eu des problèmes avec le docteur et je suis restée avec lui pendant deux mois juste le temps de chercher un travail ailleurs. J'ai réussi à trouver quelque chose chez la soeur d'une amie de ma famille, dans une usine qui fabriquait des réfrigérateurs et du matériel en inox. Je devais tout faire, je devais être à l'usine très tôt pour l'ouvrir. Je m'occupais des stocks, des commandes de matériels, des commandes à livrer et j'étais également chargée de la paie des ouvriers. Mon salaire était de 2 500 baths par mois. J'y ai travaillé pendant deux ans. Je suis partie, non parce que j'ai trouvé un meilleur travail, mais parce que j'avais eu des problèmes de santé et que je ne pouvais plus travailler. Quelques mois plus tard, je suis revenue dans la même usine mais cette fois pour un autre poste. J'étais comptable et je suis restée pendant deux ans. J'ai arrêté de travailler au moment de mon accouchement.

Quelques mois après la naissance de mon fils, j'ai commencé à chercher un travail. J'ai finalement réussi par trouver une place dans une crèche et cette fois j'ai repris mon métier d'institutrice. La première année, j'ai eu un salaire de 3 500 bath et un an plus tard je suis passé à 5 250 bath par mois. En dehors de mon travail, je devais aller tous les soirs dans une école pour suivre des cours de formation pour avoir une meilleure qualification. Mon premier diplôme d'institutrice n'était pas suffisant et il me fallait suivre de nouveaux stages de formation.

J'ai laissé tomber le travail au bout de deux ans et j'ai trouvé un poste de comptable dans une usine qui exportait de la chair de crabe. C'était une usine fonctionnant comme une communauté, comme ont dit en Thaï: les dirigeants m'ont demandé de leur verser une caution de 25 000 bath qui était une garantie pour eux que j'allais travailler pendant un

certain temps chez eux. Je pouvais, bien sûr, récupérer cette caution, au moment de mon départ. Pendant ce temps, elle était utilisée par la compagnie. Au bout de sept mois, j'ai voulu partir parce qu'il n'y avait pas d'argent pour nous payer en fin de mois. J'ai réclamé mon argent mais ils n'ont jamais voulu me le rendre. C'est seulement quelques années plus tard, qu'ils m'ont donné 5 000 bath sur les 25 000.

Après cette histoire, je suis allée travailler chez ma petite soeur qui avait un magasin de vêtements. Je vendais des vêtements mais mon principal travail était le repassage. Elle m'a donné un salaire fixe de 1 500 bath et j'avais aussi un pourcentage sur les ventes que je faisais. J'ai trouvé ce salaire correct, puisqu'à ce moment je n'avais pas besoin de beaucoup d'argent. Ce travail n'exigeait pas d'avoir des jolis vêtements et j'étais habillée simplement. Il me donnait plus de temps pour m'occuper de mon enfant. J'ai travaillé avec elle pendant 11 mois et puis nous avons créé ensemble une affaire qui dure encore à ce jour. Nous avons créé, avec d'autres personnes, un atelier pour fabriquer des vêtements. Comme je n'avais pas les fonds pour le capital initial, c'est mon mari qui l'a emprunté. Je suis responsable d'un magasin et je passe les commandes du magasin à l'atelier de couture. Nous employons à l'atelier dix ouvrières. Nous arrivons à avoir chacune 6 000 bath par mois. A la fin de l'année nous partageons entre nous le bénéfice."

Fondements historiques et sociaux du travail des femmes en Thaïlande

Plusieurs hypothèses contribuent à expliquer autant l'importance de la participation des femmes dans le travail non domestique que leur mobilité. Pour compléter les observations de terrains qui fournissent déjà un certain nombre de clés, il est utile de présenter les principales interprétations historiques développées dans la littérature.

Organisation sociale et relations de genre

Le système politique et social a joué un rôle important dans la formation des relations entre hommes et femmes. Dans une société où la terre et les ressources étaient abondantes, le manque de main-d'oeuvre et son contrôle devenaient les objectifs fondamentaux du pouvoir. On peut donc penser que dans ce système s'est constituée

une spécialisation. Les hommes devaient faire tous les travaux d'utilité publique ou de prestige pour la classe dominante, et les femmes devaient s'occuper du reste: travaux agricoles, artisanat et commerce. Plusieurs références historiques confirment en effet que cette participation des femmes dans la vie économique n'est pas nouvelle. Selon des observateurs français des siècles passés, les hommes partaient pendant plusieurs mois par an en corvée. Cette période était de six mois par an et ensuite elle est devenue de trois mois. Pendant le reste du temps, ils allaient pendant quelques mois au temple, la religion leur imposant de rejoindre l'ordre monastique plusieurs fois dans leur vie.

Nous savons aussi que pendant toute la durée de corvée les hommes étaient responsables de s'occuper de leur nourriture. Ceci nous amène à supposer que les épouses qui ne restaient pas sur place pour assurer le travail agricole accompagnaient leur mari pendant ces périodes pour les aider à se nourrir. Dans ces conditions, elles ne pouvaient exercer qu'une seule activité, le commerce. Lorsque les hommes étaient libres de leurs obligations, ils pouvaient théoriquement participer aux activités agricoles et autres. Mais ceci semble difficile. Non seulement parce que la corvée est assurée en périodes très fractionnées mais aussi parce que l'oisiveté des hommes semble être un trait caractéristique des thaï. Si les descriptions de Mgr Pallegoix (1854), ambassadeur, sont exactes, les hommes ne font absolument rien dans le travail agricole et ce sont effectivement les femmes avec les enfants et les vieillards qui assument toute la production.

Les récits de femmes recueillis dans le cadre de cette recherche font ressortir le caractère oisif des hommes dont Pallegoix parle dans ses récits. L'instabilité des hommes qui laissent la responsabilité de l'entretien de la famille à la femme et souvent l'abandonnent à son sort en est un corollaire. Quand le revenu familial ne passe pas à l'entretien de maîtresses, les *mia noi* ou « petites femmes ».

Deng: « J'ai vu beaucoup de choses dans ma vie et j'ai aussi assez d'expérience pour savoir que toutes les affaires familiales reposent sur les femmes. Par exemple, chez moi, c'est ma mère qui a travaillé le plus pour permettre à ses enfants de faire des études. La seule chose que mon père savait faire était de s'amuser. Pour moi, un homme bien doit prendre des responsabilités au sein de la famille. Mais dans la réalité, ils dépensent leur salaire en buvant et en jouant aux cartes sans se préoccuper si leurs enfants ont de quoi manger. Après, ils veulent se présenter comme les responsables de la famille. Mon père l'a fait aussi. Dans ma famille c'était ma mère qui était le vrai chef ».

Tom: « Mes parents se disputaient souvent à propos des maîtresses de mon père. Ce problème est fréquent dans les familles. C'est vrai que mon père avait beaucoup de femmes et ma mère ne pouvait pas le supporter. Cela est assez courant chez les couples thaï car tous les hommes d'un certain âge doivent avoir des maîtresses. Il existe deux types de maîtresses: celles avec qui ils sortent de temps en temps ou même régulièrement mais qu'ils n'entretiennent pas financièrement et celles qu'on appelle *mia noi* qui sont entretenues par leur amant. Les hommes qui ont des *mia noi* doivent avoir assez d'argent pour entretenir deux familles ».

Travail des femmes et dette envers les parents

Une grande part de l'incitation à travailler pour les jeunes filles et les femmes s'explique par les relations d'obligation qui lient parents et enfants dans la culture thaï. « Le fond de la relation entre parents et enfants repose sur les concepts de réciprocité, le *katanyu*, le *katawethi* ou le *bukhun*. Le *katanyu* oblige tout individu à être constamment informé et à se rappeler la faveur qu'un autre individu lui a accordé. Le *katawethi* contraint la personne à faire quelque chose en retour de la faveur qui lui a été octroyée. Cette obligation est vraie dans le cas des parents et, en particulier, envers la mère qui a un grand *bukhun* envers son enfant. Toutes les faveurs que l'enfant va lui offrir ne seront jamais suffisantes pour rembourser son *bukhun*. Le *bukhun* opère comme une sorte de dette que les enfants doivent rembourser continuellement aux parents: c'est le devoir familial... Quand il est âgé et qu'il est capable de gagner de l'argent, on attend de l'enfant qu'il soutienne financièrement ses parents. »⁴

Les hommes remboursent leur *bukhun* maternel en allant au temple quelques mois pendant toute leur vie. A l'extrême, l'entrée d'un fils dans la vie monastique, don de la mère vu comme un sacrifice, représente l'acte apportant le plus de mérite (*karma*) dans la conception religieuse bouddhique. Les filles, interdites de religion, ne peuvent rembourser leur *bukhun* qu'en travaillant. Traditionnellement, elles restaient plusieurs années avec leurs parents pour cela. C'est une des raisons pour laquelle l'âge du mariage des femmes était assez tardif en comparaison avec d'autres sociétés. Aujourd'hui, la généralisation de la monétarisation des rapports économiques fait que les femmes remboursent leur *bukhun* avec de l'argent. C'est pourquoi beaucoup de filles quittent rapidement leur famille et

⁴ Akin Rabibhadana, 1983, *Kinship, Marriage and the Thai Social System*, p. 3.

cherchent à travailler. On a vu que nombre d'entre elles envoient de l'argent à leur famille. « Les filles travaillent [aussi] pour soutenir l'éducation de leurs frères, pour pouvoir plus tard bénéficier de leur soutien lorsqu'ils travailleront à un poste élevé du fait de leur éducation. Pour une fille, il existe une autre manière de rembourser le *bukhun* de ses parents. Elle doit se marier avec un homme capable de soulager et soutenir ses parents. Par ailleurs, le « prix de la mariée » qui, selon la tradition, correspond au remboursement du lait maternel, n'est rien d'autre que le remboursement du *bukhun* maternel. »⁵

Nari: « J'avais dix-sept ans quand nous avons pris en charge seuls mes frères et moi, tout le travail des champs. Nos parents étaient restés à la maison pour se reposer, ils étaient âgés et ne pouvaient plus travailler. Selon notre culture, quand les enfants deviennent adultes, ils doivent demander aux parents de rester à la maison pour se reposer parce qu'ils ont assez travaillé dans leur vie pour nous élever et c'est à nous, les enfants, de travailler pour les nourrir et les prendre en charge. »

Gum: « Au bout de trois ans, je suis partie travailler chez un chinois qui m'a donné un meilleur salaire. J'ai décidé de changer de travail car chaque fois que je rentrais chez moi, je voyais dans quel état étaient mes petits frères et soeurs et je trouvais que je ne m'occupais pas bien d'eux. En tant que fille aînée, je devais aider plus ma famille. Pour les aider, il fallait de l'argent et c'est pour cela que je suis partie travailler chez ce chinois. Je voulais donner à mes frères et mes soeurs la possibilité d'aller à l'école ».

Ya: « Aujourd'hui, je partage mon salaire avec ma mère. C'est un devoir pour moi d'envoyer cet argent à ma mère. Elle a travaillé durement pour nous élever et nous envoyer à l'école, maintenant c'est à mon tour de la remercier. Mes parents sont à la retraite et ils n'ont aucune pension ou revenu. Les parents âgés qui ont des enfants qui travaillent ne doivent plus travailler. C'est le moment de se faire récompenser par leurs enfants ».

La femme « terrestre et nourricière »

Selon Th. Kirsch, il y a de nombreuses raisons qui font penser que les valeurs religieuses ont pu jouer un rôle fondamental dans l'établissement du modèle de la spécialisation des occupations chez

⁵ Ibid, p. 22

les Thaï. « La vision du monde bouddhiste place l'accomplissement dans le cadre des différences hiérarchisées. Les attitudes et les orientations acquises dans le contexte religieux peuvent inciter les hommes thaï à rechercher des sphères d'activité où la hiérarchie joue un rôle particulièrement important, telles les positions bureaucratiques ou politiques. Ces notions hiérarchiques des statuts imprègnent la société thaï dans son ensemble. Il n'existe pratiquement pas de rôle ni de relation ayant une connotation d'« égalité » formelle. Toutes les relations sociales impliquent un degré de supériorité ou d'infériorité de statuts qui est exprimé par la prégnance des normes d'étiquette par des signes linguistiques et des idiomes.(...) L'élément hiérarchique dans la croyance bouddhique opère aussi d'une autre façon pour décourager les hommes thaï de prendre en charge des rôles économiques. La participation dans des activités d'échange -au moins celles qui suivent le modèle occidental- implique un degré d'égalité formelle des statuts entre acheteurs et vendeurs ce qui n'est pas habituel dans les rôles sociaux en Thaïlande. »⁶.

Pour Ch. Keyes ces spécialisations trouvent leur origine dans l'image nourricière attribuée aux femmes. Il nous dit: « L'image de la « mère nourricière » est aussi soulignée par le terme de *me:-kha*, c'est-à-dire mère-commerçante, rôle souvent tenu en Thaïlande par des femmes(...). Le petit commerce exercé à plein-temps dans les petits magasins est considéré par les hommes et les femmes comme une dimension plus large de l'économie domestique. Il est donc approprié qu'il soit entrepris par des femmes. Les femmes, en tant que mères assument leur responsabilité en fournissant la nourriture à la famille. Cette responsabilité est réalisée à travers les activités productives dans les champs et dans l'artisanat à la maison qui peuvent être vues comme une étape de la commercialisation des produits de l'entreprise familiale. En bref, je ne trouve pas de signification religieuse au fait que les femmes jouent un rôle en tant que marchandes. Ce rôle doit être vu plutôt comme la continuation du rôle idéal de la femme en tant que mère, dans la mesure où il sert à augmenter le bien-être de la famille »⁷.

⁶ Kirsch Thomas, 1975, *Economy, Policy and Religion in Thailand*, in Skinner William and Kirsch Thomas, *Change and Persistances in Thai Society*, Cornell University Press, Ithaca, p. 191.

⁷ Keyes Charles, *Mother or Mistress but nether Monk*, *American Ethnologist* 11(2), p. 229.

L'autorité des femmes pour ce qui est de l'organisation du travail et de la réalisation des profits de ce travail n'a de fait jamais été contestée. Aux hommes, étaient et sont toujours réservées les fonctions politiques, religieuses et militaires; aux femmes, la direction des travaux de la maison et les activités économiques.

Conclusion

La forte participation des femmes à l'activité économique, 45% de la main d'oeuvre active, apparaît donc comme une caractéristique historique constitutive de la société thaï. Cette multiple responsabilité des femmes, aussi bien de devoir soutenir leurs parents que de devoir être capable de nourrir leur famille, explique largement l'impérieuse nécessité pour les femmes de travailler. Du fait de la monétarisation des rapports économiques, de la diminution du rôle de l'agriculture et des opportunités offertes par l'urbanisation et l'industrialisation, le travail salarié et le petit commerce en milieu urbain se sont substitués au travail agricole et au commerce dans les campagnes.

Les conditions du marché du travail nourrissent une forte mobilité de ces femmes. Elles sont soumises à une forte pression d'exploitation et à des rapports de domination masculine avec pour seule défense la fuite vers un autre emploi. L'absence de perspective d'avancement dans la plupart des emplois les amène à rechercher une promotion, en particulier financière, par le biais de la mobilité. Les relations de travail, dans l'atelier ou la maison d'embauche, jouent un rôle important dans la dynamique de changement d'emploi. Des échéances qui les excluent rapidement du marché du travail salarié les forcent à s'orienter dès que possible vers une solution qui assure leur autonomie. Il en résulte une vie active coupée en deux grandes périodes, après une enfance souvent travailleuse. Ceci ne concerne bien évidemment pas les femmes ayant un haut niveau d'éducation et travaillant dans la fonction publique.

Notre travail ignore le cas des femmes occupant des postes de responsabilité dans le secteur privé. Il s'agit du groupe à niveau d'éducation élevé. La séparation entre une fonction publique réservée au thaï et le secteur privé privilégié par les chinois a été évoquée. On a vu aussi que la frontière, si elle pèse encore fortement, tend à devenir plus perméable. La constitution d'un secteur d'activités tertiaires de grandes entreprises offre aussi de nouvelles opportunités pour une approche en termes de carrières qui tente aussi bien les jeunes d'origine chinoise que thaï. Ceci correspond à des

opportunités nouvelles et concurrence l'attrait de la fonction publique. On peut penser, sans que cela transparaissent dans les histoires de vie réalisées, que l'évolution de la nature des industries (à plus fort contenu technologique) ouvre aussi des perspectives de fonctions d'encadrement et de qualification de plus en plus nombreuses. Il resterait à étudier si les femmes qui s'engagent dans des carrières de responsabilité dans l'industrie de production ou de services connaissent elles aussi une forte mobilité professionnelle orientée vers un but d'indépendance ou, au contraire, s'il se constitue un système de relations de travail qui privilégie et récompense la fidélité à l'entreprise et la promotion interne.

Appliquée à un groupe déterminé dans une perspective d'analyse diachronique, la méthode des histoires de vie apparaît ici comme un matériau riche pour l'analyse des structures sociales et des représentations. « Une vie est [en effet] une pratique qui s'approprie des rapports sociaux, les intériorise et les transforme en structures psychologiques par son activité de déstructuration-restructuration. Chaque vie humaine se révèle jusque dans ses aspects les moins généralisables comme une synthèse verticale d'une histoire sociale ». Sa principale limite réside dans la non représentativité, au sens statistique, des informations recueillies. Une fois les questions d'intérêt identifiées comme il a été fait dans ce travail, il devient possible de développer les méthodes de l'enquête permettant de pallier cette limite.

Bibliographie

- Ferrarotti Franco (1983), *Histoire et histoires de vie: la méthode biographique dans les sciences sociales*, Librairie des Méridiens/Sociologies au Quotidien, 191 p.
- Frangoudes Katia (1992), *Histoires de Femmes en Thaïlande Contemporaine*, Thèse de doctorat en Histoire Sociale, Université de Paris VIII, p.317 et annexe.
- Keyes Charles (1984), *Mother or Mistress But Never Monk: Buddhist Notions of Female Gender in Rural Thailand*, in *American Ethnologist* 11 (2): 223-241.
- Kirsch Thomas (1975), *Economy, Policy and Religion in Thailand*, in Skinner William and Kirsch Thomas, *Change and Persistence in Thai Society*, Cornell University Press, Ithaca, p.172-192.
- Knodel John, Aphichat Chamratrithong, et alii, (1986), *The Cultural Context of Thailand Fertility Decline*, Reprinted from

Asia-Pacific Population Journal; Vol. 1, N° 1, March, Population Studies Center, The University of Michigan, p.26.

Pallegoix Jean Baptiste (Mgr), (1854), *Description du Royaume Thaï ou Siam*, Paris, Tome I : 448, Tome II: 425.

**AGE ET ACTIVITE AU MOMENT DE L'ENTRETIEN
AVEC LES PERSONNES CITEES**

| NOM | Age | Activité au moment de l'entretien |
|--------------|------------|--|
| Faï | 57 ans | préparation de plats cuisinés |
| Mew | 52 ans | professeur d'université |
| Oï | 51 ans | domestique |
| Tuk | 47 ans | préparation et vente de plats cuisinés |
| Nari | 43 ans | femme de ménage |
| Deng | 41 ans | professeur d'université |
| Psida | 41 ans | paysanne |
| Tom | 38 ans | professeur d'université |
| Nong | 37 ans | ouvrière |
| Kaï | 36 ans | propriétaire d'un atelier et d'un magasin de vêtements |
| Ya | 35 ans | inspectrice d'académie |
| Gum | 32 ans | préparation et vente de plats cuisinés |
| Noï | 28 ans | femme au foyer |
| Si | 26 ans | vendeuse dans un grand magasin |
| Miaw | 20 ans | domestique |

MARIE DOMINIQUE DE SUREMAIN

LES FEMMES DANS L'ENVIRONNEMENT URBAIN EN COLOMBIE

Rôle des femmes dans la construction de l'habitat urbain

Le processus accéléré d'urbanisation qui a caractérisé les pays d'Amérique Latine et qui continue à un rythme important en Colombie (6% par an de croissance urbaine entre les deux derniers recensements de 1985 et 1992) a été le fruit au cours des décennies passées des migrations différenciées d'hommes et de femmes. Les filles de paysans, historiquement davantage exclues des emplois salariés ruraux et de la propriété foncière, ont fui souvent le joug paternel et les mauvais traitements et sont allées chercher dans les villes des opportunités d'emploi, en particulier dans le service domestique. Celui-ci était offert par des familles de classes moyennes qui ont massivement recruté depuis les années 30 et 40 des fillettes et des jeunes filles. Les grandes migrations de la campagne à la ville ont donc commencé bien avant la violence des années 50 et ont été inaugurées par l'exode des femmes.

Au cours de la construction des quartiers populaires de la périphérie des villes colombiennes, qu'il s'agisse « d'invasions » ou « d'urbanisations pirates », les femmes ont joué un rôle souvent héroïque, au moment des occupations, des luttes, des manifestations ou « grèves civiques » (paros cívicos) et aussi de la lente obtention

des services d'infrastructures et du droit à l'autoconstruction des logements. Durant toute la période de construction des quartiers et des logements, les femmes rendent la vie possible malgré les carences de toutes sortes, car elles compensent l'absence de services collectifs ou leur grande irrégularité par l'extension extrême de leur travail domestique: le portage de l'eau, les queues pour obtenir le combustible subventionné, pour accéder aux services de santé, les horaires nocturnes pour coudre et repasser quand l'électricité est rationnée, en sont des exemples constants. Dans la grande mutation de la campagne à la ville, l'extension du travail domestique des femmes et leur participation fondamentale au travail communautaire, non seulement en quantités d'heures, mais en énergie et obstination pour assurer la régularité de l'approvisionnement des services et la dynamisation des organisations, sont des facteurs d'explication de la relative adaptation des familles déracinées par l'exode rural. Le coût en fut élevé pour les femmes, mais il a été aussi moteur de changements profonds dans leur vision du monde et leurs possibilités de progrès personnels.

Leur participation dans les organisations populaires de représentation des quartiers (Juntas de Acción Comunal) s'est produite dans les années 1970 et début des années 1980 essentiellement en position subordonnée et dévouée aux postes de secrétaires, de trésoriers et de responsables de comités divers devant collecter des fonds, écrire des pétitions et réunir la communauté du quartier. Peu à peu sont apparues des Présidentes de Conseils d'Action Communale et des dirigeantes sans poste défini qui en se multipliant sur tous les fronts, apportaient des solutions à toutes sortes de problèmes concrets. A de très rares exceptions cependant on ne trouvait pas de femmes dirigeantes de « mouvements civiques » plus larges, regroupant des associations de différents quartiers ou à la tête de mouvements régionaux plus politisés.

Dans le large mouvement des associations de logement populaire par autoconstruction qui fleurit à partir du milieu des années 1980 et qui propose des programmes légaux dans le cadre d'une nouvelle réglementation, les femmes s'inscrivent massivement. Femmes chefs de famille ou femmes vivant en couple mais assumant la décision de participer au travail obligatoire qui en découle, elles représentent dans de nombreux programmes, sinon la majorité (comme dans le cas de l'Association de Logement Populaire Simon Bolivar de Bogotá, en particulier dans sa première étape de 1000 logements collectifs), du moins une forte proportion des associés. Sur les chantiers, leur courage et leur persévérance vainc souvent les résistances des chefs de brigades et pour peu qu'elles reçoivent un

appui, par exemple sous forme de garderies d'enfants organisées les jours de travail communautaire, ou bien la reconnaissance de leur participation à des activités sociales de l'association comme équivalent de journées de chantier, elles dépassent fréquemment les apports des familles représentées par un homme chef de famille. Au cours des années, surgissent même de nouvelles formes de « familles » candidates à des programmes d'autoconstruction légale: des groupes de frères et sœurs, une grand-mère et ses petites filles, une femme avec ses enfants, une sœur et sa mère, qui réussissent à mobiliser des ressources significatives, alors qu'en théorie leurs bas revenus ou leur instabilité économique ne leur permettent d'accéder à aucun système formel.

Dans les années 1980 apparaissent dans les quartiers de nouvelles formes d'organisations populaires en marge des Juntas de Accion Comunal traditionnellement clientélistes et politiciennes et souvent en désaccord avec elles.

Il s'agit de groupes de santé, de jardins d'enfants communautaires, d'épiceries communautaires, de groupes d'éducation populaire, de microentreprises collectives, de restaurants communautaires, qui sont généralement créés et gérés par des femmes. Sans pour autant se désintéresser des problèmes de l'eau (priorité numéro 1 des mères de famille), des réseaux, du transport, qui leur causent les plus grands soucis pour assurer la vie quotidienne, elles s'organisent autour de nouvelles préoccupations, souvent avec l'aide d'ONG (organisations non gouvernementales) et cherchent à améliorer la qualité de la vie de leurs enfants et de leurs familles.

Les promoteurs et travailleurs sociaux reconnaissent que les femmes répondent plus volontiers que les hommes aux exigences du travail communautaire, tant qu'il est fondé sur des réalisations concrètes plutôt que sur des objectifs politiques. Ils attribuent souvent cela au fait que les femmes « auraient plus de temps » que les hommes. L'étude de la surcharge de travail des femmes contrastant avec le chômage grandissant des hommes, dément cette hypothèse. Il faut chercher davantage l'explication dans l'intérêt des femmes à trouver des solutions immédiates aux problèmes qui les affectent directement, en tant que responsables traditionnelles de la reproduction biologique et sociale. Bien des femmes ont ainsi une triple activité: travail rémunéré, travail domestique et travail communautaire. Elles sont également motivées par les activités qui les « sortent de leurs quatre murs », même s'il s'agit de résoudre des problèmes de santé, de soins aux enfants ou d'eau potable. Résoudre un problème chacune pour soi ou à travers une organisation communautaire en change la dimension et d'une certaine façon politise l'es-

pace domestique. En contact avec d'autres femmes, avec des dirigeants communautaires, avec des institutions, avec des formateurs et des promoteurs, les femmes qui s'investissent dans les organisations populaires voient leur horizon s'élargir; indiscutablement elles se transforment, gagnent en autonomie personnelle et s'attirent la reconnaissance du quartier pour les services rendus.

Elles vivent souvent des conflits familiaux en raison des changements de leurs horaires comme de leurs centres d'intérêts et il n'est pas rare de voir augmenter le nombre des séparations ou croître la violence familiale, quand leurs époux tentent de les dissuader de s'occuper des affaires du quartier. Les organisations qui incluent dans leurs objectifs la « promotion de la femme » ou plus récemment, selon l'expression à la mode dans les projets sociaux, la « dimension de genre », se préoccupent de cet aspect des choses; elles cherchent à diminuer ce coût social invisible ou cherchent à renforcer chez les femmes, de façon plus ou moins heureuse, leur option de refuser leur ancienne soumission. Mais la mutation générale n'est pas sensible seulement chez les femmes dirigeantes d'organisations sociales.

L'urbanisation, la mise au travail rémunéré des femmes, le contrôle de la natalité, les progrès -même relatifs- de l'éducation, l'impact des mass media jusque dans le moindre taudis, la diffusion de modèles de vie tournés vers la consommation, et bien d'autres causes ont changé profondément les rôles traditionnels.

L'accès des femmes des secteurs populaires à la propriété -légalisée ou non- de leurs logements est impressionnant. Comme pour l'extension du nombre de femmes chefs de famille, il s'agit tout autant ou plus d'une démission des hommes de leurs responsabilités traditionnelles que d'une conquête consciente des femmes. Mais à travers leurs nouvelles obligations, celles-ci apprennent et évoluent... parfois sans l'avoir désiré, car elles se plaignent de leur surcharge de travail et préféreraient partager les responsabilités que les assumer seules.

Utilisation des capacités des femmes par l'Etat et nouvelle citoyenneté

L'Etat a misé, sans l'avouer, sur l'extraordinaire capacité des femmes à produire des biens et des services à partir de rien, à atténuer l'impact de la crise sur leurs familles et à s'émouvoir des souffrances des autres. Vers la fin des années 1980, le gouvernement Colombien dont l'attention est attirée par le contraste entre des indi-

cateurs économiques globaux favorables et des taux de malnutrition et de mortalité infantile trop élevés, monte avec l'appui des Nations Unies et de la Banque Mondiale un programme massif d'amélioration de la nutrition et de la protection aux enfants en âge préscolaire: naissent alors les « Foyers de Bien être » (« Hogares de Bienestar » ou « Hobis »), sorte de crèches à domicile, grâce auxquelles une femme, la Mère Communautaire, reçoit chez elle 15 enfants, leur prépare les aliments et les garde, recevant en contrepartie un demi-salaire minimum et un petit prêt pour aménager l'espace destiné aux enfants. Le programme atteint en quelques années environ 900 000 enfants regroupés dans approximativement 70 000 Hobis. Les crèches sont administrées par des associations de parents bénévoles qui regroupent 10 à 15 d'entre elles du même quartier. Ils effectuent les achats d'aliments auprès de fournisseurs agréés, paient les salaires, le maigre matériel pédagogique et remplacent les ustensiles usés, quand le budget le permet... s'ils ne cèdent pas à la tentation d'obtenir une rémunération de leur travail bénévole. Les conflits fréquents autour de la gestion sont assez compréhensibles en raison des ambiguïtés du programme.

Selon une conception originale, ce sont les parents qui, préoccupés par la situation de leurs enfants, devraient se réunir, faire un recensement des enfants à garder ou mal nourris, choisir une personne dévouée et dotée d'une maison en bon état et gérer le programme. Cette situation idéale se rencontre parfois, mais dans la réalité, ce sont les femmes les plus pauvres qui s'offrent à garder des enfants, dans l'espoir plus ou moins explicite de recevoir un demi-salaire et leur alimentation. Elles s'inscrivent, après une visite sommaire de leur logement, et reçoivent un cours non moins sommaire, avant d'ouvrir des inscriptions et de recevoir les enfants. Leurs logements sont donc souvent les plus pauvres du quartier, et ce n'est pas le crédit de 500 à 1000 US\$ qu'elles peuvent solliciter -si elles s'entendent bien avec le Président de l'Association des Parents- qui peut résoudre fondamentalement leur situation.

Selon d'autres modalités, il existe également des programmes d'assistance aux femmes enceintes et allaitantes auxquelles sont distribués, au cours de réunions bihebdomadaires organisées au domicile d'une animatrice habitant le quartier, un complément alimentaire et des conseils d'hygiène et de soins aux enfants. Sur le même modèle ont été montées quelques cuisines communautaires et des programmes de soins aux personnes âgées.

Bien qu'il s'agisse de programmes de grande envergure, en particulier celui des Hobis, et partiellement financés par des prêts internationaux, les ressources sont insuffisantes et les défauts qu'ils pré-

sentent ont donné lieu à la création de syndicats et d'associations de Mères Communautaires qui revendiquent entre autres:

- la sécurité sociale, un statut de travailleuses et non de « volontaires » indemnisées
- l'augmentation de leur « bourse » au niveau du salaire minimum
- la participation dans les conseils de direction des associations de parents, pour une gestion plus transparente
- une formation adaptée
- du matériel pédagogique
- le remplacement en temps utile des ustensiles de cuisine
- l'amélioration des prêts pour le logement, avec assistance technique, incluant la maintenance des logements
- un traitement humain et non méprisant de la part des fonctionnaires de l'Institut Colombien du Bien Etre Familial (ICBF), qui gère tous les programmes sociaux, comme du Ministère des Affaires Sociales
- l'augmentation des rations alimentaires des enfants et l'amélioration de la planification des menus
- le droit de s'absenter pour aller à des cours de formation, sans être persécutées par les fonctionnaires (qui passent régulièrement compter les enfants et vérifier les absences des Mères Communautaires...).

Certaines de ces demandes ont été satisfaites fin 1993 lors de négociations avec les différentes associations, unies pour la première fois aux syndicats.

En ce qui concerne leurs conditions d'habitat, les Mères Communautaires ont même été décrétées « groupes prioritaires » des programmes nationaux de l'INURBE, Institut chargé de la gestion des subventions destinées au logement social et à l'amélioration du logement populaire. Mais malheureusement, cette recommandation est loin d'être appliquée dans la réalité. Une étude participative menée en 1993 par ENDA AMERICA LATINA et l'Association AMCOLOMBIA, auprès de 1000 Mères Communautaires de 5 villes Colombiennes, arriva à la conclusion que leurs besoins d'amélioration des logements sont de telle ampleur, qu'il est nécessaire d'établir une règle spéciale permettant de faire reconnaître leur double fonction: une fonction familiale d'hébergement d'en moyenne 7 personnes, et une fonction sociale de garde de 15 enfants, ce qui fait un total de 22 personnes, ne disposant en général que d'un WC et d'une cuisine, quand ils existent. La double fonction de ce logement justifie son accès à un double financement: les

prêts spécifiques de l'ICBF destinés à l'espace des enfants, à la cuisine et au WC (500 à 1000 US\$) et les subventions de l'INURBE destinées à l'amélioration du logement des familles pauvres (environ 1200 US\$).

L'attribution des prêts a rencontré des difficultés en particulier à cause de l'imprécision qui a entouré les formes de garantie. Les premiers prêts furent accordés sans garanties et sans prévoir les cas de retrait de la Mère Communautaire du programme. Un taux de rotation des Mères est assez élevé, sans qu'on puisse le chiffrer avec exactitude à cause des réserves de l'ICBF. Par ailleurs bien des Mères ne furent pas sélectionnées à partir de critères sérieux et se retirèrent à peine obtenu le prêt. L'ICBF décida alors de faire payer les associations de parents qui répercutèrent à leur tour le paiement des mensualités non payées sur les Mères restantes, à leur grand mécontentement, ces dernières voyant ainsi se multiplier les décomptes de leur maigre gain. Ensuite, l'ICBF mit en place un système de traites co-signées par le Président de l'Association. Mais cela freina considérablement les demandes, les Présidents se refusant à donner leur aval, dans la crainte d'être engagés comme des garants directs sur leurs biens personnels. Les prêts n'étant pas attribués, l'ICBF en conclut que les Mères n'en n'avaient pas besoin... A la suite des négociations de fin 1993, la situation s'améliora un peu, l'ICBF ayant décidé de simplifier les démarches et la garantie. Mais les Mères ne recommencèrent pas à remplir les dossiers, dans l'attente d'informations officielles toujours promises et non envoyées. Un an après, les Mères de différentes régions reçoivent plus d'informations à travers les ONG que par les canaux normaux de communication du programme.

Quant aux conditions d'attribution des subventions de l'INURBE, elles sont également d'application difficile. Le Hobi est considéré comme un « négoce » (au même titre qu'un atelier ou un magasin) et l'entassement de la famille qu'il provoque, puisqu'elle doit lui réserver le meilleur espace (la salle principale et/ou la meilleure chambre et la cour), n'est pas pris en compte dans la qualification des dossiers. Par ailleurs le fait, pour la Mère Communautaire d'avoir obtenu un crédit, n'améliore pas sa position dans la liste d'attente des dossiers ni dans le calcul du montant de la subvention; au contraire elle est considérée comme une « privilégiée », et par conséquent comme un cas moins prioritaire. Tout cela n'est en fait que prétexte pour justifier la non exécution du programme des subventions destinées à l'amélioration des logements populaires, dont l'attente peut durer pour un dossier collectif de 40 ou 50 cas, de deux à trois ans... entre temps les travaux auront déjà été exécutés.

tés par d'autres moyens. La reconnaissance de cette fameuse « priorité » est donc toute relative.

La nouvelle administration du Président Ernesto Samper récemment élu a promis de payer la « dette sociale » de la société envers les femmes, en particulier par un programme de subventions au logement des femmes chefs de famille et d'amélioration des conditions de travail des Mères Communautaires. Il y aurait là en principe une occasion de relancer leurs demandes, soit comme Mères Communautaires, soit à partir de la situation de celles d'entre elles qui sont chefs de famille (environ 20 à 30%).

Mais l'ICBF, qui est pratiquement un Etat dans l'Etat, a dans ses cartons d'autres réformes: les Municipalités devraient fournir des terrains et des matériaux, les communautés la main d'oeuvre, pour construire des jardins d'enfants, qui seraient gérés par les parents sous la direction d'une pédagogue professionnelle rémunérée normalement, aidée par des Mères réduites au statut de bénévoles. Cette formule présente l'avantage de reconnaître la nécessité d'améliorer les conditions de soins aux enfants dans les jardins d'enfants collectifs mais remet en question les acquis des mères obtenus après tant de difficultés. Elles luttent donc pour la conservation de leur rémunération et de leur rôle dans l'organisation. L'avenir imposera peut-être une solution favorable, dans la mesure où il est également question de décentraliser l'ICBF et de fusionner ses services avec les services municipaux correspondants, qui eux, appuient en général des jardins d'enfants collectifs.

Il est intéressant de constater que les Mères Communautaires et les Jardinières d'enfants sont les seuls groupes de femmes dans les mouvements populaires urbains qui ont des organisations capables de négocier avec l'Etat, même si ces négociations sont encore difficiles. Comme exercice de citoyenneté dans le contexte actuel, il s'agit d'un fait nouveau et significatif. On ne peut cependant affirmer qu'elles fassent visiblement partie du mouvement social urbain, car celui-ci n'a encore pas intégré consciemment toutes ses composantes par manque d'une vision globale des différents éléments de la reproduction sociale. Néanmoins certains indices permettent d'entrevoir une évolution en ce sens.

Les mouvements civiques qui luttent pour le logement populaire et pour les infrastructures matérielles, ne se concertent pas clairement avec les groupes de santé, les restaurants communautaires ou les jardins d'enfants, bien que parmi les membres de certaines Fédérations de Logement on trouve un ou deux jardins d'enfants communautaires, -différents donc des crèches à domicile- qui regroupent 60 à 150 enfants gérés par des collectifs de femmes.

Dans différentes localités de Bogotá (arrondissements créés par la loi de décentralisation, dotés d'un conseil d'arrondissement élu au suffrage universel qui gère un budget relativement important), des Mères Communautaires se sont présentées sur des listes « civiques » pour défendre leurs droits et des programmes sociaux. Certaines d'entre elles sont des dirigeantes communautaires qui participaient à de nombreuses activités culturelles, de santé, de programmes de logement, etc, avant de devenir Mères Communautaires. Cette dernière expérience sociale leur a apporté de nouveaux éléments et dans le contexte des nouveaux espaces de gestion locale, elles acquièrent la possibilité d'exercer une influence plus large. Dans d'autres localités se sont présentées des Jardinières fondatrices de Centres Communautaires qui se sont développées autour du jardin d'enfant initial et ont peu à peu multiplié leurs activités: dispensaires, restaurants scolaires, activités socio-éducatives pour les scolaires à mi-temps, groupes de musique et de danse, animation de la vie du quartier. Ces femmes ont acquis au cours des 15 dernières années une solide formation et une reconnaissance manifeste de leurs quartiers pour les nombreux services rendus.

Leur capacité de jugement, leur décision, leur énergie en font des candidates d'un nouveau style, capables de grignoter quelques sièges aux partis traditionnels, libéraux et conservateurs qui se partagent tous les pouvoirs depuis des décennies.

A un autre niveau, on peut observer qu'à l'occasion de certains grands « paros cívicos » en particulier celui de Ciudad Bolívar à Bogotá, cette approche globale s'est manifestée par la participation massive de toutes les organisations et associations de la localité, en particulier les organisations féminines et l'inclusion de leurs revendications dans l'ensemble des problèmes à négocier avec les représentants du gouvernement et de la Municipalité. Cette grande démonstration a été analysée par les politologues Colombiens comme une des premières manifestations d'un sentiment d'appartenance à un territoire et même à la ville de la part des habitants de la périphérie. Les revendications sectorielles, le clientélisme étroit, les individualismes de quartiers ou sous-quartiers ont volé en éclats sous le débordement de demandes beaucoup plus globales, pour la défense de la vie et de la qualité de la vie.

Les femmes dans l'environnement urbain

Parler de développement durable des villes colombiennes ou de protection de l'environnement urbain peut paraître paradoxal et

même impossible. Leur croissance rapide, conflictuelle et désordonnée est tout le contraire d'un développement contrôlé et durable. Il ne s'agit donc pas de « plaquer » un terme à la mode sur une réalité chaotique, pour la teinter de « vert », mais de discerner au milieu d'un tableau apparemment sombre, les germes d'une alternative possible.

Nous avons montré plus haut l'importance du travail des femmes des quartiers populaires dans l'adaptation de leurs familles et d'elles mêmes à la ville. Le rôle qu'elles ont joué et qu'elles continuent à jouer est déterminant comme facteur d'atténuation de la crise urbaine et environnementale, dans un contexte où l'Etat se décharge de ses responsabilités politiques et sociales de construction et de maintenance des services urbains, en les faisant effectuer par les communautés, les autorités locales et en particulier par les femmes.

Mais peut-on déduire du fait que les femmes ont assumé ce rôle de soutien que leur vocation est de continuer à le faire pour rendre durable le développement urbain actuel? Ou pire encore, monter des politiques et programmes qui partent du fait que les femmes résolvent dans la pratique -tant bien que mal- les grandes contradictions du modèle actuel d'urbanisation, sans prétendre rien y changer? Ce serait contribuer à leur écrasement et à leur instrumentalisation par un système qui les utilise et les nie à la fois. En raison de leur surcharge croissante, ce ne serait certainement pas un modèle de développement durable (en Espagnol « sustentable »). Il est donc nécessaire d'étudier la division du travail entre hommes et femmes et le partage des responsabilités, des ressources et du pouvoir entre les différents niveaux de l'Etat et de la société civile.

Qu'apporte de plus une vision féminine et environnementale aux problèmes du développement urbain? Probablement un regard moins sectoriel, plus intégré et également plus profond des problèmes de la ville, en ce sens qu'il relie les espaces privés et les espaces publics, la culture, les imaginaires, les relations humaines et les conditions physiques de la vie urbaine, le changement et la protection, la gratuité et la rentabilité.

Ce n'est donc pas seulement en fonction du rôle traditionnel des femmes dans la reproduction sociale, rôle protecteur de la vie et rôle de maintien et d'entretien du tissu social, que nous pouvons définir leur participation face aux défis du développement urbain durable, mais à partir des profondes mutations de la société urbaine, qui leur ont fait assumer de multiples activités. Alors que leur rôle traditionnel dans la reproduction les poussait apparemment à assumer une attitude fondamentalement conservatrice face aux changements culturels, les femmes ont davantage changé d'horizon que

les hommes, en entrant dans la logique du travail rémunéré et du contrôle de leur fécondité.

Les femmes urbaines, en particulier les femmes des quartiers populaires font dans la pratique, et de plus en plus conceptuellement, le lien entre leurs différents secteurs d'activités, entre la sphère privée et la sphère publique, entre travail rémunéré et travail gratuit, entre les générations, entre le monde des hommes et le leur propre. Ce changement culturel majeur et ses conséquences sont perçus de diverses façons par les chercheuses se penchant sur la question. Nous en citerons trois exemples.

L'identité des femmes est en expansion, dit la Mexicaine Marcela Lagarde, tandis que celle des hommes a peu changé. Les contradictions qu'elles vivent sont des conflits entre leurs différents rôles autrefois appropriés par chacun des sexes et structurellement compatibles dans la société traditionnelle, tandis que d'autres conflits surgissent, dus à la résistance des hommes face aux « progrès » des femmes.

Les femmes ont gagné en autonomie, mais la division fondamentale entre sexes n'a fait que se déplacer, disent des Canadiennes, qui étudient l'évolution du travail domestique et montrent que sa répartition a bien peu changé et que les professions de pointe et les espaces de pouvoir restent très masculins.

L'identité des hommes est en crise, dit Elisabeth Badinter, car les femmes sont entrées dans tous les espaces qui étaient spécifiquement masculins. Les hommes, loin d'être aussi autonomes que l'on croit, structurent leur identité dans la différenciation culturelle difficile et continuelle avec les femmes, à partir de leur fusion originelle avec leur mère. Dans le contexte actuel de changement et d'élargissement de l'identité des femmes, ils n'ont plus de point de référence absolu et se sentent perdus. A l'avenir ils n'ont d'autre alternative que la reconnaissance de leur part de féminité, car l'évolution de l'humanité nous oriente vers un être androgyne.

L'expérience sociale colombienne nous montre que les femmes ont changé l'univers et l'horizon de leurs activités et doivent gérer et aménager leur temps d'une nouvelle manière, qu'il s'agisse de faire place au travail rémunéré ou au travail communautaire. Le lien entre ces deux espaces, le public et le privé est vécu et décrit habituellement comme conflictuel, contraignant ou limitatif: on dit par exemple que les femmes sont « sous-employées », « sous-qualifiées » ou « empêchées de participer » à cause de leurs obligations domestiques et familiales. Cependant si l'objectif devient celui de changer le modèle de développement dans lequel elles seraient

toujours perdantes, cette ubiquité des femmes peut devenir un atout et un facteur d'intégration.

A partir de leur expérience, les femmes développent des concepts et des propositions politiques intégratrices. En particulier les femmes des secteurs populaires urbains parlent de lutter pour la « qualité de la vie », ce qui ne se réfère pas dans leur idée aux espaces verts du quartier, mais au fait que vivre mieux suppose des solutions dans de nombreux domaines: l'emploi, l'habitat, les services urbains, la vie personnelle, la santé, les relations familiales, la dignité, etc...

Dans d'autres cas, relevés dans des séances d'évaluation de programmes sociaux, elles utilisent un seul terme, mais lui donnent un sens complexe: par exemple, elles expliquent leurs motivations pour participer à des programmes de compostage d'ordures, de restaurants communautaires et de plantes médicinales, par une seule raison: l'amélioration de la santé. Elles participent à la lutte contre la contamination et contre la pollution, pour préserver la santé, aux programmes de distribution d'aliments, pour améliorer la santé des enfants; elles développent la culture organique et la transformation des plantes médicinales en crèmes et onguents, pour contrôler les maladies sans utiliser des produits chimiques et donc jouir d'une meilleure santé. La diminution du travail domestique, c'est pour être soi-même en meilleure santé (plus reposée, moins stressée), améliorer les relations de couple, c'est améliorer sa santé mentale, physique et psychique... Loin d'être un concept simplifié, la santé est pour elles un fil conducteur complexe, qui les mènent à s'intéresser à de nombreux thèmes, qui pour les agents de développement, concernent des spécialités techniques extrêmement différentes...

C'est à partir de la reconnaissance de cet apport de la vision des femmes que démocratiser ou humaniser le monde équivaut d'une certaine manière à le féminiser, puisqu'il s'agit que les situations et valeurs pratiquées par les femmes soient adoptées socialement de façon plus générale comme nouvelle forme de vie et modèle de développement durable.

Ceci est très différent d'une proposition basée sur l'augmentation de responsabilités et du travail des femmes. L'extension du pouvoir des femmes doit viser non seulement à les prendre en compte, en tant qu'êtres humains, mais à valoriser socialement leurs apports.

La proposition ne tend donc pas à une homogénéisation et à une disparition des différences sexuelles naturelles et culturelles. De par leur rôle producteur et reproducteur de la vie, les femmes représenteront pour longtemps encore (à moins que l'artificialisation de la reproduction progresse rapidement, ce qui pourrait diminuer leur

pouvoir) le pôle protecteur et défenseur de la vie, des relations affectives, sociales et de la globalité, mais dans un espace beaucoup plus large, plus créatif et plus gratifiant. Les hommes continueront à pousser en avant leurs propositions d'efficacité, de rentabilité, de spécialisation et de défrichement du monde, mais en intériorisant les besoins des autres, les rythmes nécessaires à la reproduction de la vie humaine et de la nature.

La tension entre ces impulsions ne disparaîtrait pas, car elles sont source de mouvement et donc de production de la diversité indispensable au maintien de la vie elle-même, mais le dialogue entre les deux se substituerait à la domination. La relation serait plus équilibrée et le résultat plus vivable. Les options personnelles seraient moins enfermées dans des stéréotypes castrateurs et chacun pourrait se développer à partir de la mise à profit de ses qualités... et de ses défauts. La voie la plus prometteuse est donc moins le mythe de l'androgynie, que la reconnaissance et le dialogue des savoirs et des pouvoirs. Cette option n'exclut pas une redéfinition de la division du travail entre hommes et femmes, mais propose d'y parvenir par des chemins différents, qui incluent des changements sociaux et culturels sans rompre le potentiel de la diversité et les fondements de l'identité masculine et féminine. Sur la différence réelle des rôles biologiques dans la reproduction, il doit être possible de fonder des rapports de non domination, tout en réaffirmant le dynamisme des tensions entre chacun des pôles.

Les femmes ne sont pas les seules à proposer l'humanisation de la société et le frein à la modernisation occidentale homogénéisante. Les mouvements environnementaux, tiers-mondistes et ethniques le réclament également, de leur point de vue fondé sur la critique du modèle dominant de développement. Les alliances stratégiques entre ces mouvements sont encore peu opérantes, chacun d'entre eux prétendant atteindre l'intégralité à partir de la transversalité de son approche. Il est certain que la question des relations hommes-femmes affecte toutes les activités humaines, que l'environnement est transnational, que les relations Nord-Sud conditionnent les conditions de vie de toute l'humanité et que l'appartenance à une culture ou une ethnie est un facteur fondamental d'identité et/ou de discrimination. La combinaison de toutes ces dimensions tend vers l'intégralité, mais personne n'a encore formulé et encore moins appliqué un modèle qui inclue toutes les dimensions à la fois, aussi bien dans les pratiques sociales que dans les conceptions, les discours et les projets. Les énumérer est facile, mais une politique réellement intégratrice est une « utopie créatrice », une démarche, plus qu'un produit fini, palpable et concret.

Si les femmes renoncent à la prétention de représenter l'intégralité, que reste-t-il?

Le dialogue, le droit à la différence, à la divergence et la diversité. Et le devoir de la transversalité. Personne ne peut prétendre embrasser l'humanité sous peine de totalitarisme. Mais personne ne peut non plus prétendre ignorer les autres et ne pas confronter son approche avec d'autres dimensions tout aussi essentielles de la vie. La pluridisciplinarité, l'interculturalité, ne sont pas la somme de toutes les connaissances et de toutes les visions, elles sont la confrontation ouverte et fructueuse des différences, qui permet à chacun d'approfondir sa propre expérience et de la reformuler à la lumière d'éléments nouveaux et dérangement. Chacun doit donc lutter pour faire valoir son approche, mais dans des espaces ouverts à la concertation et avec la disposition d'esprit qui permette de la reconsidérer et de renégocier les accords fondamentaux de vie commune, en reconnaissant les possibles complémentarités.

Dans le cas des relations entre hommes et femmes, marquées historiquement par la domination et l'oppression, cette orientation peut paraître non seulement utopique (ce qui est une bonne chose) mais surtout hors d'atteinte. On pourrait croire que ce serait méconnaître la contradiction entre sexes et la domination de l'un sur l'autre. Il n'en est rien. Nous cherchons ici seulement à prendre position et sortir de l'impasse stratégique où le féminisme semble parfois enlqué pour définir ce que prétendent au bout du compte les femmes. Entre la guerre des sexes, l'homogénéisation de l'égalité comme identité totale et abstraite qui finit par être l'acceptation par les femmes des paramètres construits par les hommes, ou la proclamation du retour à la nature, à la planète-mère seule source de vie et de vérité, nous pensons qu'il est important de maintenir les différences sans pour autant renoncer à élargir le champ des possibilités, des actions et de la sensibilité de chacun. Ce n'est pas tant en reconnaissant leur propre féminité cachée et en la développant que les hommes seront moins oppresseurs, qu'en acceptant de dialoguer sans crainte avec la « différence » en incluant dans leur action les préoccupations de « l'autre ». Si les rôles sont moins stéréotypés et les apports féminins moins méprisés, cette liberté nouvelle permettrait sans doute l'éclosion d'options plus personnelles et moins collectives. L'analyse des faits sociaux est donc plus difficile car de plus en plus d'individus s'écartent de la norme sociale. Les études statistiques doivent nous dire vers où s'oriente la majorité et en fonction de quoi ils se regroupent, mais des recherches qualitatives doivent intervenir pour comprendre ce que proposent les déviants, qui peuvent être les précurseurs de nouvelles tendances. C'est même

souvent à travers le dialogue direct et la réflexion conjointe avec les acteurs sociaux, les femmes et les hommes des quartiers populaires en l'occurrence, que des explications fortes peuvent surgir. Cette méthodologie de recherche-action participative et formatrice est celle que nous employons dans les projets d'amélioration des conditions de vie des femmes des quartiers. Il y manque encore un espace de dialogue plus profond avec les hommes, ce que nous ferons à l'avenir.

C'est à la lumière de ces réflexions que nous pouvons maintenant aborder quelques thèmes concrets de l'environnement urbain que nous avons étudiés, comme l'espace urbain, l'eau potable ou les déchets ménagers sans tomber dans le piège de croire que ce sont les femmes qui sont chargées de les résoudre en raison de leur relation particulière avec le travail domestique.

Les femmes, les hommes et l'appropriation de l'espace urbain public et privé.

Le logement, espace privé par excellence, a une importance socio-psychologique différente pour les hommes et pour les femmes, et le passage de la campagne à la ville a modifié le rapport traditionnel des unes et des autres à la production (dans les processus d'autoconstruction) et à l'appropriation de cet espace.

Le rôle que les femmes ont assumé, tel que nous l'avons décrit brièvement plus haut, s'explique par la nécessité vitale pour elles de disposer d'un lieu stable de reproduction sociale. Les femmes développent dans les quartiers une stratégie d'enracinement tandis que les hommes se caractérisent par une stratégie de mobilité. Les femmes manifestent le désir de ne plus changer de quartier, après avoir constitué à grand peine un tissu de relations sociales et avoir contribué à la construction lente et difficile du logement. Les hommes voient a priori au contraire dans le logement un capital, susceptible d'être vendu à tout moment pour être réinvesti dans une autre affaire, quitte à changer de quartier et vivre de nouveau le processus de construction de la maison depuis le début.

Les femmes s'investissent activement dans le processus de construction, à partir de leur rôle traditionnel (elles préparent les aliments des hommes), mais surtout en élargissant notablement leurs activités: elles participent en général à toutes les tâches non qualifiées, portent l'eau, les matériaux, font les mélanges de ciment et souvent accomplissent le travail qualifié, surtout dans les programmes d'autoconstruction associative. Dans ces derniers, le règlement est le même pour tous. Les femmes assurent fréquemment la repré-

sensation de la famille dans le travail communautaire obligatoire, quand il est plus rentable pour la famille que le mari consacre son temps à une activité mieux rémunérée. Elles vont alors sur le chantier réaliser toutes les tâches définies par l'organisation de l'association. Les dirigeants des programmes d'autoconstruction se trouvent alors confrontés au fait de devoir employer sur le chantier une main d'oeuvre non qualifiée. Dans certains projets, les femmes sont formées aux mêmes tâches que les hommes et les différences de force physique sont compensées par des innovations techniques. Souvent elles montrent une habileté et une constance qui suscitent l'admiration et stimulent le travail. Dans d'autres projets, l'entrée des femmes sur le chantier engendre des conflits, des rivalités et des problèmes familiaux qui peuvent être discutés ouvertement ou au contraire restent latents ou sont gérés de façon souterraine. On a signalé des cas où la violence familiale s'est accrue du fait du nouveau rôle des femmes et d'autres où les femmes ont gagné en confiance personnelle et se sont attirées le respect des hommes.

Quand on questionne les femmes des quartiers populaires sur ce qu'elles aiment le plus de leur maison, on constate les phénomènes suivants: plus le logement et le quartier se trouvent dans un état précaire, plus les éléments de satisfaction sont extérieurs au logement. Les réponses concernent alors surtout le fait même d'avoir accédé à la possession d'un lieu où vivre à l'abri des menaces d'expulsion et signalent également des éléments gratifiants de l'environnement extérieur du logement. Plus celui-ci se consolide, plus les éléments de satisfaction sont liés à des aspects concrets de la maison elle-même. Les derniers espaces qui acquièrent un caractère positif et définitif, sont la cuisine et la salle de douche-wc. Ce sont à la fois les espaces les plus coûteux en aménagement, les moins valorisés socialement et culturellement, et les plus spécifiquement liés au travail domestique. Selon les familles et selon les apports en argent et en travail faits par les femmes, ces dernières disposent d'un pouvoir plus ou moins grand sur les investissements familiaux dans le logement et sur l'application de ces investissements. Par exemple, l'utilisation du petit prêt-logement des Mères Communautaires est révélateur: obtenu par la femme grâce à son travail de garde des enfants et payé par elle en déduction de sa rémunération, ce prêt se dépense pour des travaux qui sont décidés par elle. Le mari ne participe que si elle le lui demande, soit pour diriger les ouvriers, soit pour l'achat des matériaux, soit pour faire quelques recommandations. La priorité que la femme définit n'est pas toujours celle qui affecte le plus son travail domestique. Les femmes assument souvent une attitude de sous-estimation de l'importance de la qualité

des espaces domestiques. Elles se « contentent » souvent pour elles-mêmes de cuisines sans ventilation, obscures et difficiles à nettoyer. Mais quand un travail spécifique est proposé sur le sujet, dans un cadre de socialisation du thème, elles se montrent plus exigeantes. Des expériences de conception participative pour le logement populaire ou pour la construction d'équipements communautaires (en l'occurrence un jardin d'enfant), montrent que lorsque le sujet est abordé directement, les femmes demandent des espaces clairs, bien finis, et bien ventilés, tandis que les hommes opposent une certaine résistance à ces changements.

Un élément doit être pris en compte pour analyser les décisions d'amélioration du logement et ses résultats, c'est celui des changements qui interviennent dans la propriété du logement populaire. Comme nous l'avons signalé plus haut, les femmes ont acquis un contrôle grandissant de la propriété ou possession du logement populaire dans les quartiers spontanés. L'enquête citée plus haut, datant de 1987-1988, montrait que 45 % des femmes sont propriétaires, chiffre montant à 70 % en additionnant les cas où la propriété est partagée par l'homme et la femme. Cependant la propriété des femmes seules était le plus souvent associée à la précarité du logement: les femmes les plus pauvres apparaissant comme propriétaires des logements les plus pauvres, par suite de leur abandon par leur mari ou compagnon. Comme dans le cas des femmes chefs de famille, il ne s'agissait pas d'un choix, d'une décision d'autonomie ou de contrôle d'un espace vital, mais du résultat de l'abandon par l'homme d'une responsabilité traditionnelle attribuée à son sexe. L'investissement monétaire et non monétaire étant réduit à celui d'une seule personne, la plus pauvre, le résultat montre une grande difficulté de consolidation du logement. En revanche, le partage du titre de propriété entre l'homme et la femme mène à une plus grande consolidation matérielle du logement.

Les enquêtes réalisées en 1992-1993 auprès de Mères Communautaires, non seulement confirment cette tendance mais l'accroissent. Les chiffres augmentent sensiblement et font apparaître de nouveaux phénomènes, en particulier dans le cas de personnes vivant en couple. Le mari considère dans un certain nombre de cas que la maison est destinée essentiellement à servir de protection à la femme et aux enfants, tandis que lui, « qui sait où il sera demain? »... Allusion aux incertitudes dues à la violence quotidienne et à la violence socio-politique mais également à la mobilité des hommes qui abandonnent leurs responsabilités. Cette interprétation de la décision des hommes de mettre la propriété au nom de leur femme se retrouve de plus en plus fréquemment. Certaines Mères

Communautaires de la ville de Cali en arrivaient même à l'analyse suivante: « mon mari me dit que j'ai l'alimentation des enfants assurée et la maison à mon nom. Que demander de plus? En mettant la maison à mon nom il a acheté sa liberté. Maintenant il s'en va de plus en plus souvent pour 10 ou 15 jours, sans se préoccuper et sans laisser d'argent. »

Ces témoignages reflètent une tendance nouvelle que l'on peut analyser de plusieurs points de vue. Dans les quartiers populaires les femmes disent souvent que les hommes sont « irresponsables », peu intéressés, qu'ils abandonnent facilement leur femme et leurs enfants qui leur pèsent. Le fait que des hommes, même s'ils sont encore minoritaires, abandonnent la possession du logement comme investissement principal de leur vie afin d'obtenir plus de liberté, est un fait préoccupant, en ce sens qu'il montre une fissure profonde tant au niveau pratique que symbolique. A la fois cause et conséquence de la surcharge des femmes, c'est d'un profond déséquilibre qu'il s'agit et auquel il convient de porter attention.

Ces analyses montrent la limite de propositions visant à donner aux femmes la propriété des logements sociaux, au lieu de l'actuelle formule juridique du « patrimoine familial », inaliénable et non susceptible de saisie pour dette jusqu'à la majorité du dernier des enfants. Ce statut retire pratiquement le logement du marché foncier et lui ôte la possibilité d'être considéré comme la garantie d'un emprunt. Cette formule fut conçue dans les années 20 comme protection de la femme et de la famille dans les programmes sociaux puis appliquée pour la légalisation de quartiers spontanés. Protectrice mais fortement limitative, en particulier quand le logement est le seul capital et la seule garantie -même non hypothécaire- qu'une famille peut offrir pour accéder à un prêt formel ou informel, cette formule est basée sur l'idée que la femme est mineure ou n'a aucune possibilité d'influence dans les décisions familiales et doit donc être protégée des éventuelles dettes acquises par le mari, ou d'une vente impromptue.

Dans certains pays latino-américains, comme le Costa Rica, des réformes en cours considèrent au contraire que la femme est la meilleure garantie pour que la famille conserve son logement de façon stable, et qu'en cas de séparation le logement doit rester à celui qui a la garde des enfants, et par conséquent presque toujours à la femme. Le logement serait donc titularisé au nom de la femme seulement.

Cette proposition présente des avantages, mais aussi des inconvénients dans le sens d'un désengagement croissant des hommes, car si les femmes contribuent activement à la consolidation du lo-

gement quand la propriété appartient à l'homme, l'inverse ne se produit pas. Dans une société en mutation constante et profonde, dans laquelle les accords entre sexes se recomposent de façon partielle et fragmentée, il est difficile de proposer une formule unique et structurante. Il est probablement plus efficace de proposer différentes possibilités, adaptables à chaque famille en fonction des relations concrètes et réelles qui y règnent et d'aider à la prise de décision, plutôt que de généraliser.

Quand la femme n'a pas de relation stable, il est plus sûr pour elle d'être la titulaire directe du logement, mais dans le cas où un accord est possible avec son compagnon, il est évidemment beaucoup plus productif et sécurisant de partager avec lui la propriété du logement et d'engager les deux à un effort commun.

Les relations des femmes et des hommes avec les espaces urbains publics sont également marquées par la différence des rôles. Les femmes se déplacent pour des motifs davantage liés aux enfants, à l'approvisionnement du ménage et le font davantage à pied et en transports publics que les hommes. Dans le contexte de Bogotá, caractérisé par l'augmentation constante -sauf en 1994- des agressions et de l'insécurité quotidienne, les femmes se sentent particulièrement vulnérables, même si du point de vue des statistiques, elles ne sont pas plus agressées que les hommes, mais différemment. Elles réduisent donc leur mobilité, sortent peu dès la nuit tombée (vers six heures), ce qui semble avoir une incidence par exemple sur leurs possibilités d'études en cours du soir. Il n'est pas rare en effet qu'une jeune fille vivant dans des quartiers périphériques renonce à des cours en horaires nocturnes, à cause de l'insécurité d'une arrivée tardive chez elle. La vie en périphérie lointaine et la dépendance d'une succession de transports en communs se terminant par des jeeps bringuebalantes dans des encombrements sans fin dus au mauvais état des rues, aux véhicules en panne et au manque de voies autres que celles des artères principales, limitent certainement les possibilités de circulation des femmes, leur relation à la ville et au monde qui les entoure.

Dans les quartiers, les rares espaces publics aménagés le sont pour des équipements sportifs de proximité, comme des terrains de football ou de basket plus ou moins sommaires. Quand il s'agit de sport masculin, les filles n'ont guère d'alternatives par des activités en plein air, mais quand il s'agit d'un terrain de basket ou de volley, leur usage est en général mixte. Il existe peu d'espaces de promenade dont les mères et leurs petits enfants puissent profiter.

Les femmes des quartiers populaires utilisent les espaces publics de proximité davantage que les femmes des quartiers de classe

moyenne et aisée. En raison des difficultés de la vie quotidienne, elles connaissent leurs voisines et entretiennent des relations de solidarité plus étroites que les femmes qui reçoivent tous les services à domicile.

Leurs maris par contre font un usage différent de l'espace du quartier. Absents en semaine, ils passent souvent le dimanche avec des amis, au café ou chez eux. Leur distraction consiste à boire de la bière et à bavarder ou jouer au billard, au football ou à un jeu de « tejo », sorte de pétanque colombienne dans laquelle on lance un palet sur un but sur lequel sont placées des amorces.

Quand les exigences du travail communautaire sont plus pressantes, les hommes vont faire le travail de « pelle et de pioche » demandé par le conseil de quartier, ouvrent des tranchées ou construisent un équipement collectif. Leurs épouses et leurs enfants participent le plus souvent, comme aides, et/ou comme cuistots mais plus d'une femme manie aussi la pelle et la pioche.

Il est donc difficile de stéréotyper les relations des hommes et des femmes avec le « dedans » et le « dehors ». Si les femmes sont plus liées en principe avec l'intérieur et l'espace privé, la réalité dément souvent ce mythe ou ces imageries. Et si les hommes travaillent effectivement plus fréquemment à l'extérieur du quartier, ceux qui sont au chômage, ceux qui ont des ateliers informels et ceux qui passent le dimanche enfermés chez eux ou sur des chantiers d'autoconstruction ou d'équipements du quartier sont plus liés aux espaces privés et domestiques que les préjugés ne le font croire. De même les femmes ne peuvent rester aussi enfermées... que certains de leurs maris le voudraient. Pour répondre aux exigences de la reproduction, elles doivent s'associer avec d'autres et participer à de nombreuses activités qui supposent de sortir et d'être confrontées aux autres, aux autorités et aux organisations populaires. Leur univers s'en trouve transformé, elles commencent à parler « bizarrement » de thèmes et sujets inhabituels avec des professionnels et des fonctionnaires, ce qui dans un premier temps déconcerte les maris. Certains d'entre eux se sentent infériorisés et réagissent agressivement, d'autres au contraire admirent les transformations et participent à l'élargissement du monde de leur compagne.

Les femmes et la crise de l'eau potable.

Dans de nombreux quartiers populaires, la principale crise des services urbains signalée par les femmes est celle de l'eau: ou bien il n'existe pas d'approvisionnement par canalisations légales, ou bien le service est si irrégulier que les femmes sont obligées de faire la

queue à des points de distribution et de la porter jusque chez elles ou d'attendre les horaires de fin de rationnement pour ouvrir les robinets et faire des réserves. Dans tous les cas la qualité du service est très déficiente. Si l'eau est distribuée, son coût indexé augmente très rapidement tandis que sa qualité est loin d'être satisfaisante. La contamination de l'eau provient de plusieurs causes: soit l'eau n'est pas traitée, soit son traitement est déficient, soit la dynamique même de croissance extrême des quartiers et des branchements pirates fait que se produisent de constantes infiltrations à cause des ruptures de tuyaux ou de leur ouverture pour faire de nouveaux branchements.

Les femmes doivent faire des efforts constants pour assurer l'approvisionnement en eau de leur famille et résoudre les problèmes qui résultent de son manque ou de sa mauvaise qualité, en particulier les problèmes d'hygiène, de santé, d'alimentation, d'organisation du temps et du travail de chacun, des tensions familiales et des conflits entre voisins autour des branchements pirates.

Les problèmes d'approvisionnement ne peuvent se résoudre au niveau de l'unité familiale. A Bogota, ils sont liés à la gestion publique des bassins, des grandes infrastructures hydro-électriques et des systèmes de distribution dans un contexte de croissance accélérée. Par contre la qualité de l'eau peut trouver des solutions au domicile dont les femmes ont la charge. La plus simple est celle qui consiste à la faire bouillir et à la décanner. Les campagnes de lutte contre le choléra ont introduit la chloration à domicile avec un succès relatif: les doses sont standardisées pour faciliter les instructions, mais cela présente des dangers, car la contamination de l'eau n'est jamais constante. Certaines ONG ont repris l'idée de filtres lents à sable destinés à des jardins d'enfants communautaires et des centres de santé. Cependant leur fonctionnement et leur contrôle nécessitent une bonne formation technique et sociale et une intégration dans le fonctionnement normal du jardin d'enfant, faute de quoi le filtre devient une charge additionnelle pour les jardinières d'enfants, et dans certains cas son entretien est relégué au niveau des bas travaux de nettoyage.

Ces solutions posent toutes le problème de la division des responsabilités entre l'Etat, les communautés, les hommes et les femmes. Plus les solutions se situent au niveau domestique, plus elles surchargent les femmes de travail, mais plus leur appropriation est pour elles facteur de découvertes, d'apprentissages et d'auto-contrôle sur leur vie et leur propre travail. Plus les solutions se situent au niveau collectif et général, plus les femmes perdent le contrôle sur les décisions et les solutions mises en oeuvre et supportent les conséquences d'options auxquelles elles n'ont pas participé.

La stratégie à long terme est naturellement celle qui pousse les femmes à participer aux instances de décision plus politiques et plus générales, mais en attendant elles formulent des demandes concrètes pour trouver, à l'échelle domestique, des solutions autogérables, constituant un apprentissage d'une thématique complexe, technique et socioculturelle. C'est sur cette base qu'il semble opportun d'élargir progressivement le niveau des problèmes et des solutions, vers une participation qualifiée et argumentée des femmes dans de nouvelles instances de décision.

La relation des hommes et des femmes avec les techniques de potabilisation de l'eau est une relation de pouvoir visible même dans les micro-projets: l'introduction dans un jardin d'enfants d'un « objet », le filtre à sable, confronte les femmes avec leurs peurs (de monter sur le toit par exemple, ou de se tromper dans le montage des canalisations) et leur insécurité face à la technique, alors que leurs maris se passionnent tout de suite et tentent de prendre les choses en main. Si les formateurs ne sont pas vigilants sur ces aspects, les femmes entrent dans une dépendance accrue, car elles substituent au fait de faire bouillir l'eau, (qu'elles contrôlent parfaitement) la non maîtrise d'une technologie qui requerra l'intervention de métiers masculins qu'elles ne dominent pas: soit un plombier ignorant de cette technologie, soit les techniciens de l'ONG promotrice, soit les maris qui ont assisté à la formation et l'interprètent sans la pratiquer.

Les pistes explorées pour répondre à ces préoccupations sont de plusieurs natures. Il n'est pas question que les jardinières d'enfants deviennent des spécialistes de tous les corps de métiers, mais que leur formation leur donne suffisamment d'éléments pour résoudre des petits incidents quotidiens, assurer l'entretien courant et parler avec autorité aux ouvriers qualifiés qu'elles peuvent engager pour des travaux plus importants. Le problème n'est donc pas tant de faire acquérir des habiletés manuelles nouvelles, ce qui est néanmoins nécessaire, mais de faire comprendre la logique et le fonctionnement général du filtre qui permet de gérer le changement de relations personnelles et sociales que son usage entraîne. Gagner du temps est un premier bénéfice, mais gagner en compréhension du monde et en autonomie est un but beaucoup plus important; c'est la base de toute aspiration à occuper un lieu significatif dans d'autres espaces de pouvoir.

Dans certains jardins d'enfants, les femmes se sont posées concrètement toutes ces questions. On ne peut affirmer que toutes les ont résolues, mais le débat est ouvert et les gains en autonomie et capacité d'initiative de celles qui avaient la responsabilité de la sur-

veillance du filtre sont indiscutables. Elles en tirent de plus la possibilité d'effectuer des réparations chez elles ou de promouvoir des activités dans le quartier sur les thèmes de l'environnement et de l'amélioration des réseaux. Les maris en tirent dans certains cas de la fierté, dans d'autres ils ne se mêlent de rien. Seulement exceptionnellement, ils entrent dans un dialogue sur les activités nouvelles ou proposent leur aide pour les journées de grand nettoyage des filtres qui requièrent la participation d'un grand nombre de personnes.

Dans les années qui viennent, le problème du rationnement et de la qualité de l'eau sera de plus en plus aigu. Si les femmes ne se forment pas, tant à des solutions gérables à l'échelle domestique (ce qui ne veut pas dire sans appui de l'Etat et de leurs maris), qu'à une vision plus générale et politique, et ne luttent pas pour des alternatives sociales et techniques, l'accentuation du déplacement des responsabilités vers elles sera inévitable.

Crise d'identité, crise de la famille et violence socioculturelle.

Tout ce qui a été dit auparavant sur le « désengagement » des hommes et leur désinvestissement personnel et collectif n'a pas fait encore l'objet de recherches approfondies, tandis que sur les progrès des femmes, souhaités ou obtenus, se concentrent tous les feux. Il s'agit de témoignages, d'intuitions et d'hypothèses que nous allons essayer d'éclairer dans les lignes qui suivent, tout en étant consciente qu'un travail systématique est nécessaire pour dépasser ce stade pragmatique.

Nous avons cité plus haut la phrase de quelqu'un disant que dans les quartiers populaires, la surcharge des femmes contrastait avec le chômage des hommes. Rien n'est plus vrai, et c'est peut-être là une des clefs du problème.

Les luttes que les femmes ont menées au coude à coude avec les hommes pour faire face à des crises qui les embarquaient tous dans une aventure définitive, les ont sorties du cadre étroit qui les maintenaient dans l'ombre. Sans poursuivre au départ un objectif de changement personnel, mais au contraire de protection de leurs enfants et leurs familles, elles se sont formées et qualifiées à travers la création de multiples services. Ce qu'elles n'ont pu apprendre dans un cadre d'éducation formelle, elles l'ont inventé dans la pratique et ont appris à partir de leurs propres essais et erreurs. A travers des mécanismes différents de ceux des femmes de classes aisées qui ont pu faire des études supérieures, les femmes dirigeantes de quartiers populaires ont vu leur identité de femmes largement déborder

le cadre de la reproduction ou de la conservation de la tradition. Non sans crises personnelles et retours en arrière, mais de façon maintenant absolument visible.

Cet élan contraste avec la crise que traversent les hommes, touchés par le chômage, le sous-emploi, le déracinement et la remise en cause de leur rôle de « *proveedores* », maîtres du temps et des pensées de leur femme et de leurs enfants. Face aux difficultés réelles pour assurer la subsistance matérielle de leurs familles, certains s'obstinent à empêcher leur femme de travailler, puis, si elle trouve effectivement un emploi, ils réduisent alors leurs apports à l'économie familiale, tandis qu'elle met en commun tout son revenu.

Les abandons sont fréquents, mesurables en partie par le nombre croissant de femmes chefs de famille. La violence familiale semble en augmentation, pour de multiples raisons, mais en partie par le fait que les hommes sentent que leurs femmes échappent à leur contrôle. Les groupes familiaux changent de configuration. La famille étendue prend des formes inusuelles: vivent ensemble des groupes de frères et sœurs, une grand-mère et ses petits-enfants, deux femmes adultes, leurs enfants et un lointain parent, etc... Dans ces nouvelles formes de famille, les femmes apparaissent comme les piliers de la permanence et les hommes deviennent des nomades.

Où sont les hommes, demandent les femmes, quand on parle de redistribution des tâches domestiques... Avec qui faut-il partager?

Des psychologues sociaux voient dans ce phénomène une des racines du désenchantement et des crises d'identité des jeunes. Le manque de figures paternelles ou masculines positives dans leur socialisation primaire rend très difficile la construction de leur personnalité. Ils doivent souvent assumer avant l'âge le rôle d'homme de la maison et rapporter un revenu à leur mère, puisque leur père n'en a pas été capable ou les a abandonnés. Une expression populaire reflète bien cette réalité: « On n'a qu'une seule mère, le père peut être n'importe quel fils de pute » (« *madre hay una sola, padre es cualquier hijo de puta* »).

L'école ne parvient pas à s'affirmer comme lieu de socialisation secondaire et d'identification. La désertion est élevée chez les jeunes et adolescents, indépendamment du fait que les parents puissent encore en assumer le coût. Les garçons essaient de travailler ou se retrouvent en bandes dans la rue et les filles restent à la maison, remplaçant leur mère occupée à un emploi ou à des réunions pour l'amélioration du quartier.

Dans ce contexte, une figure forte comme le narco-traficant de Medellin, Pablo Escobar, peut devenir le père symbolique de toute

une génération. Incarnant la réussite économique après une enfance pauvre, se moquant du pays le plus puissant du monde, payant bien, imposant sa loi, châtiant les traîtres, « dur mais juste », il offrait à ceux qui lui étaient loyaux la possibilité de ne plus être pauvres (« salir de pobre ») et d'offrir à leur vieille mère usée par une vie de sacrifices, le réfrigérateur et la maison qu'elle méritait... A sa mort spectaculaire à Medellin, une procession sans fin de gens des quartiers populaires pleura et accompagna son enterrement.

Le résultat de tant de contradictions et l'excès de responsabilité des femmes oblige donc à revoir les propositions qui tendent à « promouvoir la participation des femmes sur le marché du travail ou dans le travail communautaire » indépendamment de leurs charges actuelles. La voie la plus recommandable serait peut-être plutôt celle de la renégociation avec l'Etat et, au niveau familial, entre hommes et femmes, de la division du travail et de la socialisation du travail domestique. Par ailleurs, la crise d'identité masculine, signalée déjà par Elisabeth Badinter, doit également faire l'objet de préoccupations et être intégrée dans les analyses.

Modernisation, consommation, et style de développement.

Les femmes des secteurs populaires urbains apportent globalement davantage de revenus non monétaires pour assurer un certain niveau de vie à leurs familles, que les hommes. La moitié d'entre elles fournit aussi un revenu monétaire, mais celui-ci est généralement inférieur à celui de leur mari. Leur rôle économique est indirect, en ce sens qu'elles administrent l'argent que leur mari leur donne et cherchent tous les moyens de le faire durer. Les pratiques sont multiples: allongement des trajets pour la recherche des biens les plus économiques, réparation constante des objets endommagés, production de biens et services non monétaires (couture, autoconstruction, garde d'enfants par la voisine...), réutilisation de récipients, ou de divers matériaux, prêts d'objets utiles. On pourrait presque parler de démonétarisation de l'économie populaire, qui contraste avec les indicateurs économiques globaux qui semblent montrer une expansion économique générale.

Les pratiques d'épargne des femmes sont également intéressantes, encore qu'il n'existe pas d'étude détaillées sur le sujet. L'expérience de groupes d'épargne informels, de « chaînes » ou de « tontines » (selon l'expression africaine), et celle des projets d'autoconstruction montre que les femmes épargnent jour après jour de petites sommes qu'elles cachent et réservent pour des besoins spéciaux comme la rentrée scolaire, un apport initial pour un prêt, des

soins de santé, l'amélioration du logement, etc... De plus, elles mobilisent leurs réseaux familiaux et communautaires pour des situations d'urgence vécues personnellement ou par des voisins: décès, sinistre, maladie ou autres... A des moments de grandes décisions, comme l'achat d'un terrain, elles mobilisent des ressources familiales et des prêts informels, parfois usuraires, qui leur permettent de franchir le cap. Les emprunts qu'elles font de leur propre initiative ne sont pas toujours appuyés par le mari. Souvent elles doivent faire face aux échéances à partir des ressources qu'elles doivent trouver elles-mêmes.

Tous ces éléments font apparaître la relativité du concept de ménage comme unité économique, ou de revenu familial représentant la somme des revenus des personnes vivant sous le même toit.

Les enfants adultes apportant un revenu ont également des pratiques différentes quand il s'agit d'un jeune homme ou d'une jeune femme. De manière générale les filles apportent à l'économie familiale une part supérieure et surtout plus régulière de leur revenu que les fils, mais elles ont un revenu en valeur absolue inférieur. Il serait très important pour comprendre mieux l'économie populaire, d'étudier en détail la combinaison des revenus monétaires et non monétaires entre les membres des deux sexes de plusieurs générations vivant sous le même toit.

Toutes ces pratiques « invisibles » de l'économie populaire et en particulier le rôle qu'y jouent les femmes expliquent le décalage existant entre les différentes manières de mesurer la pauvreté. La pauvreté mesurée selon les Besoins Fondamentaux Insatisfaits est moins grave et touche une population moins importante que la pauvreté mesurée en termes de Revenus, lesquels ont connu une érosion constante dans les cinq dernières années. La première est en effet mesurée comme un indicateur complexe essentiellement fondé sur l'état du logement, il inclut aussi la relation entre le nombre de personnes à charge et ceux qui gagnent un revenu et la scolarisation des enfants. Si les revenus baissent mais que l'indicateur des Besoins Fondamentaux s'améliore -légèrement-, on peut en conclure que l'amélioration provient d'apports non monétaires et/ou d'une plus grande efficacité des familles dans la gestion de leur revenu. Reconnaître et mesurer le rôle principal des femmes dans la production de revenus informels monétaires et non monétaires et dans la gestion de l'économie domestique, permettrait de confirmer l'hypothèse qu'elles contribuent à atténuer les effets de la crise économique et de la pauvreté, au prix d'une surcharge de travail invisible.

Cette situation apparaît positive puisqu'elle montre que la situation est à la fois meilleure que ce que les statistiques de revenus montrent, et négative en ce sens qu'elle a un coût social très lourd pour les femmes. Elle peut évoluer à l'avenir vers des distorsions croissantes, en raison du processus d'ouverture économique et de modernisation du pays.

A court terme, les femmes ont apparemment un intérêt dans la modernisation du pays, s'il s'agit pour elles d'accéder à des biens et services de meilleure qualité, d'augmenter leur revenu monétaire, de simplifier le travail domestique et de gagner une participation sur le marché du travail dans des emplois plus qualifiés. Mais elles doivent se demander si réellement c'est ce qui va se passer. L'évolution actuelle semble montrer tout le contraire: la réduction des dépenses sociales (malgré le plan du nouveau gouvernement), la privatisation de la plupart des services publics, la modernisation du secteur formel le plus avancé et les difficultés croissantes du secteur informel ou de la sous-traitance ainsi que de la production agricole et alimentaire, paraissent aller dans un autre sens.

Suivre aveuglément le modèle des pays industrialisés, avec leur artificialisation complète de la vie quotidienne, leurs rythmes de vie heurtés et la pollution généralisée, sans, de plus, en avoir réellement les moyens, est une orientation dont il faut signaler les pièges. Bien que les pays du Sud aient un droit légitime à l'augmentation de leur niveau de vie, le problème de la pauvreté ne fait que s'accroître si l'on donne la priorité à l'augmentation quantitative de la production et non à la répartition des richesses. En ce sens, les femmes ne peuvent se laisser leurrer par le mirage de l'accès à tous les plaisirs de la consommation d'avant-garde, comme le discours officiel ou la télévision le distillent avec insistance.

Aujourd'hui les vieilles stratégies de développement « endogène » sont considérées par les intellectuels et responsables de la politique gouvernementale comme synonymes de repli sur soi, fermeture des frontières et sous-développement. L'heure est à la « modernité » ou à la « post-modernité », sans que l'on sache bien de quoi il s'agit dans le contexte concret de l'Amérique Latine et de la Colombie. Le rôle de l'Etat recule, d'un côté par le processus de privatisation censé lutter contre la bureaucratie et la corruption, de l'autre par le processus de décentralisation et de municipalisation, destiné à rapprocher la gestion locale de ses usagers sous le contrôle de ces derniers, mais en étant doté de ressources tellement insuffisantes qu'il s'agit plutôt d'une gestion de la pénurie.

Dans ce contexte, tout semble indiquer que les nouveaux modèles de développement et de modernisation du pays, ne s'orienteront

pas vers des solutions libératrices pour les femmes et vers une plus grande équité dans leurs relations avec les hommes. La partie de la population qui pourra entrer dans le jeu de la consommation élargie le fera, avec certains bénéfices pour les femmes de niveaux aisés. Mais dans le secteur populaire, la frustration probablement grandira et les conflits s'accumuleront. Dans un pays où les conflits sociaux violents sont déjà multiples et leur coût social et politique élevé, sans que se produise un mouvement général d'accumulation du mécontentement ou de canalisation vers des voies alternatives, élever le niveau de tension sociale comme résultat de la modernisation forcée des secteurs de pointe de l'économie, est un risque politique grave. Le gouvernement récemment élu en est conscient et propose une version modérée de l'ouverture économique. Mais s'il s'engage vraiment, comme il l'a annoncé, à « payer la dette sociale du pays envers les femmes », c'est d'un changement de modèle qu'il s'agirait. Promouvoir un modèle de développement « durable » dans lequel les femmes auraient un rôle équitable, suppose alors un investissement social prioritaire (santé, éducation, habitat, environnement, soins aux enfants), la construction d'un tissu industriel et productif dont les emplois ne seraient pas discriminés, des produits plus durables et recyclables, un plan de formation qui appuie les femmes dans toutes les activités non conventionnelles, la réduction des dépenses militaires, des accords de paix avec les guérillas et avec les bandes urbaines, une attention particulière aux problèmes juridiques, affectifs et économiques des familles pour diminuer la violence familiale, etc...

Quels alliés potentiels peuvent avoir les mouvements de femmes pour pousser leurs réflexions et leurs propositions en ce sens?

Certainement les mouvements environnementaux qui proposent des formes de vie moins consommatrices et de moindre gaspillage, les mouvements démocratiques qui réclament la participation sociale en particulier au niveau local et municipal mais aussi au niveau national, les mouvements ethniques qui argumentent sur le droit à la différence et à la promotion de visions culturellement diversifiées, et les mouvements sociaux qui luttent contre la pauvreté et pour le travail, le logement, la santé ou l'éducation créatrice. Mais cette articulation ne se produira pas si les groupes féministes en tant que mouvement social colombien n'élargissent pas leur vision, pour aller au delà de leurs luttes traditionnelles centrées sur les droits reproductifs et la violence familiale. Etablir des possibilités de dialogue nouveaux entre différents mouvements sociaux est la seule voie possible pour éviter l'écrasement ou l'accroissement sans fin -jusqu'où peuvent-elles résister?- des charges et responsabilités

des femmes. Cela suppose que les mouvements « mixtes » dirigés par les hommes acceptent d'intégrer dans leurs préoccupations et revendications la vision « intégrale » ou transversale que proposent les femmes, qu'ils négocient également entre eux des propositions plus articulées, et que les femmes politisent leur discours et élargissent leurs champs d'analyse.

Ce nouveau dialogue est probablement la seule forme de construction d'alternatives puissantes et mobilisatrices à l'avenir. En ce sens, en Colombie, et en général dans le Sud de façon plus visible que dans le Nord, la question des femmes reste à l'ordre du jour.

**LE PHENOMENE
ASSOCIATIF**

HELENE RYCKMANS

LES ASSOCIATIONS FEMININES EN AFRIQUE: UNE DECENNIE D'AJUSTEMENT APRES LA DECENNIE DE LA FEMME

La crise des années quatre-vingt est généralement associée, en Afrique, à celle de l'Etat et à l'échec des politiques étatiques. Nous ne répondrons pas ici à la question de savoir si les ajustements étaient nécessaires pour faire face à la faillite de l'Etat et à son incapacité à assurer la formation, la mobilisation et l'orientation d'un surplus (choix des investissements, planification) ou si au contraire la remise en cause de l'Etat est la conséquence des programmes d'ajustement structurels, imposés et pilotés de l'extérieur. Nous partirons du fait, indéniable, que les associations de tous types et les institutions non étatiques jouent un rôle croissant dans la dynamique du développement. Cette dynamique associative est portée de manière spécifique par les femmes qui y jouent un rôle particulièrement important, quoique encore largement méconnu car il ne se localise pas aux échelons les plus en vue du pouvoir et de la décision. Dans les groupements coopératifs villageois, la place des femmes se présente souvent comme un complément nécessaire à celle des hommes.

La crise mondiale, qui touche particulièrement l'Afrique et ses populations les plus défavorisées, suscite-t-elle l'émergence d'organisations féminines d'un type nouveau? Assiste-t-on à un nouveau type de prise en charge des questions féminines par les organisations volontaires (associations, groupements, coopératives, ONG,

clubs service)? Si oui, quelles logiques peut-on repérer dans les interventions menées par les unes et les autres? Quels sont les effets de ces interventions sur les relations de genre? Voici les questions centrales de cet article qui dressera certains constats, en s'appuyant sur la littérature et sur mes expériences au Sénégal principalement, en Mauritanie et au Burundi¹.

Les associations féminines entre passé et futur

Des associations féminines traditionnelles

A l'instar des hommes, les femmes africaines mettent en oeuvre une variété très grande de structures d'entraide et de regroupement. Les femmes se sont organisées et s'organisent encore dans une multitude de réseaux qui prennent en charge des problèmes spécifiquement féminins.

En milieu rural, les structures « traditionnelles » comprennent notamment² les associations de classes d'âge, les groupes d'entraide de travail (sur lesquelles je vais me centrer ici) et les tontines.

Sous l'effet des nouvelles contraintes (baisse des revenus de la production agricole, désertification, exode rural, désengagement de l'Etat), on assisterait depuis quelques années à un mouvement de « concrétion » des associations: en s'unifiant, elles deviennent plus solides. Pour faire face à la détérioration des conditions de vie, pour réduire les conséquences sociales et économiques de ces crises, pour faire face aux nombreux défis, les structures féminines auraient tendance à se superposer et à prendre en charge un ensemble de problèmes au fond très différents.

Les associations de classes d'âge assurent la socialisation spécifique des fillettes et des femmes, fixent des liens étroits de connaissance entre chaque membre et garantissent une cohésion entre femmes de la même génération.

Cette cohésion est nécessaire pour les groupes d'entraide qui permettent un travail rotatif en commun. De plus en plus, ce travail

¹ Je remercie vivement les collègues qui m'ont fait part de leurs commentaires

² Pour plus de précisions, voir par exemple R.J. Lesthaeghe (Ed), *Reproduction and social organization in Sub-saharan Africa*, University of California Press, 1989, G. Lachenmann, *Civil society and social movements in Africa*, in J.P. Jacob et Ph. Lavigne-Delville, *Les associations paysannes en Afrique*, Paris, Karthala, 1994 ou O. Reveyrand, *Les associations féminines en Afrique noire : l'exemple de la Casamance*, in *Le mois en Afrique*, oct-nov. 1986, pp 119-139.

collectif dépasse le cadre de la production agricole pour investir d'autres champs économiques ou sociaux. Les tontines assurent l'accès au crédit rotatif et l'assistance mutuelle. Leur fonction essentielle est d'abord de permettre le maintien des cérémonies familiales (baptêmes, mariages, funérailles) dans un contexte où les ressources financières s'amenuisent. Mais les tontines assurent de plus en plus souvent des investissements productifs afin de garantir une certaine accumulation.

Ce mouvement de concrétion s'observe essentiellement au niveau local. Il se double d'un autre, perceptible, lui, à un niveau plus large: la multiplication des structures associatives et particulièrement des structures intermédiaires (regroupements d'associations, fédérations de groupements, ONG de service, réseaux).

En milieu urbain fonctionnent d'autres types d'associations. Les associations « de ressortissants » viennent assurer l'entraide pour les migrants et rencontrent le besoin de socialisation en référence au groupe ethnique d'origine. Ces associations ne peuvent se présenter ouvertement comme « ethniques » sans s'attirer les foudres des pouvoirs étatiques, opposés à toute forme de référence particulariste. Elles justifient leur existence par la référence culturelle ou sportive. Ces associations, surtout constituées de jeunes et souvent mixtes, organisent des fêtes, des danses et des rencontres. Les associations de quartiers représentent, dans le contexte urbain, un axe de rencontre et d'entraide prolongeant les formes traditionnelles d'entraide villageoise.

Par ailleurs, la sphère religieuse est particulièrement investie par les femmes. Elles constituent une clientèle de choix pour les mouvements religieux. Les groupes de prière, les chorales, les groupes responsables de l'entretien des églises sont très nombreux et très actifs en Afrique³. Les lieux de culte constituent une occasion privilégiée, et parfois un alibi, de rencontres entre les femmes.

L'émergence d'associations féminines structurées

Les associations et les groupements ont eu, depuis une dizaine d'années, à relever de nombreux défis. Leur structuration s'est opérée pour répondre au contexte changeant, pour s'inscrire dans un

³ Et pas rien qu'en Afrique, d'ailleurs... C. Hammersloug, Women's group and contraceptive use in rural Kenya, in T. Locooh. et V. Hertrich, *The Onset on fertility transition in sub-saharan Africa*, IUSSP, Derouaux-Ordina, Liège, 1994, pp. 267-287

environnement économique et physique particulièrement secoué ces dernières années.

1/ Les groupements de production

Ainsi, les groupements féminins ont débordé les activités traditionnelles exécutées par classes d'âge, pour permettre à toutes les femmes de se regrouper afin d'accroître leurs revenus. Ce regroupement a entraîné une reconnaissance juridique par l'administration (récépissé) et l'établissement de critères formels de fonctionnement (tenue de réunions, sanctions, distribution des rôles). Si les fonctions dirigeantes restent occupées par les femmes des chefs de village ou de quartiers, les tâches modernes de gestion et d'administration qui requièrent un certain niveau de scolarité ouvrent l'accès du pouvoir aux femmes lettrées, peu nombreuses. Dans ces groupements, une certaine consommation (jugée) improductive et ostentatoire fait place à l'investissement, aux prêts, aux équipements collectifs. Ainsi, en Casamance (Sénégal), dans les villages où la production est canalisée par les groupements, les recettes tirées de la vente de l'huile de palme sont affectées à de l'équipement collectif (jardin, école, boutique, dispensaire⁴).

Beaucoup de ces groupements, agréés par l'Etat, sont aussi reconnus par les bailleurs de fonds et ont accès à des financements pour leurs activités.

2/ Les fédérations de groupements

Au niveau national, on a assisté, ces dernières années, à un mécanisme de « fédération » de groupements de base. Ce mouvement d'unification touche les groupements de tous types, masculins, féminins ou mixtes. Les associations se sont regroupées en fédérations, qu'elles ont alimentées et utilisées. Les fondations privées et certains services de coopérations nord-européens ont appuyé la constitution de fédérations d'ONG. En quelques années, dans la décennie quatre-vingt, les comités de liaison et les fédérations d'ONG ont éclos dans presque tous les pays d'Afrique. Ces structures, fortes de leur dynamique autonome et de leur statut non gouvernemental, sont restées en marge du pouvoir administratif, dans un jeu subtil entre contestation et soumission. Les fédérations se présentent parfois comme des contre-pouvoirs, tout en remplissant

⁴ H. Ryckmans, *La sueur, l'huile et le fromager, groupements producteurs d'huile de palme en Casamance*, ENDA, Etudes et recherches, n°108, 1987, p. 87.

des fonctions que l'Etat ne peut remplir et réclamant pour ce faire des subsides ou des avantages fiscaux. Très vite, elles se sont développées selon une dynamique propre. Une certaine distance s'est donc installée entre les groupements de base et les associations dites de service⁵.

Pour les femmes, le regroupement des associations n'a pas nécessairement été positif. En effet, la faible place qui leur est laissée dans les groupements de base s'est encore réduite dans le mouvement de fédéralisation. Les problématiques féminines n'ont pas trouvé de relais dans ce mouvement d'intermédiation. La place des femmes dans ces fédérations reste marginale, leurs besoins spécifiques ne sont pas souvent examinés⁶. Les fédérations d'associations féminines (telle la FAFS au Sénégal) sont rares et souvent plus orientées vers la sauvegarde de leur propre survie.

A ma connaissance, il n'existe guère de fédération de groupements féminins qui dépasserait des problématiques très concrètes et qui jouerait un rôle spécifique pour attirer l'attention sur les discriminations dont sont victimes les femmes et pour lever les obstacles (juridiques ou culturels) qu'elles rencontrent.

3/ Les réseaux régionaux

La Conférence de Nairobi est venue clôturer la décennie de la femme organisée par les Nations Unies (1975-1985). Un de ses résultats palpables est l'émergence d'associations et de mouvements féminins reconnus par l'Etat et par les bailleurs de fonds. En préparation et à la suite de cette Conférence, de nombreuses organisations de femmes sont nées. Contrairement aux fédérations de groupements de base, ces associations se sont d'emblée présentées comme des associations féministes, situant leurs rôles dans la défense des positions des femmes, dans le lobbying politique et dans l'avancement juridique du statut de la femme. Elles ont posé le diagnostic des obstacles juridiques et éducatifs à la reconnaissance du rôle des femmes.

L'histoire de leur origine, portée par les organisations internationales, a fait parfois de ces associations de simples relais des discours onusiens, académiques, occidentaux. Et pourtant, les discussions

⁵ J.P. Jacob, Gouvernance, imputation, redondance. Réflexions sur la multiplicité des intervenants et la multiplication des organisations paysannes, in J.P. Jacob et Ph Lavigne-Delville, *Les associations paysannes en Afrique*, op. cit., p. 262.

⁶ G. Lachenmann, Civil society and social movements in Africa, in J.P. Jacob et Ph. Lavigne-Delville, *Les associations paysannes en Afrique*, op. cit., pp. 86-88

entre les femmes du Nord et celles du Sud ont été particulièrement vives à Nairobi; elles ont porté notamment sur les aspects culturels du développement (en se cristallisant par exemple autour des mutations traditionnelles), sur les valeurs spécifiques à défendre.

L'association radicale, DAWN (Development Alternative for Women in a New era), animée par des femmes du Sud (d'Asie, Amérique latine et d'Afrique) s'est créée en Inde en 1984, en préparation de la Conférence de Nairobi. DAWN met notamment l'accent sur les surconsommations au Nord et chez les élites du Sud, critique les niveaux trop élevés de dépenses militaires, et s'oppose aux mesures des programmes d'ajustement structurels en proposant une approche centrée sur les populations. Sa perspective est donc globale, dans une approche féministe.

Bon nombre d'associations de femmes se sont alors présentées comme défendant les paysannes, alors qu'elles étaient souvent des associations de femmes urbaines, intellectuelles, relativement radicales, laïques. Ainsi l'association Yewu Yewi « pour la libération des femmes », créée en 1984 à Dakar.

Aux sommets internationaux (les sommets onusiens et leurs sommets « alternatifs » organisés par les ONG), des connexions se sont progressivement faites entre ces divers réseaux régionaux. Une des spécificités des mouvements féminins est que les liens transnationaux sont établis sur des contacts interpersonnels plus qu'institutionnels.

La gestion de problèmes neufs

Les associations prennent donc en charge de nouveaux problèmes, liés aux difficultés que vit l'Afrique. De nouveaux défis à relever, de nouvelles tâches à accomplir se présentent pour les femmes.

L'Afrique est victime de crises violentes: les guerres, les « événements » comme on les appelle pudiquement, les expulsions qui poussent sur les chemins de l'exode des milliers de femmes et d'enfants, transbahutés d'un pays à l'autre au gré des conflits ethniques, économiques, politiques et autres.

Le continent vit aussi dans un contexte de mutations qui oblige à des recompositions de rôles entre l'Etat et le privé, entre groupes ethniques et sociaux, entre les hommes et les femmes.

1/ La dégradation de l'environnement

La chute de la pluviométrie, la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des conditions de production agricole ont fait sentir leurs effets sur les femmes de manière multiple. Concrètement, elles (et en particulier les plus jeunes) ont eu à supporter l'accroissement de leur charge de travail pour la collecte de l'eau et du bois. Elles ont aussi davantage de responsabilités au sein de la famille avec l'exode, de saison sèche d'abord, puis permanent, des hommes.

L'appauvrissement des sols et la tendance à la privatisation du foncier, qui est aussi un fait important de cette décennie (en particulier au Sahel), n'ont pas facilité l'accès des femmes à la terre.

La diminution des ressources agricoles a poussé les femmes à entreprendre des activités nouvelles. Avec l'aide des ONG et des « projets » de développement, elles ont aménagé des jardins maraîchers aux abords des forages et des puits, elles ont développé la production artisanale et assuré la commercialisation de leurs produits. Ainsi, au Sud-Est de la Mauritanie, dans la région de l'Affolé, des femmes ont mis en place (avec l'aide d'une ONG européenne) des boutiques villageoises: ce sont les activités les plus directement rentables et qui fonctionnent le mieux dans ce vaste projet intégré centré sur les aménagements hydrauliques. Quasiment seules dans ces terroirs abandonnés des hommes valides, les femmes se sont assurées une source autonome de revenus. Elles adoptent de nouveaux comportements (dans leur habillement, dans leur prise de parole): ce sont quelques-uns des effets les plus visibles du projet.

Lors du Forum des ONG de Nairobi, en 1985, s'est créé le CLE (Comité de Liaison pour l'Environnement); lors de la Conférence de Rio en 1992, les femmes ont aussi introduit leur agenda d'action.

2/ L'accroissement des besoins monétaires

La baisse des revenus de la production agricole, les difficultés pour assurer sa commercialisation (infrastructures de transport, gestion des filières) ont suscité d'autres associations.

Les entraides de travail fonctionnent sur base d'un travail collectif et rotatif dans les parcelles de chaque femme. Le travail ayant fait l'objet d'une prestation sur les parcelles des femmes qui oeuvrent pour la communauté (par exemple les matrones villageoises) assure une forme de paiement en contrepartie.

Depuis quinze ans environ, délaissant les ruines des mouvements coopératifs étatiques, se sont créés des milliers de groupements de

production. En Afrique francophone, ces groupements ont pris la forme de groupements d'intérêt économique (GIE).

Le plus souvent, dans un premier temps, les femmes valorisent avant tout la seule ressource qu'elles possèdent: leur travail, leur main d'oeuvre. En effet, les groupements féminins sont fréquemment basés sur un travail en commun, dans une parcelle collective au sein de laquelle toutefois chaque femme identifie sa production et touche son revenu spécifique (la commercialisation se fait souvent à titre individuel, ce qui exprime clairement les limites du communautarisme supposé des sociétés africaines). Ayant prouvé leur efficacité, les groupements féminins sont nombreux à recevoir un appui extérieur pour la transformation agricole dans le cadre de l'allègement de leur charge de travail: les moulins villageois surtout.

Il n'est pas rare cependant que ce soient les perspectives d'un appui technique qui viennent susciter la création du groupement. On a suffisamment montré comment l'incitation à l'organisation collective a été suscitée par les bailleurs de fonds, pour qui l'accès au crédit n'est garanti que par la caution solidaire du groupement⁷. L'objectif d'accroissement des revenus est fondamental, même s'il n'est pas explicite. Il se camoufle souvent derrière d'autres justifications telles que la réponse au besoin d'allègement du travail⁸. Même si cet objectif est loin d'être atteint, il ouvre aux femmes des espaces d'autonomie.

Il est vrai que cette autonomie est loin d'être assurée *ipso facto* par la création des groupements. La ségrégation forte entre les hommes et les femmes trouve son prolongement dans les groupements, qui ne sont qu'exceptionnellement mixtes. Les associations féminines permettent aux femmes d'autres contacts que ceux assurés par le cadre familial. Mais, en réalité, les groupements féminins ne sont bien souvent que le pendant du groupement des hommes au sein de groupements villageois qui ne reflètent ni la distinction de genre, ni la distinction d'ethnie et parfois de religion (marquée au village par l'existence des quartiers homogènes et spécifiques).

⁷ Voir à ce sujet J.P. Jacob, Gouvernance, imputation, redondance. Réflexions sur la multiplicité des intervenants et la multiplication des organisations paysannes, in J.P. Jacob et Ph. Lavigne-Delville, *Les associations paysannes en Afrique*, op. cit., p 260.

⁸ Pour les femmes de Casamance, les presses à huile de palme allègent le travail, mais surtout leur permettent d'accroître leur production et leurs revenus. H. Ryckmans, *La sueur, l'huile et le fromager, groupements producteurs d'huile de palme en Casamance*, ENDA, Études et recherches, n°108, 1987.

Les groupements villageois restent toujours contrôlés par les hommes (souvent issus du lignage fondateur); les groupements de femmes et de jeunes, souvent repérés comme les plus dynamiques, restent toujours aux franges, aux limites du pouvoir.

3/ L'exode rural et la vie urbaine

La vie urbaine ouvre la voie à de nouveaux statuts féminins⁹: les femmes seules (célibataires, divorcées, veuves) y sont de plus en plus nombreuses. Elles retrouvent dans la vie associative, en plus du soutien moral, certaines formes de sécurité familiale pour la garde des enfants, la cuisine collective, l'entraide en cas de coup dur.

Accroître ses ressources monétaires est une condition de survie dans le contexte d'urbanisation et de monoparentalité. Ainsi, devant la banqueroute de l'Etat zaïrois, ce sont les « mamas » de Kinshasa qui assurent l'alimentation de la famille. Les femmes béninoises ont pu assurer les besoins de tous durant les longs mois sans salaire de la crise de transition politique. Les femmes sont les premières à rechercher des solutions non-économiques, voire même anti-économiques, et extra institutionnelles¹⁰. L'absence de formation des femmes ne leur ouvre bien souvent l'accès qu'à des activités de survie: commerce de détail, transformation agro-alimentaire. Ces activités leur confèrent, à tout le moins, une autonomie sociale et financière, et leur assurent une insertion dans des réseaux de relations sociales qu'elles vivent comme positive.

4/ La croissance démographique et la planification familiale

Depuis une quinzaine d'années, les femmes du Sud sont fréquemment interpellées et mises en cause par la question de la croissance démographique. Utiliser des méthodes modernes de planification familiale est devenu une consigne de plus en plus pressante, vu l'urgence décrétée et l'ampleur des moyens alloués à la diffusion d'un message « antinataliste ».

La crise économique et l'augmentation des coûts de l'éducation et de la santé sont des éléments qui viennent probablement influencer, et pas seulement chez les élites urbaines, le schéma de pensée

⁹ Antoine P. et Nanitelamio J., Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique, *Genus*, vol XLVI, n°3-4, 1990, pp. 17-30.

¹⁰ M. Fuentes et Agunder-Franck, Ten theses on social movements, *World Development*, vol 17, n°2, p. 186.

de la descendance¹¹. Dans les enquêtes démographiques et de santé qui font référence en la matière, cette influence n'est cependant cernée qu'à partir des *intentions* de limiter le nombre d'enfant, ou de *l'expression* du nombre idéal d'enfants. Pour la grande majorité des femmes rurales, la planification familiale est associée aux services de santé maternelle et infantile. Elle prend la forme d'une prestation sanitaire individualisée alors que la procréation et la maternité sont avant tout des faits sociaux. Or, souvent, « fécondité et mortalité sont deux phénomènes liés dans l'imaginaire collectif en matière de reproduction familiale(...). Point n'est besoin ici de se référer à la « tradition » pour expliquer des attitudes pronatalistes conditionnées par la nécessité de relever le défi d'une surmortalité que la crise actuelle ne peut qu'aggraver par ses effets désastreux sur le système préventif et curatif de santé, en ville comme dans les campagnes »¹². Par ailleurs, les services médicaux ne sont pas les services qui promeuvent le plus de participation des populations ou qui assurent l'autopromotion des groupes de femmes.

La résistance des africaines à une thématique comme celle-ci, perçue comme externe, est particulièrement forte. Or, les organisations féminines sont vues, par des chercheurs¹³ et praticiens de la planification familiale, comme les vecteurs potentiels de nouvelles normes sociales en matière de fécondité. Les organisations féminines seraient ainsi des pôles de changement de mentalités. A cet égard, il est frappant de constater, comme l'a fait Hammersloug¹⁴, que seuls quatre pays d'Afrique ont inclus des questions spécifiques sur les groupements de femmes dans leurs enquêtes DHS: le Kenya, l'Ouganda, le Togo et le Ghana (données qui sont loin d'avoir été exploitées).

Les conceptions et comportements afférents à la fécondité sont difficiles à modifier: la prégnance des modèles culturels est très forte, puisqu'ils sont tout à la fois intériorisés et garantis collectivement. Ils ont fait leur preuve, et le risque est grand de les abandon-

¹¹ S.D. Yana, Crise, famille et procréation: les signes avant-coureurs d'un ajustement démographique dans le milieu rural du Cameroun méridional, in Courade G. (Dir), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp. 395-406.

¹² Ibidem, p.401

¹³ C. Hammersloug, Women's group and contraceptive use in rural Kenya, in Løcoh T. et Hertrich V., *The Onset on fertility transition in sub-saharan africa*, op.cit. et R.J. Lesthaeghe (Ed), *Reproduction and social organization in Sub-saharan Africa*, op.cit.

¹⁴ C. Hammersloug, Ibidem, p.275

ner sans garantie d'amélioration. Si l'on est parfois surpris de la vitesse à laquelle s'effectuent des changements, on ne peut pas les induire avec certitude. Un certain nombre de conditions sont indispensables: information sur la planification familiale, disponibilité des moyens de contraception, volonté politique, motivations économiques, autorisations morales ou religieuses; mais elles ne suffisent pas pour induire des changements durables.

Il est donc essentiel de comprendre et d'insérer la question de la reproduction humaine dans l'ensemble de l'organisation sociale. Les motivations à une forte fécondité sont collectives et individuelles, sociales et économiques, médicales et religieuses. Elles procèdent de rationalités diverses et ne peuvent se comprendre sans connaître la place réservée aux femmes dans chacune des sociétés humaines.

Ainsi, donc, les associations féminines qui existaient avant la crise actuelle ont eu à faire face à de nouveaux défis (dont les plus importants ont été présentés). Pour y répondre, les associations se sont adaptées: elles ont pris en charge ces questions nouvelles et, plutôt que de créer de nouvelles structures, elles ont intégré des règles formelles qui leur assurent reconnaissance juridique et accès aux fonds des donateurs. Par ailleurs, la décennie de la femme a eu pour effet de créer des réseaux de contacts entre femmes et de permettre l'émergence d'une conscience collective.

Les associations, l'Etat et les femmes dans le contexte des ajustements structurels

Sans nous pencher sur les relations de causalité entre ces phénomènes, nous pouvons constater que l'explosion des associations de base et l'émergence des ONG locales sont concomitantes à la mise en place des programmes d'ajustement structurel; elles précèdent de peu les années de démocratisation et révèlent une reconnaissance évidente de la société civile. « Si l'Etat a dégagé(...) un espace législatif pour créer un mouvement associatif excluant les syndicats, le réveil de la société civile doit être attribué à son désengagement et à la libéralisation économique »¹⁵.

¹⁵ M. Motaze Akam, Crise, ajustement et organisations paysannes (Nord Cameroun), in Courade G. (Dir), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, op.cit., p 290.

Si les organisations non gouvernementales de développement existent au Nord depuis les années quarante, il y a en réalité une dizaine d'années que leur émergence dans les pays du Sud intéresse les institutions bilatérales et multilatérales. En effet, l'approche participative qu'elles ont souvent développée leur semble seule capable d'assurer une prise en charge du développement par les communautés de base. Les ONG présentent certains avantages comparatifs, par rapport aux agences officielles d'aide et de coopération, en termes de coûts, de disponibilité et de proximité par rapport au terrain.

Le contexte d'émergence des ONG locales s'inscrit aussi bien dans la conjoncture économique-politique nationale que dans une nouvelle approche d'aide au développement en élaboration sur le plan international. En effet la dynamique du mouvement des ONG dans les pays du Tiers Monde prend ses racines dans de nouvelles approches de l'aide au développement. Des critiques radicales de la coopération au développement s'appuient sur le constat que l'aide apportée aux pays du sud ne peut atteindre les résultats escomptés qu'avec la participation libre et volontaire des bénéficiaires. En outre, les compétences acquises par les pays du Sud justifient l'arrêt d'une intervention directe et dirigiste des pays du Nord. Enfin, la souplesse d'intervention et l'efficacité des actions des ONG ont largement démontré l'intérêt de passer par elles dans un nombre important de situations. La Banque Mondiale, qui met en cause la déficience de la gestion des affaires publiques dans les pays en développement, va donc préconiser l'émergence des organisations locales, paysannes ou urbaines, à même de lutter contre la pauvreté. Mais la mise en place des programmes de dimensions sociales de l'ajustement accorde-t-elle d'entrée de jeu une attention spécifique aux femmes?

Le processus de démocratisation et la reconnaissance de la société civile se sont traduits par un certain assouplissement dans l'attribution d'un statut officiel, longtemps conditionnée à la soumission des responsables paysans aux pouvoirs en place, certaines associations se voyant obligées d'attendre de longs mois leur récépissé du Ministère. « Le comportement de l'Etat africain face aux organisations paysannes illustre à peu près partout la volonté d'emprise et la conception autoritaire que celui-ci applique aux paysans: même dans un pays pluraliste comme le Sénégal, la reconnaissance juridique des organisations paysannes a été acquise de haute lutte »¹⁶.

¹⁶ C. Girard, Politiques publiques de coopération au développement et organisations paysannes africaines: l'exemple des communautés européennes, in J.P.

Comment cette reconnaissance se fait-elle pour les associations féminines? En milieu urbain, la reconnaissance officielle semble relativement fréquente, comme le montre S. Champagne pour le cas de Ouagadougou¹⁷. Par contre, les groupements de paysannes semblent peu jouir d'un statut reconnu par l'Etat en tant qu'associations autonomes: en effet, ils sont souvent les sections féminines de groupements villageois reconnus¹⁸ et surtout il n'y a pas d'enjeu spécifique à cette reconnaissance.

Durant la période des partis uniques (1960-1990), les associations féminines ont partout été chapeautées politiquement par une organisation unique: la section féminine du parti au pouvoir, l'Union ou l'Organisation nationale des Femmes. Ces associations ont garanti un réseau de clientèle au parti en place et se sont appuyées sur l'Etat pour organiser leurs interventions en faveur des groupes défavorisés. Le personnel des services sociaux (des ministères de la santé et surtout du développement social qui prend le plus souvent en charge les questions féminines) confondaient souvent travail social et propagande partisane. Dans ce cas, la prise en compte des besoins des femmes répond au seul souci électoraliste, l'attribution des aides se faisant au gré de l'allégeance au parti. L'enthousiasme avec lequel les femmes répondent aux sollicitations du pouvoir en jouant le jeu des cérémonies folkloriques, des chants et des danses lors des tournées ministérielles ou présidentielles illustre qu'elles en perçoivent d'ailleurs clairement l'enjeu.

Mais ces rapports avec le pouvoir restent passifs: il s'agit de canaliser les appuis ou de réagir à des mesures qui iraient à l'encontre de leurs intérêts. Les femmes emploient rarement les organisations comme des tremplins pour le pouvoir, alors que nombreux sont les hommes qui transitent d'un mouvement social vers les lieux du pouvoir (c'est le cas de plus d'un leader d'organisation paysanne) et briguent des mandats politiques, en justifiant leur choix par la possibilité de « faire changer les choses du dedans ».

En dehors des périodes électorales, les femmes prennent rarement part à des négociations avec un pouvoir politique quasi-

Jacob et Ph. Lavigne-Delville, *Les associations paysannes en Afrique*, op. cit., p 246

¹⁷ S. Champagne, *Pratiques associatives féminines. A propos d'associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain*, Notes et travaux, n°20, novembre 1990, Centre Sahel de l'Université Laval.

¹⁸ P. Maizi, *Le groupement féminin 6S à Gurga: pratiques et discours*, in J.P. Olivier de Sardan et E. Paquot, *D'un savoir à l'autre. Les agents de développement comme médiateurs*, GREP, 1991, pp 89-99.

exclusivement masculin. Elles disposent de peu de relais internes à l'administration: elles sont encore peu nombreuses à y occuper des postes de décision, et les personnes sensibles aux questions de genre sont encore rares. C'est donc leur importance économique que les femmes peuvent faire valoir, seulement après l'avoir fait reconnaître. Les associations professionnelles représentent dans certains pays une force importante, avec laquelle le pouvoir doit composer: ainsi le poids économique des grandes commerçantes de la Côte (qui s'exprime parfois sur le terrain politique) ou la reconnaissance juridique et politique des revendications des veuves de guerre ou des héroïnes des guerres de libération¹⁹.

Bien souvent, dans la foulée des grandes Conférences sur les femmes, la résolution des questions féminines a été confiée à des institutions spécifique: un Ministère de la Condition féminine, alibi fréquent pour éviter une réflexion globale sur les moyens de réduire les discriminations à l'égard des femmes et des fillettes. Avec la réduction des coûts et la refonte de l'administration imposées par les mesures d'ajustement structurel, de tels ministères ont disparu dans plus d'un pays. Ils ont été transformés en sous-secrétariats voire en direction. Il est probable que cette relative désintégration des institutions ne se soit pas accompagnée d'une prise en compte plus transversale de la question de genre.

Or, devant le phénomène actuel du « backlash »²⁰, d'une « revanche » propre à un contexte de crise, les femmes ont du mal à conserver leurs rares acquis.

Il s'opère en réalité un « ajustement invisible », comme le relève l'Unicef, qui accentue la dérégulation du travail et du droit même dans le secteur formel. Dans les activités qui étaient jusqu'ici plus spécifiquement féminines et considérées comme marginales (les cultures vivrières, les cultures maraîchères, le secteur informel), cette régression se manifeste par la place de plus en plus grande que les hommes prennent. Cependant, ce glissement est l'occasion d'un changement dans les rôles et les rapports de genre, positif s'il ne signifie pas une perte d'autonomie et de revenus pour les femmes.

Pour les femmes, la décennie de crise et d'ajustement structurel s'est traduite par un certain désintérêt de l'Etat envers leurs préoccupations et leurs revendications. Celles-ci ont, en partie, été prises en charge par des ONG et des associations issues de la base.

¹⁹ C. Coquery-Vidrovitch, *Histoire des femmes d'Afrique noire du 19ème au 20ème siècle*, Desjonqueres, Paris, 1994, 395 p.

²⁰ Décrite avec minutie pour les Etats-Unis par S. Faludi, *Backlash, La guerre froide contre les femmes*, Paris, Des Femmes, 1993

Les stratégies des femmes face à la crise

Les femmes, du Nord, du Sud, s'organisent au quotidien, pour concilier les différents rôles qu'elles remplissent: un rôle reproductif, un rôle productif et un rôle social.

Pour ce faire, les femmes adoptent des stratégies diverses, qui coexistent, se renforcent ou se complètent.

Les femmes du Sud au quotidien

Les femmes africaines n'ont pas attendu l'ajustement structurel pour créer des associations féminines spécifiques. Mais les difficultés économiques (qui elles-mêmes ont motivé la mise en place des PAS) viennent rendre de telles associations encore plus nécessaires pour assurer cohésion sociale et entraide. Les restrictions budgétaires viennent-elles renforcer la solidarité collective, ou au contraire casser les sociabilités et renforcer les essais individuels de solution? Sans doute la réponse, difficile à fournir ici, sera-t-elle différente selon les catégories sociales, selon les opportunités socio-économiques.

1/ stratégie intra- ou extra-familiale

Des réponses aux préoccupations des femmes sont fournies en période de crise par la famille élargie: les grands-parents, les fillettes, les coépouses prennent en charge des questions d'ordre domestique. La répartition des tâches telles que la garde des enfants, les soins aux enfants, le partage de la cuisine, se fait entre femmes (sans modifier sensiblement la division des rôles entre genres).

Les contacts privilégiés entre membres du quartier, du village, originaires de la même région, permettent aussi une certaine répartition des charges de travail et offrent des recours face aux aléas. A.S. Fall par exemple montre combien « l'espace de la famille s'élargit à d'autres unités sociales et sensibilités urbaines: le voisinage, l'associativité, les regroupements informels. La sociabilité se trouve renforcée par cette quête permanente, pour ainsi dire, de la relation comme mode de survie dans un contexte économique difficile »²¹.

²¹ A.S. Fall, Une autre « famille »? Les réseaux féminins de voisinage en ville, Conférence de l'UEPA, *Femmes, famille et population*, Ouagadougou, avril 1991,

2/ Stratégie socioculturelle ou économique

Pour résoudre des difficultés, les femmes peuvent faire référence aux codes culturels, aux traditions, à la religion comme ciment de solidarité; elles mettent en avant des valeurs positives pour s'opposer à la surexploitation ou à l'oppression. Elles peuvent valoriser leur importance comme créatrices, génitrices, pacifiques et s'opposer ainsi à certaines dégradations de l'environnement physique.

Elles peuvent aussi faire valoir leur force de travail, montrer leur importance économique et utiliser leurs revenus de manière à gagner en autonomie.

3/ Stratégie organisationnelle ou institutionnelle

Les femmes cherchent à être reconnues comme interlocutrices aux différents niveaux du pouvoir: les décisions familiales, le bidonville, le quartier ou le village, ou le politique. De cette manière, elles tentent de résoudre des questions d'ordre pratique, concrètes et directes. Par exemple: elles souhaitent avoir l'accès et la maîtrise des technologies (d'allégement du travail, d'eau).

Les associations de professionnelles (juristes, enseignantes, sages-femmes) peuvent aussi poser des revendications concernant leur statut juridique, les droits et la représentation des femmes. Les mouvements pour le droit de vote, l'instauration de code de la famille, du code civil, les respects des droits du travail, le droit à l'avortement se développent sans toujours se rendre compte du coût social de leurs revendications.

Les ONG de femmes au Sud

Les associations féministes sont, comme on l'a vu, de plus en plus nombreuses. Les groupements de femmes, rurales ou urbaines, y trouvent un appui certain. Ainsi, dans tous les pays d'Afrique, des organisations de femmes, souvent assez radicales, ont pris en charge le travail de lobbying politique et de « vigilance » juridique. Leur féminisme militant a obligé les hommes politiques, les administratifs, les journalistes, à tenir un certain langage positif devant les revendications des femmes à la base. Ce mouvement, appuyé par les discours des Nations Unies, par la mise en place des Ministères de la condition féminine et par une certaine rhétorique sur l'intégration

de la femme au développement a pu camoufler, sans doute, des résistances à l'évolution du statut de la femme. De tels gestes symboliques sont rarement des avancées réelles. Ils ont eu, en tout cas, des effets certains, dans les mentalités tout au moins, parce qu'ils ont suscité la création, certes par un effet de mode, d'associations et surtout de réseaux d'associations qui peuvent animer un mouvement social féminin à l'échelle du continent.

Relevant le dynamisme propre des myriades d'associations et partant de la conclusion que le gouvernement ou les organismes nationaux ne sont ni les seuls, ni nécessairement les meilleurs appuis aux populations locales²², la Banque mondiale, les institutions internationales et les bailleurs de fonds ont porté leur intérêt sur les ONG locales à travers les dimensions sociales de l'ajustement et à travers le recours à des formes de coopération indirecte non budgétisée. La position actuelle de la Banque mondiale qui considère comme fondamentale la contribution des ONG dans le domaine organisationnel est significative²³ de ses échecs puisque la Banque vient de percevoir que l'originalité des ONG est de permettre la mobilisation des individus organisés en groupes d'auto-développement, à partir de leurs propres diagnostics des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien.

Cette reconnaissance, par les institutions internationales, de l'importance du travail des ONG nationales montre évidemment l'échec des politiques de développement qui ne s'appuient pas sur un contexte local, ou ne s'y insèrent pas.

Quel appui du Nord aux groupements féminins?

De la même manière, beaucoup d'institutions du Nord et de politiques de coopération ont pris en considération « les femmes dans le développement » parce qu'elles y étaient poussées par les Nations Unies. Et il faut bien constater qu'actuellement, un certain désintérêt se fait jour. On pourrait faire l'hypothèse que ce désintérêt est proportionnel au temps qui nous sépare des grandes conférences sur les femmes et le développement.

En outre, l'accent mis sur les femmes implique que la dégradation de leurs conditions de vie soit de plus en plus souvent évoquée aux détours des autres conférences internationales²⁴. Ceci montre

²² M. Cernea, *Nongovernmental Organizations and Local Development*, *World Bank Discussion Papers*, n°40, p 16

²³ Voir à ce sujet : M. Cernea, *op. cit.*

²⁴ Un haut fonctionnaire impliqué dans la Préparation de la Conférence du Caire se

bien la transversalité de la question du genre (*gender*): les femmes ne sont pas une catégorie « spéciale » à prendre en considération à des moments précis, en ouvrant un « tiroir » aussitôt refermé. La position qui consiste à ramener les enjeux pour les femmes à un point particulier dans des recommandations ne se justifie pas par l'efficacité mais bien plutôt par la résistance à reconnaître leur l'importance comme actrices dans la vie sociale.

Et pourtant, auprès de nombreux bailleurs de fonds, la sensibilité aux questions du genre est encore timide. En Belgique par exemple, la problématique « femmes » est mise en évidence dans un cinquième des projets menées par les ONG²⁵ depuis 25 ans. Dans les projets mis en place en Asie, au Moyen Orient et en Afrique, la présence de projets « femmes » est importante, étant donné leur rôle dans la production et leur organisation collective. Ainsi, en moyenne, un quart des dossiers des projets ONG étudiés²⁶ font directement référence aux femmes, qui en sont les bénéficiaires. Ce thème ne fait que croître dans le temps²⁷. Toutefois, les femmes ne constituent le groupe central, le groupe partenaire de l'ONG du Nord, que dans 14% des cas.

La réflexion sur la place des femmes dans les projets de développement passe aussi par une sensibilisation, au Nord, à la répartition des rôles au sein des ONG de développement et à des formations spécifiques sur cette question²⁸. Un retard certain de l'Europe latine par rapport au monde anglo-saxon se manifeste dans les études féministes et la sensibilité sur le genre. Mais la dynamique des réseaux lancée à Nairobi est bien présente et se reflète par exemple dans la création en 1985 du réseau européen WIDE (Women in Development Europe). Ce réseau est constitué, dans 15 pays européens, de coordinations nationales d'associations de femmes ou sensibles à la question du genre. Il développe des alliances entre réseaux et entretient des contacts étroits entre les ONG de développement du Nord et du Sud sur les questions des femmes. En effet,

plaignait, il y a quelques mois, que l'on veuille mettre les femmes partout, justifiant la mise à l'écart de certains amendements au texte du Caire par le fait que les femmes auraient « leur » sommet un an après!

²⁵ S. Charlier et H. Ryckmans, *Tiers monde: où va votre argent? 25 ans de projets à l'opération 11.11.11.*, CNCD-CIDEP-Académia, 1992, 152 p.

²⁶ Il s'agit de 332 projets, mis en œuvre entre 1965 et 1990

²⁷ Une attention particulière aux femmes s'exprime dans 17% des projets avant 1980, dans 26% pour la période 1980-1985 et dans 28% entre 1986 et 1990

²⁸ C'est notamment l'action entamée en Belgique francophone par l'association « Le monde selon les femmes ».

les associations féministes et les femmes des ONG du Nord ont une manière spécifique de concevoir leurs appuis au Sud en abordant la question du genre: il y est toujours fait référence aux similitudes décelables dans les conditions de vie et de travail des femmes du Nord et du Sud et dans les obstacles juridiques ou culturels à une répartition égalitaire des droits et des devoirs entre les sexes. L'objectif est d'établir des liens concrets dans des relations de partenariat véritable.

Ainsi donc, les difficultés que rencontrent les femmes sont, pour beaucoup, exacerbées par la crise. Les difficultés économiques auxquelles font face les populations africaines rendent d'autant plus vitales l'activité et la production des femmes. D'une certaine manière, la crise rend ainsi visible et positif le travail féminin. Mais dans le même temps, le statut social et juridique des femmes ne s'améliore pas sensiblement malgré les efforts entrepris par les associations de femmes.

Les associations féminines et les rapports de genre

Ces associations remettent-elles en question, interrogent-elles de manière nouvelle les rapports de pouvoir entre hommes et femmes? Les groupes de femmes qui s'unissent pour améliorer leurs conditions de vie au quotidien envisagent-ils d'interroger le pouvoir et le politique, d'interpeller les hommes (et les femmes) politiques?

Les associations répondent à des besoins pratiques

Les groupes d'entraide, de « self help », existant depuis longtemps, privilégient la réponse aux besoins pratiques. Ils visent la prise en charge collective (par la production agricole) de problèmes individuels. En ce sens, ils privilégient la cohérence culturelle: répondre aux règles sociales, rester inséré dans le clan, dans le quartier, dans le village par l'organisation des festivités et cérémonies traditionnelles est le plus important.

Les groupements féminins se sont constitués par référence à l'aide financière et organisationnelle du monde de la coopération et particulièrement des ONG du Nord. Dans ces associations, il n'est guère envisagé de modifier les rapports de genre. Par réalisme ou par manque d'imagination, l'objectif est surtout et d'abord de résoudre les besoins pratiques des femmes. La condition féminine est considérée comme immuable, les activités clairement réparties selon

les sexes. Les associations ne suscitent guère de modifications dans les rôles joués respectivement par les hommes et les femmes. Toutefois, ces associations provoquent une prise de conscience collective. En se chargeant d'améliorer le quotidien, elles contribuent à la construction progressive d'une conscience sociale qui peut déboucher sur une remise en cause des modèles de partage des ressources et des rôles entre hommes et femmes.

Les institutions du Nord, les bailleurs de fonds

L'appui apporté aux groupements féminins par les organismes de financement, les bailleurs de fonds, est le plus souvent orienté vers la résolution de besoins pratiques. Comme on l'a vu, les femmes constituent un groupe de bénéficiaires particulièrement important. Et pourtant, peu d'organismes financeurs sont interpellés par la question Femmes et développement. La faible insertion des femmes aux postes de responsabilités de ces institutions ne favorise pas l'émergence de critères pertinents d'analyse des projets en terme de genre. Le souci de répondre aux besoins des populations se limite souvent à une réponse technologique sans analyse des conditions de l'appropriation sociale et des rapports de pouvoir que tout transfert de technologie, même appropriée, comporte.

Il est particulièrement frappant de voir combien les études révélant les effets négatifs que peuvent avoir pour les femmes des projets de développement rural sont encore ignorées des décideurs et des techniciens. Or, il est peut-être contre-productif de mettre en oeuvre des actions concrètes, pratiques en faveur des femmes sans passer par une analyse d'impact des projets sur les femmes. La mise en place des programmes de dimensions sociales de l'ajustement viennent maintenant tenter de remédier aux effets de ces politiques pour les plus pauvres, dont les femmes.

Les institutions gouvernementales de coopération sont peut être encore moins ouvertes que les ONG à ces problématiques.

On doit remarquer qu'il y a peu d'**analyse en terme de genre**, c'est-à-dire une mise en question des rôles et des pouvoirs respectifs entre les hommes et les femmes, au sein des institutions.

Les ONG africaines

Les ONG africaines sont fortement interpellées par le thème de l'intégration de la femme au développement, sans arriver à lui donner un contenu concret qui sortirait les questions féminines des strapontins ministériels ou administratifs.

Les citoyennes membres de ces associations révèlent surtout « une volonté d'entraide pour un mieux être par la mise en oeuvre d'une

mosaïque d'activités axées sur des besoins pratiques »²⁹. Certaines de ces associations portent parfois un regard « assistancialiste », caritatif sur les femmes pauvres ou les femmes rurales. Ainsi, plusieurs jeunes ONG du Burundi³⁰ interviennent en faveur des femmes rurales à partir d'une identification des besoins, *a priori* et de l'extérieur, par leurs dirigeantes. Le non professionnalisme de certaines d'entre elles est patent. Mais elles privilégient en tout cas la résolution de besoins concrets, selon une approche en terme de bien-être. Le point de vue adopté dans cette démarche est, peut-être, la mise en oeuvre de formes spécifiquement africaines du don.

Il existe d'autres associations, plus militantes, qui développent une approche en terme de pouvoir, de statut juridique. Composées d'intellectuelles, de professionnelles de la recherche, elles portent le débat au niveau de la sphère politique. Ainsi, par exemple l'AFARD (Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement), créée en 1976, a suscité une certaine prise de conscience chez les responsables politiques africains. Celle-ci s'est reflétée notamment dans le Plan d'Action de Lagos en 1980 où, pour la première fois, est reconnue officiellement la place centrale que jouent les femmes dans le développement³¹.

De nouvelles thématiques sont abordées par les mouvements féminins intermédiaires (les ONG, les Club service, les organisations de femmes): ainsi la planification familiale, le SIDA (qui propose une lecture relativement neuve des rapports entre hommes et femmes, au sein du couple en particulier) ou la violence contre les femmes (thème qui cesse d'être tabou et occupe une place de plus en plus grande dans les débats sur les relations hommes/femmes).

Dans beaucoup de débats auxquels j'ai assisté et où se mêlaient des femmes de tous les continents, les femmes africaines s'accrochent à des revendications pratico-pratiques: l'accès au crédit, les techniques d'allégement du travail, l'accès aux soins de santé. Même la levée des obstacles juridiques qui maintiennent la femme

²⁹ S. Champagne, Pratiques associatives féminines. A propos d'associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain, op.cit., p. 42

³⁰ H. Ryckmans (collab. P. Rutak et J. Sebarenzi), *ONG et développement local au Burundi*, Rapport de recherche du CURDES, Bujumbura, novembre 1992, p. 91

³¹ J.L. Parpart, African women and development: gender in the Lagos Plan of Action, in *Continental crisis. The Lagos Plan of Action and Africa's future*, Luke D.F. and Shaw T.M. (Ed), Centre for african studies, Dalhousie University, Lanham-New York, London, University Press of America, 1984, 231 p.

dans un statut de dépendante (en particulier des codes de la famille jugés rétrogrades³²) n'est pas un thème qui fait recette.

Il semblerait donc que la modification des rapports de genre, problématique récemment abordée comme telle en Afrique francophone, soit envisagée surtout par les associations féminines professionnelles. Les ONG de service et les fédérations de groupements semblent davantage focalisées sur une approche « projet » répondant aux besoins pratiques et concrets des femmes sans guère interroger la répartition des rôles et des pouvoirs selon le « genre ».

Perspectives

Il est permis de penser qu'une certaine transition au sein des groupes féminins puisse s'effectuer pour que soit posée massivement la question des relations de genre. Les groupes de femmes, dont la fonction première est de se retrouver ensemble, autour d'une convivialité de femmes, au sein par exemple des groupes de mères, très répandus en Amérique latine, peuvent-ils évoluer pour devenir des groupes féminins visant à promouvoir des changements institutionnels ou organisationnels? Le désir, fréquent, des femmes « d'être bien ensemble », peut-il se muer en volonté de changer les normes, les règles?

Pour Bengoa³³, l'action des groupes peut être caractérisée par le rapport à l'extérieur et la maîtrise d'enjeux spécifiques. Ainsi, est-il possible d'analyser les projets de développement, comme des processus qui mettent en mouvement des intérêts individuels et collectifs. L'action collective qui se déroule peut se centrer sur le groupe en tant que tel (le groupe est important en soi, comme groupe) ou sur le groupe en tant qu'acteur (le groupe est un moyen d'action). Dans les groupes centrés sur eux-mêmes, comme le sont beaucoup de groupes de femmes, l'objet principal est de se retrouver entre femmes, de se voir, de s'épauler. Ces groupes peuvent se replier sur eux-mêmes, ou renforcer les capacités ou la mobilité sociale de leurs membres: ils se présentent plutôt pour la défense des droits et des intérêts particuliers des femmes (violences contre les femmes, discriminations). Si ces associations arrivent à construire leur identité, elles peuvent initier un changement social en agissant sur le

³² Nous ne traiterons pas ici de cette problématique, très sensible dans les pays du Maghreb

³³ Bengoa, Itco, Peuples et libérations, n°112, octobre 1989.

terrain de la protestation sociale ou en animant des mouvements d'intérêt général.

De plus en plus de groupes de femmes se situent clairement sur le terrain du politique (et non de la politique). Les associations féminines, même celles traditionnellement cantonnées dans le caritatif, prennent petit à petit conscience de la nécessité d'agir pour modifier les normes prévalant dans les rapports sociaux hommes/femmes.

Ces changements sont parfois très rapides, liés à l'urbanisation, à la monoparentalité, à la nécessité économique du travail féminin. Ils remettent en question le pouvoir des hommes sur les femmes, et viennent donc interpeller les hommes en les insécurisant. Leurs résistances sont donc compréhensibles.

En quoi les mouvements féministes sont-ils porteurs d'une vision radicalement neuve sur la société? Les associations féminines peuvent-elles proposer une lecture suffisamment universaliste des problèmes pour que celle-ci s'impose et puisse entraîner des changements de politiques et de comportements? Voilà des questions qui restent ouvertes et des pistes à emprunter.

La globalisation de l'économie à l'oeuvre, imposant le modèle occidental de rationalité économique comme unique référent, suscite néanmoins des réactions, encore marginales mais porteuses toutefois d'avenir: les mises en réseaux de bon nombre d'associations féminines, alimentées par les réseaux créés au Sud et animées par le Sud, selon une approche critique et radicale, sont de plus en plus fréquentes. Ainsi, un rapprochement, sur une base partenariale lucide, est en train de se construire entre trois grands réseaux: DAWN, WIDE et ALTWID (réseau nord-américain).

Conclusions

Nous avons vu comment les associations féminines en Afrique ont relevé de nouveaux défis durant la décennie d'ajustement qui s'achève. L'accent mis sur les femmes, dans la foulée de la décennie de la femme, s'est déplacé, vers des priorités budgétaires restrictives.

Le souffle de Nairobi s'est petit à petit éteint dans la sphère étatique, mais la flamme a été ranimée par les associations volontaires. Dans un contexte de crise politico-économique et de redressement des équilibres budgétaires, la prise en compte et la résolution des problèmes qui se posent aux femmes sont souvent perçues comme un luxe. Or, les associations de femmes ont montré la place que celles-ci prennent pour assurer la survie des ménages; leur émer-

gence met en cause timidement mais inéluctablement les relations de pouvoir établies entre les sexes. Des positions de repli et de conformisme assistanciel ne sont pas impossibles, surtout de la part d'organisations d'appui ou de service perçues comme extérieures ou éloignées des groupements de base. Mais, il me semble que ces mouvements féminins sont plus nombreux et mieux outillés qu'avant pour faire progresser les conditions de vie des femmes.

Bibliographie

- Antoine Ph. et Nanitelamio J., Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique, *Genus*, vol XLVI, n°3-4, 1990, pp. 17-30.
- Bengoa, L'éducation populaire pour les mouvements sociaux, *ITECO, Peuples et libérations*, n°112, octobre 1989.
- Cernea M., Nongovernmental Organizations and Local Development", *World Bank Discussion Papers*, n°40 ??date et pages
- Charlier S. et Ryckmans H., *Tiers monde : où va votre argent ? 25 ans de projets à l'opération 11.11.11.*, CNCD-CIDEP-Académia, 1992, 152 p.
- Charmes J., De l'ostentation à l'accumulation. Production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles à partir de l'analyse du surplus, *Travaux et documents de l'Orstom*, n°64, Paris, 1977, pp 105-137.
- Champagne S., Pratiques associatives féminines. A propos d'associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain, Notes et travaux, n°20, novembre 1990, Centre Sahel de l'Université Laval, 58 p.
- C. Coquery-Vidrovitch, *Histoire des femmes d'Afrique noire du 19ème au 20ème siècle*, Paris, Desjonqueres, 1994, 395 p.
- Courade G. (Dir) , *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp. 395-406.
- Eurodad & Wide, World Bank structural adjustment and gender policies, EURODAD/WIDE position paper, september 1994, 34 p.
- Fall A.S., Une autre « famille »? Les réseaux féminins de voisinage en ville, Conférence de l'UEPA, *Femmes, famille et population*, Ouagadougou, avril 1991, tome 2, pp 54- 67.
- Faludi S., *Backlash, La guerre froide contre les femmes*, Paris, Des Femmes, 1993.

- Fuentes M. et Gunder Frank A., Ten theses on social movements, in *World Development*, vol. 17, n°2, pp 179-191.
- Jacob J.P. et Lavigne Delville Ph., *Les associations paysannes en Afrique*, Paris, Karthala, 1994, 307 p..
- Hammersloug C., Women's group and contraceptive use in rural Kenya, in Locoh T. et Hertrich V., *The Onset on fertility transition in sub-saharan Africa*, IUSSP, Derouaux-Ordina, Liège, 1994, pp. 267-287
- Lesthaeghe R.J. (Ed), *Reproduction and social organization in Sub-saharan Africa*, University of California Press, 1989, 556 p.
- P. Maizi, Le groupement féminin 6S à Gurga : pratiques et discours, in J.P. Olivier de Sardan et E. Paquot, *D'un savoir à l'autre. Les agents de développement comme médiateurs*, GRET, 1991, pp 89-99.
- Odeye M., *Les associations en ville africaine. Dakar-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 1985, 125 p
- Palmer I., *Gender and population in the adjustment of african economies : planning for change*, ILO, Geneva, Women, work and development n°19,1991, 187 p.
- O. Reveyrand, Les associations féminines en Afrique noire : l'exemple de la Casamance, in *Le mois en Afrique*, oct-nov. 1986, pp 119-139.
- Ryckmans H., *La sueur, l'huile et le fromager, groupements producteurs d'huile de palme en Casamance*, ENDA, Etudes et recherches, n°108, 1987, 110 p.
- H. Ryckmans (collab. P. Rutake et J.Sebarenzi), *ONG et développement local au Burundi*, Rapport de recherche du CURDES, Bujumbura, novembre 1992, 91 p.
- Parpart J.L., African women and development : gender in the Lagos Plan of Action, in Luke D.F. and Shaw T.M. (Ed), *Continental crisis. The Lagos Plan of Action and Africa's future*, Center for african studies, Dalhousie University, Lanham-New York, London, University Press of America, 1984, 231 p.

SOPHIE TEYSSIER

QUEL CREDIT POUR LES FEMMES?

Pourquoi les femmes?

La place des femmes dans l'économie est aujourd'hui universellement reconnue, du moins par les instances internationales de développement. Cela est malheureusement moins vrai dans les pratiques de la plupart des activités de promotion du développement (programmes nationaux, projets,...), qui « oublie » tout simplement de s'intéresser à cette catégorie de population. Les projets ne se fixent ni objectifs par rapport à leur participation dans les activités promues, ni ne prennent de mesures particulières pour adapter leurs propositions aux contraintes (en particulier en terme de charge de travail) et aux besoins spécifiques des femmes, ni n'évaluent l'impact des actions du projet sur cette catégorie [Corrèze, 1993; Longwe, 1991].

Ce constat a donné lieu à de nombreuses publications. Il a également conduit les « spécialistes du développement », attachés à cette problématique, à développer diverses conceptions quant à l'intégration des femmes aux bénéfices du développement. Mais avant d'en reprendre les principaux éléments, voyons pourquoi on s'intéresse à cette problématique.

Les femmes représentent une des catégories sociales les plus défavorisées¹, mais elles ne sont pas les seules: les jeunes, les paysans

¹ Bien qu'elles ne constituent pas une catégorie socio-économique homogène.

pauvres, sont autant de « cadets sociaux » dont l'intégration au développement affronte des difficultés spécifiques, et le cas des femmes peut être représentatif des méthodologies différenciées à mettre en oeuvre.

Outre leur rôle de reproductrices, les femmes sont, très souvent, responsables de la sécurité alimentaire de leur famille (en particulier des enfants), suppléant quand c'est nécessaire, les ressources insuffisantes des pères. Elles participent à la production, non seulement en apportant une main d'oeuvre souvent gratuite à la production familiale, mais également de par leur propre activité agricole, artisanale ou commerciale. Leur part dans la sécurité alimentaire des pays du Sud ne saurait être ignorée, alors qu'elles en contrôlent souvent la production et la commercialisation (le chiffre de 80% est couramment admis pour l'Afrique).

Les femmes ont des tâches spécifiques, différentes selon les sociétés; elles ont parfois « gagné » des espaces économiques et sociaux où elles exercent un certain « monopole ». Mais elles sont intégrées dans des systèmes sociaux et culturels qui souvent, dévalorisent leur activité, voire même leur personnalité; dépendantes des hommes, elles leur doivent service et obéissance. Dans la relation de pouvoir qui s'établit, les hommes sont évidemment peu enclins à perdre une partie de leurs prérogatives et peuvent constituer autant de freins à l'accès des femmes aux bénéfices du développement, quand celui-ci permet d'alléger la charge de travail des femmes (manifestation de leur servitude) ou d'augmenter leur indépendance [Meillassoux: 1977].

Dans le meilleur des cas, certaines études identifient la condition des femmes, mais plus rarement leur position par rapport aux hommes (en terme d'opportunité d'accès aux ressources comme la terre, le crédit, l'éducation, les salaires, de position sociale et de droit à l'expression). La notion de position sous-entend bien l'analyse des relations de pouvoir s'exerçant entre hommes et femmes dans la famille et la société.

Le concept de « genre » met en évidence ces relations de pouvoir, en différenciant ce qui relève du sexe biologique, de ce qui relève du sexe « social », créé culturellement. En effet, de nombreuses composantes de ce qu'est -ou doit être- une femme relèvent de la culture, de l'éducation, en bref de la représentation sociale que les femmes et les hommes ont d'eux-mêmes. Cette représentation a évolué au cours du temps, et peut encore changer, c'est-à-dire qu'elle peut être changée.

Moser [1989] différencie les besoins pratiques des femmes, de leurs besoins stratégiques.

Les nécessités pratiques correspondent à la réalité immédiate, et s'expriment en propositions très concrètes; elles sont le résultat du rôle socialement attribué aux femmes, à leur position dans la division sexuelle du travail, et la distribution des responsabilités. Ces nécessités pratiques ne questionnent pas la position et la subordination des femmes, bien qu'elles en soient le résultat direct.

Ainsi, les nécessités pratiques peuvent être liées aux soins domestiques (et les activités qui y sont liées: recherche de l'eau, du bois, etc.); à la responsabilité des enfants: alimentation, habillement, santé, éducation; aux activités productives (production alimentaire, génération de revenus pour le ménage). Les besoins de la famille et du ménage sont donc considérés comme de la responsabilité des femmes.

Les besoins stratégiques de genre questionnent, eux, la nature même des relations entre hommes et femmes; ils correspondent à la nécessité d'en terminer avec la subordination des femmes, et de permettre une nouvelle organisation de la société qui garantisse l'égalité entre hommes et femmes.

Ces nécessités stratégiques concernent la division sexuelle du travail et des responsabilités, les discriminations institutionnelles et l'inégalité des droits entre hommes et femmes (droit de propriété, valeur de la parole, défense contre la violence, droit au divorce, salaires,...), l'égalité politique.

Dans le cas du crédit, on pourrait identifier l'accès au crédit et son impact économique (en terme d'augmentation du revenu) comme répondant aux besoins pratiques des femmes, cependant que leur rôle actif dans la gestion des systèmes financiers correspondrait à leur besoins stratégiques.

Cependant, ces concepts, utiles d'un point de vue opérationnel et aujourd'hui parfois adoptés par les bailleurs de fonds, méritent d'être nuancés. En effet, c'est en tous cas une des hypothèses développées dans cet article, on ne saurait dissocier l'analyse de l'impact économique du crédit de son impact social. Le crédit peut ainsi, sous certaines conditions, contribuer aux besoins pratiques et stratégiques des femmes.

L'accès au crédit dépend des conditions de l'offre

Au delà du constat généralement fait du nonaccès des femmes au crédit, il convient de différencier les situations, selon le **type de**

crédit offert, et le **type de structuration institutionnelle** de l'offre de services financiers (épargne et/ou crédit).

Un secteur bancaire formel fermé aux femmes

Le crédit bancaire est sans doute le type de crédit le plus fermé aux femmes. Les banques, qui ont pour objectif le profit, ne se donnent pas les moyens de faciliter l'accès des femmes par une adaptation de leurs pratiques; les seuils requis à leurs opérations financières (tant pour les comptes de dépôt que pour le crédit) sont souvent très supérieurs aux capacités ou à la demande des femmes; les formalités exigées sont hors d'atteinte de la plupart des femmes, en termes de garanties, en particulier. De plus, diverses contraintes spécifiques aux femmes leur limitent l'accès au crédit bancaire: horaires et localisation des agences pas forcément adaptés à leur disponibilité, analphabétisme important des femmes, voire non-connaissance des langues officielles, etc².

Le crédit-projet, qui vise un public particulier, n'est pas davantage accessible aux femmes. Les projets de type « développement rural » poursuivent des objectifs spécifiques, et leur offre se limite aux activités promues par le projet (crédit dirigé). Les besoins en crédit, pris dans leur ensemble, ne sont pas considérés, ce qui limite l'intérêt que ce type de crédit peut présenter pour la population (non-adéquation de l'offre et de la demande), et l'on aboutit souvent, faute de choix des usagers, au détournement du crédit par rapport à son objet imposé [Gentil-Fournier, 1993]. Les besoins spécifiques des femmes sont rarement pris en compte: le crédit agricole, par exemple, ne vise en général que les « chefs d'exploitations » même si les femmes participent activement à la production agricole. Et là encore, des garanties réelles sont souvent demandées.

Dans le secteur « autonome » ou « informel », les femmes ont plus d'opportunités

On a coutume d'appeler « informels » les systèmes d'épargne-crédit qui ne répondent pas à un fonctionnement institutionnel classique, connu et proche d'une conduite « professionnelle » et bancaire. Néanmoins, ces systèmes ont leurs propres règles, souvent rigoureuses, qui varient selon les pays, les cultures et les traditions et

² Au Togo, 72% des femmes sont analphabètes pour 46% des hommes; au Sénégal, la proportion est de 85% de femmes illettrées. En Amérique Centrale, 55,2% des femmes étaient analphabètes pour 48,2% des hommes (1975).

peuvent évoluer au fil du temps³. En tout état de cause, ces systèmes échappent au contrôle de l'Etat et des banques.

Nous pouvons distinguer, dans une optique de genre, deux types de systèmes de financement informels: ceux qui offrent (ou non) leurs services aux femmes (répondant à leurs « besoins pratiques »), et ceux qui permettent une véritable participation des femmes, où non seulement elles ont accès aux services financiers, mais encore où elles jouent un rôle clé dans la conduite du système et qu'elles peuvent y gagner autorité et valeur (besoins stratégiques).

Ainsi, les tontines [Baulier et al, 1988; Lelard, 1990] représentent des systèmes financiers extrêmement courants, tant en Afrique qu'en Asie [Pairault, 1990]; elles existent également, bien qu'à un moindre degré, en Amérique Latine (Brésil, Mexique, Belize, République Dominicaine).

Les tontines méritent une attention particulière car elles sont, le plus souvent, le fait de femmes qui y trouvent la seule manière d'épargner et d'obtenir un crédit, même s'il est de faible montant. Les groupes sont souvent non mixtes (« cela entraîne des problèmes »).

Les tontines répondent de plus à divers besoins des femmes: en Afrique, la participation à une tontine répond à une stratégie anti-risque; c'est une voie d'intégration dans la société [Henry et al, 1991]. Ainsi, de nombreux groupes extériorisent leur cohésion, par des habits semblables. La tontine constitue un groupe de solidarité avec lequel on peut compter en cas de malheur: de nombreuses tontines constituent, à côté du fond principal, des fonds de secours qui contribuent aux frais de funérailles. La cotisation peut être un acte social: à Maputo, la réunion du groupe est un moment de fête (préparation de gâteaux, chants, cadeaux); c'est en tout cas un moment où les femmes peuvent échanger sur leurs problèmes, leurs projets, et aussi leurs joies [Teyssier, 1992]. En ce sens, la tontine est beaucoup plus qu'un simple système d'épargne-crédit.

Les tontines sont plus souvent urbaines que rurales, car elles requièrent des participantes un revenu régulier. Notons également que les tontines de femmes sont en général de faibles montants, du fait d'une capacité d'épargne et d'investissement limitée, alors que certaines tontines d'hommes atteignent des niveaux très élevés, qui les transforment en un marché intéressant pour le secteur bancaire - cas des tontines de commerçants à Maputo, permettant aux participants d'acheter un camion à chaque « tour », ou des tontines Bami-

³ Par exemple, la diversité des tontines au Cameroun et l'apparition de nouvelles formules d'épargne et de crédit. Voir Tontines et Banques au Cameroun...

lélé au Cameroun, qui ont incité certaines banques comme la Caisse Commune d'Épargne et d'Investissement à offrir des produits spécifiques adaptés à cette clientèle comme le « flash-cash »⁴).

Les associations féminines « traditionnelles » (groupes de travail par classe d'âge en Afrique) ou « modernes » (nées de l'action des ONG ou des services de l'État) disposent le plus souvent de « caisses » où s'accumulent le produit de cotisations et les revenus de l'association (activité collective, location de force de travail). Ces caisses offrent parfois des crédits aux participantes, avec des conditions très variables (avec ou sans terme, avec ou sans intérêts). Elles jouent également un rôle important en terme d'assurance.

Malgré leur rôle limité en matière de crédit, ces associations sont intéressantes car elles sont directement et entièrement contrôlées par les femmes, bien que leurs activités soient fortement conditionnées par le rôle traditionnel de ces dernières. Ainsi, ces associations contribuent aux activités sociales de la communauté traditionnellement à la charge des femmes. Néanmoins, de nouvelles dynamiques sociales et économiques apparaissent; les femmes peuvent profiter de ces associations pour exprimer leurs préoccupations, leurs difficultés; elles gagnent en pouvoir de négociation dans les relations avec les hommes, entre autre du fait des appuis externes qu'elles reçoivent: ceux-ci constituent une reconnaissance de facto de l'importance des femmes, et la valorisent.

Les usuriers, présents en milieu rural et urbain, représentent le recours le plus commun pour une grande partie de la population sans accès à d'autres sources formelles de financement. Les intérêts sont très élevés, et à la campagne, les commerçants utilisent souvent le crédit pour s'attacher les paysans et se réserver leur production achetée à bas prix. Ils répondent néanmoins à des besoins de financement qui n'ont pas d'autre solution (crédits d'urgence); en ce sens, ils ont un rôle important dans le village. L'accès des femmes aux crédits des usuriers n'est pas le plus fréquent, et dépendra normalement d'un accord de son époux ou de l'aval de sa famille.

Les banquiers ambulants (Togo, Bénin) collectent régulièrement l'épargne de leur « clientèle » (quotidiennement ou hebdomadairement) et la rendent à un terme préétabli d'un commun accord (mois, année) en conservant un ou deux versements en rémunération de leurs services. Ces banquiers se trouvent en zones urbaines;

⁴ Sorte de chèque de voyage établi en fonction de l'encours d'un compte d'épargne rémunéré. Le compte est débité lorsque le flash-cash est perçu aux guichets de la banque. Il présente une sécurité par rapport à l'argent liquide pour les déplacements en milieu peu sûr, puisqu'il doit être contresigné et qu'il est nominatif.

ils se déplacent chez leurs clients, en majorité des femmes (entre 70 et 80%, selon les enquêtes réalisées au Togo et au Bénin) [Gentil et al, 1992]. Certains de ces banquiers, qui ont débuté avec des services d'épargne, offrent désormais des services de crédit. Il s'agit d'une activité plutôt masculine, même s'il existe quelques femmes dans le métier (1 cas sur un échantillon de 54 à Cotonou, 3 sur 30 au Togo). Ce système ouvre l'accès aux services financiers aux femmes, dont la plupart n'aurait jamais accès à des services équivalents dans des structures formelles; il constitue un service extérieur, certes ouvert aux femmes mais dans la conduite duquel les femmes n'interviennent pas.

Un secteur « intermédiaire », où l'accès aux ressources et à leur gestion dépend des modalités de mise en oeuvre

Les Coopératives d'épargne-crédit (COOPEC) ont connu un fort développement dans le Tiers Monde dans les années 1970, ou même antérieurement en Afrique anglophone (Credit Unions). Une nouvelle vague de création a eu lieu dans les années 1980, avec la faillite de nombreux systèmes centralisés des banques de développement. Il s'agit de systèmes autofinancés, grâce aux apports des membres (parts sociales, épargne); ceci peut, dans certains cas, limiter leur capacité de travail, faute de ressources, mais garantit leur autonomie⁵.

L'accès au crédit est souvent le motif d'adhésion à une COOPEC. Le crédit des COOPEC est en effet adapté aux besoins des populations pauvres: petits montants, flexibles, sans objet préétabli. C'est là l'une des raisons de la croissance des COOPEC. L'utilisation la plus courante du crédit est la consommation et les besoins sociaux.

Néanmoins, l'épargne préalable exigée pour avoir accès au crédit constitue un frein réel pour les femmes, qui ne disposent pas des ressources nécessaires en terme de dépôts et de régularité. Ainsi, les COOPEC « Kafo Jiginew » à Mali Sud ne compte que 2% de femmes dans leur clientèle. L'Union des Caisses d'Épargne et de Crédit

⁵ Dans certains cas, la dépendance externe peut être dangereuse, comme ce fut le cas de la Fédération des coopératives d'épargne-crédit du Salvador qui, ayant obtenu un financement en devise (3 millions de dollars), a vu le montant de sa dette multiplié par trois avec les dévaluations de la monnaie (de 2,5 Colons/US\$ à 8 colons/US\$); les mauvaises relations entre le mouvement coopératif et le gouvernement du Salvador n'ont pas permis de négocier la prise en charge du risque de change par la Banque Centrale, et le poids de cette dette étouffe aujourd'hui FEDECACES [Teysier-Fournier, 1991]

du Burkina Faso en compte, elle, 25%, chiffre similaire à ceux de la Cameroon Credit Union League (27%)⁶. Le montant du crédit, proportionnel à cette épargne, se trouve « automatiquement » plus réduit que pour les hommes. Certains réseaux de COOPEC prennent des initiatives pour surmonter cette difficulté (épargne prélevée sur le crédit) mais ces initiatives restent exceptionnelles, ou sont le résultat de « projets-femmes » [Deslauriers-Eteki, 1990]; en tout état de cause, la priorité dans l'affectation des ressources de la COOPEC dépendra de la composition sociale et de la représentation selon le sexe des instances dirigeantes.

Les COOPEC répondent également à des besoins de petite épargne de femmes qui n'ont pas toujours accès à des services bancaires ou les moyens de s'engager dans des tontines; en ce sens, les COOPEC peuvent avoir une proportion importante de femmes parmi leurs adhérentes.

La conduite des COOPEC est théoriquement aux mains des associés; en pratique, elle tend à se concentrer aux mains des plus riches, commerçants établis, fonctionnaires, notables... et les femmes sont bien peu présentes dans les instances dirigeantes.

Le « crédit solidaire » s'est développé à partir de l'expérience de la Grameen bank (Bangladesh) qui a cherché à ouvrir l'accès du crédit à tous, en particulier aux femmes les plus démunies⁷. Il repose sur quelques principes qui ont été partiellement repris et adaptés aux contextes socioculturels spécifiques des projets de crédit solidaire (Guinée⁸, Burkina Faso, Cambodge, Vietnam): garantie « solidaire » sur la base de petits groupes librement cooptés, sexuellement différenciés si le contexte social l'exige, et homogènes en termes socio-économiques, libre choix de l'utilisation du crédit, formation des bénéficiaires, rigueur dans le suivi des remboursements. Ces principes visent à responsabiliser les bénéficiaires, qui, de par la caution mutuelle, ont un rôle à jouer dans la décision d'octroi du crédit et sont totalement responsables de leur argent.

Ces systèmes reposent essentiellement sur des ressources externes: le degré d'appropriation sociale dépendra donc essentiellement de leur conception et des modalités de leur mise en oeuvre. Ils peuvent être assez centralisés dans une phase initiale; dans ce cas, ils

⁶ Il n'existe malheureusement pas de statistiques sexuellement différenciées sur l'ensemble des réseaux de COOPEC, associés à la World Credit Union, en terme de pourcentage de femmes adhérentes, et de leurs montants des dépôts et des crédits.

⁷ La clientèle de la Grameen Bank est d'ailleurs féminine à 94% [Grameen Bank, 1994].

⁸ 46% de femmes parmi la « clientèle » du projet de Crédit Rural

permettent l'accès au crédit mais la prise en charge du système par la population est plus difficile à atteindre dans une étape postérieure (Guinée⁹). On peut au contraire responsabiliser dès le départ les « clients », ce qui permet un meilleur contrôle social sur les remboursements, et l'abaissement des coûts. Il faut alors accompagner le processus par une formation intense des bénéficiaires (projets de crédit solidaire au Vietnam et au Cambodge, par exemple).

Les projets de crédit solidaire peuvent donc toucher aux deux niveaux de la problématique de genre que nous avons identifiés: celui de l'accès au crédit, et celui de la valorisation des femmes, dans la mesure où existe une ferme volonté politique en ce sens, comme par exemple la mise en place de quota de femmes dans les instances élues (projet de crédit décentralisé au Burkina Faso, crédit rural en Guinée). Nous y reviendrons lorsque nous étudierons la place des femmes aux postes de responsabilité.

Les conditions de l'accès des femmes au crédit

Cette revue de diverses expériences nous permet d'identifier les conditions pour que les femmes aient accès au crédit. On constate en outre que, « malgré » leur clientèle féminine, ces systèmes financiers peuvent présenter toutes les conditions de leur pérennité (taux d'intérêts réels permettant de couvrir les charges, remboursements à 100%). Les femmes ont en effet la réputation de mieux payer leurs crédits que les hommes.

Tout d'abord, un système de garanties adapté à cette « clientèle » particulière. Les garanties solidaires, reposant sur la pression sociale exercée par le milieu, sont souvent plus efficaces que les garanties formelles; elles rendent possible l'accès au crédit aux populations (dont les femmes) démunies de garanties formelles (systèmes informels, crédit solidaire).

Le libre choix de l'emprunteur quant à l'objet du crédit, sous réserve de sa seule capacité à rembourser (rentabilité du « projet » qu'il/elle doit démontrer, et le cas échéant, aval solidaire de son groupe), et quant au montant (y compris les petits montants) sont d'autres facteurs d'accès au crédit. Cette ouverture permet de financer tout type d'activité, allant de la production au petit commerce, voire la consommation et les besoins sociaux (COOPEC, crédit solidaire, systèmes informels). Le taux de « féminisation » des systèmes

⁹ Phase d'institutionnalisation et de mutualisation du Crédit Rural [Gentil, 1993]

financiers est par ailleurs étroitement corrélé avec leur localisation, les femmes étant souvent mieux représentées en milieu urbain du fait de meilleures opportunités pour y développer des activités génératrices de revenu.

Ainsi, certains projets connaissent une évolution intéressante en terme d'accès des femmes aux crédits offerts: en République Dominicaine, l'Association pour le Développement de la Micro-Entreprise (ADEMI) a vu la participation des femmes à son programme d'appui au secteur informel urbain (37% des bénéficiaires aujourd'hui, pour 30% des montants) lorsqu'elle s'est résolu à baisser le seuil de ses crédits, et à ouvrir ses crédits aux activités plus « féminines » du secteur des services (petit commerce, restauration, « salons » de coiffure ou de beauté, etc), alors qu'ils étaient initialement réservés aux secteurs de « production » où les femmes sont peu présentes. Là encore, les garanties demandées sont « flexibles » (mélange de garanties solidaires et de garanties réelles sur les biens propres).

Des modalités adaptées à la clientèle particulière des catégories de population visée (proximité physique et sociale des agents qui se déplacent sur le terrain et non l'inverse pour le crédit solidaire, les banquiers ambulants,...) et socialement acceptées (tontines) facilitent également l'accès des femmes au crédit.

Enfin, les femmes sont souvent réticentes à s'engager dans un crédit, lorsque les conditions de cet engagement leur restent inconcues. Mais la formation des bénéficiaires (compréhension des engagements, connaissance des règles établies en commun -taux d'intérêt, échéances, sanctions en cas de non-paiement-, connaissance des divers types de documents -carnets d'épargne, échéanciers de remboursement), leur permettent de bien maîtriser les conditions du crédit, elles peuvent alors s'y engager plus facilement.

Notons que ces caractéristiques requièrent des efforts particuliers, souvent mal compris par les bailleurs de fonds de projets réticents face aux éventuels surcoûts qui en résultent.

Mais au delà de l'accès au crédit, se pose la question de l'impact de celui-ci sur les femmes bénéficiaires. La pertinence de cette inquiétude nous est confirmée par les projets de crédit « ciblés » sur les femmes.

Un crédit ciblé sur les femmes?

La faiblesse de l'accès des femmes au crédit a donné lieu à diverses initiatives visant à leur ouvrir un accès « réservé » à certaines

ressources, comme par exemple la Women World Bank, mais également de nombreux programmes d'ONG (Mujeres en Desarrollo - MUDE- en République Dominicaine, l'Association pour l'appui à la femme entrepreneur -ASAFE- au Cameroun, Coordination des organisations rurales du département de Bignona -COORD.B-, et d'autres).

Par ce moyen, le problème de l'accès des femmes aux ressources du crédit est résolu: les femmes sont les seules bénéficiaires admises. La question de l'impact du crédit se pose alors de façon plus évidente. Mais le système de crédit mis en place, souvent subventionné ou associé à des conditions particulièrement souples et souvent « paternalistes », présente parfois des caractéristiques contraires à une perspective de pérennité, indispensable dans une optique de développement durable.

Ainsi, MUDE a démarré depuis plus de 10 ans un programme de financement agricole pour les femmes. L'idée de ce programme est de favoriser l'insertion des femmes dans le processus de production agricole. Aujourd'hui, force est de constater [Teyssier, 1994] que les travers du crédit dirigé se reproduisent indépendamment du « public ciblé »: le crédit octroyé à une activité ne permet pas de répondre aux besoins divers du budget familial, et ses performances sont de loin inférieures au crédit ouvert, notamment en terme d'impayés élevés.

L'absence d'alternatives dans l'utilisation des ressources (crédit agricole uniquement) exclut un certain nombre de femmes n'ayant pas accès à la terre de l'accès au crédit; avec l'ouverture récente de possibilités d'utilisation pour des micro-entreprises, cette limitation tend à disparaître.

Le suivi effectué par les techniciens de cette organisation pour « garantir » le succès de l'activité financée tend à dé-responsabiliser les femmes: les conseils des techniciens peuvent, qu'ils soient bons ou mauvais, servir de prétexte au non-remboursement. Si l'activité échoue, ce qui n'est pas rare en agriculture, le remboursement ne s'effectue pas forcément, même si d'autres ressources de l'exploitation familiale auraient pu concourir au paiement de la dette.

Par ailleurs, l'agriculture est culturellement une activité sous contrôle masculin en République Dominicaine. Les crédits agricoles octroyés aux femmes sont en fait utilisés par les hommes. En terme d'impact sur les relations entre hommes et femmes, on ne peut noter qu'une certaine valorisation des femmes, loin d'être systématique, comme « canal » du crédit. Par contre, le crédit n'a pas d'impact significatif en matière d'accroissement de leurs propres

revenus, puisque les éventuels gains liés au crédit passent directement dans le budget familial, sous contrôle des hommes.

Enfin, le système de crédit mis en place, extrêmement centralisé et où les décisions d'octroi, comme la gestion des ressources globales, sont le fait de l'ONG (et non des bénéficiaires), celles-ci n'y ont que peu gagné en termes de responsabilité et de contrôle des ressources.

Néanmoins, il apparaît indispensable d'adapter les modalités du crédit au public spécifique des femmes. L'évaluation du projet « AFRIQUE 2000 » de l'ACDI le montre bien: ce projet, qui repose sur des lignes « femmes » mises à la disposition d'institutions de crédit sans en changer le fonctionnement, connaît une faible utilisation des ressources octroyées (32% en deux ans) « du fait de la grande prudence des responsables à attribuer les crédits aux femmes » (défiance des hommes, qui composent les organes de décision de ces institutions). Il semble donc difficile dans ce cas de toucher les femmes si le pouvoir de décision reste aux mains des hommes¹⁰.

Le projet n'a pas non plus permis une plus grande participation des femmes aux instances de décision. Certes, le projet en était encore, lors de l'évaluation, à une phase de « jeunesse », mais les femmes restent trop souvent considérées comme des clientes, et non comme des acteurs capables de participer à la gestion.

L'étude en question souligne par ailleurs le besoin d'études d'accompagnement, pour évaluer l'impact économique et social du crédit sur les femmes.

D'autres projets, qui s'appuient sur les structures préexistantes en en développant le potentiel de gestion (et de pouvoir), peuvent donner de meilleurs résultats. Ainsi, le projet « crédit aux femmes » mené en Casamance par la Coordination des organisations rurales du Département de Bignona -COORD/B- présente des caractéristiques différentes. Les modalités du crédit ont été discutées et établies avec les femmes et négociées avec les hommes de l'organisation. Le projet s'appuie sur les groupements féminins préexistants, qui décident de l'octroi des crédits -qui peut en bénéficier - et assument la responsabilité collective du remboursement. Le libre choix de l'usage du crédit, de même que l'implication des bénéficiaires dans la gestion du système, ont donné jusqu'à présent des résultats très encourageants en terme de remboursement, tout en permettant une réelle valorisation des femmes concernées. Déjà, le besoin se fait

¹⁰ Même s'il faut admettre qu'il faut souvent avoir l'accord préalable des hommes pour engager une action en faveur des femmes en Afrique [Guéneau, 1993].

sentir d'une structuration spécifique des femmes au sein de l'organisation paysanne (mixte), dans laquelle les femmes joueront un rôle fondamental en terme de contrôle et de responsabilité [Guéneau, 1994].

Le crédit permet de diversifier et d'augmenter le revenu

Le crédit aux activités économiques devrait permettre une augmentation du revenu. Cette évidence semble se vérifier, dans un certain nombre de cas où des études d'impact ont pu avoir lieu.

Les études réalisées en Guinée [Siani, 1993] montrent par exemple que le crédit a permis de diversifier les activités: alors que 61% des emprunteurs de première année n'exerce qu'un seul type de commerce, ils ne sont plus que 30% en troisième année.

Le crédit rural a également permis de réduire la chaîne d'intermédiaires pour l'approvisionnement des commerces (23% des cas à Coyah, 18% à Téliélé), et de passer au commerce de gros, avec en particulier le passage de femmes, normalement détaillantes, au stade de grossistes. Les intéressés ont pu augmenter leurs fonds de roulement, de 142% en moyenne. L'ampleur de l'augmentation du capital s'explique car les emprunteurs disposaient au départ de très peu de fonds propres.

Un autre impact du crédit a été l'augmentation des surfaces cultivées, par l'investissement des gains produits par une activité financée par le crédit dans la production agricole (achat de main d'oeuvre) (5,5% des emprunteurs de Coyah, caisse urbaine, 20% des emprunteurs de Téliélé, caisse rurale, avec des augmentations de 100 à 200% des surfaces). Notons que les personnes enquêtées, des femmes Soussou, financent une partie importante de la production agricole de leurs maris, et qu'avec l'octroi du crédit, elles donnent plus; mais il leur est difficile de connaître l'utilisation de l'argent, car elles ne sont pas informées de la façon dont travaillent leurs époux.

Dans le cas d'activités artisanales, la création d'emplois (dans 12% des cas) et des investissements dans des équipements productifs (dans 14% des cas) est également le fait du crédit.

Enfin, les crédits de contre-saison (maraîchage) ont permis d'augmenter les surfaces cultivées (dans 100% des cas), et l'utilisation d'engrais (multipliée par 13,8). L'augmentation de la production a également permis la vente directe à Conakry, dans 25% des cas, entraînant une augmentation des bénéfices de 10%.

Néanmoins, on ne saurait sous-estimer l'influence du contexte économique global et local, et écologique pour la production agricole, sur la rentabilité de l'investissement réalisé et donc sur l'augmentation du revenu.

Ainsi, en Guinée, la période de soudure entraîne une réduction de l'activité commerciale, et une baisse des prix de vente (donc des bénéfices et des revenus) de 10%. La région de Télimélé, bien que bénéficiant de conditions agro-écologiques favorables à la production maraîchère, a vu celle-ci être abandonnée du fait des difficultés de commercialisation liées à l'enclavement, et le remboursement des crédits a entraîné la décapitalisation des emprunteurs/euses.

En République Dominicaine, les « micro-entreprises » ont connu, comme toute l'économie, un coup d'arrêt après les élections présidentielles (controversées) de 1993, et les ventes de tous les commerces ont connu un fort ralentissement: des retards sont apparus dans le remboursement de crédits opérés jusque là sans problème. Et une sécheresse ou une attaque sur les cultures peuvent rendre très aléatoires l'augmentation de revenu attendue, de même que des politiques nationales contraires (importations massives au moment des récoltes qui entraînent des chutes de prix).

Les crédits à l'habitat ou à d'autres objets « sociaux » ne répondent pas aux mêmes critères: ils supposent une capacité de remboursement indépendante. C'est d'ailleurs pourquoi nous n'incluons pas dans cette catégorie certains crédits dits « non-productifs » comme les crédits de soudure, dont la rentabilité à court terme peut être extrêmement élevée¹¹ [Gentil-Fournier, 1991].

Plus d'égalité par le biais du crédit ?

Au delà de l'accès au crédit, il convient donc de s'intéresser également à son impact dans les relations de genre. En effet, si l'accès au crédit permet de couvrir les besoins « pratiques » des femmes, il est également important de vérifier son impact sur les besoins

¹¹ Ainsi, au Honduras, un petit producteur de café doit, à la soudure, vendre sur pied une partie de sa production pour une valeur 4 fois moindre que les prix du marché à la récolte, alors que son crédit correspond à un engagement « moral » de vendre le reste de sa production à son créditeur, à un prix également peu favorable [Teyssier-Fournier, 1991]. La même situation se retrouve dans d'autres contextes, comme au Burundi [Fournier & al, 1993]. L'utilisation « sociale » du crédit pour l'achat de biens alimentaires ou des dépenses de santé, peut donc être hautement « rentable ».

« stratégiques » des femmes, leur revalorisation et l'accès à plus de pouvoir.

Deux aspects nous semblent intéressants: la place des femmes dans les structures financières, aux postes de responsabilité d'une part, et les changements occasionnés par l'accès au crédit dans le rôle et la place respective des femmes et des hommes dans la famille et dans la société d'autre part.

Les femmes sont peu présentes aux postes de responsabilité

La place de représentant des bénéficiaires varie selon les divers types de systèmes financiers, et le type de relations s'établissant entre l'institution financière et les emprunteurs. Certains systèmes reposent sur des principes mutuels (COOPEC, certains systèmes de crédit solidaire), d'autres sur des réseaux de solidarité pré-existants (tontines, associations traditionnelles ou paysannes), d'autres enfin reposent sur une relation de « clientèle » plus classique (système bancaire, banquiers ambulants, usuriers).

Ces derniers ne permettent pas l'accès des femmes aux postes de responsabilité, leur objectif n'étant pas de permettre la participation. Il s'agira au plus de vérifier la possibilité que des femmes accèdent à des postes de responsabilité dans le cadre de relations salariales. Force est de constater que ces dernières sont peu présentes, du fait entre autres des différences constatées en terme d'éducation, au niveau national¹². Par ailleurs, la sélection du personnel repose sur des critères de compétences techniques déjà acquises. Ainsi, le Projet de Crédit Rural de Guinée n'a pu, lors de sa dernière session de recrutement, retenir de femmes, du fait de la faible proportion de candidates (moins de 20%); celles-ci n'ont pas réussi à passer l'épreuve des tests de base élaborés pour la sélection. Les institutions de type bancaire n'ont souvent pas les moyens d'adopter une politique de formation interne qui permettrait des recrutements à bas niveau où hommes et femmes auraient les mêmes chances (coût de l'investissement en formation, perte de compétitivité).

La plus faible participation des femmes dans certaines formes « autonomes » (banquiers ambulants, usuriers) provient avant tout de la plus faible capacité économique des femmes. Quelques cas existent néanmoins, qui montrent qu'il s'agit moins de compétence, que de statut économique. En effet, l'univers des femmes n'est pas un tout homogène, et les phénomènes de différenciation sociale et

¹² Voir note 1.

économique jouent de la même façon que pour la population masculine.

De façon générale, l'activité financière présente pour les femmes les mêmes contraintes que toute autre activité « formelle » (emploi permanent), continue et exigeante en temps: la disponibilité, à mettre en relation avec la charge de travail domestique et les obligations liées à celui-ci, ainsi que l'acceptabilité de la présence de femmes par leurs « collègues » hommes.

En ce qui concerne les systèmes « participatifs » où les postes de responsabilité sont le résultat d'élection, la question se pose en outre de la représentation des femmes à ces instances. Les COOPEC sont en ce sens caractéristiques de la situation la plus courante: même si le sociétariat féminin est important (il dépasse dans certains pays, la moitié du sociétariat total), la représentation des femmes reste marginale, allant de 4 à 20% en Afrique, de 11 à 44% en Amérique Latine¹³. L'expérience déjà mentionnée du projet « Afrique 2 000 » le confirme, constatant l'absence de participation des femmes aux instances dirigeantes malgré un programme spécifique d'accès privilégié aux crédits.

Plusieurs facteurs sociaux peuvent expliquer cette situation: manque de confiance des femmes, manque de disponibilité pour assurer les mandats électifs, non-acceptation par les hommes de voir des femmes accéder aux responsabilités, etc.

Pour pallier cette situation, certains projets mettent en place des systèmes de quotas, avec un ou deux postes électifs « réservés » aux femmes (Crédit Rural de Guinée -IRAM-, Caisses Villageoises de Sissili -CIDR-). Outre l'incertitude sur la pérennité de telles pratiques, dont on a vu les biais dans le système éducatif Nord-Américain et la remise en question de plus en plus fréquente, celles-ci nous amènent à plus de questions que d'affirmations, en l'absence d'études approfondies sur ce thème.

On constate que souvent, les femmes élues ne sont que des « femmes-alibi ». Quel est leur droit réel à la parole, leurs avis sont-ils pris en considération? Et quels sont les facteurs qui permettent l'émergence d'une véritable représentativité des femmes, et la défense de leurs intérêts?

L'accès à des postes électifs de responsabilité entraîne-t-il des changements dans les relations entre hommes et femmes? Comment les femmes vivent-elles les responsabilités pour lesquelles elles ont

¹³ 4% au Burkina Faso, 11% au Costa Rica, 19 à 22% au Malawi, au Nigéria, en Afrique du Sud, et à Kingston, 29% au Honduras, 44% en Colombie [WOCCU, 1994].

été choisies (en termes pratiques -nouvelles obligations-, et en termes stratégiques -auto-estime, combativité pour défendre « les femmes »-), comment leurs époux/parents masculins vivent-ils cette situation, y a-t-il changement dans les relations (en terme de considération) au sein de la famille et dans la société?

Par ailleurs, les femmes élues tendent à se « recruter » parmi les personnes bénéficiant déjà d'un statut social supérieur. C'est là toute la problématique du « leadership » où l'on constate que ce sont souvent les mêmes personnes qui assument diverses responsabilités dans les organisations. Ces élues ne seraient en ce cas pas forcément représentatives des « femmes » et de leurs problèmes particuliers, dans la mesure où leur propre statut les éloignent des contraintes « normales » de celles-ci (différenciation sociale entre femmes). De ce fait, elles ne seraient pas en position de se faire l'écho de l'opinion des femmes sur le crédit et ses modalités de gestion.

Des études complémentaires, permettant de mieux étudier la composition sociale des instances élues, seraient nécessaires pour disposer d'analyses plus fines. Ces études devraient tenir compte des différents contextes sociaux des populations concernées, toutes ne répondant pas aux mêmes critères de relations sociales. Elles ne font malheureusement pas partie de la plupart des projets de crédit, ni des priorités des bailleurs de fonds internationaux.

Dans un premier temps, on peut néanmoins poser cette procédure, certes « forcée », comme étant nécessaire et utile (projets menés par l'IRAM ou le CIDR). On peut même aller plus loin et proposer que la représentation des femmes soit proportionnelle au sociétariat féminin, mais cela ne pourrait se faire que dans un deuxième temps, lorsque l'intérêt de la présence de femmes dans les instances de représentation aura été démontré aux sociétaires hommes afin de ne pas heurter les coutumes, et aux instances financières.

Le crédit aux femmes, facteur de développement et de changements sociaux.

Le crédit semble être un instrument potentiel d'émancipation féminine, par le biais du développement de leurs activités économiques et donc leurs revenus. Néanmoins, cette hypothèse demande d'être approfondie, car de nombreuses questions restent sans réponse.

La première concerne l'augmentation des revenus et leur utilisation. Même si certaines études tendent à confirmer l'impact économique positif du crédit (ci-dessus), il existe également d'autres cas

où l'on constate une décapitalisation des emprunteurs pour le remboursement de leur crédit, phénomène qui serait plus marqué chez les femmes, plus sensibles aux pressions sociales et à leur réputation.

L'accès au crédit peut être un moyen d'augmenter le revenu des femmes, mais peut aussi signifier une surcharge de travail si la femme doit, outre ses activités domestiques « normales », se consacrer en sus à une activité économique nouvelle ou développer celles qu'elle réalise déjà. Un crédit ciblé sur les femmes (pays Dogon au Mali, CIDR) a eu pour conséquence, avec la dévaluation du Franc CFA, l'accroissement de l'activité féminine dans des domaines autrefois plutôt masculins, soit que les hommes aient moins de ressources à y consacrer faute d'accès au crédit, soit que les revenus de ces activités aient diminué au point de les désintéresser¹⁴. L'accès au crédit ou des revenus additionnels peuvent signifier l'émancipation des femmes, qui seraient moins dépendantes de leurs époux, mais également son contraire, avec un accroissement de leurs obligations « traditionnelles » (cas des femmes Soussou de Guinée, ou des femmes de République Dominicaine déjà mentionnés).

Les facteurs culturels jouent un rôle prépondérant sur les résultats, en terme de besoins stratégiques, obtenus par le crédit. Ceux-ci seront d'autant plus importants qu'il y a répartition des charges entre hommes et femmes, et où chacun gère « son » budget. En effet, si les ressources des femmes sont de toutes façons gérées par les hommes, le crédit permettra une amélioration dans les conditions de vie familiale, mais pourra plus facilement entraîner une augmentation de la charge des femmes, sans impact sur leur émancipation. Le choix d'un projet « ciblé sur les femmes » ou non doit donc tenir compte de ces facteurs, et une analyse préalable à l'action est donc nécessaire.

Au delà de la simple augmentation du revenu (mais c'est déjà beaucoup), il s'agit de comprendre l'impact de celle-ci sur les relations entre hommes et femmes. Un changement conjoncturel dans la répartition des charges est-il en train de devenir structurel? et s'accompagne-t-il de « compensations » en terme de pouvoir de décision au sein de la famille, sur les revenus? Il faut se rappeler que la situation économique de nombreuses familles du Tiers Monde se dégrade, que les revenus s'amenuisent (diminution structurelle des cours mondiaux sur les produits agricoles, concurrence internationale accrue), que l'émigration qui éloigne durablement les hommes est aujourd'hui un phénomène général et perma-

¹⁴ Communication verbale, CIDR

ment. Au Mozambique, les femmes de mineurs qui s'expatrient pour travailler en Afrique du Sud restent soumises aux décisions de leurs époux, et sous contrôle de sa famille: elles se trouvent donc dans l'impossibilité de prendre des initiatives économiques.

Il faut approfondir la connaissance de la problématique « femmes et crédit »

Au delà d'une préoccupation « opportuniste » de faciliter l'accès des femmes au crédit, on voit bien que cette problématique dépasse le niveau des statistiques (répartition des crédits selon le sexe)¹⁵.

L'accès des femmes au crédit a un impact sur le développement économique, en dynamisant les activités productives et commerciales au niveau local [SIANI, 1993], tout en diminuant le chômage et le sous-emploi. Les revenus générés par les femmes s'investissent en priorité dans la reproduction de la force de travail (alimentation, éducation, santé), et se traduisent par un mieux-être de la famille dont l'impact ne se fera sentir qu'à long terme, mais qui est néanmoins fondamental en terme de développement « social ».

Le crédit peut également entraîner des changements dans leur statut social par rapport aux hommes, tant en ce qui concerne l'accès aux postes de responsabilité, que l'évolution des relations au sein des familles.

D'autres expériences montrent que des évolutions peuvent intervenir, de façon plus directe, dans le statut des femmes au sein de la « communauté féminine », lorsque le crédit finance et entretient des relations sociales préexistantes, que ce soit par le « détournement » de tout ou partie du crédit, ou lorsque l'objet du crédit est explicitement « social » (cas des crédits ouverts, utilisés pour des fêtes familiales ou religieuses) [Ndione, 1992].

De nombreuses hypothèses restent à vérifier, et demanderaient des études complémentaires. Celles-ci ne peuvent être qu'historiques, socio-anthropologiques et comparatives, les facteurs propres au milieu étant déterminants dans les possibilités d'évolution des relations de genre.

¹⁵ Lesquelles, d'ailleurs, ne sont pas toujours disponibles: un grand pas serait franchi si cette information était systématiquement collectée.

Bibliographie

- Baulier, Corrèze, Le Bissonnais, Ostyn, *Les tontines en Afrique, rôles et évolution*, Notes et Etudes N° 12, CCCE, 1988.
- Corrèze, A *Evaluation de l'intégration des femmes dans quelques projets ayant bénéficié de financements de la Coopération Française*, IRAM, 1993.
- Deslauriers, L. & Eteki, M.L. *Accès des femmes au crédit Afrique 2000, Evaluation à mi-parcours*, ACIDI, 1990.
- Dom, C Kafo Jiginew *Caisses d'épargne et de crédit en zone Mali-Sud Etude du sociétariat féminin*, rapport de mission d'étude, ULB-SOS Faim, 1993
- Fournier, Y. & Teyssier, S. *Apoyo a la definición de una estrategia de desarrollo para FEDECACES*, IRAM, 1991
- Fournier, Y., Doligez, F., Ngenzebuhoro, N. & Ntavyo, P. *Etude sur le financement rural. Systèmes financiers et développement rural au Burundi*, IRAM, 1993.
- Gentil, D. & Fournier, Y. *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers? Epargne et crédit en Afrique*, SYROS, 1993.
- Gentil, D. & al *Les banquiers ambulants et la banque tontinière Opération 71 au Togo et au Bénin*, IRAM, 1992.
- Grameen Bank Statistiques 1994
- Grooso-Le Stum, P. *Un regard sur la Grameen Bank au Bangladesh*. Rapport de stage de DESS, Sorbonne, 1992.
- Guéneau, M.C. *Appui aux initiatives décentralisées d'épargne-crédit en faveur des femmes*. Mission de suivi et d'évaluation des premiers résultats, IRAM, 1994.
- Henry, A., Tchente, G.H., Guillerme Dieumegard P. *Tontines et banques au Cameroun; Les principes de la Société des Amis*, Kartala, 1991.
- Longwe, Sara Hlupekile *La sensibilité en matière de « gender »: l'élément qui manque aux projets de développement du Tiers Monde*, GADU, 1991.
- Lelard, M. *La tontine. Pratiques informelles d'épargne-crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, AUPELF, 1990.
- Meillassoux, C. *Compte rendu de l'entretien avec Claude Meillassoux autour du document Animation Féminine au Niger* (mimeo), IRAM 1977.

- Moser, C *Gender planning in the Third World: meeting practical and strategic gender needs*, World Development, Vol.17, N°11, p. 1799-1825, 1989
- Ndione, SE. *Le don et le recours, ressorts de l'économie urbaine*, ENDA, DAKAR, 1992.
- Pairault, T. *Approches tontinières: de la France à la Chine par la Cochinchine et autres lieux*, Etudes chinoises IX N°1, 1990.
- Siani, L. *Evaluation des effets économiques du crédit rural de Guinée*, IRAM, 1993.
- Teyssier, S. *Financements formels et informels à Maputo: analyse et propositions pour le développement des activités économiques et agricoles à la périphérie de Maputo*, Cimade, 1992.
- Teyssier, S. *Programa FAO-MUDE para la integración de la mujer campesina en la producción de alimentos y la generación de ingresos? Informe de consultoría al componente de crédito*, IRAM, 1994.
- Teyssier, S. & Fournier, Y. *Propuesta para un proyecto experimental de crédito rural solidario. Informe de consultoría en apoyo a AHPROCAFE*, IRAM, 1991.
- WOCCU Statistiques recueillies à l'occasion du Symposium International sur les femmes et les coopératives d'épargne et de crédit (mimeo), Cork, 1994

ANETTE GOLDBERG-SALINAS

FEMINISME ET POLITIQUE AU BRÉSIL DEPUIS 1975: UN ENCHEVETREMENT PROBLÉMATIQUE

En 1975, ce fut dans une conjoncture nationale extrêmement agitée et prometteuse que les femmes apparurent sur la scène politique brésilienne, s'assumant comme « féministes », après quatre décennies d'invisibilité. L'institution par les Nations Unies de l'Année Internationale de la Femme, inaugurant la Décennie de la Femme apporta une chance inattendue et inédite aux femmes brésiliennes insatisfaites soit de la dictature militaire, soit de certains aspects des rapports de sexe, soit des deux. Cette initiative, étant couverte par un organisme international, eut l'effet d'élargir le champ des possibilités -extrêmement restreint et limité au cours des années précédentes- pour l'intervention publique des femmes.

C'est ainsi que l'Année Internationale de la Femme fut d'abord à l'origine du Mouvement Féminin pour l'Amnistie (MFA), fondé en avril 1975 par des femmes mobilisées en tant qu'épouses ou mères d'individus victimes de la répression politique.

Mais le fait nouveau et intéressant de cette même année fut que d'autres femmes -sans mettre en avant d'abord leur statut d'épouses et de mères de famille- aient profité de l'occasion fournie par l'Année Internationale de la Femme pour organiser, sous le patronage de l'ONU et de l'Association Brésilienne de Presse (ABI), une « Semaine de Recherches sur le Rôle et le Comportement de la Femme Brésilienne » (30 juin au 6 juillet 1975).

A Rio de Janeiro et à Sao Paulo, au début des années 70, des groupes de femmes se réunissaient déjà de façon informelle et sans

avoir établi de liaison entre eux jusqu'à ce que la perspective commune de tirer profit de l'Année Internationale de la Femme leur ouvrit la possibilité de se rencontrer pour promouvoir un événement féministe au Brésil.

L'intitulé académique et, par conséquent, « neutre » couvrit donc une série de conférences et de débats portant sur plusieurs aspects de la situation de la femme, qui se déroulèrent pendant une semaine -du 30 juin au 6 juillet 1975- dans l'auditorium de l'Association Brésilienne de Presse (ABI) en plein centre de Rio de Janeiro. Parmi les conférenciers se trouvaient des personnalités des deux sexes en tant que spécialistes de divers domaines: des journalistes, des écrivains, des sociologues, des psychologues et des psychanalystes, des économistes, des avocats et des juristes, des médecins, des enseignants et des éducateurs. Leurs interventions portèrent sur la situation juridique de la femme au Brésil, sur le travail féminin, sur les aspects psychiques et physiologiques de la femme, sur l'éducation et les rôles sexuels, sur l'image de la femme dans les arts et les moyens de communication.

L'initiative eut un succès inattendu pour ses organisatrices qui, craignant la répression, restaient dans les coulisses, n'apparaissant sur scène à tour de rôle que pour occuper une place à côté des représentants de l'ONU et de l'ABI, les maîtres des cérémonies.

« Le premier jour de la rencontre, un lundi, il y avait 40 spectateurs en moyenne, mais ce chiffre a augmenté tous les jours et on a compté 300 personnes dans la séance de clôture. Le mercredi une fille qui faisait partie du public et que je n'ai plus jamais revue a suggéré que nous organisions des réunions de femmes uniquement, un peu avant et après les conférences, pour parler de nous. Nous avons demandé une autre salle à l'ABI et à partir du jeudi nous avons commencé à nous réunir deux heures avant l'heure prévue pour la conférence. Le dimanche nous nous sommes réunies plusieurs heures avant la séance de clôture pour préparer un manifeste; cela a été passionnant car on ne faisait plus ce genre de chose depuis 1964. Alors, tout d'un coup, on entendait quelqu'un qui semblait avoir de l'expérience en mobilisations étudiantes et qui voulait organiser, qui proposait la formation de groupes, etc.; et ensuite il y en avait une autre qui parlait plus fort et qui avait d'autres propositions relatives aux femmes(...). Je ne sais pas s'il y avait des gens avec d'autres intentions, mais on a parlé que de femmes dans cette réunion. L'élaboration du manifeste a été très amusante, même si le résultat a été un texte qui est une salade où on parlait de tout. Moi qui n'avais jamais participé aux mouvements étudiants, qui n'avait pas d'expérience de réunions et d'organisation, qui était seulement allée à

des assemblées et des meetings, j'ai trouvé très agréable de l'écrire. (...) Je vois cette période comme quelque chose de bien pour moi, j'étais sur la voie de la concrétisation du militantisme rêvé aux Etats-Unis en 1972. »¹

Un autre témoignage éclaire, cependant, d'autres aspects de ces journées auxquelles les féministes brésiliennes se réfèrent comme « la Semaine de l'ABI »:

« Cela a été une apothéose, un succès inattendu et je ne sais pas pourquoi, d'ailleurs. Je ne sais pas si les gens éprouvaient vraiment un problème de la condition féminine ou si la situation générale était si étouffante que tout le monde voulait profiter de n'importe quel espace pour respirer, ou encore si c'était les deux ensemble; le fait est que la semaine a été très réussie. Dans le groupe des organisatrices il n'y avait qu'une fille qui manifestait des préoccupations politiques, tout le reste était féministe. Mais à l'ABI sont venues des militantes d'organisations politiques de la gauche, pour tirer profit de cet espace. Lorsque l'idée de formaliser un groupe est apparue, le débat sur le nom à adopter a immédiatement révélé quelques problèmes: plusieurs femmes ne voulaient pas qu'on emploie le mot « féministe » puisqu'il était assimilé à « *sapatão* ». Même si cela peut paraître incroyable aujourd'hui, l'homosexualité était un sujet tabou à l'époque, on ne pouvait pas en parler. »²

La Semaine de l'ABI se déroula donc sous la protection totale de l'ONU, qui avait obtenu du gouvernement des garanties comme quoi personne ne serait détenu, pourvu que tous les intervenants aient fait attention à ne pas commettre des « excès » et ne pas dépasser dans leurs interventions le cadre des problèmes de la femme et de la situation féminine. La limite était nette: il ne fallait pas critiquer le régime.

La semaine fut close par la lecture d'un document élaboré dans les réunions parallèles aux conférences et qui reçut sa forme finale le dernier jour, fruit des discussions de 80 femmes réunies pendant cinq heures. Ce texte contient une première partie analytique, qui résume les conférences, suivie des conclusions suivantes:

¹ Entretien réalisé en septembre 1983.

² Entretien réalisé en septembre 1983. Le terme « *sapatao* », qui signifie grande peinture, désigne une femme lesbienne.

1°) La lutte pour la libération de la femme ne doit pas être séparée de la lutte pour la libération de l'être humain en général.

2°) Le premier pas sera la prise de conscience par la femme de sa position dans la réalité socio-économique où elle vit, ce qui rend nécessaire un grand travail de rééducation.

3°) Pour cela il faut que les femmes s'organisent et puissent manifester librement leur pensée, dans un front élargi pour discuter, revendiquer et se lancer dans un programme d'actions concrètes.

4°) Ce programme d'actions concrètes suppose comme tâche minimale la formation de groupes pour la discussion, l'étude et la prise en charge de leurs problèmes concrets.

Dans cette Année Internationale de la Femme nous rejoignons tous ceux qui luttent contre les formes d'oppression et de discrimination dans le monde entier.

Propositions:

1. Nous proposons la création d'un Centre de Développement de la Femme Brésilienne obéissant à la structure suivante:

a) un centre d'étude, de réflexion, de recherche et d'analyse;

b) un département d'action communautaire pour traiter concrètement au niveau local les problèmes de la femme.

L'objectif principal du Centre sera de combattre l'aliénation de la femme dans toutes les couches sociales où celle-ci pourrait exercer un rôle irremplaçable, mais pas encore assumé jusqu'à présent, dans le processus de développement.

Notre première étape d'action sera l'acquisition d'un local, l'élaboration des statuts, la légalisation juridique, et le soutien du plus grand nombre de femmes à qui nous demandons d'adhérer.

2. Nous avons pris la décision de créer un journal qui aura pour but de véhiculer et de diffuser les problèmes réels de la femme, visant à créer une conscience nationale de sa condition.³

Cet événement fut à l'origine de la fondation du Centre de la Femme Brésilienne (CMB) à Rio de Janeiro, considéré comme la première association « neo-féministe » brésilienne. Le CMB vit le jour grâce à un financement obtenu auprès de l'ONU et c'est donc à l'Année Internationale de la Femme que l'on doit la fondation de groupes dits féministes à Rio de Janeiro, à Sao Paulo et dans d'au-

³ Boletim do Centro da Mulher Brasileira, I(1), janvier 1976: 3-5.

tres régions du Brésil, ainsi que la possibilité de diffusion de deux journaux édités par des groupes de femmes, *Brasil-Mulher* (1975-1979) et *Nós-Mulheres* (1976-1978), alors que les organisations étaient interdites et la presse d'opposition était lourdement censurée.

Il faut noter que si le Brésil envoya une représentation officielle à la Conférence Mondiale de l'Année Internationale de la Femme au Mexique, en juillet 1975, le gouvernement ne jugea pas nécessaire de formuler une politique globale proprement dite à l'échelle nationale qui aurait eu pour but d'atteindre les objectifs pour la Décennie fixés dans les recommandations approuvées par cette Conférence. D'ailleurs, l'absence totale de priorité accordée par la politique nationale à une « question de la femme » fut pleinement admise et confirmée dans les réponses fournies par le gouvernement brésilien au questionnaire de l'ONU à propos de l'implantation nationale du Plan Mondial d'Action de la Décennie de la Femme dans la période 1975-1978:

« (...) les stratégies globales et les mécanismes d'action n'ont pas été considérés nécessaires puisque la position de la femme dans la société brésilienne est en train d'évoluer naturellement, dans le processus global de développement. Avec le déroulement du développement économique et le développement intellectuel qui en est la conséquence, les différences de traitement de l'homme et de la femme en ce qui concerne les fonctions sociales s'atténuent et se réduisent. Il s'agit de l'évolution naturelle qui mettra un terme aux préjugés encore existants dans le monde presque entier... »⁴

Or, même s'il faut les comprendre dans le cadre des conséquences directes de cette optique de développement et de modernisation exposée ci-dessus, il est très important de tenir compte du fait que l'état autoritaire autorisa ou prit lui-même les initiatives énumérées par la suite, ayant trait à la situation des femmes:

1/ Présentation au Congrès d'un **Projet de Nouveau Code Civil** en décembre 1975, qui marqua le début d'un long chemin d'amendements et débats qui devait durer plus de dix ans. Fruit du travail d'une équipe de juristes coordonnée par un éminent professeur de l'Université de São Paulo, le texte original modifiait certains aspects discriminatoires du Code Civil de 1916 qui attribuait à la femme mariée le statut d'infé-

⁴ *Questionnaire de l'ONU. Réponses du Gouvernement Brésilien, 1979. Cité et commenté par Carmen Lucia de Melo Barroso (org.), Mulher, Sociedade e Estado no Brasil, São Paulo, Brasiliense, 1982: 11.*

rieure. Cependant, la « direction » (terme remplaçant la notion de « chef ») de la société conjugale demeurait une responsabilité de l'époux.

2/ Mise en place d'une **Commission Parlementaire Mixte d'Enquête (CPI) sur la situation de la femme** dans la société brésilienne. Proposée par le sénateur d'opposition Nelson Carneiro (MDB-RJ), la CPI de la Femme siégea au Congrès National entre avril et septembre 1977, ayant comme rapporteuse la députée de la coalition gouvernementale Lygia Lessa Bastos (ARENA-RJ) -alors unique parlementaire du sexe féminin au niveau fédéral- et comme membres 11 sénateurs (8 de l'ARENA et 3 du MDB) et 11 députés (6 de l'ARENA et 5 du MDB)⁵.

Dans le cadre de cette CPI de la Femme dont le texte de convocation appelait au débat sur les « recherches scientifiques sur la situation de la femme » et sur « l'Année Internationale de la Femme », avec la mention « féminismes et autres mouvements extravagants à part », il y eut 20 réunions au cours desquelles 39 témoignages bien hétérogènes furent présentés par des femmes qui, pour la plupart, jugèrent nécessaire de s'identifier comme « féministes » ou « anti-féministes »⁶. Ainsi furent entendues des avocates, des journalistes, des artistes et des femmes chercheurs. La CPI de la Femme recommanda au Président de la République la création d'un Ministère ou d'un Secrétariat d'Etat pour les questions de la femme et des mineurs.

3/ Présentation d'un **Projet de Réforme de la Consolidation des Lois du Travail (CLT)** par le Ministère du Travail. Ce projet, qui fut soumis au Congrès, débattu et amendé plusieurs fois depuis, jusqu'en 1984, proposait des mesures d'égalité des sexes dans le travail -la suppression de l'interdiction du travail de nuit et dans certaines branches de la production considérées dangereuses ou insalubres pour les femmes, ainsi que de la prohibition de les embaucher pour des heures supplémentaires-. Il proposait aussi que tout contrat de travail contenant des clauses discriminatoires fût considéré

⁵ En 1965 le gouvernement militaire supprima tous les partis existants et limita les possibilités de représentation politique à deux grandes formations: la Aliança Libertadora Nacional (ARENA), soutien de la dictature et le Movimento Democrático Brasileiro (MDB), opposition officielle.

⁶ Voir à ce propos Albertina de Oliveira Costa, *Política Governamental e a Mulher*, São Paulo, Nobel/Conselho Estadual da Condição Feminina, 1985: 61-2.

nul mais, toutefois, il gardait le caractère protectionniste de la législation de 1943 par rapport à la fonction procréatrice et au rôle maternel des femmes.

4/ Annonce du **Programme de Prévention de la Grossesse à Risques (PPGAR)** rendu public en juillet 1977, provoquant d'innombrables débats et controverses. Ce programme ne vit jamais le jour. Officiellement destiné à informer les mères de famille sur les risques de la grossesse, à réduire les taux de mortalité maternelle et infantine et à prévenir les malformations congénitales, il fut dénoncé par les représentants de certains secteurs sociaux et en particulier condamné par l'Eglise comme un programme de contrôle de la natalité.

Pour clore cette liste, il faut dire un mot sur la Loi du Divorce promulguée en juin 1977, après quelques années de démarches autour d'un projet présenté par l'ex-député (alors devenu sénateur) Nelson Carneiro (MDB). Il est intéressant de constater que l'approbation de ce projet -qui ne mobilisa jamais des masses ni en sa faveur ni contre lui- refléta certains aspects de la modernisation de la société. La loi ratifia ce qui, d'une certaine façon, était déjà acquis dans les moeurs, à savoir le changement des mentalités en ce qui concerne l'indissolubilité du mariage. Le divorce -coûtant cher- ouvrit surtout à des couples de la bonne société la possibilité de légaliser et de « blanchir » leurs liaisons et permit aux femmes seules séparées d'échapper au stigmate qui les empêchait de trouver un nouveau compagnon et de refaire leurs vies affectives.

Une Périodisation: les intérêts stratégiques des féministes et les besoins politiques des hommes

Les initiatives du gouvernement militaire à l'égard de la situation des femmes semblent avoir eu un effet pervers sur le mouvement féministe naissant. Car le gouvernement devint l'interlocuteur privilégié de féministes qui, paradoxalement, tout en étant des opposantes politiques par rapport aux « questions générales » de la société, finirent par centrer leurs pratiques en ce qui concerne les « questions spécifiques des femmes » autour de propositions qui émanaient du pouvoir établi et de projets dont la mise en application resterait sous le contrôle de ses représentants.

Sans clivages apparents au départ, entre 1975 et 1979 le mouvement de femmes adopta un féminisme « bon pour le Brésil » (= bon pour la gauche) en faisant partie du front de « luttes générales » s'opposant à la dictature. Cette période, qui correspondit au gouvernement du général Ernesto Geisel et que l'on peut caractériser comme de « décompression » politique, prépara l'avènement du gouvernement d'ouverture politique et de « transition démocratique » du général Joao Figueiredo (1979-1985).

Entre 1979 et 1981 le mouvement féministe assumait une nouvelle identité collective et choisit comme alliés et interlocuteurs les courants de la gauche considérés comme « bons pour le féminisme » (ceux qui acceptèrent la spécificité de ce mouvement et lui accordèrent la possibilité de s'organiser de façon indépendante). On vit apparaître à cette période le grand clivage entre le « mouvement féminin » (« de femmes » ou « des femmes ») et le « mouvement féministe » et la définition de nouvelles cibles considérées comme « **spécifiquement féministes** » telles que l'avortement, la violence, le corps et la sexualité, faisant partie de l'adoption de cette nouvelle identité collective.

Mais très vite, à Rio et à São Paulo notamment, avec l'apparition des nouveaux partis politiques légaux et devant la perspective d'élections en 1982, une partie de ce mouvement -des féministes engagées en priorité dans les « luttes des femmes »- se réconcilia en quelque sorte avec des militantes politiques adeptes d'une conception de « mouvement féminin » subordonné à des intérêts partisans et se regroupèrent autour de cibles susceptibles d'être atteintes par les voies parlementaires (modification de lois, approbation de certains projets considérés de l'intérêt des femmes)⁷.

En conséquence, dès 1982 s'accrut un partage des eaux entre les féministes qui privilégiaient la mise en place de pôles de représentation des femmes auprès des pouvoirs établis (avec lesquels un dialogue avait déjà été noué dans les années 70) à propos des « questions spécifiques des femmes », en vue d'obtenir des gains électoraux et d'occuper des espaces publics, et les féministes qui privilégiaient l'élargissement d'un mouvement de femmes en dehors des institutions, un mouvement qui soit acteur des transformations de la société.

⁷ En novembre 1982, eurent lieu des élections directes pour les gouverneurs de tous les états du Brésil, (pour la première fois depuis 1965), des élections municipales, des élections pour les sénateurs et pour les membres de la Chambre des Députés et des Assemblées Législatives.

La stratégie du premier courant devint celle d'un groupe démocratique de pression, s'efforçant d'élargir son audience et son impact, et, donc, d'acquérir une légitimité en tant que représentant du mouvement féministe pour gagner des espaces au sein de leur parti de façon à pouvoir ensuite, en cas de victoire électorale, faire valoir les engagements des candidat(e)s vis-à-vis de la « cause des femmes ». Les pouvoirs établis n'étaient plus seulement des interlocuteurs mais aussi un espace à conquérir.

Dans le second courant se trouvaient des féministes « autonomistes » et des féministes socialistes retranchées derrière des groupements politiques qui avaient moins de probabilités de bénéficier de victoires électorales importantes et d'occuper des espaces dans la nouvelle conjoncture qui s'annonçait. Leur stratégie consista à gagner sur le terrain idéologique, dans toutes les instances de la société (y compris dans leur sphère d'appartenance politique), de façon à s'étendre en tant que mouvement social et à imposer l'introduction des « questions spécifiques des femmes » dans les programmes de transformation de la société.

Ce courant se consacra souvent au double militantisme (pratiques diverses auprès des femmes des couches populaires et « entrisme idéologique » au parti) et à la mise en place de structures « alternatives » pour la prise en charge de certains problèmes vécus par les femmes quotidiennement, ayant plutôt trait à leur vie privée (violence, corps et sexualité). Les pouvoirs établis étaient, pour ce courant, des interlocuteurs fort redoutables; on craignait la récupération mais, surtout, on refusait de partir à la conquête d'espaces au sein des structures de pouvoir et d'abandonner la lutte pour une transformation qualitative des structures sociales.

Reflétant le partage des eaux du mouvement féministe, on retrouva dans cette période, bien que parfois avec une approche nouvelle et/ou approfondie, les cibles « travail féminin », « crèches », « socialisation et éducation discriminatoires », « Code Civil », « contrôle de la natalité » (désormais traitée de planification familiale), à côté des grandes cibles nouvelles qui furent, d'une part, la campagne nationale pour la légalisation de l'avortement et, d'autre part, la mise sur pied de structures de lutte contre la violence et de prise en charge des problèmes de la santé et de la sexualité.

Ces cibles nouvelles sont apparues à Rio et à São Paulo à peu près au même moment où l'opposition à la dictature se divisait de façon importante, de même que le « mouvement féministe »⁸. Pour

⁸ Dans d'autres états -notamment du Nord-Est et du Nord- où le PMDB continua d'être le grand front d'opposition qu'avait été le MDB (unifiant la lutte contre le PDS, parti

cette raison, il faut tenir compte non seulement du **choix des cibles prioritaires** fait par les courants féministes, mais aussi de la manière dont différents courants, en privilégiant parfois les mêmes cibles, définirent des stratégies et des tactiques différentes pour les traiter.

A partir de 1983 eut lieu le processus d'institutionnalisation de la parcelle plus visible du mouvement féministe brésilien. La période 1983-1984 fut marquée, pour ce courant féministe institutionnalisant, dans les régions où le PMDB, le plus grand parti d'opposition, avait conquis le gouvernement, par des efforts, d'une part, pour étendre son influence et gagner des espaces dans les structures du pouvoir politique et, d'autre part, pour que les organes administratifs prennent en charge un certain nombre de revendications et de pratiques féministes, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé féminine. Et comme cela créa un besoin en nouveaux cadres politiques et techniques, des féministes se virent confier des responsabilités politiques et des postes dans les instances administratives locales et régionales en tant que spécialistes des « problèmes des femmes ».

Ce phénomène de « cooptation » qui fut, d'ailleurs, généralisé en ce qui concerne les intellectuels oppositionnistes, souleva les critiques des secteurs ayant une conception de transformation sociale différente, basée sur la notion de participation des « mouvements sociaux » (populaires).

Néanmoins, en dépit des divergences et des critiques, en 1984 la campagne pour les élections directes pour la Présidence de la République parut, pendant quelques mois, redonner une unité aux féministes rassemblées autour du « Mouvement des Femmes pour le Suffrage Direct Tout de Suite », qui organisa des meetings dans toutes les villes importantes du pays, y compris un rassemblement géant dans la capitale. Encore une fois, il s'agissait pour les féministes appartenant aux différentes formations politiques de mobili-

du gouvernement regroupant les membres de l'ex-ARENA) et où le féminisme arriva plus tard, « importé » du Sud-Est ou de l'Europe, il y avait un désir plus fort d'indépendance politique et d'autonomie perçu dans le choix même des cibles privilégiées -la violence, le corps et la sexualité- qui y furent traitées avec beaucoup de hardiesse et d'originalité. Il se peut que le plus grand poids des traditions et des mentalités arriérées dans ces régions, rendant bien plus difficile le processus de libération même des femmes des couches économiquement privilégiées, en comparaison à leurs homologues du Sud-Est, explique que le féminisme y ait été un féminisme d'abord « pour elles-mêmes » -femmes discriminées, humiliées, sexuellement frustrées, battues, violées, assassinées- et ensuite « pour les autres » (les femmes des couches populaires, les ouvrières).

ser les femmes pour une « lutte générale » sur laquelle régnait un consensus de tous les secteurs opposés au PDS, le parti du gouvernement. Mais, une fois l'amendement voté, les réactions des différents secteurs de l'opposition devant leur impossibilité d'élire un Président de la République au suffrage universel dans l'immédiat, reflètent à nouveau les clivages politiques.

Il n'est pas possible de comprendre le déroulement de la vie politique brésilienne entre 1983 et 1985 -et, partant, les chemins suivis par le courant majoritaire du mouvement féministe- sans tenir compte de la situation ambiguë dans laquelle se trouvait le PMDB: d'une part, c'était le plus grand parti d'opposition à la dictature, réunissant y compris un grand nombre d'intellectuels dont la vie avait été affectée d'une façon ou d'une autre par le régime militaire; d'un autre côté, c'était un parti qui venait d'obtenir aux urnes le gouvernement de certaines régions importantes et avait un grand poids parlementaire, et qui devait, par conséquent, jouer selon les règles du jeu en vigueur, négocier, faire des compromis, modérer ses critiques et édulcorer ses idéaux, bref, construire une « Nouvelle République » pas aussi nouvelle que beaucoup de pémedédistes eux-mêmes l'auraient désiré.

En 1984 une caravane de 40 femmes du PMDB obtint de Tancredo Neves, l'éventuel futur Président de la République (qui devait être élu par un Collège Electoral en octobre), la promesse de création d'un organisme semblable au Ministère des Droits de la Femme qui existait en France à ce moment-là. Dans le contexte de négociations et de compromis qui préparèrent la légitimation politique de José Sarney (1985-1989), le vice-président qui devint Président de la « Nouvelle République » du fait du décès de Tancredo Neves, cette promesse fut tenue.

Le *Conselho Nacional dos Direitos da Mulher-CNDM* (Conseil National des Droits de la Femme) vit le jour en septembre 1985. Il s'agissait d'un organisme lié au Ministère de la Justice, ayant une autonomie administrative et financière, composé d'un Conseil Délibératif de 17 conseillères effectives et 3 suppléantes nommées par le Ministre de la Justice après consultation des « mouvements de femmes », d'un Conseil Technique avec des coordinatrices spécifiques pour chaque programme de travail -Violence, Constituante, Crèches (considérés comme les domaines prioritaires pour 1985), Education, Santé, Culture, Travail et Législation- et d'un Secrétariat Exécutif. Une bonne partie des « conseillères » étaient d'ex-militantes des groupes féministes de différentes tendances et on trouvait également, parmi les membres du corps technique, des féministes transférées au CNDM par mutation des organismes de la

Fonction Publique auxquels elles appartenait. Les buts du CNDM étaient ainsi explicités:

« Le CNDM a l'intention de s'affirmer comme un pôle générateur de questions qui visent à étendre et à renforcer notre lutte et jamais comme un organisme paralysateur d'initiatives et des travaux des groupes de femmes et des institutions déjà existantes et/ou de celles qui seront créées. (...) »

Pour l'exécution des programmes relatifs à chaque domaine d'action, les activités suivantes devront être réalisées, dans la mesure des besoins: campagnes dans les médias, production de matériaux audiovisuels, films, brochures, affiches, dossiers, tracts, séminaires, débats, rencontres, réunions régionales et nationales, intervention auprès des Commissions respectives à la Chambre des Députés et au Sénat, des Ministères, des Secrétariats régionaux et municipaux, propositions et participation auprès du pouvoir Exécutif dans la formulation de projets de lois, intervention systématique auprès des organismes nationaux et internationaux finançant des recherches, orientation et/ou formation de cadres spécialisés auprès des administrations et, notamment, des organismes gouvernementaux, soutien aux groupes de femmes existants ou futurs, développant des actions tournées vers les femmes dans les domaines prioritaires du CNDM. »⁹

Il est intéressant de noter que pour un certain nombre de féministes brésiliennes présentes ou représentées à la Conférence Internationale de clôture de la Décennie de la Femme à Nairobi en 1985, un grand optimisme était né de la création du CNDM, considéré par elles comme une grande victoire du « mouvement » enfin obtenue. Il est vrai, comme on l'a vu plus haut, que le Conseil National des Droits de la Femme était une revendication d'un secteur de féministes brésiliennes depuis 1975, lors de l'élaboration du Plan pour la Décennie de la Femme, et à nouveau incluse dans le Programme de Copenhague en 1980. Mais l'euphorie de celles dont le rêve était devenu réalité contrasta avec l'inquiétude et le scepticisme des autres par rapport à l'aventure d'un féminisme d'Etat. Les années suivantes donnèrent raison à ces dernières.

Entre 1985 et 1989 les divergences entre les féministes institutionnalisées et les « hors-institutions » ne se situèrent pas tant au niveau du « que faire pour améliorer la situation des femmes et/ou transformer les rapports entre les sexes » mais du choix des interlo-

⁹ Brochure de présentation du CNDM, 1986.

cuteurs et de l'évaluation politique, bref du « comment faire » et « à quel moment faire ». Les unes considéraient les institutions politiques comme des instruments fiables pour la défense des revendications féministes et rêvaient si fort d'un Etat-providence qu'elles finirent par confondre leurs désirs avec la réalité; d'autres chargeaient les mouvements sociaux d'espoirs messianiques et se trouvèrent dans la situation inconfortable d'opposition critique à une opposition devenue gouvernement; d'autres encore regrettaient un paradis féministe soi-disant perdu et tâchaient de le retrouver à travers des rituels comme les 8 mars et les rencontres, ainsi qu'à travers la création de certains îlots alternatifs.

Les actions principales du CNDM entre 1985 et 1989 se concentrèrent aussi bien autour de quelques cibles unificatrices des féministes, dans le domaine de l'Education et de la Culture, du Travail et des Crèches, du Code Civil qu'autour de cibles « chaudes » comme la Santé et les Droits Reproductifs, la Violence Masculine. Néanmoins, son plus grand investissement fut dans la Campagne Nationale pour la Participation des Femmes à l'Assemblée Constituante et la rédaction d'articles pour la nouvelle Constitution de 1988.

Les Cibles Unificatrices: Education et Culture, Travail et Crèches, Code Civil

Adopter des cibles comme la lutte contre toute forme de discrimination sexiste dans l'éducation, les moyens de communication, les arts et la culture, la modification des lois du travail concernant les femmes, l'application des lois concernant les crèches et la construction de celles-ci, la modification du statut de la femme dans le Code Civil ne posait pas de gros problèmes aux féministes institutionnalisées et ne leur demandait pas un effort politique démesuré. Non seulement ces cibles avaient obtenu un certain consensus parmi les différents courants féministes (étant même énoncées par les courants les plus radicalisés qui n'en faisaient pas la raison d'être de leurs pratiques), mais plusieurs politicien(ne)s étaient convaincu(e)s de leur justesse et prêts à donner leur soutien aux féministes.

La question de la socialisation et de l'éducation différenciée et discriminatoire avait déjà été soulevée sous forme de dénonciation par les féministes de Rio, de São Paulo et par les Brésiliennes de l'exil dans les années 70, de même que l'image de la femme comme

objet sexuel dans les médias¹⁰. Développé conjointement avec le Ministère de l'Éducation, le programme « En Débat à l'école le rôle de la femme » mis en avant par le CNDM se répandit et un projet d'analyse systématique des manuels scolaires fut élaboré en vue de modifier les stéréotypes qu'ils véhiculaient sur la femme et le noir. Le CNDM mit en place également un programme de soutien aux travaux et thèses universitaires ayant la femme pour objet.

Le travail féminin fut l'une des cibles privilégiées des premiers groupes auto-nommés féministes dans les années 70 qui débattirent de la modification de la législation protectrice dans la Consolidation des Lois du Travail (CLT) pensée par le gouvernement militaire lui-même depuis 1978.

Parmi les féministes plus concernées par cette question il y avait deux positions: la première préconisait l'abrogation complète de la législation protectrice (considérée comme prétexte à une discrimination accrue aux femmes travailleuses); la deuxième désirait voir maintenue la protection de la maternité et toutes les autres protections s'appliquer aux hommes également (interdiction du travail nocturne, insalubre, etc.). Par ailleurs, les militantes plus identifiées à une tendance lutte de classes s'attaquaient aux mauvaises conditions de l'incorporation des femmes sur le marché du travail -les occupations moins gratifiantes, moins d'opportunités de réalisation professionnelle, les salaires moins élevés que ceux des hommes à travail égal, les discriminations et les humiliations sexuelles sur le lieu de travail- et la double journée de travail.

En 1984, profitant de la « distraction » des féministes engagées dans la campagne pour les élections directes, le Congrès national approuva un article autorisant le travail nocturne de la femme, qui n'était qu'une reproduction fidèle d'un chapitre du projet de reformulation des lois du travail commandé par le gouvernement en 1978. Et ce ne fut qu'en 1988 que la nouvelle Constitution satisfait quelques-unes des revendications féministes concernant le travail des femmes.

Quant à la lutte pour la mise en place de crèches sur les lieux de travail et d'habitation, elle donna aux féministes de différents horizons l'occasion de rencontrer, mobiliser et organiser les « femmes des quartiers » et les ouvrières. Malgré la priorité que lui donna le

¹⁰ Voir, pour une vue d'ensemble sur la socialisation et l'éducation de la femme au Brésil, ainsi que les positions féministes à ce sujet, Fulvia Rosemberg & Regina Pahim Pinto, *A Educação da Mulher*, São Paulo, Nobel/Conselho Estadual da Condição Feminina, 1985.

CNDM à partir de 1985, les résultats espérés ne furent jamais atteints¹¹.

Par ailleurs, la revendication de la modification du statut de la femme dans le Code Civil -prônée avec acharnement par quelques femmes juristes depuis les années 60 et qui fut reprise par quelques féministes dans la période 1975-1979 continua d'être une cible du mouvement féministe dans les années 80¹².

Dans le Code Civil alors en vigueur, qui n'avait pas subi de modifications depuis 1962 -à part la Loi du Divorce de 1977- les femmes mariées étaient toujours dans une position subalterne, puisque les maris étaient censés diriger la société conjugale, décider du lieu de domicile du couple, administrer les biens du couple, avoir la prérogative des décisions en cas de divergence.

Le projet d'un Nouveau Statut Civil de la Femme, débattu avec les groupes féministes du pays et présenté en décembre 1981 au président du Congrès National et à tous les dirigeants des partis politiques, proposait principalement les modifications suivantes: a) que la direction et la représentation de la société conjugale incombent au mari et à la femme; b) que le lieu de domicile soit choisi par les deux membres du couple; c) que l'administration des biens incombe à chaque membre du couple, l'un pouvant cependant donner pouvoir à l'autre. D'autres modifications proposées concernaient l'abrogation de l'obligation exclusive du mari dans l'entretien matériel du couple; l'abrogation de l'article qui permettait aux maris de séquestrer temporairement une partie des revenus de leurs femmes au cas où celles-ci abandonnaient le domicile conjugal; l'extension aux deux membres du couple de l'article autorisant les femmes à prendre le nom du mari; remplacement de l'article concernant le pouvoir paternel sur les enfants par la formule de responsabilité parentale¹³.

Ce projet -souscrit et appuyé par 49 groupes de femmes brésiliens- n'avait pas encore été voté au bout d'un an. En 1984 la Chambre des Députés approuva une partie du projet féministe de modification du Code Civil (l'égalité entre les époux dans l'admi-

¹¹ Maria M. Malta Campos, Fulvia Rosemberg & Sylvia Cavasin, *A Expansão da Rede de Creches no Município de São Paulo durante a década de 70...*, 1988.

¹² Voir, pour une vue d'ensemble sur les droits de la femme au Brésil et sur les revendications féministes concernant le Code Civil, Florisa Verucci & Ediva Marino, *Os Direitos da Mulher*, São Paulo, Nobel/Conselho Estadual da Condição Feminina, 1985

¹³ Voir le texte intégral de ce projet dans IDAC/Projeto Mulher, *Mulheres em Movimento*, Rio de Janeiro, Marco Zero, 1983.

nistration du patrimoine familial et le partage de l'autorité parentale), l'acheminant au Sénat où il dut encore attendre pour être voté.

Le Code Civil devint l'un des objectifs prioritaires des féministes institutionnalisées, puisqu'une nouvelle constitution devait s'élaborer dans la Nouvelle République. En réalité, il fallut attendre encore quatre années, qui s'ajoutaient à toutes les années déjà écoulées pour que la nouvelle Constitution modifie le statut de la femme mariée.

Les Cibles « chaudes »: Avortement, Planification Familiale (« Droits Reproductifs »), Violences contre les Femmes¹⁴

Dans le Code Pénal en vigueur l'avortement était considéré comme un crime contre la vie, passible d'emprisonnement sauf dans deux cas: par prescription médicale, lorsque l'avortement était jugé nécessaire pour sauver la vie de la femme enceinte; éthique, lorsque la grossesse était provoquée par viol attesté (la preuve devant provenir d'un examen par un médecin légiste). Mais la difficulté et la lenteur des procédures à suivre et les humiliations inhérentes aux démarches pour obtenir une autorisation juridique pour avorter empêchaient nombre de femmes entrant dans les catégories prévues de bénéficier de ces exceptions légales.

Or, les statistiques faisaient état de 3 à 5 millions d'avortements clandestins par an au Brésil. L'avortement coûteux était accessible à une minorité de femmes qui pouvaient se faire avorter dans de bonnes conditions, par des médecins pratiquant l'intervention dans des cliniques privées semi-clandestines (sur l'existence desquelles la police fermait l'oeil grâce à des pots-de-vin versés régulièrement). Mais la plupart des Brésiliennes interrompaient leurs grossesses dans les pires conditions: avortements par les femmes enceintes elles-mêmes ou par des « accoucheuses » par tous les moyens et avec tous les instruments possibles.

L'avortement fut une cible des féministes brésiliennes depuis 1980, mais deux positions s'affrontèrent: la première selon laquelle il fallait lutter pour l'avortement en créant des services de *self-help*

¹⁴ Voir, pour une vue d'ensemble sur l'avortement, la planification familiale et la santé des femmes au Brésil ainsi que sur les points de vue féministes sur ces questions, Carmen Barroso, *A Saúde da Mulher*, São Paulo, Nobel/Conselho Estadual da Condição Feminina, 1985

et en faisant d'abord un travail de prise de conscience; la seconde qui voulait modifier le Code Pénal pour dépénaliser l'avortement réalisé avec le consentement de la femme enceinte dans le délai de deux mois du début de la grossesse. La divergence de fond mentionnée s'accompagna d'autres divergences politiques et conflits personnels, et le groupe de militantes qui s'investit prioritairement dans la lutte pour l'avortement privilégia une tactique de groupe de pression qui visait à mobiliser des personnalités et à faire débattre du thème pour obtenir la modification du Code Pénal. La « Campagne pour l'Avortement Libre » s'articula autour des revendications suivantes:

- « - éliminer les articles 124 et 127 du Code Pénal qui criminalisent l'avortement;
- reconnaître aux femmes le droit de décider librement du moment où elles deviendront mères;
- libre exercice de la sexualité;
- avoir accès à l'information et à l'utilisation de méthodes contraceptives sûres;
- stimuler la recherche et la commercialisation de méthodes contraceptives sûres aussi bien pour les femmes que pour les hommes;
- créer des conditions spéciales pour que tous ceux qui naissent bénéficient d'une assistance médicale, aient droit à l'éducation et aux crèches à temps complet. »¹⁵

La cible la plus épineuse des féministes institutionnalisées fut, sans aucun doute, l'avortement. En 1983, la députée pémedébriste Cristina Tavares présenta à la Chambre des Députés un projet élargissant les possibilités légales de réalisation de l'avortement. Ce projet revendiquait la dépénalisation de l'interruption de la grossesse sur indication médicale, dans le cas de malformation de l'embryon et pour indication sociale, dans le cas d'impossibilité de prise en charge du futur enfant par la mère et/ou la famille.

En dépit des grands débats autour du thème provoqués par le projet de la députée Cristina Tavares et par la commercialisation du stérilet au Brésil en 1984, ainsi que par la diffusion des résultats de quelques études portant sur le nombre d'avortements clandestins réalisés au Brésil et sur le nombre de morts causées par ces avortements, les réactions à la dépénalisation de l'avortement étaient si fortes et la mobilisation des femmes si faible que les dirigeantes de

¹⁵ Tract Mulheres: « chegou a hora de lutar pelo aborto livre », Rio de Janeiro, 1981.

la campagne décidèrent de ne pas en faire un cheval de bataille dans les débats de la nouvelle Constitution pour ne pas agacer leurs adversaires et susciter des débats pouvant mener à la pénalisation de tout avortement, y compris de ceux autorisés par le code Pénal en vigueur.

Malgré leur prudence, dans le processus des débats constitutionnels de 1987, cette pénalisation fut en effet la cible d'un fort groupe de pression évangéliste prônant la criminalisation de toute atteinte contre la vie dès la conception et ayant réuni 500.000 signatures d'adhésion à leur position. Les féministes (notamment des Etats plus importants comme Rio de Janeiro, São Paulo, Minas Gerais, Rio Grande do Sul et Pernambuco) durent se mobiliser à leur tour, et réussirent à obtenir 30.000 adhésions à leur document. Mais cela ne servit finalement qu'à préserver dans le nouveau texte constitutionnel, en attente des lois d'application, ce qui était déjà acquis dans le Code Pénal antérieur à la nouvelle Constitution.

En ce qui concerne la Santé et les Droits Reproductifs, les projets de contrôle de la natalité du gouvernement militaire ainsi que les pratiques de stérilisation mises en oeuvre par l'organisme BENFAM¹⁶ avaient déjà été mis en accusation par les féministes dans la période 1975-1979. Elles dénoncèrent les pratiques de la BENFAM et prirent position contre un « Programme de Prévention de la Grossesse à Risques » annoncé en 1977 par le gouvernement, mais qui ne vit jamais le jour.

En 1980 le projet du *PREV-SAUDE* (Prévoyance-Santé), visant à créer un Système National d'Actions de Santé associant les Ministères de la Santé et de la Prévoyance Sociale, était en débat au sein du gouvernement soulevant à nouveau les réactions hostiles au contrôle de la natalité. En effet, le projet du *PREV-SAUDE* incluait la protection maternelle et infantile et un Programme de Planification Familiale ainsi présenté:

Ce programme devait être appliqué en introduisant l'éducation sexuelle dans toutes les unités de santé municipales, régionales et fédérales engagées dans le plan (hôpitaux, dispensaires, etc.). Après avoir négocié avec les représentants du clergé, les auteurs du texte donnèrent priorité aux « méthodes naturelles et mécaniques » de contraception, tout en ouvrant la possibilité à l'utilisation de la pilule et à la stérilisation « dans des cas spéciaux ». De l'avortement il ne fut pas question.

¹⁶ Organisme nord-américain de planification familiale dénoncé pour ses pratiques de stérilisation massive des femmes du Tiers Monde.

Or, les féministes s'opposèrent à nouveau à ce programme pour l'élaboration duquel les femmes n'avaient pas été consultées et qui négligeait complètement la santé et la sexualité, concernant uniquement tout ce qui était directement lié aux fonctions reproductives. En effet la prise de position « contre la planification familiale » fut un article constant des résolutions des congrès auxquels participaient des féministes, qui formaient des commissions spécifiques et publiaient des textes à ce sujet¹⁷.

Néanmoins, des clivages concernant les thèmes touchant la reproduction, la sexualité et la santé des femmes apparurent au sein du mouvement de femmes entre 1980 et 1982. En 1982 on y trouvait encore la position pure et dure de celles qui -les bras liés par une morale conservatrice et l'Eglise- s'opposaient tout simplement à tout ce qui pouvait leur apparaître comme forme de contrôle de la natalité orchestrée par l'impérialisme.

Par ailleurs, on trouvait des féministes organisées autour d'actions concrètes d'information et de soins concernant le corps féminin (la santé, la sexualité, la contraception et la reproduction) qui tâchaient de créer **dans la pratique** des alternatives féministes à une conception de la planification familiale qui ne tenait compte que des fonctions reproductrices des femmes, imposée par le haut et sous le contrôle des pouvoirs établis. Une initiative pionnière dans cette optique fut prise par le groupe *SOS-Corpo* (SOS-Corps) de Recife, à Pernambuco, qui entreprit de développer une pratique éducative parmi les femmes de la périphérie de Recife, innovant énormément dans ce domaine et avec beaucoup de succès. Inspirés par cette expérience, à São Paulo et à Rio, dans la même période, apparurent des groupes avec des projets plus ou moins proches et plus ou moins réussis qui allaient de l'installation d'un lieu central d'information sur la contraception et de soins médicaux gratuits jusqu'à la mise en place de pratiques d'intervention et de prise de conscience dans les quartiers périphériques.

En outre, on trouvait un certain nombre de femmes qui admettaient la nécessité de la mise en place d'un programme de planification familiale par le gouvernement, mais désiraient avoir leur mot à dire, en tant qu'intellectuelles féministes qui se concevaient comme des porte-parole de la grande masse de femmes concernées par un tel programme, sans avoir été consultées ou entendues.

¹⁷ Voir, par exemple, la brochure *Controle da Natalidade e Planejamento Familiar*, São Paulo, 1981, réalisée par la Commission d'Etudes sur la Planification Familiale et le Contrôle de la Natalité issue de la Rencontre de Valinhos, formée par des militantes du CMB-SP, de la *Associação das Mulheres* et du groupe *Brasil-Mulher*.

Le projet de programme de planification familiale de 1980 demeura lettre morte, comme celui de 1977, mais le débat à ce propos devint de plus en plus chaud, y compris au sein de différents secteurs du gouvernement.

La planification familiale constitua une cible aussi délicate que l'avortement pour le féminisme institutionnel, interlocuteur du gouvernement. Evoluant du refus pur et simple au contrôle de la natalité déguisé en planification familiale mis en oeuvre par des organismes privés bénéficiaires de financements internationaux -dont les activités étaient couvertes par un discret appui des gouvernants militaires adeptes d'une solution démographique aux problèmes économiques- les féministes commencèrent, à partir de 1983, à faire pression sur l'Etat pour la mise en place d'une politique de planification familiale basée sur les « droits de reproduction », s'opposant aux actions d'une BENFAM rénovée et d'autres organismes similaires.

En effet, en 1983 une commission Parlementaire d'Enquête sur la Planification Familiale fut mise en place au Sénat et les débats furent ouverts à propos du projet d'un Programme d'Assistance Intégrale à la Santé de la Femme (PAISM) présenté par le Ministre de la Santé, dont l'idée de base était la séparation complète entre la planification familiale et le développement économique. Bien que tourné en priorité vers le cycle reproductif féminin, délaissant l'enfant et la sexualité de la femme, ainsi que d'autres moments de sa vie comme la ménopause, ce projet fut une porte ouverte pour les apports de la réflexion et des pratiques féministes.

En 1984 des expériences-pilotes du PAISM furent implantées à São Paulo et à Goiânia (à côté de Brasília, la capitale du pays) et des féministes y jouèrent un rôle de soutien critique, proposant des modifications au Programme, qui finit par incorporer des matériaux produits par les groupes de femmes: des cahiers sur la sexualité et la santé élaborés par des chercheuses féministes pour leurs cours dans la périphérie; un manuel et des brochures sur la contraception élaborés par des militantes.

En 1985 le nouveau gouvernement de José Sarney institua une Commission d'Etudes sur les Droits de Reproduction Humaine, de caractère consultatif, composée de 17 membres assistés de techniciens du Ministère de la Santé. Fait intéressant, parmi les membres de cette commission se trouvaient mêlées des féministes institutionnalisées comme la présidente du CNDM, et des féministes réfractaires à l'institutionnalisation du mouvement, appartenant à des collectifs agissant dans le domaine de la santé, de la sexualité, du corps féminin, de la reproduction.

Enfin, en février 1986, Waldir Pires, ex-exilé politique appartenant au PMDB, nommé Ministre de la Prévoyance et de l'Assistance Sociale, créa le Programme de Planification Familiale visant la création de services d'information et d'assistance aux familles, seule manière d'implanter nationalement le PAISM, mené jusque là de façon précaire seulement dans quelques régions par le Ministère de la Santé. Quelques mois plus tard, son successeur au même Ministère, Raphael de Almeida Magalhães, entérina la prise en charge du PAISM par toutes les structures liées à son Ministère, qui devaient dorénavant former des professionnels pour travailler sur ce projet, élaborer des manuels et des matériaux pour informer la population sur la planification familiale et assurer la distribution gratuite de contraceptifs, soutenir les femmes enceintes, garantir les bonnes conditions d'accouchement, assurer le prénatal et le postnatal. Grand événement célébré par les féministes, la coordination de l'implantation nationale du PAISM fut confiée à une femme-médecin, féministe « historique » membre du CMB-RJ.

A partir de ce moment-là, avec le Ministère de la Santé et le Ministère de la Prévoyance Sociale, une bonne partie des initiatives et des actions du CNDM se tournèrent vers l'implantation nationale par l'Etat du PAISM.

En dépit des pressions exercées par le CNDM, qui réalisa en octobre 1986 une Conférence Nationale sur la Santé et les Droits des Femmes dont les résolutions contenaient des propos très avancés, comprenant la légalisation de l'avortement, malgré la volonté de changement et les bonnes intentions de certains politiciens, les années suivantes montrèrent toutes les difficultés du passage du papier au concret, des rêves à la réalité. Avec les organismes privés natalistes aux trouses, montrant un visage rénové et « féminisé », bourrés d'argent et de moyens, ce ne fut pas facile pour les adeptes du PAISM d'affronter les fluctuations de priorités et de budgets suivant les changements fréquents des titulaires des Ministères concernés par son application et les résultats en furent maigres.

Par rapport à la violence spécifique contre les femmes, en mars 1979, à la Rencontre Nationale de Femmes réalisée à Rio, ce thème fut soulevé pour la première fois par les féministes brésiliennes. A ce moment-là un petit groupe de femmes put, à contre-courant, réfléchir sur leurs vécus féminins et parler des diverses formes de violence masculine dont elles avaient été victimes.

Conclure à ce moment-là que les violences dont toutes les femmes étaient des victimes potentielles ou réelles n'était pas uniquement le fait de la violence générale de la société engendrée par les inégalités sociales, la misère et la faim, mais se situait dans le cadre

d'un rapport de pouvoir et de domination/soumission entre les sexes était révolutionnaire et bouleversant. Ce fut à partir de cette rencontre que se forma à Rio de Janeiro la *Comissão Violência contra a Mulher* (Commission Violence contre la Femme), comme un collectif permanent de vigilance et de réflexion. Quelques mois plus tard cette commission constituait l'embryon du *SOS Mulher-RJ* publiquement inauguré en décembre 1981.

Les faits de l'actualité contribuèrent à ce que la question de la violence devienne prioritaire. Après l'absolution d'un milliardaire jugé pour l'assassinat de sa compagne, une vague d'assassinats de femmes appartenant aux milieux aisés de quelques villes importantes du pays, par leurs compagnons ou ex-compagnons prétextant « l'honneur outragé » rendit très apparent le phénomène de la violence conjugale et lui donna une dimension différente de celle par laquelle il avait toujours été traité dans la presse à sensation, où il avait toujours rempli les sections de faits divers et les chroniques policières.

En 1981 et 1982 la cible « violence » orienta des actions de féministes un peu partout au Brésil, même si des structures du type SOS ne furent pas créées partout et si le choix des féministes fut plutôt dans quelques régions de développer des actions spécifiques, d'organiser des actes publics de protestation contre les assassinats de femmes par leurs maris et/ou compagnons, et de tirer profit des moyens de communication pour mobiliser l'opinion publique à propos de la violence contre les femmes plutôt que de créer des structures pour recevoir des « victimes ».

Mais déjà en octobre 1982 les militantes de tous les groupes contre la violence se réunirent à São Paulo pour une évaluation de leurs pratiques. Le constat de frustration et d'épuisement fut général: les femmes « victimes » ne revenaient pas pour participer aux groupes de réflexion, continuant à vivre avec leurs compagnons violents; les militantes étaient déchirées par la violence de leurs propres rapports (les clivages politiques n'étant pas absents), leurs divergences et leurs crises, qui étaient vite apparus à la suite d'une première période idyllique; ne pouvant proposer beaucoup d'aide concrète matérielle, juridique ou psychologique (les demandes de financement n'avaient pas abouti et les « professionnels spécialistes » étaient extérieurs aux groupes) les effectifs se réduisirent, les permanences devinrent de plus en plus difficiles à tenir.

Il est intéressant de noter que les SOS qui survécurent d'une façon ou d'une autre à la conjoncture furent ceux qui redéfinirent leurs objectifs et mode de fonctionnement. Ils assumèrent un certain degré de professionnalisation (l'incorporation d'avocates, de

psychologues), laissant tomber le rêve de la « prise de conscience transformatrice » et se réduisirent à une antenne de prestation de services -plus assistantielle qu'autre chose- tenue par des féministes ayant, elles, une conception féministe du phénomène des rapports de violence entre les hommes et les femmes.

Mais, pour faire face à la question de la violence d'une autre façon, en août 1985 s'ouvrit dans la ville de São Paulo le premier Commissariat Spécial pour l'Accueil de la Femme (*Delegacia Especial de Atendimento à Mulher-DEAM*), solution originale trouvée d'un commun accord entre les féministes institutionnalisées et les pouvoirs locaux pour encadrer le problème de la violence contre les femmes. Vu le grand « succès » du Commissariat de São Paulo, qui reçut environ 7000 plaintes en une année de fonctionnement, et compte tenu de la campagne lancée en novembre 1985 à Brasília par le CNDM (« Dites Non à la Violence contre la Femme »), en janvier 1986 il y avait déjà des structures semblables dans la plupart des capitales brésiliennes où des femmes-commissaires étaient susceptibles de les prendre en charge moyennant une période de formation sur laquelle intervenaient des féministes. En 1992 il y avait 141 Commissariats Spéciaux dans tout le pays.

La Nouvelle Constitution: Une « Cible-Piège »?

Parmi les campagnes lancées par le CNDM, beaucoup d'énergie fut investie dans la Campagne Nationale pour la Participation de la Femme à la Constituante, lancée en novembre 1985. Il s'agissait de constituer un grand groupe de pression féminin à l'Assemblée Nationale Constituante qui devait être élue en novembre 1986, non seulement pour élire le plus grand nombre possible de candidat(e)s disposé(e)s à défendre un certain nombre de modifications de la Constitution revendiquées par les féministes mais aussi pour décourager, neutraliser et contrecarrer les propos réactionnaires et moralistes qui nuiraient à l'approbation de modifications favorables aux femmes.

En novembre 1985 le CNDM lança publiquement le programme de la Campagne Nationale pour la Participation des Femmes à l'Assemblée Constituante, ayant pour but de promouvoir des séminaires et des débats dans tout le pays pendant l'année 1986, de façon à recueillir et rassembler les propositions des femmes brésiliennes et à les présenter à la commission chargée par le Président de la République d'élaborer un projet de texte constitutionnel et de le soumet-

tre à tous les secteurs de la société. Parmi les 50 membres de cette commission il y avait seulement deux femmes.

En août 1986, en commémoration du premier anniversaire du CNDM, se réalisa à Brasilia la Rencontre Nationale Femme et Constituante, qui marqua aussi la clôture de la première phase de la Campagne Nationale. Voici une synthèse des propositions rassemblées à ce moment-là, destinées à être reprises et développées, dans la seconde phase de la Campagne Nationale, visant l'élaboration d'une Lettre aux Candidat(e)s se présentant aux élections par la Constituante de novembre 1986:

« 1. Déclaration dans la Constitution du principe d'égalité entre les sexes, stipulant explicitement que les hommes et les femmes sont égaux devant la loi.

2. Egalité dans le droit civil, notamment en ce qui concerne les droits et les devoirs des époux, ainsi qu'en ce qui concerne les enfants.

3. Elargissement du concept de famille, qui ne doit plus être exclusivement lié au mariage.

4. A travail égal salaire égal.

5. Garantie de l'emploi, de poste ou de fonction, sans préjudice du libre exercice de la maternité et de l'allaitement.

6. Elimination du traitement différencié qui implique une discrimination dans le marché du travail.

7. Garantie d'ascension professionnelle basée sur le critère de la compétence et de la formation spécifique.

8. Abrogation de la limite d'âge pour la présentation aux concours publics.

9. Garantie de l'assistance légale aux employées domestiques.

10. Egalité de traitement entre les hommes et les femmes devant la Prévoyance Sociale.

11. Reconnaissance de la profession de la travailleuse rurale.

12. Garantie de droits et de bénéfices de la travailleuse rurale devant la Prévoyance Sociale.

13. Droit d'association syndicale à la travailleuse rurale.

14. Crèches sur les lieux de travail et d'habitation pour les travailleurs en tant que droit fondamental de l'enfant-citoyen âgé de 0 à 6 ans.

15. Droits de reproduction compris comme une garantie du libre choix des femmes quant à l'exercice de la maternité, la prise en charge des services d'Assistance Intégrale à la Santé, dans les différentes phases de la vie de la femme, étant attribuée à l'Etat.

16. Garantie de non utilisation de la population féminine demandeuse de services de Santé publics ou privés à des fins expérimentales.

17. Garantie de création dans la future Constitution de mécanismes de fiscalisation et de punition pour les actes de toute nature qui discriminent ou portent atteinte à la citoyenneté des femmes. »¹⁸

Bien que 26 femmes aient été élues députées à l'Assemblée Nationale Constituante en novembre 1986, la plupart des candidates dites « du mouvement » ne réussirent pas à y obtenir un siège, ce qui fut néanmoins considéré comme une victoire des femmes puisqu'aux élections de 1982 huit femmes avaient été élues députées¹⁹. Mais il faut dire aussi que la plupart des femmes élues venait des Etats économiquement -donc politiquement- plus faibles.

En 1987, les débats autour de la nouvelle Constitution dominèrent la scène politico-féministe. Une lettre aux Constituant(e)s contenant toutes les propositions concernant les chapitres sur la Famille, le Travail, la Santé, l'Education et la Culture, la Violence, les Questions Nationales et Internationales, recueillies au cours de la Campagne Nationale pour la Participation des Femmes à la Constituante fut largement diffusée par le CNDM dans le but de stimuler la formation d'un *lobby* décidé à se battre. Parmi les femmes élues il y avait unité autour du salaire égal à travail égal, de la garantie de crèches, de la protection aux mineurs orphelins ou abandonnés, de l'égalité des droits et des devoirs dans la société conjugale. Mais comme il y avait des divergences par rapport à l'avortement, les féministes acceptèrent que ce thème fut prudemment relégué à l'interprétation de la « garantie du libre choix pour la maternité » du chapitre « Santé ».

Sous le titre « Des Droits et Garanties Fondamentales », le chapitre II -« Des Droits Sociaux »- de la nouvelle Constitution établit le principe de la protection de la maternité. Dans cette optique, le congé maternité passa de 90 à 120 jours et un congé paternité (d'une durée provisoire de 5 jours qui devait être établi définitivement par les lois ordinaires) fut institué. On y lit également la protection du marché du travail de la femme moyennant l'assistance

¹⁸ Annexe à la lettre d'invitation à la Rencontre Nationale Femme et Constituante, envoyée à tous les groupes de femmes du pays, signée par Jacqueline Pitanguy, Présidente du CNDM, le 18 juin 1986.

¹⁹ Fanny Tabak & Moema Toscano, *Mulher e Política*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1982.

gratuite des enfants et dépendants depuis la naissance jusqu'à l'âge de six ans dans les crèches et écoles maternelles; l'interdiction de différences de salaires, d'exercice de fonctions et de critères d'admission basés sur le sexe; l'élargissement des mêmes droits sociaux de tous les travailleurs aux employé(e)s domestiques²⁰.

Par ailleurs, sous le titre « De l'Ordre Social » dans le chapitre VII -« De la Famille, de l'Enfant, de l'Adolescent et de la Personne Agée »- furent concentrées la plupart des victoires féministes, notamment dans les paragraphes suivants:

« Art. 226 -La famille, base de la société, bénéficie d'une protection spéciale de l'Etat:

§ 3 -Pour les effets de la protection de l'Etat, l'union stable entre l'homme et la femme est reconnue comme entité familiale, la loi devant faciliter sa conversion en mariage.

§ 5 -Les droits et les devoirs relatifs à la société conjugale sont exercés à égalité par l'homme et par la femme.

§ 7 -Fondée sur les principes de la dignité de la personne humaine et de la paternité responsable, la planification familiale est une décision libre du couple, l'Etat devant fournir les ressources éducatives et scientifiques pour l'exercice de ce droit, toute forme de coercition de la part d'institutions officielles ou privées étant interdite.

§ 8 -L'Etat assurera l'assistance à la famille personnalisée dans chacun de ses membres, créant des mécanismes pour empêcher la violence dans les rapports familiaux. »²¹

Malgré les affirmations enthousiastes à propos de l'incorporation par la nouvelle Constitution de 80% des revendications formulées par les féministes, en réalité, dans le texte constitutionnel promulgué en octobre 1988, plusieurs questions importantes furent contournées par des articles très génériques destinés à être complétés, pour pouvoir entrer en vigueur, par une législation complémentaire. Pour le CNDM, l'heure était arrivée alors de se consacrer à la reformulation des Codes Civil et Pénal, de la Consolidation des Lois du Travail et de toutes les lois ordinaires à la lumière des nouveaux principes énoncés par la Constitution. Or, six ans plus tard cette reformulation n'a pas encore vu le jour

En février 1989, la nomination d'un nouveau Ministre de la Justice rendit presque impossible la poursuite des activités du CNDM, qui annonçait à ce moment-là le lancement d'une vaste campagne

²⁰ Constituição. República Federativa do Brasil, Brasília, 1988: 12-14.

²¹ Constituição. República Federativa do Brasil, Brasília, 1988: 147-8.

sur la santé des femmes brésiliennes et l'ouverture du débat sur l'avortement comme un problème de santé publique²². Le nouveau Ministre de la Justice considéra que les femmes n'avaient plus besoin d'un espace institutionnel comme le CNDM car, selon lui, 80% de leurs revendications avaient été satisfaites dans le processus constitutionnel; il réduisit le budget de l'organisme d'environ 72%, congédia des fonctionnaires et/ou les obligea à retourner dans leurs organismes d'origine, puisque la plupart avaient été mutées pour assumer des fonctions dans le CNDM.

Pour achever la destruction de cet organisme, en juillet 1989 le même Ministre, transgressant les règles établies par le CNDM pour le remplacement d'une partie des membres de son Conseil Délibératif arrivées à la fin de leur mandat, nomma de façon arbitraire douze nouvelles conseillères qui devaient dorénavant y siéger. Il s'agissait, pour la plupart, de femmes à carrières juridiques, appartenant à la bonne société et complètement étrangères au « mouvement ».

Ceci provoqua la démission de Jacqueline Pitanguy, la Présidente du CNDM, de 7 conseillères et de 14 membres de son corps technique qui signèrent un document de protestation qui se termine de la façon suivante:

« Devant ce tableau, en synchronie avec le mouvement de femmes, nous pensons qu'il n'est plus possible de continuer à lutter actuellement dans cet organisme de niveau institutionnel fédéral, complètement paralysé aujourd'hui, soit par la totale déviation de ses objectifs comme représentant légitime des aspirations féminines, soit par la suspension de son autonomie financière, qui empêche l'exécution de tous les programmes proposés pour cette année, notamment la campagne relative à la santé de la femme et le programme d'élimination de la discrimination dans les lois ordinaires.

Demeurer dans cet organisme aujourd'hui c'est légitimer l'arbitraire, c'est nier tout ce pour quoi nous avons lutté jusqu'à présent. Nous sortons dignement et nous retournons dans les rues car c'est là qu'avec nos camarades, toutes ensemble, nous continuerons à demander une société équitable dans laquelle hommes et femmes seront respectés dans leurs différences spécifiques, et que nous attendrons le moment de re-

²² On faisait état en 1988 de 40% de césariennes sur les 2,8 millions d'accouchements réalisés, de l'existence de 20% de femmes de moins de 25 ans rendues stériles et de la mort de 100 femmes dans chaque groupe de 100 000 accouchements. En 1985, 3 millions d'avortements clandestins furent pratiqués au Brésil.

tourner à un espace institutionnel fort, légitime, respecté par la structure gouvernementale. »²³

Si en 1994 les féministes brésiliennes n'étaient pas retournées dans les rues ni à un espace institutionnel dans la sphère gouvernementale²⁴, la mouvance féministe brésilienne des dernières années acquit une visibilité grâce aux activités de plus d'une centaine d'ONG très actives dans la promotion de la femme ou dans les programmes développés en réseaux nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation populaire, de la santé et des droits reproductifs, de la violence, de l'environnement.

Compte tenu de la nouvelle situation politique créée en novembre 1994 par l'élection à la Présidence de la République du sociologue Fernando Henrique Cardoso, ex-sénateur, candidat du centre-gauche dont la carrière politique eut le soutien d'une parcelle du mouvement féministe, peut-être que dans un avenir très proche les féministes brésiliennes auront à nouveau la possibilité d'occuper des espaces au sein du nouveau gouvernement.

Il faut espérer la non répétition de l'Histoire, il faut souhaiter qu'une nouvelle institutionnalisation se fasse en capitalisant l'expérience acquise dans les deux dernières décennies, dans un effort critique permanent pour penser le politique, pour transformer la politique, pour mettre en avant prioritairement les intérêts stratégiques des femmes.

²³ Document diffusé par le groupe de démissionnaires du CNDM en 1989.

²⁴ On faisait état en 1991 de l'existence de 49 Conseils régionaux et municipaux de la Condition Féminine dans tout le pays, mais il faut noter qu'une partie de ces Conseils était l'oeuvre de femmes de politiciens n'ayant aucun rapport avec le féminisme passé ou présent. Ces Conseils n'étaient, du reste, garantis par aucune réglementation institutionnelle et ils n'avaient pas d'autonomie financière. Par ailleurs, en 1993, 141 Commissariats Spécialisés dans l'Accueil des Femmes étaient en fonctionnement dans tout le pays.

NADIRA BARKALLIL

LA QUESTION FEMININE AU MAROC, OCCIDENT DE L'ISLAM

Dans le monde arabo-musulman, la question féminine a été initiée, lors de la Nahda (la Renaissance) égyptienne, par des hommes, des intellectuels issus de l'enseignement théologique traditionnel comme celui de la célèbre université d'El Azhar, au Caire. Cet « éveil » de la pensée arabe a été suscité par l'intervention napoléonienne en Egypte, au début du XIX^{ème} siècle, au cours de laquelle, l'Egypte et le monde arabe, qui vivaient repliés sur eux-mêmes depuis l'instauration de l'Empire Ottoman au XVI^{ème} siècle, ont eu un contact direct et brutal avec l'Occident. Dans ce contact, ces intellectuels ont pris conscience de l'énorme retard du monde arabe, par rapport à un Occident en pleine euphorie de sa révolution industrielle, ce qui a amené ces penseurs de la Nahda à identifier trois déficits majeurs: la production scientifique et technique, le processus démocratique et la condition féminine. Il n'est donc pas abusif de dire que les premiers féministes arabes ont été des hommes puisque ce sont eux qui ont porté cette question sur la place publique; certes, pour eux, la question se réduisait uniquement à la scolarisation des filles pour en faire de bonnes mères et de bonnes épouses mais la dynamique de transformation allait être enclenchée et aller au delà de la scolarisation élémentaire préconisée par les penseurs de la Nahda.

Au Maroc, la Nahda n'a pas eu d'échos profonds et, au début du XX^{ème} siècle, les intellectuels, de formation traditionnelle, étaient plutôt des Salafistes c'est-à-dire des partisans du retour à l'ordre des ancêtres ou « aslaf » et assez frileux quant à la scolari-

sation des filles. Dès les premières années de son installation en 1912, le Protectorat a mis en place un système scolaire réservé aux filles et qui était basé sur des rudiments de connaissances générales, les éternels « travaux d'aiguilles », l'hygiène sanitaire et alimentaire mais cet enseignement a été boudé par les filles des intellectuels et de la bourgeoisie. Ces dernières se sont plutôt orientées vers les écoles privées marocaines créées par les Nationalistes, dont une partie était salafiste, dans les années trente-quarante et les écoles franco-marocaines. Dans ces années, on était bien loin des premières perceptions de l'école moderne comme espace de « perturbation-perversion » de l'ordre ancien et l'approche de l'Indépendance politique de 1956 a joué un rôle déterminant dans la levée des derniers obstacles à la scolarisation des filles. Cette évolution a été accélérée par les nouveaux comportements sur le marché matrimonial: les jeunes hommes instruits dans le système scolaire moderne réclamaient, de plus en plus, de se marier avec des jeunes filles instruites et les choix, de plus en plus nombreux, d'épouses européennes, ont poussé les parents à scolariser leurs filles dans l'enseignement moderne et... c'est donc le mariage qui a contribué à ouvrir les portes de l'école aux filles!

La question féminine, telle qu'elle était perçue par les hommes de l'époque, se limitait donc à la scolarisation des filles, sans aucune re-considération de leur place et de leur rôle dans la famille et dans la société; l'évolution ultérieure était, alors, loin d'être envisagée, en particulier l'accès des femmes à une éducation élevée et au marché du travail, l'ouverture à l'espace et à la vie publique et politique, les revendications féministes d'une égalité de condition juridique et sociale avec les hommes. Et, s'ils avaient su?

Si l'instruction et l'approche de l'Indépendance politique ont permis aux femmes d'accéder à l'espace public et politique, cet enthousiasme est retombé après 1956 qui a marqué la disparition des femmes et de la question féminine; il a fallu une nouvelle génération de femmes pour remettre à l'ordre du jour la question de leur statut dans la société mais ces femmes ont choisi la forme militante associative et celle-ci a permis une avancée indéniable, aussi bien dans l'espace associatif que dans la société. Certes, les associations féministes ont fait progresser et médiatiser leur cause avec une efficacité redoutable mais, en même temps, elles se sont enfermées dans un espace sans pouvoir, dans un contexte qui impose le retour au politique.

L'accès des femmes à la vie politique

C'est parmi les premières femmes instruites qu'ont été recrutées, dans le mouvement de résistance à l'occupation française, les premières femmes leaders politiques du Maroc moderne, Zhor Lazraq, Fatima Hassar ou Malika El Fassi, cette dernière ayant été la seule femme signataire du Manifeste de l'Indépendance en 1944. Elles ne furent pas les seules femmes à se mobiliser contre le Protectorat français et la participation active de toutes les femmes aux actions de résistance était une réalité incontestable quoique non encore suffisamment étudiée.

C'est dans cette ambiance favorable à la scolarisation des femmes qu'un homme politique allait avoir un geste visionnaire qui a constitué un moment fort dans l'évolution des Marocaines. Cet homme est le roi Mohamed V, qui en 1947, a dévoilé sa fille en public, un public auquel elle a fait un discours alors, qu'auparavant, la femme était enfermée dans le cercle familial et qu'elle n'avait aucune « voix publique ». Ce geste qui avait soulevé, tout à la fois, de l'enthousiasme, du soutien mais aussi de l'opposition et du dénigrement, ce geste a été un acte politique majeur et de portée historique qui a marqué l'accès symbolique à la modernité, pour la femme et pour le Maroc.

A l'Indépendance, cette « parenthèse » politique et publique s'est refermée sur les femmes et elles ont presque disparu de la scène politique et publique marocaine. Ainsi, aux élections communales de 1960, elles ne furent que 14 à présenter leur candidature sur un total de 17 174 candidats et, même plus tard, leur poids politique restera toujours faible voire dérisoire puisque leurs candidatures n'ont jamais dépassé les 2%: aux communales de 1976, elles ont été 76 candidates sur un ensemble de 42638, 307 sur 54 120 en 1983 et 1 086 sur 93 773 en 1993.

Au niveau des élections législatives, les résultats ne sont guère meilleurs: en 1963, seules trois femmes se sont présentées sur un total de 300 candidats; elles furent 8 sur 906 en 1977, 15 sur 1 333 en 1984 et 33 sur 2 020 en 1993.

Rares au niveau des candidatures, les femmes l'ont été encore plus au niveau des élus, aussi bien lors des élections communales que des législatives. Ainsi, aux communales de 1960, aucune femme n'a été élue; elles furent 10 sur 13 362 à être élues en 1976, 43 sur 15 502 en 1983 et 75 sur 22 000 en 1993. Pour ce qui est des législatives, il a fallu attendre 1993 pour que les deux premières femmes accèdent au Parlement, trente huit ans après l'Indépendance du pays. Ces premières femmes sont issues des

partis du Bloc démocratique ou Koutla composée de l'Union Socialiste des Forces Populaires et de l'Istiqlal (parti nationaliste qui a conduit la résistance au Protectorat).

Pourquoi ces résultats, si éloignés du symbole de 1947? Pourquoi une telle perte d'enthousiasme?

Comme dans d'autres pays musulmans, exception faite de la Tunisie, l'Indépendance politique a marqué le retour de la femme à son foyer, loin de l'espace public, rejetant aux oubliettes l'engagement de 1947. Ainsi, la promulgation de la Moudouana ou Code du Statut Personnel, sur proposition du leader du parti de l'Istiqlal a constitué une véritable chape de plomb qui s'est rabattue sur les femmes, leur rappelant les limites « acceptables » de l'évolution, cette Moudouana ayant codifié les relations familiales et les relations entre les hommes et les femmes dans un cadre rétrograde, non égalitaire et donc non démocratique. Cette promulgation a cassé l'élan politique des femmes.

Boudée par les partis politiques, la question féminine allait disparaître de la scène publique pour ne réapparaître que dans les années quatre-vingt, sous l'impulsion des associations féminines alors nouvellement créées.

Le reflux des femmes vers l'espace associatif

Avec la promulgation de la Moudouana en 1959, la question féminine est entrée dans une phase de latence, seulement réactivée lors des épisodes électoraux et, il a fallu attendre une nouvelle génération de militantes lesquelles, face à l'insensibilité et à l'absence d'écoute de leurs propres partis, se sont organisées en associations féminines et, c'est ce mouvement associatif qui a, à partir de 1985, porté à nouveau la question féminine sur la place publique. Pourquoi ce reflux dans l'espace associatif? Parmi les raisons du choix de la forme associative, plusieurs facteurs peuvent être avancés:

les féministes marocaines n'ont trouvé d'écoute réelle ni dans les partis politiques (qu'ils soient de gauche ou de droite) ni dans le gouvernement;

la forme associative facilite le contact avec le mouvement féministe international lequel est, lui-même, organisé en associations nationales et internationales;

la mobilisation et l'encouragement du système des Nations-Unies dans le cadre de la décennie et de l'année internationale de la femme ont poussé les femmes à s'organiser ainsi;

les femmes non politisées sont réticentes à s'impliquer dans des structures politiques partisans.

En dehors de l'Union Nationale des Femmes du Maroc créée en 1979 sous la présidence de la princesse Lalla Fatima Zohra, le mouvement associatif marocain, qui a gardé des attaches plus ou moins fortes avec les partis politiques, s'est constitué, dans sa frange revendicative, de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (1985), de l'Union de l'Action Féminine (1987), de l'Association Marocaine pour les Droits de la Femme (1992), de la Ligue pour la Défense des Droits de la Femme (1992), de Jossour, Forum des Femmes Marocaines(1995); l'Association Marocaine des Femmes Progressistes n'est toujours pas autorisée et le Collectif 95 Maghreb Egalité (1992) est une association de droit marocain mais constituée d'associations et d'individus des trois pays du Maghreb, à savoir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Cette prise en charge de la question féminine par le mouvement associatif féminin, surtout par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc et l'Union de l'Action Féminine, a permis une formidable médiatisation de cette question, longtemps considérée tabou car perçue comme une contestation de l'Islam. Malgré ce handicap, petit à petit, se renforcera la mobilisation générale des femmes et de l'opinion publique sur leur condition juridique, ce qui sera à l'origine de quelques amendements de la Moudouana. Même si ces amendements ont été mineurs, ils sont importants dans la mesure où ils constituent une brèche dans le principe de l'inviolabilité de ce code sous prétexte qu'il est d'essence religieuse.

Le passage de la question féminine et des militantes des partis politiques vers le mouvement associatif a constitué, tout à la fois, une continuité et une rupture:

il est continuité par la présence des militantes politiques dans les structures associatives féminines, dans leurs instances dirigeantes en particulier;

il est continuité dans la mesure où l'action des associations est restée prisonnière des engagements partisans des dirigeantes féministes, ce qui a empêché ou rendu difficile tout travail unitaire de fond.

il est rupture car c'est le refus ou l'incapacité des hommes politiques de prendre en considération la question féminine dans leurs programmes, qui a poussé les femmes à s'autonomiser;

il est rupture et continuité car, malgré l'autonomisation du mouvement féminin, les tentations d'instrumentalisation sont énormes.

La mobilisation des associations féministes en a fait le fer de lance du mouvement féminin -lequel a investi, en plus de la défense des droits juridiques et politiques, les espaces caritatifs, les actions de promotion socio-culturelle et économique, la solidarité, recherche, etc- et de l'ensemble du mouvement associatif marocain tel qu'il est en train de se muer en véritable société civile. Elle a aussi largement débordé dans différents cercles de la société, faisant de la question féminine une préoccupation permanente, quel que soit le degré d'engagement ou d'opposition à son encontre.

La mobilisation associative pour une nouvelle place dans la société: portée et limites

La place des femmes dans l'espace public cristallise la difficulté pour la société, de culture fondamentalement masculine, à accepter de nouveaux rôles pour celles-ci. Une des expressions de cette difficulté réside dans les formes de violence ou d'exclusion dont sont victimes les femmes que ce soit dans la famille, dans l'espace politique, dans la rue ou sur les lieux de travail. Ces thèmes ont constitué l'alpha et l'omega du mouvement féministe marocain mais ils ont, petit à petit et progressivement, été repris par l'ensemble de la société marocaine.

La mobilisation dans les espaces associatifs féminins

Le thème de la violence que subissent les femmes, aussi bien dans la famille que dans la rue, a toujours été présent dans la problématique féminine mais, ces dernières années, il a pris une tournure plus audacieuse et plus médiatique avec, par exemple, la constitution, en tant que partie civile, de certaines associations dans le procès Tabit (ce commissaire de police avait abusé et violé des dizaines de femmes durant l'exercice de ses fonctions), la campagne médiatique contre le harcèlement sexuel menée par le syndicat Union Marocaine du Travail et l'Association Démocratique des Femmes du Maroc, le tribunal des femmes contre la violence organisé par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc, la journée d'étude organisée par la Ligue de Défense des Droits des Femmes sur la situation des femmes travaillant dans l'industrie textile.

En dehors de la lutte contre la violence, le mouvement associatif marocain s'est constitué autour d'une revendication première et fondamentale: le changement du statut de la femme dans la famille

tel qu'il est codifié dans la Moudouana ou Code du Statut Personnel. Code inspiré de la Charia ou loi islamique, édicté en 1959, il était considérée comme « intouchable » et les premières revendications féministes pour que soient changés certains de ses articles ont été perçues comme impies et sacrilèges par certains milieux traditionalistes religieux.

Malgré cette perception, les associations de femmes ont continué à en faire leur cheval de bataille et le thème central de la plupart de leurs activités que ce soit des articles de journaux, des tables rondes, des émissions de télévision, des mémoranda aux ministres concernés. La pétition du million de signatures qui a circulé dans le milieu associatif, politique et public national a été un facteur déterminant dans les changements introduits dans la Moudouana mais aussi le « Tribunal de jugement du divorce », ces deux activités étant initiées par l'Union de l'Action Féminine.

Si les activités relevant d'une seule association étaient les plus nombreuses, des initiatives communes et concertées ont émergé comme ce fut le cas du « Comité de suivi pour les droits de la femme » qui, en Mars 1994, a réuni sept associations de femmes autour d'un mémorandum envoyé aux ministres concernés.

Toujours dans le sens de la revendication d'un autre statut familial pour les femmes du Maroc et du Maghreb, le Collectif 95 Maghreb Egalité, qui est une association maghrébine initiée par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc, a conçu, à l'occasion de la quatrième conférence sur la femme de Beijing, un code de statut personnel égalitaire, les « Cent mesures et dispositions pour une codification maghrébine égalitaire du statut personnel et des relations familiales ».

Si les thèmes du statut personnel et de la violence contre les femmes ont été des constantes dans les activités des associations féminines, la participation des femmes aux élections et à la vie politique a souvent été à l'ordre du jour, surtout dans les conjonctures électorales.

C'est ainsi qu'un « Comité pour la participation des femmes à la vie politique » a réuni les associations de femmes à l'occasion des élections législatives de 1993 et ce comité se mobilise, à nouveau, pour les élections prévues pour l'été 1997.

A l'occasion du 8 Mars 1996, les associations de femmes et les sections féminines des partis politiques ont adressé au premier ministre, un mémorandum appelant le gouvernement à prendre des mesures concrètes pour une pleine implication des femmes dans la vie politique et sociale du pays, plus particulièrement par la mise en

place d'une structure gouvernementale de coordination pour les questions féminines.

L'association Jossour a organisé, en Juin 1996, un colloque de deux jours sur « Les femmes et le processus de démocratisation au Maroc » au cours duquel des militantes et des militants, associatifs et politiques, et des chercheurs ont essayé de comprendre les obstacles à une plus grande participation des femmes à la vie politique du pays.

La diffusion de la question féminine dans les espaces non associatifs

La question féminine, que ce soit dans son volet juridique, social ou politique, a, certes, été le champ de prédilection des associations féminines, mais d'autres espaces les ont relayé dans la médiatisation de leur lutte.

Dès la création formelle des associations, et parfois bien avant, des journaux féministes ont été fondés et, là, nous citerons deux expériences: le journal « 8 Mars », fondé en 1985 et qui a été à l'origine de la naissance de l'Union de l'Action Féminine en 1987 et le journal « Nissa Al Maghrib » fondé par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc en 1986. Ces deux journaux mensuels militants, après une ou deux années d'édition, ont commencé à souffrir de manque de moyens permanents et professionnels, démontrant ainsi que le bénévolat a ses limites. Les deux journaux ont cessé de paraître depuis quelques années. La question féminine a souvent été reprise par un magazine mensuel commercial, mais à fibre militante, « Kalima » publié dans les années quatre-vingt, qui lui aussi a disparu, non pas pour des raisons techniques et financières, mais du fait de la censure. Fondés durant l'année 1996, les deux nouveaux magazines féminins « La citadine » et « Femmes du Maroc », bien que se déclarant plutôt féminins que féministes, n'ont pu s'empêcher de couvrir certaines actions des associations.

Les activités et les revendications des associations de femmes ont été reprises par leurs journaux, par ceux des partis politiques mais, aussi, par les médias officiels, la radio et la télévision en particulier. En effet, la radio et la télévision ont commencé à traiter de la question féminine et, même, à offrir des émissions et des temps d'antennes aux associations de femmes.

Toujours sur le plan médiatique, les maisons d'édition ont commencé à s'intéresser à la thématique féminine, voire féministe; dans ce domaine, il est inévitable de citer la maison d'édition « Le fennec » fondée par une femme et qui a été l'espace privilégié

d'encouragement et d'expression de la pensée féministe au Maroc. Dans de nombreuses publications et collections, cette maison d'édition a reçu le soutien de Fatima Mernissi, la célèbre écrivain, sociologue et essayiste marocaine.

Outre ces médias, la question féminine a été abordée plus ou moins profondément par un certain nombre de cinéastes et elle a fait le succès de films comme « A la recherche du mari de ma femme », « Wechma » ou « Poupées de roseaux ».

La question féminine a, aussi, fait l'objet d'interventions gouvernementales: la pression des organismes de coopération multilatérale du système des Nations-Unies a été efficace par le biais des campagnes de sensibilisation à la question féminine dans le cadre de la décennie et de l'année internationale mais aussi par le biais des financements de projets et, de ce fait, de nombreux ministères ont créé des cellules ou des services spécialisés dans les aspects féminins de leurs activités. Ce fut le cas au Ministère des Affaires Sociales, au Ministère de la Jeunesse et des Sports, au Ministère de l'Agriculture, au Ministère des Affaires Etrangères (dans ce ministère, le service de l'intégration des femmes dans le développement a commencé à publier un bulletin d'informations intitulé *Ex Aequo*), au Ministère des Droits de l'Homme, au Ministère de la Population et bien d'autres encore. Si de nombreux aspects de la condition féminine peuvent être traités par ces ministères, la question de la participation des femmes à la vie politique n'a, jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune intervention gouvernementale officielle.

L'autonomisation des femmes par rapport aux partis politiques a permis une remarquable avancée de la question féminine et son élargissement à des espaces non associatifs mais elle a, en même temps, constitué un piège pour les femmes: elles se sont enfermées dans un ghetto, entre elles, dans un espace sans pouvoir politique. Cet enfermement a déchargé les hommes politiques, en particulier ceux de la mouvance démocratique supposés être les agents du progrès et de la modernité, de cette question féminine (qu'ils n'ont jamais comprise ou soutenue) et ils ont laissé les femmes se débattre entre elles, pour s'occuper, eux, de « choses sérieuses », de questions politiques. Il semble que l'espace politique est fondamentalement masculin, pour ne pas dire machiste, et réfractaire à toute autre culture ou logique, féministe en particulier et la vie dans les partis politiques est telle que même les femmes qui y militent se moulent dans le jeu politicien et, dans ce jeu, les femmes deviennent des « hommes politiques » et oublient souvent leur engagement féministe. De ce fait, toute avancée des femmes dans ce domaine

devrait passer par une réflexion sur ce monde politique et sur les moyens d'y introduire une nouvelle culture.

De la nécessité du retour au politique. La question féminine: enjeu politique et projet de société

La question féminine est éminemment politique en ce sens, qu'actuellement, dans le monde musulman, dont le Maroc, elle est le baromètre de la capacité des hommes politiques à être visionnaires et de leur engagement réel sur la voie du changement social et de la modernité. Dans ce contexte, le changement politique n'est pas seulement un changement de gouvernement ou de programme d'action, il est le changement de projet de société. Or, pour promouvoir un projet de société alternatif, la classe politique ne peut faire l'économie d'un débat sur les valeurs de base de cette société, dans un contexte national et international marqué par la montée de l'intolérance et l'intégrisme.

En ce qui concerne le traitement de la question féminine au Maroc, la classe politique avance, souvent, de façon légère, la nécessité de concilier les valeurs spécifiques liées à notre culture et à l'Islam et les valeurs de la pensée universelle. Ce type de raisonnement « à la carte », choisissant ce qui plaît dans l'un et dans l'autre, est inacceptable dans la mesure où l'histoire, les fondements et la démarche des deux systèmes de pensée sont différents et, parfois antagoniques; ceci amène à raisonner autrement que par conciliations: il faut faire des choix et des analyses plus poussés et, là, les hommes politiques doivent être moins frileux, plus audacieux et prendre conscience que, autour de la question féminine, se posent des problématiques beaucoup plus existentielles pour le pays et pour la région.

En Algérie, les hommes politiques ne se sont pas vraiment solidarisés avec les femmes au moment de la promulgation du code de la famille, ne voyant pas que, derrière cette question, se profilaient des projets de société différents; ce code de la famille, véritable brèche dans la construction d'un projet démocratique moderne, a constitué un tremplin au conservatisme pour contester l'évolution démocratique dans ses fondements universalistes. L'exemple de l'Algérie doit être médité par les démocrates marocains alors que les récentes positions des partis de la Koutla sont le signal d'un mauvais départ dans le sens du changement et de la modernité et,

peut-être, d'une reprise de la tragédie algérienne: dans le récent mémorandum adressé au roi par la Koutla, en ce qui concerne les femmes, il n'y a eu d'allusion ni au code de la famille ni à l'égalité juridique.

Autour de la question féminine, des rapports entre le spécifique et l'universel, se posent un certain nombre d'autres questions fondamentales auxquelles nos sociétés doivent répondre pour pouvoir avancer: l'inégalité dans la famille est-elle compatible avec la démocratie dans l'espace public? Peut-on être inégaux dans un espace et égaux dans un autre? Pourquoi le code du statut personnel est-il le seul code marocain d'inspiration religieuse? Est-il évident et acceptable que la religion ait vocation à traiter de tous les aspects de la vie humaine et sociale dans un monde de plus en plus complexe et en évolution rapide? Cette « omnipotence et omniscience » rend-elle service à la religion? La religion ne gagnerait-elle pas à se limiter à l'espace privé, intime et personnel? N'y a-t-il pas place pour la rationalité, la créativité, l'autodétermination? L'identité ne peut-elle être qu'une ou bien est-il possible qu'elle soit plurielle?

Les exemples de l'Iran, de l'Algérie et, récemment, de l'Afghanistan (où les premières mesures décrétées par les Taliban ont visé les femmes auxquelles on a interdit d'aller à l'école et de sortir travailler), ces exemples montrent que la question féminine est éminemment politique en terre d'Islam et qu'elle ne peut être traitée que politiquement. Ceci devrait amener les féministes marocaines à reconsidérer leur démarche militante, d'une part en poussant les femmes et les hommes politiques à s'impliquer dans leurs revendications et, d'autre part en entamant une réflexion profonde sur les places et rôles respectifs des associations féminines et des partis politiques dans le traitement de la question féminine et, là, il s'agit d'identifier les compétences des unes et des autres et de mettre en place des synergies et des stratégies d'action.

Dans cette perspective, les femmes pourraient avoir le choix entre cinq alternatives qui peuvent être considérées soit exclusives les unes des autres soit comme les étapes successives d'un long cheminement vers l'égalité et la modernité:

S'organiser en un lobby unifié pour exercer des pressions sur les partis politiques et les amener à s'impliquer dans la cause féminine. Dans leurs démarches, jusqu'à présent, les associations de femmes ont eu peu d'actions unitaires et elles n'ont jamais sollicité les partis politiques pour un engagement effectif, se contentant de signatures de soutien; ainsi, par exemple, dans une de leurs rares actions unifiées, le mémorandum présenté en Mars 1996 au premier ministre, ces associations ont sollicité le soutien de la part des

associations de droits de l'homme mais pas celui des partis, ce qui est une erreur qui appelle réflexion.

Entamer un processus de retour dans les partis politiques mais, en gardant la « casquette » féministe et en maintenant la pression sur les hommes politiques pour qu'ils fassent de la cause féminine un étalon de leur volonté de changement et non pas seulement un slogan politicien. La mesure de cet engagement serait, entre autres, le nombre de femmes candidates aux élections et leur attribution à des circonscriptions favorables, ce qui n'a pas été le cas par le passé, ou encore des propositions de loi pour changer le statut juridique des femmes.

Susciter la création d'un forum féministe qui réunirait des femmes, des hommes, des associations de femmes, des associations de droits de l'homme, des partis politiques et toutes les structures concernées par une réflexion alternative afin d'élaborer des propositions d'actions autour de la question féminine ainsi que des éléments d'un projet de société nouveau.

Créer un parti féministe de composition mixte qui ferait une lecture féministe de la politique et des programmes politiques. Ce choix s'imposerait si les hommes politiques continuent de négliger leur cause et ne leur font pas de place ainsi que c'est arrivé lors des dernières élections législatives où les marchandages, dans les partis et dans la coalition Union Socialiste des Forces Populaires-Istiqlal, n'ont laissé et, difficilement, place qu'à deux femmes gagnantes. Ceci est malheureux sur le plan du principe mais, aussi, parce que, dans ces partis, se trouvent des femmes de grande valeur qui auraient fait de meilleurs députés que beaucoup de ceux qui ont été retenus.

Créer un parti de femmes qui mobiliserait l'électorat, féminin et moderniste en général, autour de la question féminine et de la modernité.

**REPRODUCTION,
POUVOIR ET
POPULATION**

THERESE LOCOH

PROGRAMMES DE POPULATION ET AMELIORATION DU STATUT DES FEMMES, UNE CONVERGENCE DIFFICILE

Dans l'absolu, on ne peut nier qu'il devrait y avoir pleine convergence entre les objectifs des politiques de population et ceux des organismes qui militent en faveur des femmes. L'intérêt certain, souvent mêlé d'angoisse, pour les questions de population est donc, à priori, une chance pour la cause des femmes. On le répète à l'envi, les objectifs de stabilisation, à terme, de la population mondiale, ne pourront être atteints que si la condition des femmes change, qu'elles accèdent à l'éducation, à la santé, à des emplois qui leur permettent d'élever leurs enfants et d'assurer leur sécurité lorsqu'elles seront âgées. Toute politique de population devrait donc prendre des mesures pour améliorer le statut des femmes (Nations Unies, 1992). Mais peut-on dire, à l'examen de ces programmes, au quotidien, qu'ils sont tous à mettre au crédit de la cause des femmes? Certes, non.

Certains domaines permettent aisément une convergence d'intérêt entre groupes féministes et responsables des programmes de population. Tout ce qui concerne la collecte des données en est l'exemple. La statistique démographique peut apporter une connaissance très précieuse des différences selon le sexe et des inégalités faites aux femmes. Ce sont bien des études sur la survie des enfants qui ont permis de dénoncer la surmortalité des petites filles

dans certaines régions du monde. Ce sont les données recueillies lors de recensement qui ont mis en évidence la sous-scolarisation des filles de bien des pays. Il est vrai que même la froide comptabilité statistique peut être bien peu objective et entraîner une connaissance biaisée. L'exemple le plus flagrant est celui des statistiques d'activité qui sous-estiment, le plus souvent, l'activité féminine (Dixon-Mueller et Anker, 1989).

Le domaine de la santé, c'est une évidence, se prête également à une synergie entre programmes de population et programmes d'amélioration de la condition féminine, encore que, trop souvent, ces programmes soient exclusivement centrés sur une approche « mère-enfant » qui limite les actions aux femmes en période féconde et dans le cadre de leurs maternités.

Le domaine de la fécondité donne lieu à des interactions plus complexes entre objectifs des femmes et objectifs des politiques de population. Les femmes sont-elles sujets ou objets des programmes de planification familiale? Il faut poser la question, car il y a trop d'exemples de politiques coercitives et de services conçus pour répondre à des objectifs de contrôle de la fécondité qui adoptent des méthodes peu conformes au respect du libre choix des femmes et de leur santé (Ogbuagu, 1989).

La France par exemple a longtemps refusé de libéraliser l'accès à la contraception et de légaliser l'avortement afin qu'il soit réalisé dans de bonnes conditions quand il s'avérait être nécessaire. Ce faisant, la santé et l'équilibre psychologique de nombreuses femmes ont été compromis. La loi Veil a été l'une des grandes victoires des mouvements féministes français et les cliniques de planification familiale, longtemps clandestines, ont été des lieux où s'est forgée la conscience féministe dans les années 60.

D'autres enjeux se présentent maintenant dans les pays du tiers-monde où les politiques démographiques adoptent, de plus en plus, des objectifs de réduction de la natalité. La politique de l'enfant unique en Chine en est l'expression la plus « aboutie ». Le Viêt-nam est en train d'adopter des mesures assez voisines. L'Indonésie, dont on vante les succès en matière de contrôle de fécondité, n'a pas hésité à encourager des programmes de « surveillance réciproque » et de dénonciation de ceux qui ne respectent pas les objectifs de contraception au sein des collectivités locales. On y voit également des campagnes de distribution de contraceptifs par les militaires... Au Brésil on compte 30 pour cent de naissances par césarienne, ce qui permet lors du deuxième ou troisième accouchement de procéder à une ligature des trompes. Ce ne sont pas des exemples anec-

dotiques. Il s'agit de grands pays et les femmes concernées se comptent par millions.

Ceci étant, il n'est pas question de jeter l'anathème sur tous les programmes de maîtrise de la fécondité. Donner aux femmes la possibilité de choisir quand et avec qui elles vont avoir un enfant a été une des grandes victoires des femmes dans les pays développés, il ne faut pas l'oublier. Les programmes de population peuvent être un instrument puissant d'amélioration de la condition féminine. Les programmes d'éducation sexuelle, l'information sur les moyens de la contraception et l'accès aisé à ces moyens, sont sans conteste des services dont on ne peut que souhaiter la mise à la disposition de toutes les femmes.

Mais, en ce domaine surtout, il peut y avoir des « détournements » d'objectifs. Partout, l'autonomie de décision des femmes en matière de fécondité conduit à la redéfinition des relations de pouvoir entre hommes et femmes. La maîtrise de la fécondité, certes, s'impose de plus en plus comme un « projet » pour la communauté humaine, puisque nous savons que la « maîtrise de la mort » (l'allongement de la vie) à laquelle est arrivée la communauté humaine doit s'accompagner d'une maîtrise de la vie (des niveaux de fécondité). Mais les objectifs démographiques sont parfois porteurs d'une manipulation de la fécondité féminine plus que d'un respect des droits des femmes, que ce soit dans les pays à faible fécondité qui veulent maintenir un accroissement stable ou dans les pays à croissance démographique très rapide qui veulent le réduire. Dans certains cas, on voudrait bien pouvoir modifier le cours de la fécondité sans pour autant remettre en cause les équilibres anciens entre hommes et femmes.

Les programmes de planification familiale qui sont implantés dans les pays en développement à forte croissance en donnent souvent l'illustration. On veut aller vite pour réduire la croissance démographique et, pour ce faire, la propagande est souvent plus présente que l'éducation respectueuse des personnes, la persuasion... un peu forcée, a cours plus que les efforts patients pour convaincre; les slogans à l'emporte pièce, dévalorisant les femmes, vont bon train pour stigmatiser celles qui font « trop » d'enfants.

Bien sur, on insiste sur l'éducation des femmes comme facteur d'une meilleure maîtrise de la fécondité, mais cela demande du temps, un véritable changement social, alors pour aller vite, construire des programmes dont on espère des effets spectaculaires à court terme, on met sur pied des programmes de « propagande » qui tentent d'accélérer la prise de conscience des femmes et, une fois de plus, de les traiter comme des « instruments » de reproduc-

tion. La propagande pour la limitation des naissances peut conduire à un discours sexiste et méprisant. Tous les programmes des pays en développement ont leurs « persuadeurs de village », leurs « facilitateurs » d'adoption des méthodes contraceptives, sans compter les campagnes d'affiches aux messages simplistes et les distributions de gadgets pour attirer le client. Le « marketing social » est à la mode et l'on promet souvent la contraception comme une lessive. Dans les programmes de planification familiale de nombreux pays en développement, la hantise de produire des résultats, et des résultats favorables à la limitation des naissances risque de donner libre cours à des études superficielles, sur des échantillons peu représentatifs, dont on tire des conclusions hâtives.

En toute bonne foi (?), les prescripteurs de contraception ont tendance à utiliser, pour certaines catégories de femmes, des méthodes qui assurent leur couverture contraceptive sans qu'elles puissent en comprendre exactement les effets. C'est le cas pour certaines consultations destinées aux femmes immigrées en France (Turshen et Thébaud-Mony, 1993). Par souci d'efficacité, certains programmes prônent la démedicalisation de la contraception hormonale, arguant que les risques en sont, de toute façon, moindres que ceux d'une grossesse. Peut-on poser l'alternative en ces termes?

Ces exemples rappellent que les programmes de population doivent donner lieu à concertation et que les organisations féminines ont à y exercer une fonction critique. Ce n'est pas un hasard si, lors de la récente conférence mondiale sur la population et le développement durable (CIPD), l'un des grands enjeux a été la discussion du concept de « droit en matière de procréation » mis en avant par les organisations féministes.

Organisée par les Nations Unies en septembre 1994, la conférence du Caire sur la population et le développement durable (CIPD), troisième du genre, après Bucarest (1974) et Mexico (1984), marque incontestablement une étape très importante des relations, souvent ambiguës, entre les programmes de population et ceux qui visent à la promotion du statut des femmes. On peut tenter de faire un premier bilan des acquis et des zones d'ombre de cette rencontre en matière d'amélioration des moyens d'action des femmes.

La conférence du Caire, au nom des grands principes...

On aura rarement accumulé autant de discours, de déclarations et de controverses sur la situation des femmes que lors de la préparation du document de la CIPD (Nations Unies, 1994) et des débats auxquels elle a donné lieu. Les efforts déterminés et persévérants des mouvements féministes, conjugués à la volonté personnelle de Nafis Sadik, directrice du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) ont conduit à faire de la question du statut des femmes un véritable « fil d'Ariane » de tout le document. L'action dynamique des mouvements « activistes »¹ luttant pour le droit des femmes ont permis un changement de perspective dans la problématique de la relation entre statut des femmes et programmes de population.

Les réactions virulentes des gouvernements de certains pays contre les propositions du document de la conférence visant à introduire plus d'égalité entre hommes et femmes donne la mesure des avancées qui ont été proposées!

Jusqu'ici, dans les documents officiels relatifs aux problèmes de la population mondiale l'amélioration du statut des femmes figurait essentiellement comme un moyen pour atteindre des objectifs démographiques, et plus particulièrement, des objectifs de planification familiale. Le document du Caire adopte un ton nouveau, plus ferme sur les principes d'égalité entre hommes et femmes, plus ouvert quant aux domaines dans lesquels la conférence doit intervenir en faveur des femmes et plus précis dans les actions qui sont préconisées.

Cela laisse espérer l'instauration de relations plus étroites et mieux coordonnées entre responsables de programmes de population et défenseurs de l'amélioration de la condition des femmes. Pourtant, les politiques de population, même lorsqu'elles s'appuient sur des principes de respect des droits des individus, portent en germe des risques particuliers pour la liberté et l'autonomie de déci-

¹ Lors des trois réunions préparatoires à la conférence les associations défendant les droits des femmes avaient réussi à faire intégrer au document soumis aux participants nombre de leurs priorités. Elles ont utilisé des moyens de pression très efficaces, faisant notamment adopter par de nombreuses organisations et personnalités une « Déclaration des femmes sur les politiques de population » dont de nombreuses revendications se retrouvent dans les propositions du document de la conférence du Caire.

sion des femmes, premières concernées par tous les programmes de santé de la reproduction qui sont au coeur de ces politiques. Il faut donc exercer à leur endroit un constant examen critique et évaluer, à la lumière de leurs effets sur le statut des femmes, tous les programmes de population mis sur pied.

Le document de la CIPD (Nations Unies, 1994) représente, à bien des égards, un grand succès pour les femmes. Au plan des principes comme des mesures suggérées, les avancées en leur faveur sont absolument incontestables et pourraient générer un nombre impressionnant d'actions nouvelles. Quelques exemples suffiront à le montrer.

Au titre des principes (principe 4, Chapitre II) on rappelle d'abord que:

« Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violences à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement. Les droits des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne humaine » (CIPD, p.14).

Mais, plus que ce rappel, somme toute prévisible, s'agissant d'une conférence internationale, ce qui frappe, à la lecture du document, c'est que l'amélioration de la condition des femmes est intégrée à tous les sujets et n'est plus cantonnée à être un passage « obligé » pour atteindre des objectifs démographiques.

Tout un chapitre, le quatrième, est de plus, consacré à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes. Là encore, le rappel des principes est sans ambiguïté. Il stipule que:

« Le renforcement des moyens d'action et de l'autonomie des femmes et l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social, économique et sanitaire constituent en soi une fin de la plus haute importance. En outre c'est là une condition essentielle du développement durable... » (CIPD, p.25).

Un renouvellement des approches et des thèmes

On trouve bien entendu dans le rapport adopté par la CIPD des thèmes incontournables sur le statut des femmes qui avaient déjà figuré en bonne place dans les conférences précédentes. Tel est le

cas de l'appel à la ratification par tous les gouvernements de la convention sur l'élimination de toutes les formes de violences contre les femmes et du souhait de voir respecter des législations interdisant le mariage forcé et le mariage trop précoce. De même, comme dans les conférences précédentes consacrées à la population, on trouve des propositions qui permettraient aux femmes de concilier tâches maternelles et activités économiques, y compris le développement du partage des tâches entre hommes et femmes. Par ailleurs il est rappelé que des actions spécifiques envers les femmes âgées sont nécessaires.

D'autres thèmes déjà évoqués dans les conférences précédentes ont été traités avec plus de fermeté et de façon plus concrète qu'auparavant. C'est le cas de propositions concernant la lutte contre les discriminations en matière d'accès aux moyens de production (la terre en particulier) et à l'héritage, ce qui a d'ailleurs provoqué un tollé de la part de certains représentants! On doit citer aussi l'importance qui a été accordée, dans plusieurs chapitres, à la nécessaire participation des femmes à l'élaboration des politiques et aux prises de décision dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

Enfin des thèmes nouveaux, concernant la promotion de l'égalité entre les sexes ont trouvé leur place dans le rapport de la CIPD. Ils traduisent l'impact des travaux menés dans le domaine des relations entre les sexes² et de la pugnacité des mouvements de femmes pour les faire passer dans les textes.

Le plus important est celui du « renforcement des moyens d'action des femmes »³. Ce concept est à la base de tout le chapitre consacré à l'égalité entre les sexes et la promotion des femmes et renouvelle utilement le concept de « l'intégration des femmes au développement » (Moser, 1989). On a en effet pris conscience que cette « intégration » était souvent un piège pour les femmes car être « intégrée au développement » peut simplement vouloir dire, dans beaucoup de cas, être plus exploitée... (Meillassoux, 1994). Il fallait donc revendiquer pour les femmes non seulement leur intégration dans les processus de développement mais leur accès au partage du pouvoir et à des moyens efficaces pour renforcer leur action et leur autonomie.

La lutte contre toutes les discriminations de salaire, d'emploi et de formation selon le sexe fait partie des recommandations mais également la nécessité de porter attention aux temps de travaux

² « Gender issues » en anglais.

³ traduction officielle du terme « empowerment », déjà populaire dans les mouvements de défense des droits des femmes.

écrasants de nombreuses femmes, particulièrement dans les pays en développement.

Certaines des mesures préconisées, comme l'accès à l'éducation, sont depuis longtemps l'objet d'un discours consensuel de toutes les conférences internationales, d'autres sont plus nouvelles, comme la nécessité d'inclure dans l'éducation des enfants des notions favorables à l'égalité entre les sexes et à l'élimination des discriminations, avec un accent spécial en direction des petits garçons.

Enfin, certaines propositions ont porté spécifiquement sur les violences faites aux femmes. L'excision féminine a été dénoncée avec courage et fermeté, de même que l'infanticide féminin, la sélection in utero des foetus féminins et la prostitution, notamment la prostitution des petites filles.

« Droits et santé en matière de reproduction », un enjeu essentiel

Le chapitre consacré à cette question a provoqué un grand nombre de réactions, de débats et de réserves de tous bords, ce qui était prévisible. Les droits en matière de procréation sont définis comme suit:

« Les droits en matière de procréation... reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire, et du droit de tous d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction. Ce droit repose aussi sur le droit de tous de prendre des décisions en matière de procréation sans être en butte à la discrimination, à la coercition ou à la violence, tel qu'exprimé dans des documents relatifs aux droits de l'homme » (CIPD, p. 45).

Bien qu'il soit rappelé que ces droits relatifs aux questions de reproduction découlent directement des principes universels des droits de l'homme, ils ont fait l'objet de réserves de plusieurs gouvernements. L'expression « couples et individus » a déclenché des réactions hostiles des défenseurs d'une procréation uniquement exercée dans le cadre d'une vie de couple.

La question qui a fait couler le plus d'encre et suscité le plus de débats sur les questions de santé et droits en matière de reproduction est celle de l'avortement, au point qu'on a pu se demander à lire

certaines recensions, dans les médias, si la conférence du Caire n'était pas, uniquement, une conférence sur l'avortement. Sous la pression des représentants du Vatican, de certains pays latino-américains et de plusieurs pays musulmans, ce sujet a alimenté une controverse récurrente. Pourtant le texte adopté, mais non par tous les représentants⁴, stipule que:

« les gouvernements devraient... aider les femmes à éviter l'avortement qui ne devrait jamais être encouragé comme une méthode de planification familiale, et dans tous les cas, veiller à ce que les femmes qui ont eu recours à l'avortement soient traitées avec humanité et bénéficient de conseils » (CIPD, p.52, para 7.24).

Il est donc loin d'envisager d'encourager l'avortement ni même de l'inscrire dans la panoplie de la planification familiale, comme cela a été dit par les adversaires de l'adoption du texte.

Parmi les questions nouvelles ou mieux développées qu'auparavant, deux sujets sont particulièrement importants. Le premier a trait à la santé en matière de sexualité, considérée comme un élément de la « santé de la reproduction ». Il est rappelé notamment que:

« des relations d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des rapports sexuels et de la procréation, y compris le respect plein et entier de l'intégrité physique du corps humain, supposent une considération mutuelle et la volonté d'assumer les conséquences d'une relation sexuelle » (CIPD, p.54, para. 7.34).

Le second porte sur les problèmes spécifiques des adolescents en matière de santé de la reproduction et de sexualité.

La planification familiale, sa mise en oeuvre, les moyens de satisfaire la demande des « couples et individus », l'évaluation des programmes, leur qualité ont fait l'objet de toute une liste de propositions. Bien plus, de toutes les nombreuses mesures préconisées dans le document elles sont les seules qui font l'objet d'estimations chiffrées dans les chapitres concernant la mise en oeuvre des conclusions de la conférence, ce qui donne à penser que l'objectif essentiel de la conférence, au-delà d'un utile rappel de principes, était de trouver des fonds pour financer la planification familiale plus que de prendre des décisions courageuses susceptibles de favoriser le

⁴ Les représentants de plusieurs pays musulmans, du Saint-Siège et du Salvador ont émis des réserves.

développement durable pourtant dûment associé à la « population » dans le titre de la conférence.

Un paragraphe souligne la fréquence des violences sexuelles au sein des familles et les efforts à faire pour protéger les jeunes et particulièrement les filles contre ces violences. Une large place est faite, ce qui était indispensable dans ce chapitre, aux maladies sexuellement transmissibles et à la prévention du sida. La vulnérabilité des femmes, due à leur statut, est soulignée. Enfin, les besoins spécifiques des adolescents font l'objet d'une attention particulière, spécialement les grossesses non désirées des adolescentes.

Un consensus incertain qui remet les grands principes en question...

La conférence du Caire a mobilisé beaucoup d'énergies, spécialement féministes, et suscité beaucoup d'espoirs. Qu'en reste-t-il maintenant que les documents ont été amendés, adoptés et que les feux de l'actualité sont braqués sur d'autres conférences où seront rappelés, sans nul doute, les mêmes grands principes et d'autres excellentes mesures?

A vrai dire les avancées réelles du document, les excellentes déclarations patiemment élaborées, les formulations courageuses concernant notamment les droits des femmes pourront rester lettre morte puisque la recherche d'un consensus des gouvernements a conduit à mettre en exergue de la conférence une phrase qui réduit considérablement sa portée. En effet le premier paragraphe des principes de la conférence stipule que:

« La mise en oeuvre des recommandations figurant dans le programme d'action est un droit souverain que chaque pays exerce de manière compatible avec ses lois nationales et ses priorités en matière de développement, en respectant pleinement les diverses religions, les valeurs éthiques et les origines culturelles de son peuple, et en se conformant aux principes des droits de l'homme universellement reconnus » (CIPD, p.13).

Soumettre les actions envisagées aux valeurs éthiques, religieuses et culturelles de chaque pays ouvre la brèche à toutes les restrictions à l'application du plan d'action, restrictions qui toucheront, à n'en pas douter, particulièrement les principes d'égalité de droits entre hommes et femmes! Les résistances de certains pays lorsqu'il s'est agi de rappeler les principes d'égalité à respecter en matière d'héri-

tage ou de considérer que les « individus » (et non seulement les couples) devaient pouvoir décider librement en matière de procréation, illustrent le long chemin qui sépare les principes du Caire de leur application généralisée.

De plus, la conférence s'est achevée sur une grande ambiguïté. Alors que tous les principes d'action, toutes les mesures à prendre font une large place à la préoccupation du renforcement des moyens d'action des femmes et de leur statut, les décisions concrètes ont porté essentiellement sur l'accroissement des moyens des services de planification familiale et la meilleure maîtrise de la fécondité. Or, il est patent que l'amélioration du statut des femmes passe aussi et avant tout par des mesures de développement: remise en cause des logiques économiques ultra-libérales qui pèsent sur les pays les plus pauvres, accès à la santé, à l'éducation, moyens pour accéder à des secteurs de production valorisés, etc. (Boserup, 1985, Banque Mondiale, 1986).

Vue d'ensemble

La conférence du Caire était pleine de bonnes intentions mais il y a loin des déclarations lors d'une grande manifestation internationale à leur mise en application concrète. La lutte pour la fin des violences faites aux femmes, des inégalités dont elles souffrent et des atteintes à leurs libertés reste une priorité qui doit constamment être rappelée dans l'exécution des programmes de population.

Si les relations entre les mouvements féministes et spécialistes des programmes et politiques de population ont été et restent dans une certaine mesure conflictuelles, elles ont également été « fertiles », car les débats toujours renouvelés sur l'interaction entre statut des femmes et croissance démographique ont engendré une évolution des idées tant au niveau de la recherche que des programmes d'activité et des déclarations adoptées par les instances des Nations Unies. Les points de vue ont radicalement changé de Bucarest (1974) au Caire (1994).

Les programmes de population sont, potentiellement, des instruments puissants pour l'amélioration de la condition féminine, mais la façon dont ces instruments sont utilisés doit être examinée avec une extrême attention par les femmes. Les objectifs des mouvements de femmes et ceux des programmes de population se rencontrent sur certains points mais peuvent diverger sur d'autres. Les dérives de certains programmes en sont l'illustration. La vigilance constante des femmes et particulièrement de leurs organisations

dans la mise en oeuvre des programmes, au sein de chaque entité sociale et/ou politique, est donc un élément déterminant du bon usage, pour la cause des femmes, des politiques de population.

Bibliographie

- Banque Mondiale, 1986, *Croissance démographique et politiques de population en Afrique sub-saharienne*, Banque Mondiale, Washington, D.C.
- Boserup E., 1985, *Economic and demographic interrelationships in Sub-Saharan Africa*, Population and Development Review, vol. 11, n° 3.
- Dixon-Mueller Ruth and Anker Richard, 1989. *Evaluation de la contribution des femmes au développement économique.*, Genève, B.I.T., Programme mondial de l'emploi, n°6, 114 p.
- Meillassoux Claude, 1994, *Troubles de croissance: la perspective d'un anthropologue*, in Chastelland Jean-Claude, Jacques Véron et Magali Barbiéri (éd.) *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, p.61-82.- Paris, INED, PUF, 313 p. (Congrès et colloques, n°13).
- Moser, C.O.N., 1989. *Gender planning in the third world : Meeting practical and strategic needs*, World Development, vol. 17, n°11.
- Nations unies, FNUAP, CEPED, URD, 1992, *Condition de la femme et population en Afrique francophone*, Paris. CEPED, ed.
- Nations Unies, 1994, *Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)*, version préliminaire, 18 octobre 1994, New-York, 171 p.
- Ogbuabu Stella, 1989. *Depo-Provera: A choice or an imposition on the African Women: A case Study of Depo-Provera Usage in Maiduguri*, p. 81-93. in: Pittin A. Imam and Omole H. (ed.) *Women and the Family in Nigeria*, Dakar, Codesria Books Series, 165 p.
- Turshen Meredith, Bretin Hélène et Thébaud-Mony Annie, 1993. *Prescription de contraception aux femmes immigrées en France*, in: Cordell dennis et al. (ed.) *Population, Reproduction et Sociétés, Perspectives et enjeux de Démographie Sociale, Mélanges en l'honneur de Joël Gregory*, p. 217-234.- Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 429 p.

YOLANDE PELCHAT¹

DISCOURS SUR LA POPULATION ET CONSTITUTION DES SUBJECTIVITÉS

Au cours du XX^{ème} siècle, les préoccupations concernant l'accroissement de la population mondiale ont pénétré tout autant les milieux académiques et politico-administratifs que médiatiques. Autour de cette question s'est créé un espace de réflexion et d'action, allant de la production de discours, scientifiques ou autres, à l'élaboration et l'implantation de politiques de population et de programmes de planification familiale, notamment dans les pays dits en développement.

Les stratégies internationales en matière de population font partie de cette vaste entreprise visant la résolution du « problème » de la croissance démographique. C'est au terme de la première Conférence intergouvernementale des Nations-Unies sur la population qui s'est tenue à Bucarest en 1974, que la communauté internationale adopta son premier Plan d'action mondial sur la population. Depuis, les interventions en matière de population n'ont cessé de se multiplier, mobilisant des ressources humaines et financières considérables. En 1994, vingt ans après la Conférence de Bucarest, et dix ans après celle de Mexico, la communauté internationale adoptait, à l'issue de la Conférence du Caire, son nouveau Plan d'action sur la population et le développement. Celui-ci fait valoir la nécessité

¹ Je tiens à remercier Maria De Konick et Paule Simard du Centre Sahel pour leurs commentaires judicieux et stimulants.

d'intensifier au cours des deux prochaines décennies « les activités en matière de population », soulignant qu'une stabilisation de la population mondiale est impérative pour atteindre un développement durable.

Dans le milieu du développement international, -dans ce « dispositif », comme aime à le qualifier Escobar (1984)-, la croissance démographique et les taux élevés de fécondité observés dans certaines régions du monde sont au cœur de discours scientifiques « programmatiques » et de plus en plus nombreux. Pensé à l'intérieur des paramètres d'une maîtrise de la croissance numérique de la population mondiale, le champ de la reproduction humaine se présente dorénavant comme un lieu légitime d'interventions pour les gouvernements et les nombreux acteurs du développement international: agences bilatérales et multilatérales, organisations non-gouvernementales, etc.

Au cours des deux dernières décennies, les solutions envisagées et proposées par la communauté internationale en vue de résoudre le « problème » démographique ont accordé une place toujours croissante à la promotion de la condition des femmes. Comme le souligne Nafis Sadik, directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), une des principales différences entre l'approche privilégiée dans le dernier Plan d'action de 1994 et les précédents, réside dans « l'accent mis sur l'égalité des sexes, la promotion de la femme » (Le Monde, 3 mai 1994).

Quelle(s) lecture(s) doit-on faire de cette présence de plus en plus marquée de mesures visant l'amélioration de la condition des femmes et l'égalité entre les sexes, que traduisent les discours des Nations Unies sur la population? On pourrait certes ne voir dans cette apparente sollicitude envers les femmes qu'un propos emphatique, un exercice de rhétorique, dont la fonction première est de répondre aux exigences de la « political correctness ». Mais adopter une telle position m'apparaît réduire considérablement les possibilités de créer des occasions de s'engager dans une réflexion stimulante sur certains aspects du monde actuel, sur certains modes de raisonnement que notre « identité établie » tient pour évidents. Aussi, la démarche que je privilégie ici est quelque peu différente; peut-être est-elle aussi imprudente.

Dans le cadre de cet essai, je propose en effet d'examiner les stratégies internationales des Nations Unies sur la population comme un lieu où se poursuit ce mouvement historique que Michel Foucault nomme l'assujettissement, mais aussi comme un lieu où s'opère une re-définition des frontières du féminin et du masculin.

Il s'agit plus particulièrement d'examiner les modalités par lesquelles les plans d'action mondiaux sur la population -en tant que pratiques discursives participant à la construction et au déploiement d'une rationalité à portée universelle- constituent les subjectivités, féminine et masculine, et viennent limiter les actions possibles dans le champ de la reproduction. L'exercice que je propose ici consiste donc à lire les stratégies élaborées pour résoudre le « problème » de la population comme un processus continu de mise en forme d'une gestion de plus en plus serrée des pratiques et des comportements reproducteurs au travers duquel s'effectue une re-définition des catégories sociales de sexe.

L'argumentation et les questions soulevées dans les pages qui suivent mériteraient certainement qu'on s'y attarde beaucoup plus longuement que ne le permet l'espace alloué dans le cadre de cet ouvrage collectif. Aussi, l'objectif que je poursuis ici est essentiellement d'apporter une contribution à la réflexion à laquelle nous convient ceux et celles qui, postulant l'existence de liens entre la production de discours et l'exercice du pouvoir, interrogent les façons de penser et de dire la réalité sociale et les mécanismes de différenciation sexuelle. Dans un premier temps, je resitue les stratégies internationales sur la population dans un ensemble plus large d'activités qui, à des titres différents, participent à la construction et à la consolidation du « problème » de la population. Je présente ensuite brièvement l'arrière-plan théorique de l'avenue que j'emprunte ici, pour ensuite faire état des résultats de mon analyse des plans d'action. En guise de conclusion, je suggère quelques pistes de réflexion concernant la production de connaissances scientifiques et de discours-experts en matière de population.

De congrès scientifiques en conférences intergouvernementales: construire l'objet problématique

Sous le thème de la croissance numérique et de la répartition géographique de la population mondiale, s'est consolidé, au cours du 20ème siècle, un espace de production de connaissances scientifiques et de prises de décisions à propos des questions démographiques². En effet, depuis la tenue de la première conférence scien-

² Je ne fais pas référence ici à la notion même de population qui est bien sûr beaucoup plus ancienne. Comme le souligne Bouretz (1994:31), cette notion

tifique mondiale sur la population en 1927, et la création l'année suivante de l'Union internationale pour l'investigation scientifique des problèmes de population³, les congrès et colloques scientifiques et les conférences régionales et internationales se sont succédés.

Cette préoccupation mondiale pour la question de la population s'est vue consolider suite à la constitution de l'ONU en 1945, comme en témoigne la diversité des activités mises en place subséquentement. Soulignons, entre autres, la mise sur pied dès les années '50 d'organismes spécialisés tels que le *Population Council* et l'*International Planned Parenthood Federation* (IPPF), la tenue sous l'égide des Nations-Unies de deux congrès mondiaux sur la population -Rome en 1954 et Belgrade en 1965- ainsi que la création en 1969 du Fonds des Nations-Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

A compter du début des années '70, les gouvernements sont directement interpellés par les Nations Unies pour participer à ce projet de résolution du « problème démographique ». Depuis, se sont tenues trois Conférences intergouvernementales sur la population -Bucarest (1974), Mexico (1984) et Le Caire (1994)- au terme desquelles ont été adoptées des stratégies internationales, soit le premier Plan d'action mondial sur la population de 1974, la Déclaration de 1984 sur la poursuite de l'exécution du Plan adopté dix ans auparavant et enfin, le Plan d'action sur la population et le développement de 1994. Au yeux de la communauté internationale, la croissance démographique apparaît désormais sous la forme d'un problème qu'il faut parvenir à résoudre pour le bien-être de l'humanité.

C'est précisément sur les discours issus des trois Conférences intergouvernementales que repose l'analyse présentée dans les pages qui suivent⁴. L'exercice consiste à suivre, par le biais d'un examen

apparaît avec le libéralisme où l'on passe « d'un rapport entre prince et sujets plus ou moins bien formalisé par le droit à la gestion d'organisme vivant, populations ou corps, qu'il faut former, dresser, conduire ».

³ Officiellement constituée en 1928, l'Union internationale pour l'investigation scientifique des problèmes de population est devenue en 1947 l'actuelle Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP).

⁴ Il s'agit plus spécifiquement du Rapport de la conférence mondiale des Nations-Unies sur la population, 1974 (Nations-Unies 1975), du Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984 (Nations-Unies 1984) et du Programme of Action of the United Nations International Conference on Population and Development (Nations-Unies 1994). Au moment de la rédaction de cet article (novembre 1994), seule une version anglaise non éditée du Plan d'action de 1994 était disponible.

attentif de ces discours « politico-administratifs », le processus de construction de l'objet « population » et sa consolidation au sein de la communauté internationale. Centrés sur la résolution de problèmes, ces plans d'action⁵ indiquent ce qui doit être fait dans un monde où la population connaît un accroissement rapide « sans précédent ». A partir de connaissances scientifiques et de discours d'experts, ils mettent en scène un drame -pour reprendre la métaphore utilisée par Péquignot (1991:177)-, ils montrent et dénoncent un état de fait tout en « cherchant à donner à la pièce un dénouement heureux ». Aussi, comme le soulignait dans son allocution de fermeture N. Sadik, secrétaire générale de la Conférence du Caire, le Plan d'action adopté au terme de la Conférence « Starts from the reality of the world we live in and shows us the path to a better reality » (Newsletter of the ICPD, septembre 1994).

Les plans d'action sont des discours hybrides où interviennent de multiples locuteurs provenant de milieux institutionnels variés. Depuis la tenue de la première Conférence intergouvernementale en 1974, les institutions, organismes et experts sollicités pour participer à l'élaboration de ces stratégies internationales se sont multipliés. Les travaux préparatoires à chacune des Conférences ont en effet donné lieu à des réunions d'experts⁶, des conférences régionales⁷, des commissions préparatoires et des comités nationaux. Etroitement liés à la production de connaissances scientifiques et d'expertises, les plans d'action prennent appui sur ces savoirs pour décrire des situations démographiques, économiques ou autres, dénoncer des injustices sociales, justifier des interventions et commander la production de nouvelles connaissances.

Les plans d'action constituent donc un lieu où se révèlent les usages sociaux des « discours savants », un lieu où interagissent les « mondes » de la description et de la décision, du savoir et du pouvoir. Si ces plans d'action ne peuvent eux-mêmes être considérés comme des discours savants, ils n'en demeurent pas moins des

⁵ Pour des raisons de commodité, j'utilise l'expression « plans d'action » pour désigner à la fois le Plan d'action de Bucarest, le Plan d'action du Caire, et la Déclaration de Mexico.

⁶ Ces réunions doivent en quelque sorte fournir la base scientifique aux stratégies d'intervention; le rôle des experts étant de faire des recommandations sur la base des connaissances scientifiques acquises. Quatre réunions d'experts ont précédé les Conférences de Bucarest et de Mexico, tandis que les travaux préparatoires de la Conférence du Caire ont donné lieu à six réunions.

⁷ Cinq Conférences régionales ont précédé chacune des Conférences mondiales.

« actes de discours sérieux » au sens où l'entend Foucault, c'est-à-dire des actes de discours qui se distinguent de ceux de la vie quotidienne du fait qu'ils ont « une prétention sérieuse à la vérité » (Dreyfus et Rabinow 1984:76); prétention qui leur est conférée par la place qu'ils occupent dans le milieu du développement. En effet, les stratégies internationales sur la population ne sont pas des discours isolés; chacune d'elle renvoie à d'autres plans d'action adoptés antérieurement, en même temps qu'elle vient alimenter la formulation de stratégies à venir.

Faisant intervenir tour à tour la description et la prescription, les « il y a » et les « il faut », ces discours politico-administratifs que sont les Plans d'action sur la population participent à la constitution des individus en sujets. A la fois par les problèmes qu'ils décrivent et par les solutions qu'ils proposent, les discours des Nations Unies sur la population sont en effet partie prenante des mécanismes par lesquels s'exerce le pouvoir dans les sociétés modernes contemporaines. C'est sous cet angle que je m'y intéresse ici.

Discours, pouvoir et subjectivités

Au cours des dernières années, de plus en plus de chercheuses, s'inspirant de l'approche généalogique proposée par Michel Foucault, se sont engagées dans cet exercice qui consiste à traquer, dans ses manifestations diverses, la construction discursive des subjectivités⁸ et à en discuter les conséquences. Foucault avait en effet entrepris d'élucider « l'art de gouverner les conduites », privées et publiques, au sein des sociétés occidentales. Pour ce faire, il a cherché à montrer comment les actes de discours sérieux, en tant que lieu d'exercice de pouvoir, constituent les individus en sujets. Cette forme de pouvoir, précise-t-il, « s'exerce sur la vie quotidienne immédiate qui classe les individus en catégories, les désigne par leur individualité propre, les attache à leur identité, leur impose une loi de vérité qu'il leur faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux » (Foucault 1984:302).

Tel que l'a pensé Foucault, l'exercice du pouvoir -qu'il se manifeste à travers des pratiques discursives ou non-discursives- est avant tout « une action sur des actions », actuelles ou éventuelles, présentes ou futures. Dès lors, l'exercice du pouvoir consiste à redéfinir le

⁸ J'emploie ici le terme « subjectivité » dans un sens qui pourrait s'apparenter à celui d'« identité collective ». Ce qui m'autorise à parler de subjectivité féminine ou masculine.

champ de possibilités à l'intérieur duquel les individus agissent; « il incite, il induit, il détourne, il facilite ou rend plus difficile, il élargit ou il limite, il rend plus ou moins probable; à la limite, il contraint ou empêche absolument; mais il est bien toujours une manière d'agir sur des sujets agissants » (Foucault:313). Ce pouvoir disciplinaire, -ce mode de subjectivation ou d'assujettissement- dont parle Foucault ne signifie toutefois pas à ses yeux que dans tous les cas les individus qui y sont soumis « deviennent de plus en plus obéissants », ni que les sociétés dont il font partie « se mettent à ressembler à des casernes, des écoles et des prisons ». Cela signifie plus exactement que dans ces sociétés on a « cherché un ajustement de mieux en mieux contrôlé -de plus en plus rationnel et économique- entre les activités productives, les réseaux de communication et le jeu des relations de pouvoir » (ibid.:312). Autrement dit, chaque individu n'est pas que le sujet énoncé dans le discours; en tant qu'individu, il est parfois susceptible de transgresser les limites des actions que ce discours lui impose.

Le projet auquel Foucault nous invite à collaborer, et qui consiste à mettre au jour le processus historique par lequel les subjectivités se constituent, comporte un rôle stratégique. La mise au jour des mécanismes par lesquels se forment et se déforment les subjectivités est en effet ce qui rend possible la création d'une distance critique par rapport au champ de possibilités qui est délimité par des relations de pouvoir particulières. Comme le précise Sawicki (1994:351), « [a]ccording to Foucault, our freedom consists in our ability to transform our relationship to tradition and not in being able to control the direction that the future will take ». Le but d'un tel projet est donc de fournir l'occasion d'une ouverture sur des rationalités différentes, c'est-à-dire une ouverture sur des façons de penser et de faire, qui interrogent les subjectivités telles qu'elles sont définies par les institutions intéressées à les réguler et les contrôler. Dans cette perspective, l'adoption d'une position critique « is not a matter of saying that things are not right as they are. It is a matter of pointing out on what kinds of assumptions, what kinds of familiar, unchallenged, unconsidered modes of thought the practices we accept rest [...] as soon as we can no longer think things as one formerly thought them, transformation becomes both urgent, very difficult and quite possible » (Foucault, dans Kritzman 1988:154).

C'est dans cette perspective et selon ces paramètres qu'une approche foucauldienne m'apparaît fructueuse pour l'analyse des discours sur la population. Ceux-ci se présentent alors comme une forme particulière d'exercice du pouvoir qui constitue les individus en sujets et, ce faisant, définit de façon particulière les possibilités

d'action de chacun. L'effet recherché par l'adoption d'une telle perspective est de rendre moins « naturels » et « évidents » les modes de pensée et les catégories analytiques sur lesquels s'appuient la construction et la résolution du « problème » de la croissance démographique.

Les travaux de Foucault ont pris des résonances diverses selon les milieux. Au sein de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la recherche féministe, l'impact fut considérable. Il suffit pour s'en convaincre de noter le nombre de publications récentes consacrées à l'oeuvre de Foucault, notamment chez les chercheuses féministes anglo-saxonnes « des liens complexes mais aussi complices entre la production discursive et les manifestations du pouvoir » (Braidotti 1991; Diamond and Quinby 1988; Fraser 1989; McNay 1992; Nicholson 1990). Les points de convergence sont en effet multiples; ils découlent notamment de la reconnaissance, de part et d'autre, de l'existence (Braidotti 1994:69). Pour les chercheuses féministes, l'intérêt pour la construction discursive du sujet est en effet intimement liée à la compréhension des mécanismes par lesquels s'élaborent et se fixent (du moins temporairement) des positions sociales différenciées.

Dans le contexte plus précis du développement international, plusieurs travaux de recherche ont également trouvé dans l'approche « généalogique » que propose Foucault, une source d'inspiration stimulante et fructueuse. Par exemple, dans un article publié en 1988, Ong montre comment les discours féministes et les discours coloniaux peuvent se renforcer mutuellement et engendrer le maintien des inégalités entre les hommes et les femmes. Dans la même ligne de pensée, St-Hilaire (1993) à travers ses travaux de recherche menés aux Philippines s'interroge sur la construction du « sujet femme » au sein du dispositif du développement; ce dispositif ne produirait-il qu'un sujet-femme assujéti, un sujet sans pouvoir? Les discours sur les « femmes » n'auraient-ils pour effet que de rendre les femmes plus gouvernables? Piron (1992:75), pour sa part, discute des effets produits par certaines études féministes portant sur les femmes du Tiers-Monde, notamment « en raison des effets de pouvoir et d'exclusion propre à tout discours vrai, et du caractère incontrôlable de la réflexivité institutionnelle du savoir ».

Mais les chercheuses qui s'inscrivent dans une perspective féministe n'ont pas toutes accueilli l'approche généalogique avec le même enthousiasme. Sans discréditer globalement la démarche empruntée par Foucault, certaines d'entre elles ont attiré l'attention sur ses limites. McNay (1992) à l'instar de Braidotti (1991) souligne à ce propos que Foucault néglige d'examiner le processus de

sexuation qui prend forme à travers les techniques disciplinaires de sorte que dans ses travaux, « the technology of subjectivity refers to a desexualised and general 'human' subject » (Braidotti, cité dans McNay 1992:10). Selon ces auteures, Foucault n'a pas tenu compte du fait que le corps des femmes constitue le lieu où naissent et se maintiennent les formes d'exclusion les plus persistantes. Elles établissent ainsi les limites de l'approche généalogique eu égard à la façon dont la constitution des subjectivités fait intervenir les catégories sociales de sexe.

Les travaux de Foucault, de même que ceux des chercheurs féministes qui en ont discuté les forces et les faiblesses, constituent un point d'ancrage à partir duquel il devient possible d'esquisser les grandes lignes d'un mode de lecture des discours sur la population. Dans la forme que je lui donne ici, l'exercice vise à reconstituer la question de la population telle qu'elle se donne à voir dans les plans d'action adoptés au terme des trois conférences internationales des Nations Unies. Dans le cadre de cet article, je m'intéresse plus spécifiquement à une dimension particulière de la question de la population qu'est la procréation; cette réalité que, de façon générale, les démographes désignent par le terme « fécondité » et les anthropologues par celui de « reproduction ». A travers la mise au jour des éléments de continuité et d'innovation qui sont intervenus au cours des vingt dernières années dans la construction et la résolution de la croissance démographique, je propose de suivre le déploiement d'une rationalité universelle en matière de reproduction et la reformulation concomitante des rôles sexuels, féminin et masculin. Je cherche ainsi à connaître les limites du permis et de l'interdit que ces discours établissent en matière de reproduction, et à comprendre la façon dont la différence sexuelle apparaît ou disparaît selon les logiques du discours.

Gestion sociale de la reproduction et différenciation sexuelle

Les stratégies internationales que sont les plans d'action sur la population définissent un ensemble de mesures qui devront être prises, notamment par les gouvernements, dans le but d'« harmoniser » l'accroissement de la population, l'évolution de sa répartition géographique et de sa structure, avec les réalités sociale, économique et environnementale. Pour la communauté internationale, l'adoption de telles stratégies résulte « de la prise de conscience universelle de l'existence de problèmes importants dans le

monde et de la nécessité d'une action nationale et internationale pour les résoudre » (Nations-Unies 1975:3). Mais à travers l'adoption de ces plans d'action sur la population, c'est aussi un processus d'encadrement de la reproduction qui se met en place. A la fois par les vérités qu'ils énoncent et par les actions qu'ils proposent, ces plans d'action mondiaux constituent un ensemble de « mécanismes disciplinaires » qui viennent délimiter le champ des possibles en matière de reproduction. Pour reprendre l'expression de Foucault, ces discours imposent une « loi de vérité » que chaque individu doit reconnaître. En l'occurrence, il s'agit précisément de faire reconnaître aux individus le bien-fondé d'une plus grande maîtrise de leur fécondité. Dans les pages qui suivent, je présente les modalités selon lesquelles chaque plan d'action mondial sur la population -tout en proposant un ensemble de mesures visant à résoudre le « problème » de la fécondité- a participé à la consolidation de l'objet « reproduction » en tant qu'objet problématique, et au maintien du lien femme-reproduction.

Le Plan d'action mondial sur la population (Bucarest, 1974)

Le Plan d'action mondial adopté à Bucarest pose les premiers jalons d'un processus de gestion, à l'échelle mondiale, des pratiques et des comportements en matière de reproduction. Considérant les impacts du taux de fécondité sur la structure d'âge de la population, la communauté internationale affirme que des taux de fécondité élevés entraîneront inévitablement une demande croissante pour les services d'éducation et le marché de l'emploi; demande à laquelle il sera, pour la majorité des pays en développement, impossible de répondre. L'accroissement de la population est ainsi perçue comme un phénomène susceptible de « constituer, à certains stades du développement, une difficulté supplémentaire qui s'oppose à la réalisation d'un développement soutenu » (Nations-Unies 1975:3). Dans cette perspective, ce sont principalement la disponibilité des biens, les caractéristiques des ressources naturelles, la qualité de l'environnement et la production alimentaire qui permettent de déterminer si les politiques et les objectifs démographiques nationaux doivent promouvoir une réduction ou une augmentation de la fécondité. Dès lors, chaque pays est invité à évaluer, en tenant compte des biens et des ressources disponibles, la pertinence d'adopter des politiques de population natalistes ou anti-natalistes. Au moment de l'adoption du Plan d'action de Bucarest, le « problème » de la fécondité se trouve construit à l'intérieur de frontières nationales; il est posé essentiellement dans les termes d'une inadéquation entre la

croissance démographique et le contexte socio-économique propre à chaque pays.

La communauté internationale insiste sur la nécessité de donner la possibilité aux couples et aux individus de n'avoir que le nombre d'enfants qu'ils désirent, prenant appui sur le fait que dans plusieurs régions du monde, « les couples continuent d'avoir plus d'enfants qu'ils n'en veulent ou qu'ils n'estiment pouvoir en élever convenablement » (Nations-Unies 1975:4). En cela, le premier Plan d'action mondial sur la population vient réaffirmer un droit reconnu lors de la Conférence des Nations-Unies sur les droits de l'homme en 1968 (Téhéran) selon lequel les parents doivent avoir la possibilité de décider librement et de manière responsable du nombre et de l'espacement des naissances. La Conférence de Bucarest reconnaît ce droit et précise que les gouvernements doivent faire en sorte que chaque couple et individu dispose des moyens matériels ainsi que de l'information et de l'éducation nécessaires pour s'en prévaloir.

L'implantation de mesures visant la consolidation des services de planification familiale constitue la pierre angulaire du Plan d'action de Bucarest. Ces services devraient notamment chercher à réduire la fécondité des femmes considérées trop jeunes ou trop âgées pour procréer. Les pays désireux de réduire leur taux de fécondité sont en effet invités « à s'attacher tout particulièrement à faire baisser la fécondité parmi les femmes que leur âge situe à l'un ou l'autre extrême de la vie féconde, des mesures dans ce sens pouvant être dans l'intérêt des enfants et des mères » (1975:16). Ce sont principalement les grossesses précoces ou tardives qui constituent la cible prioritaire des programmes de réduction de la fécondité.

Aux services de planification familiale s'ajoutent les activités d'information et d'éducation. Celles-ci sont en effet considérées comme une condition essentielle à la résolution du « problème » de la forte fécondité qui prévaut dans la plupart des pays en développement. Dans l'esprit de la communauté internationale, les gouvernements devraient faire le nécessaire pour que leurs programmes d'enseignement scolaire et parascolaire informent les individus « des répercussions de leur comportement procréateur et de celles d'un autre comportement possible sur le bien-être de la famille, le développement intellectuel et affectif de l'enfant et, d'une façon générale, [sur] le bien-être de la collectivité » (Nations Unies 1975:15). Le but visé par ces activités d'éducation et d'information est de susciter et de développer à l'égard du mariage et de la reproduction « une attitude éclairée qui témoigne d'un sens des responsabilités » (ibid.).

Pour la communauté internationale, la résolution du « problème » de la croissance démographique passe donc par la réduction de la fécondité « non désirée » et « non-rationalisée ». D'une part, les gouvernements doivent faire en sorte que les couples puissent n'avoir que le nombre d'enfants qu'ils désirent et décider de l'espacement des naissances, et d'autre part, ils doivent s'assurer que les décisions prises en matière de reproduction fassent appel à la raison et au sens des responsabilités. Cette prise de position en faveur d'une accentuation des services de planification familiale, d'éducation et d'information, s'appuie sur des arguments qui font valoir les effets bénéfiques de la baisse de fécondité sur le développement économique, mais aussi sur l'espérance de vie des populations des pays en développement.

La condition de la femme constitue pour la communauté internationale un troisième lieu possible d'interventions gouvernementales; « en améliorant la condition de la femme au sein de la famille et dans la société, on peut contribuer lorsqu'on le souhaite, à réduire la dimension de la famille » (Nations Unies 1975: 17). L'amélioration de la condition des femmes est également présentée comme un effet positif susceptible de résulter d'une plus grande maîtrise de la reproduction; « la possibilité offerte à la femme de planifier les naissances améliore aussi sa condition personnelle » (ibid.). Toutefois, dans cette première stratégie internationale sur la population, la place qu'occupent les mesures visant l'amélioration de la condition des femmes demeure marginale .

A travers les actions qu'il préconise en vue de résoudre le « problème » de la croissance démographique, le Plan d'action adopté au terme de la Conférence de Bucarest déploie à l'échelle internationale une façon particulière de penser les pratiques et les comportements en matière de reproduction. Les sujets, c'est-à-dire les individus tels que constitués dans le discours, sont en quelque sorte des individus pris en otage par leur sexualité, brimés par « la loi de la nature ». L'essentiel de l'intervention vise donc à fournir aux femmes les techniques et méthodes contraceptives qui permettront aux couples de n'avoir que les enfants qu'ils désirent et au moment où ils les désirent.

Mais ces sujets sont aussi des individus qui ne connaissent pas suffisamment, ou qui connaissent mal, les répercussions socio-économiques de leurs actions, d'où l'importance de dispenser l'éducation et l'information nécessaires pour qu'ils « harmonisent » leurs décisions avec les ressources de la société dans laquelle ils vivent. L'accroissement de l'espérance de vie, le bien-être des enfants, l'amélioration de la condition de la femme, sont autant d'arguments

invoqués pour justifier la mise en place de mesures devant permettre aux couples et aux individus d'avoir une plus grande « maîtrise » de leur fécondité, c'est-à-dire de mieux contrôler les effets de leur vie sexuelle, ceux-ci se mesurant par le nombre de naissances.

Les mécanismes qui président à l'adoption de certains comportements en matière de reproduction sont complexes, ce que la communauté internationale reconnaît bien en soulignant que ce premier Plan d'action mondial sur la population souffre de nombreuses lacunes, à cause notamment de l'insuffisance de connaissances scientifiques sur lesquelles la stratégie d'intervention peut s'appuyer. Aussi, insiste-t-on sur la nécessité d'arriver à une compréhension plus approfondie des problèmes de population, notamment les corrélations entre les facteurs démographiques, les facteurs socio-économiques, les ressources, l'environnement et le développement⁹. Au cours des années qui ont suivi l'adoption du Plan d'action de Bucarest, le volume de connaissances s'est en effet considérablement accru, en partie grâce à la réalisation de l'Enquête mondiale sur la fécondité. Les connaissances ainsi produites ont contribué à élargir l'espace de réflexion qui s'était jusqu'alors créé autour de la question de la population. C'est dans ce contexte que s'est tenue en 1984 la deuxième Conférence intergouvernementale des Nations-Unies sur la population.

La Déclaration de Mexico (Mexico, 1984)

La Conférence internationale sur la population qui s'est tenu à Mexico en 1984 avait pour mandat d'examiner l'évolution de la situation démographique et de formuler des recommandations concernant la poursuite de l'exécution du Plan d'action adopté dix ans auparavant. Comparativement au Plan d'action de Bucarest, le ton adopté dans la Déclaration de Mexico est nettement plus affirmatif, notamment en ce qui a trait à l'objectif de réduction de la fécondité. La communauté internationale définit en effet l'accroissement démographique comme un « des sujets de grave préoccupation qui requièrent une solution immédiate » (Nations Unies 1984:1).

⁹ Quatre des huit objectifs généraux du Plan portaient sur la question de production de connaissances; il s'agit somme toute de « promouvoir une meilleure intelligence des problèmes démographiques, dans leur diversité, sur le plan national, subnational, régional et mondial »; « assurer une meilleure compréhension, à l'échelon national et international, des rapports complexes qui existent entre les problèmes démographiques, les ressources, l'environnement et le développement » (Nations-Unies 1974:9).

Compte tenu de la persistance des taux élevés de fécondité dans certaines régions du monde et de leurs conséquences sur le développement, les actions et les politiques mises en place suite à l'adoption du Plan d'action de 1974 devront être maintenues, et ce en vue d'éviter « l'aggravation de problèmes tels que le surpeuplement, le chômage, les disettes et la dégradation de l'environnement » (ibid:2). C'est en grande partie dans une perspective d'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de protection de l'environnement que s'inscrit la décision de poursuivre l'exécution du Plan d'action mondial sur la population adopté dix ans plus tôt.

Tout comme dans le Plan d'action de 1974, la communauté internationale insiste sur la responsabilité qu'ont les gouvernements de prendre des mesures adéquates pour que les couples et les individus puissent exercer leur droit de décider librement du nombre et de l'espacement des naissances. Pour la communauté internationale, les résultats de l'Enquête mondiale sur la fécondité -réalisée dans plusieurs pays en développement durant les années qui ont précédé la tenue de la Conférence de Mexico- montrent à quel point il est urgent de développer et de rendre accessibles des méthodes de planification de la famille **sûres et efficaces**¹⁰. Ce sont les « secteurs de la population qui sont les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre » qui doivent dorénavant constituer la cible prioritaire des interventions à mettre en place dans la poursuite du Plan d'action de Bucarest (Nations Unies 1984:25). Aussi, insiste-t-on pour que les gouvernements déploient des efforts en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de planification familiale, notamment dans les zones rurales des pays en développement. Un des objectifs premiers est d'arriver à étendre l'action des services de planification familiale en vue d'arriver à une meilleure adéquation entre la fécondité désirée et la fécondité effective, considérant qu'« une fécondité qui dépasse le niveau souhaité compromet la santé et le bien-être des individus et des familles, notamment dans les couches pauvres de la société, et représente pour bon nombre de pays un grave obstacle au progrès économique et social » (ibid.:3).

La Déclaration de Mexico attire de nouveau l'attention sur le respect du droit des couples et individus à décider librement du nombre d'enfants, mais on insiste davantage sur les limites à l'intérieur desquelles doit s'exercer ce droit. A cet égard, la Déclaration est très explicite: « [l]'exercice d'un droit implique des responsabi-

¹⁰ Les résultats de l'Enquête mondiale sur la fécondité indiquaient en effet que plus de 25% des naissances survenues au cours de l'année précédant la passation du questionnaire n'étaient pas souhaitées.

lités. En l'occurrence, cela signifie que les couples et les individus devraient exercer ce droit en tenant compte de leur situation ainsi que des incidences de leurs décisions sur le développement équilibré de leurs enfants » (Nations Unies 1984:25). Intervient ici un nouvel argument en faveur de la réduction de la fécondité, celui du droit qu'ont les enfants de pouvoir bénéficier d'un environnement propre à leur épanouissement physique, psychique et social.

Les questions concernant les taux de mortalité et la morbidité infantile et maternelle -considérés comme une des conséquences négatives d'une fécondité élevée- occupent une place beaucoup plus substantielle que ce ne fût le cas à Bucarest¹¹. Les mères et les enfants sont présentés comme les principales victimes d'une fécondité non contrôlée: « [d]es grossesses trop nombreuses, trop rapprochées, trop précoces ou trop tardives sont une cause majeure de mortalité et de morbidité chez les mères, les nourrissons et les enfants » (Nations Unies 1984:3). Aussi la communauté internationale demande-t-elle aux gouvernements d'encourager « une éducation communautaire propre à modifier les mentalités actuelles favorables aux grossesses et aux maternités précoces, eu égard au fait que la grossesse chez les adolescentes, mariées ou non, a des effets néfastes sur la morbidité et la mortalité maternelle et infantile » (Nations Unies 1984: 22). Avec l'adoption de la Déclaration de Mexico, les adolescentes deviennent une cible importante des services de planification familiale et des programmes d'éducation et d'information notamment en ce qui concerne « la préparation à la vie familiale et l'éducation sexuelle ».

L'existence de liens étroits entre l'amélioration de la condition des femmes et la fécondité est présentée de façon beaucoup plus explicite dans la Déclaration de Mexico. Il est certainement utile de souligner que les dix années qui ont séparé les conférences de Bucarest et de Mexico correspondent tout compte fait à la Décennie des Nations Unies pour les femmes (1975-1985) au cours de laquelle ont été adoptées plusieurs stratégies internationales portant sur la condition des femmes¹². L'adoption de ces stratégies, -qui fut accompagnée d'une production plus marquée de discours scientifiques et de discours « experts », a certainement contribué à ce que la

¹¹ L'importance accordée aux questions de santé est certainement à mettre en lien avec l'adoption de la Déclaration de Alma Ata en 1978.

¹² Le Plan d'action de Mexico de 1975, le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations-Unies pour la femme (Copenhague 1980) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

communauté internationale accorde une place plus importante à l'amélioration de la condition des femmes, à la fois comme cause et effet d'une plus grande maîtrise de la fécondité. Dans la Déclaration de Mexico, la communauté internationale affirme en effet que les femmes pourront « être davantage maîtresse de leur comportement procréateur » seulement lorsqu'elles auront « l'égalité des chances avec les hommes » (Nations Unies 1984:17). L'égalité entre les sexes se présente désormais comme une condition essentielle à la résolution du « problème » de la croissance démographique. Par ailleurs, ajoute-t-on, « [ce] n'est, dans une large mesure, que si les femmes sont à même de contrôler leur propre fécondité qu'elles pourront exercer leurs autres droits » (ibid.). Il est fort intéressant de constater le déplacement opéré dans le discours entre 1974 et 1984, que traduit l'importance qui est accordée dans la Déclaration de Mexico à la possibilité que doivent avoir les femmes de contrôler leur propre fécondité.

Au moment de l'élaboration et de l'adoption de la Déclaration de Mexico, la communauté internationale avait déjà opéré un déplacement sensible dans la façon de penser la place des femmes dans la société. En affirmant que « le rôle biologique des femmes dans le domaine de la procréation ne devrait en aucune manière servir de prétexte pour limiter leur droit au travail » (Nations Unies 1984:18), les femmes sont en quelque sorte « délogées » occasionnellement de leur seul rôle de mère. Ce faisant, la communauté internationale reconnaît du même coup que le corps des femmes est le lieu où s'exercent différentes formes de discrimination.

La Déclaration de Mexico et les recommandations qui en découlent contribuent à consolider dans l'imaginaire collectif le « problème » de la croissance démographique et plus particulièrement celui de la haute fécondité dans les pays en développement. Au fur et à mesure que l'entreprise de résolution du « problème » se poursuit, les pratiques et les comportements reproducteurs des populations du Tiers-Monde deviennent eux-mêmes de plus en plus « problématiques » et donc, objets légitimes d'intervention. Dans la Déclaration de Mexico, la persistance des taux élevés de fécondité dans les pays en développement est en effet décrite comme un facteur important susceptible de « perpétuer l'écart considérable qui sépare, quant au bien-être et à la qualité de vie, les pays en développement et les pays développés » (Nations Unies 1984:2).

De 1974 à 1984, les mécanismes d'encadrement des comportements reproductifs se sont multipliés. Ils ont élargi leur « légitimité », mais aussi leur portée en insistant sur la nécessité, d'une part, de dispenser des méthodes contraceptives sûres et effica-

ces aux populations les plus démunies et vulnérables, et d'autre part, de mettre en place des programmes d'éducation et d'information s'adressant spécifiquement aux adolescents et adolescentes. Les énoncés de plus en plus nombreux sur les liens entre la fécondité et la mortalité et la morbidité maternelle et infantile, la dégradation environnementale, les inégalités sociales entre les femmes et les hommes, etc., viennent opérer une nouvelle délimitation du champ des possibles en matière de reproduction, mais aussi du rôle des femmes et des hommes au sein de la société. Néanmoins, l'association femme-procréation-reproduction y reste pour ainsi dire indiscutée. Au contraire, il semble qu'elle ait été renforcée, si l'on en juge par l'exclusion quasi-totale des hommes dans le discours sur la fécondité. Il n'y a somme toute de fécondité que celle des femmes. Aussi, en matière de condition féminine, le mandat accordé aux gouvernements est principalement de créer les conditions nécessaires pour que les femmes puissent « concilier les activités hors du foyer avec leur rôle de mère de famille et de maîtresse de maison » (ibid.); projet auquel devrait collaborer les hommes en partageant les « responsabilités de la vie familiale, des soins à apporter aux enfants et de la planification de la famille » (Nations Unies 1984: 2).

Tout en reconduisant les objectifs et les principes du Plan d'action de Bucarest, la communauté internationale, par l'adoption de la Déclaration de Mexico, en a inclus de nouveaux dont l'effet a été de complexifier et de consolider le « problème » de la croissance démographique. Cette reformulation a donné lieu à l'élaboration d'un processus de gestion de plus en plus serrée des pratiques en matière de reproduction et à une re-définition des subjectivités, féminine et masculine.

Le Plan d'action sur la population et le développement (Le Caire 1994)

La nécessité d'agir rapidement et « sur tous les fronts » que traduit la Déclaration et les recommandations issues de la Conférence de Mexico se manifeste encore avec plus de force dans le Plan d'action sur la population et le développement qui fût adopté en 1994, au terme de la Conférence intergouvernementale des Nations-Unies sur la population et le développement.

Lors de cette Conférence, la communauté internationale a en effet insisté sur la nécessité d'**intensifier** au cours des deux prochaines décennies les activités qui ont trait à la population et au développement, précisant qu'une stabilisation de la population mondiale est

impérative si l'on veut parvenir à un développement durable. Dans un seul et même mouvement, le dernier Plan d'action sur la population affirme que l'accroissement démographique a contribué à accentuer la dégradation des ressources naturelles dont dépend le bien-être des générations futures et que la diminution de la croissance démographique observée dans certains pays a accru leur capacité à lutter contre la pauvreté et à restaurer l'environnement. Aussi, les gouvernements, les agences de développement, les organisations non-gouvernementales (ONG) et autres partenaires du développement ont-ils été conviés à implanter un ensemble de mesures qui devraient permettre de maintenir, dans les vingt prochaines années, la population mondiale sous le seuil prévu par la variante moyenne des projections des Nations-Unies¹³. L'implantation de ces mesures devrait ainsi contribuer à atteindre une stabilisation de la population mondiale le plus tôt possible au cours du 21^{ème} siècle.

Le Plan d'action du Caire se distingue sensiblement des précédents, en partie par la diversité des facteurs considérés comme ayant une influence significative sur la fécondité; facteurs sur lesquels les gouvernements et autres acteurs du développement sont tenus d'agir. Deux aspects particuliers marquent de façon particulière, me semble-t-il, ce dernier Plan d'action, soit: les considérations relatives à la santé sexuelle et reproductive¹⁴, et celles qui concernent l'amélioration de la condition des femmes et l'égalité entre les sexes.

La stratégie internationale adoptée au terme de la dernière Conférence intergouvernementale des Nations Unies soumet plus que jamais la reproduction à une forme de rationalité qui assoit en bonne partie sa légitimité sur des considérations sanitaires. La question de la fécondité y est en effet inscrite à l'intérieur d'un concept plus global désigné sous le vocable de « santé reproductive ». La reconnaissance du droit de chaque couple et individu de décider librement du nombre et de l'espacement des naissances inclut dorénavant celle du « droit à une santé sexuelle et reproductive de la

¹³ La population mondiale actuelle (5,6 milliards) s'accroît d'environ 90 millions de personnes chaque année. En 2015, elle devrait atteindre 7,1 milliards selon la variante basse; 7,5 milliards selon la variante médiane; et 7,8 milliards selon la variante haute.

¹⁴ Au moment où ce texte a été écrit, la version française du Plan d'action n'était pas encore parue. La traduction de certaines expressions comme celle de *reproductive health* pose certaines difficultés. Parmi les traductions proposées figure celles de « santé génésique », « santé en matière de reproduction » ou encore « santé reproductivité ».

plus haute qualité » (Nations Unies 1994: 34)¹⁵. En faisant intervenir le droit à la santé sexuelle, ce ne sont plus uniquement les comportements reproducteurs qui -parce qu'inadéquats- sont visés par les interventions, mais bien les comportements sexuels. Les services relatifs à la santé sexuelle s'ajoutent aux programmes de planification familiale, représentant ainsi deux avenues privilégiées à l'intérieur desquelles se poursuit le projet de réduction de la fécondité. Les activités de promotion de comportements reproducteurs et sexuels **sains** et responsables -parmi lesquels figure l'abstinence volontaire- font partie des interventions à privilégier.

Les adolescentes constituent toujours une clientèle prioritaire en vue d'éviter les grossesses « précoces », mais la problématique s'est élargie. Alors que dans la Déclaration de Mexico, la communauté internationale insistait sur les conséquences néfastes de ces grossesses sur la santé des femmes, dans le Plan d'action du Caire, s'ajoutent aux considérations relatives à la santé, les effets négatifs que les grossesses « précoces » ont sur l'amélioration de la condition des femmes. Partout dans le monde, précise-t-on, « la maternité précoce continue de faire obstacle à l'amélioration du statut économique et social et du niveau d'éducation des femmes. En général, le mariage et la maternité précoces peuvent réduire fortement la possibilité pour les jeunes femmes de faire des études et de travailler, et risquent de porter un préjudice durable à la qualité de leur vie et à celle de leurs enfants » (Nations Unies 1994:41).

Le Plan d'action des Nations Unies sur la population et le développement de 1994 accorde une importance sans précédent à l'amélioration de la condition des femmes, au renforcement de leur pouvoir et aux mécanismes par lesquels s'exercent les pratiques discriminatoires dès l'enfance¹⁶. L'élaboration du dernier Plan d'action sur la population a en effet donné lieu, dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence, à la tenue d'une réunion de groupes d'experts spécifiquement chargée « d'étudier la question des femmes et de la population » (Nations Unies 1992). L'amélioration de la condition des femmes dont l'effet reconnu est « d'accroître leurs aptitudes à prendre des décisions à tous les échelons et dans tous les domaines, notamment dans celui de la sexualité et de la reproduction » est considérée comme une condition essentielle à la résolution du « problème » de la fécondité et de

¹⁵ Les extraits du Plan d'action de 1994 cités dans le texte sont une traduction libre.

¹⁶ Une section du Plan d'action est en effet consacrée aux mesures spécifiques à prendre en vue de répondre aux besoins particuliers des fillettes.

la croissance démographique (Nations Unies 1994:17). Le Plan d'action de 1994 insiste donc sur la nécessité d'augmenter le niveau d'éducation des femmes, considérant qu'il s'agit là d'un prérequis incontournable pour que les femmes puissent acquérir plus de pouvoir, repousser l'âge du mariage et réduire la taille de la famille.

Par ailleurs, avec l'adoption du Plan d'action du Caire, on assiste pour ainsi dire à l'entrée en scène de la catégorie « hommes » en tant que catégorie sociale de sexe. Alors que la présence des hommes -comme groupe social spécifique concerné par la question de la reproduction- était demeurée tout compte fait invisible dans les plans d'action antérieurs -sauf pour indiquer qu'ils devaient partager les responsabilités familiales-, elle devient dans le dernier Plan d'action une dimension importante du « problème » démographique et de sa résolution. C'est en tant qu'individus inscrits dans des rapports de pouvoir que les hommes sont interpellés; « les hommes ont un rôle décisif à jouer dans le processus d'instauration de l'égalité entre les sexes, puisque dans la plupart des sociétés, ce sont eux qui exercent l'essentiel du pouvoir dans presque tous les domaines, allant des décisions personnelles ayant trait à la taille de la famille à l'élaboration des politiques et des programmes à tous les niveaux du gouvernement » (Nations Unies 1994: 21). Aussi une part considérable des actions définies dans le Plan d'action du Caire vise à « responsabiliser » les hommes et les adolescents par rapport à leurs comportements sexuels et procréateurs, c'est-à-dire à promouvoir une plus grande responsabilité des hommes non seulement face à la planification familiale, mais aussi face à la santé maternelle et infantile, la prévention des MST (dont la contamination par le VIH), les grossesses non désirées et à haut risque, etc.

Cette dernière stratégie internationale en matière de population montre à quel point les mécanismes élaborés pour résoudre le « problème » de la croissance démographique se sont ramifiés. Les mesures identifiées dans le Plan d'action de 1994 poursuivent ainsi la mise en place d'une gestion et d'un encadrement toujours plus serrés de la reproduction dont l'effet est de créer des catégories sociales de plus en plus fines vers lesquelles sont dirigées les interventions. Le projet de réduction de la fécondité, dont les populations des pays du Tiers Monde sont la cible première -et qui consiste à amener les couples et les individus à adopter des comportements adéquats et responsables en matière de reproduction- passe par la mise en place d'un ensemble d'actions dont les ramifications se multiplient et se renforcent. Les mesures que propose la communauté internationale pour résoudre le « problème » démographique se raffinent, en même temps qu'elles participent à la conso-

lisation même du problème. A travers ce processus, de nouvelles catégories sociales émergent alors que d'autres voient leurs frontières se déplacer. Les sujets, femmes et hommes, constitués dans le Plan d'action de 1994 diffèrent sensiblement de ceux qu'avait mis en scène le Plan d'action élaboré vingt ans plus tôt. Les femmes se sont vues graduellement reconnaître la possibilité « théorique » de se dégager en partie de leur « identité maternelle »; les hommes pour leur part se sont vus attribuer une responsabilité croissante par rapport à la « fécondité des femmes ». Les changements les plus importants semblent s'être opérés à l'intérieur de chacune des catégories, laissant tout compte fait intouchée la distinction bien établie entre les rôles féminin et masculin, lorsqu'il est question de procréation, de fécondité et de reproduction.

L'entreprise visant la résolution du « problème » de la croissance démographique qui s'est poursuivie au cours des 20 dernières années a néanmoins engendré une reformulation du « problème » de la croissance démographique et de l'objet « reproduction ». Vie reproductive et vie sexuelle sont maintenant objets « légitimes » d'intervention et donc sujettes aux procédures d'investigation scientifique, de même que le sont les catégories sociales qui sont devenues, en cours de route, « significatives ». Le champ des connaissances -des « vérités » et des « certitudes »- concernant les causes et les conséquences de la croissance démographique s'étant élargi de façon substantielle, le bien-fondé et la légitimité des interventions dans le domaine de la reproduction se sont installés dans la conscience collective. S'est ainsi construit un régime de vérité sur les pratiques et les comportements reproducteurs dont l'effet est de redéfinir -d'élargir et de restreindre simultanément- le champ des possibles à l'intérieur duquel les individus posent des actions. Ce processus d'encadrement de la reproduction s'est accompagné d'une re-définition continue des subjectivités, féminine et masculine.

On pourrait certes s'interroger sur les impacts de ce déplacement des frontières du féminin et du masculin sur les positions différenciées des hommes et des femmes, mais la perspective que j'ai privilégiée cherchait précisément à éviter de poser la question en termes de progrès, de gain et de perte. Le sens premier de cet exercice n'était pas de montrer qui, des femmes ou des hommes, sont les principales victimes de cette forme de pouvoir qui s'exerce à travers la production de « vérités » sur la reproduction, ni, faut-il le rappeler, de dénoncer les discours sur la population parce que producteurs de « vérités ». L'essentiel de l'exercice était plutôt de faire reconnaître ces discours comme partie prenante d'un processus continu de construction du « problème » de la croissance démographi-

que qui vient définir le champ des possibilités d'action des individus et, ce faisant, participe à la définition des rôles sexuels. Par exemple, à partir de connaissances produites sur les conséquences de la croissance démographique sur la dégradation de l'environnement ou sur la santé des enfants et des mères, les stratégies internationales en matière de population participent à la construction de la « vérité » d'une faible fécondité, et au déploiement d'une rationalité à portée universelle. Ne sont considérés comme rationnels que les comportements reproducteurs qui intègrent ces critères spécifiques, engendrant ainsi des effets d'exclusion.

Mais tentons d'éviter les malentendus. Le déploiement à l'échelle internationale d'une façon particulière de penser la reproduction humaine ne signifie pas pour autant qu'une guerre ouverte s'engage nécessairement contre des rationalités différentes -bien que cela ne soit pas totalement exclu, comme en témoignent les pratiques de stérilisation obligatoire qui ont eu cours dans certains pays du continent asiatique-. Dans le contexte contemporain, nous rappelle Legendre (1988), la « différence culturelle » n'est généralement pas traitée explicitement en ennemi: « elle n'est plus qu'une société sous-développée ou en voie de développement, une entité à laquelle le développement fait défaut et qui, grâce aux méthodes nouvellement promues, accédera inévitablement *un jour* au statut universel des sociétés industrielles.[...] l'idée de conquête s'efface devant le thème prometteur du changement des mentalités » (Legendre 1988: 97-98, en italique dans le texte). C'est bien la mise en place d'un tel processus de changement des mentalités qui prend forme à travers l'élaboration de stratégies internationales sur la population.

Une fois que nous les reconnaissons comme un lieu par lequel s'actualise un processus de normalisation des pratiques reproductives et de constitution des subjectivités, les stratégies internationales en matière de population sont susceptibles de nous interpeller de différentes façons et à plusieurs titres. Les axes possibles de réflexion et de discussion sont nombreux et varient selon la position qu'occupent dans le dispositif de développement international ceux et celles qui s'y intéressent. En conclusion de cet article, je me limiterai à soulever quelques questions qui renvoient principalement à la production de connaissances scientifiques et de discours-experts en tant que ressources utilisées dans l'élaboration des stratégies d'intervention dans le domaine de la reproduction.

Interroger la production des connaissances

Les sciences sociales sont un des lieux privilégiés où sont produits les discours « savants » et les « expertises » sur les comportements humains et le monde social, sur lesquels s'appuient, du moins en partie, la raison d'être et la formulation des interventions en matière de population. Ces connaissances et ces discours ne sont certes pas extérieurs à la place qu'occupe sur la scène publique et politique le « problème démographique » des pays du Tiers Monde. En effet, parmi les diverses catégories d'acteurs auxquelles se réfèrent les milieux politico-administratifs pour justifier la mise en place de mesures visant à réduire la fécondité, les chercheur/es du social occupent certainement une place privilégiée; « [a]pprenant des démographes que les taux de fécondité dans ces pays du Tiers-Monde (d'où viennent tant d'immigrants!) sont les plus élevés au monde, sachant par les ethnologues que cette fécondité résulte d'un comportement social et par les économistes qu'ils entravent le développement, il a semblé à beaucoup et depuis longtemps que le 'devoir d'ingérence' s'imposait » (Meillassoux 1993: 62).

La place qu'occupe le « problème démographique » des pays du Tiers-Monde dans l'imaginaire collectif -au Nord comme au Sud- résulte en partie de ce processus continu de production de « vérités » auquel participent activement les scientifiques. J'ai rappelé plus haut que les arguments sur lesquels repose ce « devoir moral », cette « obligation » d'intervenir dans le champ de la reproduction prennent appui sur des discours « experts » et des discours « savants » qui traitent, entre autres, des conséquences de la croissance démographique sur l'épuisement des ressources naturelles, sur la santé des enfants et des mères et sur la condition des femmes. Sans présumer que cette entreprise de résolution du problème démographique à laquelle contribuent les chercheur/es du social est en mesure d'imposer à l'échelle planétaire son « ordre de représentation », son « mode particulier de gouvernement des pulsions » (Legendre 1988:100), il demeure néanmoins qu'abandonnée à elle-même, elle pousse dans cette direction. Dès lors, il apparaît tout à fait pertinent d'interroger cette production de connaissances et ses interactions avec la prise de décisions.

Dans le contexte actuel du développement international, le défi n'est peut-être pas tant de savoir si les connaissances existantes, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de la santé, des inégalités entre les femmes et les hommes, supportent ou non la nécessité d'intervenir dans le domaine de la reproduction. Il consiste peut-être davantage à rompre **par moments** avec l'idée du développe-

ment planifié, avec ce projet humaniste cher à Descartes et aux penseurs des Lumières. Mais l'idée de progrès planifié peut aussi entraîner ses « contrecoups d'irrationalité »; à cet égard nul n'est besoin de revenir sur des exemples qui sont bien loin de faire honneur à l'Humanité. Adopter une telle position, ne fut-ce que temporairement, n'est certes pas sans difficultés. Charles Taylor nous rappelle à juste titre que la perspective d'un avenir meilleur qui s'appuie sur l'exercice de la raison est, tout compte fait, séduisante et réconfortante; elle « se fonde sur un idéal moral de responsabilité, de maîtrise de soi. Il y a là un idéal de rationalité qui est en même temps un idéal de liberté, de pensée autonome et auto génératrice » (Taylor 1992:129). Il semble néanmoins possible de croire qu'il y a place pour une position de vigilance qui, reconnaissant l'existence des effets normatifs des pratiques discursives, rend « problématique », c'est-à-dire sujette à investigation, la perspective humaniste sur laquelle repose les sciences sociales, mais aussi les discours politico-administratifs qui s'en inspirent. Il est possible de croire qu'il y a place pour une position critique qui, comme le suggère Henri Atlan (1991), consiste à reconnaître que l'idée de développement, si elle se base sur une vision globale et unifiée du bonheur de l'Humanité, porte en elle les fondements d'événements totalitaristes dont il n'est pas exclu qu'ils soient moins terrifiants à l'avenir qu'ils ne l'ont été par le passé.

La production de connaissances scientifiques et de discours experts à propos de la fécondité et de l'accroissement de la population nous situe au coeur d'un questionnement philosophique important. La croissance démographique mondiale, et plus spécifiquement celle des pays dits en développement, donne matière à réflexion et peu d'entre nous seraient prêts à le nier. Mais, au moment où, au sein de la communauté internationale, la maîtrise de l'accroissement de la population se présente comme une exigence découlant directement des connaissances scientifiques, il apparaît essentiel de bousculer les certitudes. Reconnaître qu'en elles-mêmes les connaissances scientifiques sur les conséquences de la croissance démographique ne peuvent se poser comme le fondement ni de l'intervention ni de la non-intervention est peut-être la condition essentielle pour sortir la reproduction d'une perspective instrumentaliste; une perspective qui, nous le rappelle Hartmann (1987), a jusqu'à maintenant dominé l'espace de réflexion et d'action dans ce domaine, et justifié la mise en place d'interventions incitatives et coercitives dont les femmes des pays en développement ont souvent fait les frais. A l'intérieur du milieu scientifique, une position de recul par rapport à l'objectif même de réduction de la fécondité est

certainement susceptible de favoriser l'émergence de nouvelles façons de penser la reproduction, où l'accent serait mis davantage sur la déstabilisation des énoncés scientifiques et des catégories d'analyse que sur leur consolidation.

Bibliographie

- Atlan. H. (1991) *Tout, non, peut-être. Education et vérité*. Paris:Seuil.
- Braidotti R. (1994) *Foucault. La convergence avec le féminisme* Magazine littéraire, no 325:68-70.
- Braidotti R.(1991) *Patterns of dissonance*. Cambridge: Polity Press.
- Bouretz P.(1994) *Foucault. La question du pouvoir* Magazine littéraire, no 325:30-31.
- Diamond I. & L. Quinby (éds.) (1988) *Feminism and Foucault. Reflections on Resistance*. Boston: Northeastern University Press..
- Dixon-Mueller R. (1993) *Population Policy and Women's Rights: Transforming Reproductive Choice*. Westport: Praeger Publisher.
- Dreyfus H. & P. Rabinow (1984) *Michel Foucault. Un parcours philosophique*. Paris: Gallimard.
- Escobar A. (1984) *Discourse and Power in Development: Michel Foucault and the Relevance of his Work to the Third World Alternatives* (Hiver 1984-85): 377-400.
- Fraser N. (1989) *Unruly Practices. Power, Discourse and Gender in Contemporary Social Theory*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Foucault M. (1984) *Pourquoi étudier le pouvoir: la question du sujet* in Dreyfus H. & P. Rabinow, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*. Paris: Gallimard: 297-308.
- Foucault M. (1984) *Le pouvoir, comment s'exerce-t-il* in Dreyfus H. & P. Rabinow, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*. Paris: Gallimard: 308-321.
- Hartmann B. (1987) *Reproductive Rights and Wrongs. The global Politics of Population Control & Contraceptive Choice*. New York: Harper & Row, Publishers.
- Kritzman L.D. (ed) (1988) *Michel Foucault: Politics, Philosophy and Culture. Interviews and Other Writings, 1977-1984*. New York: Routledge.

- Legendre P. (1988) *La représentation manageriale du monde et la différenciation politique des sociétés* in *Le désir politique de Dieu. Etude sur les montages de l'Etat et du Droit*. Paris: Fayard.
- McNay L. (1992) *Foucault and Feminism. Power, Gender and the Self*. Cambridge: Polity Press.
- Meillassoux C.(1993) *Troubles de croissance: la perspective d'un anthropologue* in *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*. J. Chasteland & al. (éds.) Paris: INED-CÉPED-PUF: 61-80.
- Meillassoux C.(1991) *La leçon de Malthus: le contrôle démographique par la faim* in *Les spectres de Malthus*, F. Gendreau & al (éds) Paris: ORSTOM-EDI-CEPED: 15-32.
- Nicholson L.J. (éd) (1990) *Feminism/Postmodernism*. New York: Routledge.
- Nations Unies (1975) *Rapport de la conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 1974*. New York: Nations Unies.
- Nations Unies (1984) *Rapport de la conférence internationale sur la population, 1984*. New York: Nations Unies.
- Nations Unies (1992) *Recommandations de la réunion du Groupe d'experts chargé d'étudier la question des femmes et de la population*. Rapport de la secrétaire générale de la Conférence. New York: Nations Unies, Conseil économique et social.
- Nations Unies (1994) *Programme of Action of the United Nations International Conference on Population and Development* . New York: Nations Unies (version non éditée).
- Ong A. (1988) *Colonialism and Modernity, Feminist Representations of Women in Non-Western Societies*, *Inscriptions*, 3-4:79-93.
- Péquignot B. (1990) *Pour une critique de la raison anthropologique*. Paris: Éditions l'Harmattan.
- Piron F. (1992) *Les enjeux de la production de connaissances: essai sur le pouvoir, le savoir et la solidarité féministe* *Culture*, 12 (2): 63-82.
- Taylor C. (1992) *Grandeur et misère de la modernité*. Editions Bellarmin.
- Saint-Hilaire C. (1993) *L'intégration des femmes au développement aux Philippines: une nouvelle gestion sociale des femmes*. Thèse de doctorat en science politique. Université du Québec à Montréal, non publiée.

Sawicki J. *Foucault and Feminism: A critical Reappraisal in Critique and Power: Recasting the Foucault/Habermas Debate*, M. Kelly (éd.) Massachusetts Institute of Technology: 347-364.

DANIELLE ARDAILLON

SEXUALITE FEMININE ET CITOYENNETE. BRESIL 1975/95.¹

Mexico, Copenhague, Nairobi, Vienne, Le Caire, Pékin: ces grandes conférences mondiales² sont les étapes marquantes des vingt dernières années de l'histoire des femmes qui ont redessiné la structure du genre dans la plupart des sociétés. Batailles et conquêtes d'une certaine manière, rencontres et discussions d'une autre, et sans aucun doute, pour toutes les femmes, la possibilité de solidarité parmi les différences. Ce n'est pas par hasard que pour parler des femmes brésiliennes je mentionne ces réunions internationales. Elles ont été, et sont, importantes pour légitimer à l'intérieur du pays l'instauration des changements qui vont influencer leur destin pour le XXIème siècle.

Ces Conférences sont en fait les jalons de deux développements parallèles. Celle de la lutte des femmes pour leur libération -le féminisme- et celle des demandes d'observance des Droits de l'homme, au niveau, processus qui, selon Jelin³, aboutit maintenant

¹ Article préparé pour *Femmes et Développement*, ORSTOM (Conférence Mondiale des Femmes, Pékin, 1995).

² Villes où sous l'égide de l'ONU, eurent lieu respectivement les Ière, IIème et IIIème Conférence des Femmes en 1975, 1980 et 1985, la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme en 1993 et la Conférence Mondiale de Population et Développement en 1994.

³ Jelin, Elizabeth, « Mulheres e direitos humanos », *revista e estudos feministas*, 2(3):117-149, 1994.

à une espèce d'union, avec la reconnaissance, lors de la Conférence Mondiale du Caire, en septembre 94, des droits reproductifs, ou tout au moins d'un droit universel à la santé sexuelle et reproductive.

Au Brésil, à partir de la moitié des années 70, l'opposition à la dictature militaire se constitue en une revendication pour des droits politiques, manifeste en divers mouvements populaires dont les luttes vont transformer la formulation des demandes sociales et culturelles. Que ce soit, dès 1975, en faveur de « l'Amnistie des Prisonniers Politiques », « pour les Crèches » et « contre la Cherté de la Vie », puis en 84, la campagne pour les « Élections Directes », la mobilisation des femmes et leur « Lobby du Rouge à Lèvres » pendant la Constituante en 87 et 88, et enfin le mouvement « Pro-impéachment » en 92 (pour la destitution du Président de la République), tous les secteurs de la société ont successivement manifesté leur résistance et leur opposition à la domination, et ont revendiqué leurs droits. Dans tous ces mouvements les femmes étaient non seulement présentes mais souvent majoritaires. Dans ce contexte de mobilisation pour la démocratie, les actions des agences internationales, particulièrement de l'ONU, pour la promotion des Droits de l'homme⁴ ont été fondamentales pour l'élargissement des débats, pour la dissémination de leurs résultats et la légitimation de leur argumentation.

Jusqu'à la fin des années 70, la position du gouvernement brésilien vis à vis de la condition des femmes se contentait de condamner formellement la discrimination fondée sur le sexe. Il n'avait toutefois aucune action spécifique, ne se compromettant qu'avec le développement économique qui résoudrait tous les problèmes liés au sous-développement. Si l'on change les termes « développement économique » par « la révolution socialiste », c'était la même conception que celle des partis politiques socialistes, ce qui explique, par exemple, que la demande d'une sexualité autonome n'ait pas été le premier item de l'agenda du féminisme brésilien, fortement marqué par le militantisme de gauche.

L'inauguration de la Décennie Internationale de la Femme, en 1975, en concomitance avec le processus d'ouverture politique et de redémocratisation, l'action conjuguée du mouvement féministe, des mouvements urbains et ruraux dirigés par des femmes, et celle des partis politiques provoquèrent la « politisation du genre », le « processus qui transforme des questions antérieurement considé-

⁴ Je conserve ici l'expression historiquement datée, d'avant les mouvements libertaires de 68 revendicateurs de « nouveaux » droits.

rées d'ordre privé en questions politiques »⁵ provoquant ainsi le développement d'une action croissante de la part de l'état pour pallier la subordination des femmes. La violence conjugale, la nécessité de crèches, dans un premier moment, puis le libre accès à la contraception, la sexualité autonome etc., deviennent des questions politiques. Pour la première fois depuis le mouvement des suffragettes des années 20 et 30, « l'inégalité entre les genres devint l'objet d'un débat politique généralisé »⁶.

Depuis 1975, cette action gouvernementale spécifique a consisté en la création des Conseils de Défense des Droits de la Femme (aux niveaux des villes, des états et de la fédération) et des Commissariats de Défense de la Femme (on compte aujourd'hui plus de 150 *Delegacias*) entre 1983 et 1985, l'élaboration du Plan d'Assistance Intégrale à la Santé de la Femme (PAISM) (partiellement mis en vigueur) en 1985, et en innovations enregistrées dans la Constitution de 1988⁷. Il n'y a aucun doute que c'est grâce à ces institutions que les demandes des femmes ont pénétré la sphère gouvernementale et que le discours féministe a pu se consolider à l'échelle nationale.

Malgré la fragmentation du mouvement de femmes en féministes de double et triple militance: femmes des Associations de Quartiers, des Clubs de Mères (liés à l'Église catholique), des Communautés Éclésiastiques de Base, des organisations professionnelles libérales etc., il s'est constitué un corps d'énoncés aussi bien sur les « nécessités » que les « droits » et les « intérêts » des femmes qui a été disséminé à travers la société.

Il y a eu aussi des déboires, comme par exemple l'acceptation de la démission collective des membres du Conseil National des Droits de la Femme en 1989 par le Président Sarney, ou encore des déceptions, car si la Constitution de 1988 a innové, les femmes brésiliennes sont encore bien loin d'être en réelle situation d'égalité vis à vis des hommes brésiliens.

Pour le féminisme brésilien comme partout ailleurs, on se demande si ce genre d'action gouvernementale est vraiment adéquat. Va-t-elle dans le sens d'une réelle dé-discrimination des femmes?

⁵ Alvarez, Sonia, « Politicizing Gender and Engendering Democracy. » In: Stephan, Alfred (ed.), *Democratizing Brazil*. New York, Oxford: Oxford University Press, 1989, p.205.

⁶ idem, p.205

⁷ Voir: Ardaillon, Danielle, « Estado e Mulher: Conselhos dos Direitos da Mulher e Delegacias de Defesa da Mulher. » *Relatório de Pesquisa para a Fundação Carlos Chagas*, São Paulo. 1989.

Cherche-t-elle vraiment une totale symétrie dans les rapports sociaux de sexe, ou encore fait-elle en sorte que soient reconnues et acceptées dans toutes leurs conséquences les différences entre les sexes?

De quelle manière l'état peut-il reconnaître des droits universels pour des individus différents, quand toute l'architecture des Droits de l'homme est fondée sur un individu dit universel et, en fait, masculin et blanc?

Il est devenu clair pour le mouvement des femmes qu'un état constitutionnel démocratique pris entre la nécessité de reconnaître les droits de tous les citoyens et de répondre aux demandes de multiples groupes d'intérêts a de plus en plus de difficulté de légiférer et de reconnaître les limites chaque fois plus floues entre les sphères publique et privée.

Dans l'un de ses essais, Habermas⁸ questionnait le pouvoir réel d'un état de *Welfare* interventionniste de domestiquer le système capitaliste et de le subordonner aux buts de son propre programme. Pour cet auteur, deux questions se posent; d'un côté la question des limites de la possibilité de concilier capitalisme et démocratie, et de l'autre, celle de la possibilité de produire de « nouvelles formes de vie » au moyen d'instruments bureaucratique-juridiques. Parmi les divers mouvements sociaux qui ont essayé d'y répondre, le mouvement des femmes est celui qui a eu l'occasion de montrer aussi bien la richesse de ses arguments que leur ambiguïté.

En effet, lorsqu'il interprète le genre comme une question de différence, et par conséquent considère l'égalité comme la question centrale (surtout le courant libéral), le féminisme a toujours revendiqué des lois capables d'établir une égalité entre les sexes, recherchant ainsi une neutralité de genre ou une protection spéciale, encore appelée discrimination positive. Dans ce cas, l'Etat est donc vu comme une entité neutre qui arbitre des conflits d'intérêts et devient l'instrument de promotion de l'amélioration du statut des femmes. La stratégie féministe vise alors le renforcement ou la réforme des lois dans un sens moins sexiste ou encore se concentre sur l'attitude de la bureaucratie étatique pour la rendre consciente des asymétries dans les rapports de genre et de la spécificité de la condition féminine.

Par ailleurs, lorsque le genre est tenu comme une question de domination et quand la catégorie centrale est la hiérarchie (tel que

⁸ Habermas, Jürgen, « A Nova Intransparência. » *Novos Estudos CEBRAP* 18:103-115, 1985, p.107. (« Die Neue Unübersichtlichkeit. » In *Die Neue Unübersichtlichkeit*. Frankfurt am Main: Suhrkamp).

le voit le courant plus radical -ou marxiste bien qu'en d'autres termes- du féminisme), le féminisme considère l'Etat comme un instrument de répression entre les mains d'hommes bourgeois et blancs⁹. Structuré par de multiples inégalités entre genres, races et classes, cet Etat constitue autoritairement et coercitivement un ordre masculin au moyen de ses normes et de ses politiques substantives. Il permet le contrôle des hommes sur les femmes à tous les niveaux et particulièrement celui de leur sexualité.¹⁰

Cette ambivalence du mouvement féministe peut être observée par exemple quand il exige une plus grande intervention de l'Etat dans la question de la violence conjugale ou de l'abus sexuel des enfants, et lorsque en même temps on attend de lui qu'il n'intervienne pas, ou peu, dans le domaine de la reproduction, principalement sur la question de l'avortement, mais qu'en même temps il assure une bonne santé reproductive à toutes ses citoyennes en leur fournissant éducation, contraception et procréation protégée.

L'Etat, de son côté, habité par des intérêts politico-bureaucratiques divergents, se doit d'affronter l'hétérogénéité des demandes de la société, ce qu'il fait avec évidemment des difficultés croissantes.

Les ambivalences réciproques du comportement du mouvement des femmes par rapport à l'Etat, et de l'action de celui-ci vis-à-vis de l'amélioration de la condition des femmes dessinent, d'une certaine manière, le double dilemme de l'action de l'état de *Welfare*. L'administration d'une société complexe développe, d'une part, des instruments de contrôle et de cooptation et, de l'autre, l'espace légal ouvert par les libertés civiles est immédiatement fermé à toute action de caractère spontané. Par ailleurs, lorsqu'il définit une politique, l'Etat crée la clientèle de cette politique et définit ses rapports avec elle. Faisant ceci il ouvre un champ de relations de pouvoir: contrôle, cooptation, domination. Bien que ce soit un processus général pour toutes les clientèles, il n'atteint pas de la même

⁹ Mackinnon, Catharine A. « Feminism, Marxism, Method, and the State: Toward Feminist Jurisprudence. » *Signs* 8, no.4: 635-658, 1983.

¹⁰ Pour les rapports entre l'état, le genre et le statut de la femme, voir: Hernes, Helga Maria, *Welfare State and Woman Power*. Oslo: Norwegian University Press, 1987; Sassoon, Anne Showstack, ed., *Women and the State*. London, Melbourne, Sydney, Auckland, Johannesburg: Hutchinson, 1987; Staudt, Kathleen, ed., *Women, International Development, and Politics. The Bureaucratic Mire*, Philadelphia: Temple University Press.

façon les femmes, les hommes, les pauvres, les riches, les blancs et les noirs.

Pour ce qui est des femmes, il est clair qu'il y a de larges différences dans l'établissement de politiques publiques qui les concernent. Celles qui visent la compensation des inégalités (de salaires, de fonctions, ou encore l'accès à la propriété), qui rendent les femmes plus égales aux hommes (« femmes-hommes ») sont rarement remises en question une fois sanctionnées bien qu'elles ne soient pas toujours respectées à la lettre. Il en va bien différemment pour les politiques qui visent le respect des particularités des individus féminins et de leur désir d'autonomie. Elles font l'objet de débats sans fin dans la société. Une fois votées elles restent questionnables, et incessamment visées. La légalisation de l'avortement, la criminalisation de la violence conjugale, la révision de la législation sur le viol, la réglementation de la prostitution ou de la pornographie en sont un exemple. Curieusement, elles traitent toutes de la sexualité féminine. Elles définissent toutes un champ spécial, une situation limite de l'action de l'Etat sur ce qui est pour les femmes l'espace du privé par excellence, leur corps. Qu'est-ce que le corps sinon une construction symbolique? « Tout ce que nous savons sur le corps... existe pour nous sous une forme de discours; et le discours... n'est jamais vide de médiations, ni libre d'interprétations, il n'est jamais innocent. »¹¹ Si présent dans l'imaginaire occidental, le corps a longtemps été absent de ses recherches sociologiques.

Territoire de conquête des féministes, le corps des femmes est maintenant un objet d'investigation privilégié dans les sciences sociales¹².

Pour être un corps reproducteur, le corps de la femme a toujours été surveillé. Parler de contraception ou d'avortement libre signifie la possibilité des femmes de contrôler leur fécondité, c'est-à-dire d'être mères si et quand elles le désirent, c'est donc « les rendre à ce rôle impossible: être femme »¹³, n'être simplement qu'un indi-

¹¹ Suleiman, Susan Rubin, ed. *The Female Body in Western Culture. Contemporary Perspectives*. London, Cambridge: Harvard University Press. 1986, p.2.

¹² Voir notamment: Schepers-Hugues, Nancy & Margaret M. Lock « The Mindful Body: a Prolegomenon to Future Work in Medical Anthropology ». *Medical Anthropology Quarterly* 1(1) 1987; Eisenstein, Zillah *The Female Body and the Law*. Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press. 1988, et Martin, Emily *The Woman in the Body*. Milton Keynes: Open University Press, 1987.

¹³ Irigaray, Luce, *Ce Sexe Qui n'en Est Pas Un*. Paris: Les Éditions de Minuit, 1977.

vidu, sans responsabilité de procréation, et ouvrir la perspective d'un changement de statut social et par conséquent des rapports de genre. C'est cette demande d'autonomie sur la reproduction qui va permettre aux femmes de développer le concept des droits reproductifs.

Nous pouvons penser à la citoyenneté féminine de deux manières. D'une part, du point de vue de sa constitution. Comment est-ce que les femmes accèdent à la conscience de leurs droits des plus généraux aux plus spécifiques? De l'autre, comment se pratique quotidiennement cette citoyenneté formelle? Citoyenneté et sexualité sont en fait des qualités qui prennent leur sens lorsqu'elles sont mises en pratique, tous les jours, à tout moment. Cette seconde moitié du XXème siècle est marquée par une constante revendication de liberté dans leur mise en pratique. Au Brésil, la construction de la notion des droits reproductifs est visiblement en train de se faire à partir de la pratique politique du mouvement des femmes autour de ses demandes dans le domaine de la reproduction.

La nouveauté des droits reproductifs ne réside pas dans le simple fait de s'appliquer au domaine de la pratique de la sexualité et de la réalisation de la reproduction humaine comme s'ils étaient concédés par l'état de *Welfare* démocratique à ceux et celles qui les revendiquent, au nom du progrès. Leur reconnaissance est en fait le point culminant d'un processus de participation au cours duquel des groupes d'intérêts légitiment, après de longues négociations, les principes de réglementation auxquels ils ont adhéré.

Selon Ávila¹⁴, la formulation du concept de droits reproductifs est assez récent, « il peut être compris comme une redéfinition de la pensée féministe sur la liberté de procréer » (p.382). En effet, ce concept recouvre non seulement l'idée que la liberté dans la procréation est obtenue par l'accès à la contraception et à l'avortement volontaire, mais aussi à une sexualité autonome. Si l'on considère que tous les faits de la vie reproductive des femmes sont en connexion étroite: la grossesse, l'accouchement, la sexualité, et l'avortement, il est évident que si elles ne sont pas libres de faire respecter leur désir dès le rapport sexuel, tous les actes conséquents seront autant d'expériences de soumission à des normes qu'elles n'ont pas créées.

Sur le plan international, la construction de ces droits reproductifs s'est opérée au cours des dix dernières années, particulièrement à partir de la Conférence Mondiale de Nairobi.

¹⁴ Ávila, Maria Bctânia, « Modernidade e cidadania reprodutiva », *revista estudos feministas*, 1(2): 382-393, 1993.

Au Brésil, comme je l'ai dit, les questions concernant la sexualité et la procréation n'ont pas fait partie du premier discours féministe, car l'engagement de ses militantes était d'abord avec les luttes libertaires de la gauche. Dans son article, Ávila retrace le cheminement des débats sur la contraception et l'accès à l'avortement, conçus dans le cadre plus large des droits sociaux, amplement revendiqués par la société dans le contexte de transition démocratique, comme des droits spécifiques pour « une santé de la femme », qui est une santé sexuelle et de la procréation.

Dans ce cadre, par conséquent, le débat pour la dépénalisation de l'avortement, beaucoup plus qu'une discussion publique entre ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre, a été, et l'est toujours, un instrument de maturation de la notion de droits reproductifs.

La liberté de décider un avortement est un droit individuel, mais qui s'exerce sur un corps reproducteur. Les droits de l'homme incident sur l'universalité de la condition humaine. Ainsi, quand les féministes se réfèrent au droit sur leur corps on pourrait le comprendre comme le droit universel individuel à l'intégrité physique. Est-ce donc le fait d'être « en dehors » du domaine de cette universalité fondée sur une conception neutre de la nature humaine (mais pour les féministes fondée *de facto* sur un « humain » masculin) qui marque le seuil au delà duquel l'ordre social semble menacé? Dans ce même ordre de réflexion peut-on parler de droit individuel quand la reproduction est un fait qui relève d'une femme, d'un homme et de la société?

Dans les années 70, le libre accès à l'avortement a été l'objet d'un intense débat politique dans les pays occidentaux et a fini par être réglé dans la plupart d'entre eux au moyen de législations plus ou moins limitantes. Dans d'autres pays comme l'Inde, la Chine, le Japon, le libre accès à l'avortement est une question de contrôle de la population et non pas d'un droit des femmes sur leur corps. Dans les années 80 le débat s'est élargi non seulement géographiquement mais aussi dans son argumentation. Avec le rapide développement de la biologie et de toutes les techniques de procréation assistée, le débat international sur la reproduction et le destin de l'espèce humaine a renforcé la notion des droits reproductifs. Mais le fait que ce concept mélange droits sociaux et droits individuels ne facilite pas son application. L'accès à l'avortement est continuellement remis en question et conserve un extraordinaire pouvoir de mobilisation (voir par exemple la situation des Etats-Unis, où des médecins qui travaillent dans les cliniques où se prati-

quent des avortements sont assassinés par des « défenseurs de la vie », qui se donnent le « droit » de tuer en son nom...)

Au Brésil, à ce moment là, la discussion de la santé de la femme par les féministes, les dénonciations des abus de stérilisations par ligatures des trompes, des excès de césariennes, de la difficulté d'accès à une contraception efficace, et des graves séquelles des avortements clandestins, a obligé la création d'une Commission Nationale d'Études des Droits de la Reproduction Humaine composée de membres de l'exécutif fédéral et de féministes. Puis, la réalisation de la première Conférence Nationale de Santé et des Droits des Femmes, en 1986, marque un moment important de la mobilisation des féministes et du mouvement populaire qui restera constante et de plus en plus consistante dans son argumentation grâce à la poursuite des revendications.

La dépénalisation de l'avortement (autorisé seulement dans les cas où la vie de la mère est en danger ou pour les grossesses provoquées par un viol), par exemple, a été discutée publiquement à l'époque de la Constituante, entre 86 et 88. Les féministes et leur « Lobby du Rouge à Lèvres », articulé par le Conseil National des Droits de la Femme, ont été très actives auprès des parlementaires, mais pas suffisamment fortes pour faire face à la campagne menée par le groupe des 34 députés de foi évangéliste, une des plus actives représentations de l'Assemblée. Non contents de défendre la vie à partir de la conception, ils dirigèrent leurs attaques sur la question de la moralité de la vie privée, déclarant le féminisme « anti-chrétien »¹⁵. Argument beaucoup plus fort, à l'époque, que le chiffre approximatif de 1 440 000¹⁶ avortements pratiqués tous les ans dans les pires conditions d'hygiène et de dignité humaine qui entraînent environ 290 000 internements hospitaliers.

Si le texte définitif de la Constitution de 1988 a privilégié la formule selon laquelle l'état brésilien doit protéger la vie de ses citoyens à partir de la naissance, et non pas de leur conception, le polylogue entre les différentes demandes et le jeu des divers vocabulaires a offert des « brèches » pour la formalisation des droits reproductifs: par exemple le planning familial a été accepté comme

¹⁵ Pierucci, Antônio Flávio, « Representantes de Deus em Brasília: A Bancada Evangélica na Constituinte. » *Ciências Sociais Hoje*, ANPOCS, 1989.

¹⁶ Selon la recherche de The Alan Guttmacher Institute (*Aborto clandestino: uma realidade latinoamericana*. New York: 1994), ce n'est pas une mesure réelle, mais elle reflète les opinions de tous les spécialistes consultés. Les statistiques sont élaborées à partir du nombre des hospitalisations; environ 1/7 à 1/3 des femmes qui avortent dans la clandestinité sont hospitalisées.

« libre décision du couple », et la décision sur le nombre d'enfants comme un « droit privé », offrant par conséquent un minimum de garantie aux décisions individuelles dans le domaine de la reproduction, ce qui ne signifie toujours pas une véritable égalité de libertés entre personnes de sexes différents.

Un an après la promulgation de la Constitution de 1988, lors d'un débat télévisé entre les candidats aux élections présidentielles et la Présidente du Conseil National des Droits de La Femme - CNDM-, sur des questions posées par le mouvement de femmes, les candidats réaffirmèrent leurs promesses quant à la garantie de continuation du CNDM et de défense des droits des femmes « en général ». La question de la légalisation de l'avortement, cependant véritable traquenard, ne fut pas abordée par les candidats en tant que politiciens ou hommes de partis, mais en tant que « personnes », « citoyens » ou même « chrétiens ». Une question politique pour les femmes continuait à être traitée comme une « question de conscience » ou comme une « décision intime », alors que l'Etat l'interdit comme un délit public.

A partir de 91, cependant, la question de l'avortement passe à être traitée dans la presse, non plus comme un drame social et un grave problème de santé publique, mais comme une nécessité de réviser une « loi hypocrite ». Les journaux publient fréquemment des informations au sujet de procès d'avortement et de leurs sentences, et font place aux revendications des généticiens qui plaident en faveur de la légalisation des avortements en cas d'anomalie foetale. Dans ce cadre de dévaluation de l'action de la justice et de valorisation de la science médicale, les arguments féministes se consolident et les catholiques conservateurs se déchaînent. Le contexte politique est de démocratisation croissante au cours des trois dernières années: campagne populaire pour plus « d'Éthique dans la Politique », graves accusations de corruption faites par la Commission d'Enquête du Congrès aux députés responsables des modifications du Budget de l'Union, et enfin la campagne populaire et l'obtention de l'*impeachment* du Président Fernando Collor de Mello. L'année 92 se termine symboliquement sur un entretien concédé à *Veja*, revue hebdomadaire de grand tirage, par Maurício Corrêa, à l'époque ministre de la Justice du gouvernement Itamar Franco, dans lequel il se prononce contre l'hypocrisie de la loi (de l'avortement).

En 93, la perspective d'une révision constitutionnelle mobilise les féministes. Par ailleurs, la préparation de la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme, à Vienne, favorise les discussions sur les droits des femmes et la citoyenneté féminine. En octobre 1994,

le quotidien *A Folha de São Paulo* publie un cahier spécial sur l'avortement et organise des débats publics sur la question. Vers la fin de l'année surgit un nouvel acteur social: les « Femmes Catholiques en faveur du Droit de Décider », dont les arguments centrés sur le droit à la liberté d'opinion, individuelle et universelle, ignorent les arguments traditionnels de l'Église, essentiellement la défense de la vie, la célébration de la maternité et de la famille. Il est intéressant de noter qu'un quotidien conservateur comme *O Estado de São Paulo* publie des articles des « Femmes Catholiques » et aussi de la religieuse Ivone Gebara laquelle, en octobre 93, a donné à *Veja* un long entretien intitulé « L'avortement n'est pas un péché ».

La traditionnelle revendication des féministes du droit à leur corps et à la maternité volontaire est devenu tout à fait légitime avec l'évolution de la discussion internationale du droit à la santé reproductive, grâce à la mobilisation des femmes pour la préparation de la Conférence Mondiale sur la Population et le Développement, en septembre 1994 et a évolué dans le sens d'une reconnaissance effective de la liberté universelle des individus féminins de décider sur leur vie en général, et sur leur vie reproductive, en particulier.

Les années de constitution progressive de cet amalgame que sont les droits reproductifs sont en train de donner leurs fruits. Le Brésil vit un moment de maturation du débat sur l'avortement. Au cours du premier trimestre de 94, l'inclusion de la légalisation de l'avortement et de l'autorisation du mariage légal entre homosexuels dans le pré-programme du Parti des Travailleurs (PT) a provoqué une forte réaction de l'Église et un retrait de ces questions du programme, ce qui semblait indiquer une victoire de l'Église. Un mois après, le débat rebondit avec la déclaration publique du médecin responsable du service de gynécologie de l'hôpital de l'Université de Campinas (SP), selon laquelle des avortements y sont pratiqués dans des cas d'anomalies foetales. Scandale: une institution publique a des pratiques illégales!

Peu après, un autre médecin, généticien, défenseur historique de l'élargissement des dispositifs légaux, déclara avoir obtenu des sentences favorables de juges autorisant des avortements en cas d'anomalies foetales. Deuxième scandale: les juges ne respectent pas la loi!

Les féministes ont manifesté des appuis discrets à ces médecins, n'étant pas spécifiquement intéressées par le simple élargissement de la loi actuelle, mais voulant une dépénalisation de fait.

Pour compléter la discussion de la sexualité et de la citoyenneté féminines, je vais reprendre rapidement quelques idées présentes

dans des articles récents de Leila Barsted¹⁷ et de Teresa Caldeira¹⁸. Il ne s'agit pas de « nous entregloser », comme le reprochait déjà Montaigne, mais de poursuivre le débat dans lequel les femmes sont plongées depuis qu'elles ont décidé de se libérer de ces « formes de vie héritées » qui sont, en fait, des modes de non-existence.

Aussi bien Ávila que Barsted et Caldeira reconnaissent que dans la vie quotidienne brésilienne, il y a une énorme distance entre l'existence formelle des lois qui reconnaissent les droits ou la citoyenneté formelle, et les pratiques courantes ou la citoyenneté réelle. Ceci vaut pour les femmes, mais aussi pour les hommes, car n'oublions pas le contexte culturel de ces sociétés où l'héritage colonial continue à naturaliser les hiérarchies sociales et où, malgré une histoire de luttes populaires constantes et parfois victorieuses, les secteurs sociaux subalternes ont tendance à conserver une vision naturalisante de ces différences. Dans ce cadre, les féministes brésiliennes ont toujours lutté pour transformer cette vision non seulement par les dénonciations des multiples discriminations mais aussi en établissant des rapports avec l'Etat et en participant à des réseaux de revendication des femmes à l'échelle internationale.

Barsted trace le portrait du statut légal des femmes brésiliennes en partant des statistiques qui démontrent que si elles constituent 40% de la population économiquement active, si une législation du travail garantit une égalité de salaires entre les sexes, comment se fait-il qu'en ayant les mêmes qualifications que les hommes, elles continuent à ne recevoir, dans certains secteurs, que 54% de la rémunération masculine? Comment se fait-il que les travailleurs qui gagnent moins de 50 dollars par mois ne constituent que 7,5% de la population masculine contre 19,6% de la population féminine? On sait par ailleurs que le nombre des familles monoparentales augmente, 20% des familles brésiliennes sont à la charge de femmes. Dans la Région Métropolitaine de São Paulo¹⁹, les familles monoparentales noires ou métisses constituent le groupe de population qui présente les pires conditions de vie; ce sont ces familles qui résident dans les bidonvilles, leurs chefs de ménage, majoritaire-

¹⁷ « Mulheres, direitos humanos e legislação: onde está a nossa cidadania? » In: Saffiotti, H.I.B. & Munoz-Vargas, M. *Mulher Brasileira é assim*. Rio de Janeiro: Rosa dos Ventos/UNICEF, 1994, p.231-270. 1990

¹⁸ « Violence, the unbounded body, and the disregard for rights: limits of democratization in Brazilian society ». Présenté au XVIII Congress da Latin American Studies Association, Atlanta, 10-12 March, 1994. Inédit.

¹⁹ Fundação SEADE. *Famílias chefiadas por mulheres*. Análises especiais, 2. São Paulo, 1994.

ment analphabètes, n'ont accès qu'à des emplois précaires dans le secteur informel. On parle de féminisation de la pauvreté, et de la féminisation de certains secteurs professionnels, comme si c'était un choix de ces femmes et non pas une fatalité.

Avocate, Barsted dresse le parcours historique du statut légal des brésiliennes. Jusqu'en 1917, régnaient les Ordonnances Philippines qui, depuis 1603, confirmaient l'inégalité de sexe et de race. Le premier Code Criminel du Brésil Républicain, en 1890, justifiait déjà l'acquittement d'un accusé d'homicide de l'épouse adultère, par la « légitime défense d'une injuste agression à son honneur », formule invoquée encore au début des années 70 et que les féministes ont dénoncé et (presque) fait interdire. En 1930, les brésiliennes obtiennent le droit de vote « facultatif », puis obligatoire, comme pour les hommes, en 1946. En 1962, elles accèdent au crédit bancaire grâce à une réforme du Code civil qui redéfinissait le statut de la femme mariée (il semble que dans ces deux domaines les femmes françaises n'aient pas été mieux traitées). À partir de 1975, il y a un premier moment d'exigences d'égalité: en vue d'éliminer les normes discriminatoires du code Civil (la loi du divorce date de 1977!), de revoir la législation pénale, de garantir les droits du travail, et d'éliminer les contenus sexistes des programmes scolaires et des livres didactiques. Plus tard, avec la préparation de la Constituante, apparaissent les demandes pour la reconnaissance d'un droit à la santé reproductive, de droits des travailleuses agricoles etc.

La Constitution de 1988 a « introduit des dispositifs qui obligeront la reformulation de toute la législation civile en ce qui concerne les rapports entre hommes et femmes, particulièrement dans les domaines du droit de la famille, de la légitimation des enfants, et du concubinage » (Barsted: 254). Toutefois, si elle innove avec la protection des droits reproductifs en déclarant que le planning familial est responsabilité du couple, « au niveau idéologique, l'autorité masculine, souvent garantie par la violence physique, continue d'être active et légitimée socialement » (idem: 257). En ce qui concerne le Code Pénal, ses normes « ont en relation aux femmes, une posture moraliste et discriminatoire » (idem: 257). Quant au viol, il fait encore partie des délits contre les coutumes, alors qu'il devrait appartenir aux délits contre la personne²⁰. Dans le cas de l'avortement volontaire, il existe plusieurs projets de dépénalisation en examen au Congrès National. Mais il s'agit d'une législa-

²⁰ Voir: Ardaillon, D. & Debert, G.G. *Quando a vítima é mulher. Análise de processos de estupro, homicídios e lesões corporais*. Brasília: CNDM/CEDAC, 1987

tion complexe, « profondément imbriquée dans la question des droits reproductifs, domaine polémique parce qu'il concerne aussi bien la garantie des droits individuels et sociaux des femmes que la légalisation de l'action des groupes liés aux tendances favorables au contrôle démographique. » (idem: 261). La Constitution de 88 a également élargi les droits des employées. Cependant si « formellement, à l'exception des employées domestiques, l'État reconnaît les pleins droits des femmes salariées, en fait, l'existence d'un immense marché informel frustre une plus grande efficacité des lois du travail. » (idem: 264). Pour beaucoup de femmes, peu éduquées et très tôt chefs de famille, vaut-il mieux gagner sa vie de n'importe quelle manière ou se battre pour un emploi avec ses garanties légales? Il est évident que l'urgence de la survie menace constamment l'exercice de la citoyenneté. Par ailleurs, la situation économique mondialement précaire des familles monoparentales féminines reflète cruellement la mise en question du sens du travail et la garantie de l'emploi par la révolution du processus de travail dans un contexte de globalisation économique.

Si Barsted pense que la citoyenneté des brésiliennes a avancé du point de vue formel mais aussi pratique, malgré les pratiques discriminatoires, Caldeira²¹ essaie de mieux qualifier l'élargissement et les limites de cette citoyenneté féminine. Dans le cadre d'une étude sur la violence à São Paulo, elle note que la croissante revendication de droits sociaux, au cours des années postérieures au gouvernement militaire, n'a pas été accompagnée d'une égale reconnaissance et défense des droits individuels. L'augmentation de la violence urbaine et de toutes formes de délits criminels va de pair avec l'existence d'un discours populaire sur la délinquance et la nécessité d'une répression sévère, alors que la police brésilienne est plutôt connue pour sa pratique répressive et ses « bavures », que pour l'élégance de ses investigations. Ce discours recommande le châtiement physique, et à la limite la peine de mort sous forme d'exécution sommaire, comme étant le seul qui puisse être compris par les délinquants. Caldeira met en rapport cette conception du châtiement violent avec une certaine conception culturelle du corps qu'elle dénomme le « corps sans frontières », un corps peu circonscrit par l'exercice de la citoyenneté, ouvert aux invasions et au marquage didactique par la douleur. Elle note cependant que le mouvement social qui a le plus lutté pour une « circonscription » du corps est certainement le mouvement féministe. En effet, à tra-

²¹ Caldeira, Teresa, *City of walls: crime, segregation, and citizenship in São Paulo*. Ph.D. dissertation. University of California, Berkeley, 1992.

vers les dénonciations des taux exagérés de ligatures des trompes et de césariennes, ou encore des morts maternelles par séquelles d'avortements clandestins, par leur lutte contre la permissivité de la violence conjugale et de l'inceste familial, les féministes brésiliennes ont centré leurs revendications sur les droits reproductifs qui, dans leur aspect individuel, devraient assurer une clôture du corps féminin aux multiples ingérences.

Devraient... je le pense, si une action culturelle accompagne de près la formalisation des lois protectrices. Si ces vingt dernières années ont vu plusieurs politiques publiques être mises en oeuvre pour favoriser une plus grande égalité de droits des femmes dans la sphère publique, elles ont également émoussé les contraintes culturelles agissant au niveau de la vie privée des femmes, elles-mêmes empêchées par ces contraintes de décider sur leur corps et sur l'exercice de leur sexualité.

Les normes culturelles pèsent, et les mentalités sont souvent plus lentes à changer que les lois. La libre expression de la sexualité féminine se heurte non seulement au machisme sous toutes ses formes, comme aux mythes de la femme sempiternellement attelée à la procréation, ou encore au silence, à tout ce qui n'est jamais exprimé, car femmes et hommes énoncent peu les paroles qui se rattachent à la sexualité féminine.

Le machisme enveloppe de ses préjugés la plupart des hommes, bien sûr, et aussi des femmes, hélas. Pour aussi féministes que nous soyons, comment y échapper complètement? Et au mythe de la maternité, donc! Comment savoir si nous avons envie, ou pas, ou encore besoin, ou pas, d'un enfant? Cet autre qui nous fera enfin vraiment femmes. Une femme sans enfant continue à être considérée comme une femme à laquelle il manque quelque chose. Comment avoir une vie remplie si ce n'est par un enfant de notre ventre, de notre sang? Au sujet d'une jeune femme divorcée, mère de deux enfants, pensant se remarier et « refaire sa vie », une femme plus âgée de la famille questionnait récemment: « mais pourquoi faire? Puisqu'elle a déjà des enfants! » Être mère, c'est selon le dicton brésilien « souffrir au Paradis » (*padecer no Paraiso*). Comment refuser le Paradis?

Dans une émission récente (début 94) de la série « À vous de choisir », de la chaîne *Globo*²² de télévision, au cours de laquelle les auditeurs choisissent par téléphone la fin de l'histoire racontée ce

²² *Globo* est le groupe privé de télécommunications le plus important du Brésil: télévisions, radios, un quotidien, d'immenses studios d'enregistrement, très présent sur le marché international des feuillets télévisés.

jour là, et qui compte aussi avec la participation d'habitants d'une ville brésilienne, interrogés en direct, la question posée était: « la jeune femme doit-elle avorter (d'une grossesse après un viol)? » Toutes les femmes interrogées en direct, jeunes ou vieilles, blanches ou noires, de toutes les couches de la population ont répondu « Non! » en ajoutant la plupart du temps: « parce que l'amour d'une mère est plus fort que tout » (*amor de mãe supera tudo*). Les hommes âgés répondaient aussi « Non! », pour la défense de la Vie, certains même allaient jusqu'à citer les déclarations du Pape au sujet des religieuses violées en Bosnie. Seul, un jeune homme déclara: « Oui! Un enfant n'est pas une chose! Un enfant est le fruit d'une relation entre deux personnes qui se respectent. »

Quant aux paroles, il semble significatif que les mots qui désignent l'appareil génital féminin soient très peu prononcés par les femmes elles-mêmes. « Vulve » ou « vagin » sont moins facilement dits, que « utérus » et « ovaires ». Même dans des conversations courantes, beaucoup de femmes désignent leur appareil génital par un générique: « les parties » (*as partes*), ou encore par un adverbe de lieu: « là en bas » (*lá em baixo; as partes de baixo*). Ces mots peuvent s'accompagner d'un geste de la main passant rapidement devant, ou sur le bas-ventre, ou peuvent même être substitués par ce seul geste accompagné d'un regard entendu. J'ai moi-même vu ce geste fait par un orthopédiste parlant à une cliente (blanche, classe moyenne, psychanalyste) des conséquences de la ménopause... Nommer serait déjà faire exister. Le langage est certainement un moyen de promouvoir des « nouvelles formes de vie » dans la sphère privée ou intime. La citoyenneté est une pratique, et elle s'exprime.

Ce qui est clair, quand on observe l'histoire récente de l'Amérique latine, c'est que les droits tout comme la citoyenneté sont des concepts et des pratiques en construction et transformation continuelles. Dans ce sens, la citoyenneté caractérise avant tout une personne qui a le **droit d'avoir des droits**, comme le disait déjà Hannah Arendt²³, lesquels droits sont négociés au cours de luttes politiques qui sont l'essence de la pratique de la démocratie. Les lois ne sont pas éternelles, la légitimité de leurs principes est en constante discussion. C'est certainement le droit de participer à cette discussion qui est le plus revendiqué par la « voix » de toutes les minorités politiques. Voix qui invoque tantôt l'universalité d'un principe d'égalité entre les hommes, tantôt le relativisme de ce principe et le respect des différences.

²³ Jelin, *op. cit.* p.120.

Le vécu du principe de relativisme culturel date en fait de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948, fortement marquée par l'horreur du génocide des Juifs et de l'anéantissement des populations d'Hiroshima et de Nagasaki. Curieusement, la volonté de protéger les particularismes ethniques et culturels de toutes les populations s'imposait en invoquant le principe d'un droit d'égalité universelle entre les hommes, et ce faisant, permettait la reconnaissance d'un respect universel des particularismes individuels.

De quelle manière concilier le relativisme culturel et la défense des Droits universels? Si les droits civils et politiques des individus sont situés dans la vie publique, de quelle manière éviter que la dicotomisation des sphères publique et privée entraîne une mutilation de la citoyenneté des femmes?

D'un côté les femmes ont apparemment conquis cet espace de citoyenneté au sens d'un *locus* politique d'où elles discutent la légitimité des Droits de l'homme tout en revendiquant soit un élargissement de ces droits soit leur reinterprétation comme dans le cas des droits reproductifs. Mais de l'autre, par contre, le privé qui était leur "royaume naturel" continue à l'être, dans le sens que n'y règnent que les droits naturels, et non pas ceux de la citoyenneté. Dans ce sens, il semble que la reconnaissance d'un individu-femme, citoyenne au corps féminin ayant le droit d'exiger des droits reproductifs, sera le premier pas, disons, qui permettra de restructurer l'ordre du genre dans la sphère privée en y introduisant la possibilité d'une discussion de la légitimité ou non de certaines pratiques culturelles, de la même manière que la Révolution française l'avait fait avec les Droits de l'homme dans la sphère publique.

Ce premier pas, cependant, ne sera pas donné sans de nombreux conflits. Il faudra revoir les ambiguïtés du féminisme vis à vis de l'Etat, comme je l'ai dit au début. Si la création et la mise en vigueur de lois ou de décrets gouvernementaux est essentielle pour favoriser la réelle possibilité de changer la « grammaire des formes de vie héritées », pour reprendre les mots de Habermas, elle est loin d'être suffisante. Il ne faut pas oublier qu'à l'image de nombreux pays, l'Etat brésilien est occupé par une bureaucratie surnuméraire, traditionnellement « force de vote », imbue d'un esprit de corps, hommes et femmes également marqués par la hiérarchie de genre d'une culture patriarcale. De cette façon, une trame serrée de normes juridiques, de mesures bureaucratiques étatiques et « par-étatiques » enveloppe le jour à jour des clients de ces politiques. Un excès de réglementation, de contrôle et de protection peut être aussi destructeur que leur absence. La transposition au niveau juridico-

bureaucratique d'un programme politique est toujours problématique.

Par ailleurs deux questions contemporaines, d'une part le développement de toutes les techniques de procréation assistée, et de l'autre la pandémie du SIDA ont un rapport direct avec le perfectionnement de la conception des droits reproductifs, et demandent avec urgence que soient établis « l'extension de leurs objectifs, leurs sphères d'action, les stratégies pour qu'ils entrent en vigueur et les principes éthiques et philosophiques qui les régissent »²⁴.

Pour autant que ces questions prennent du temps pour être résolues, il ne reste pourtant aucun doute que la construction des droits reproductifs, même en cours, provoquera une retombée de véritable citoyenneté sur le corps féminin. Avec eux, le corps des femmes devient un corps-citoyen, un corps auquel elles ont droit d'avoir droit. Les femmes qui n'étaient que des corps peuvent maintenant les être et les avoir.

À l'aube du XXI^{ème} siècle, il ne s'agit plus seulement pour les femmes de revendiquer ces droits dans la sphère publique, par des instruments juridiques, mais aussi de les promouvoir dans leurs rapports privés, intimes et quotidiens.

²⁴ Avila, *op.cit.*, p.390.

DIVERS

**HANDSCHUMACHER P.
HEBRARD G.
HERVE J.P.
TALLA I.**

L'INFESTATION DIFFEREN- TIELLE DES FEMMES ET DES HOMMES PAR LA BILHARZIOSE INTESTINALE A RICHARD-TOLL (SENEGAL): UN REFLET DES EQUIPEMENTS OU DES PRATIQUES DE L'ESPACE?

Introduction

Les études sur les pathologies infectieuses et parasitaires conduisent souvent au constat d'une infestation supérieure des hommes par rapport aux femmes. Les bilharzioses humaines font rarement exception à cette règle, les femmes ayant souvent des charges parasitaires moindres (Michelson, 1993). L'origine de cette disparité entre homme et femmes n'est cependant pas véritablement éclairci. Y a-t-il une distinction physiologique ou génétique qui déterminerait la moindre infestation des femmes? Il n'est pas de notre propos d'aborder cette question sous ce point de vue biologique. Cependant, le mode même de contamination, en l'occurrence des contacts avec une eau infestée de schistosomes, nous amène à considérer ce problème sous l'angle des comportements sociaux en liaison avec

la disponibilité des infrastructures d'assainissement comme les latrines et les points d'eau potable.

L'épidémie de bilharziose intestinale qui a éclaté en 1988 à Richard-Toll (Talla & al, 1989) dans le nord du Sénégal nous permet d'évaluer la notion de risque sanitaire différentiel selon le sexe dans des situations diversifiées au sein d'un même foyer de transmission. En effet, les femmes de Richard-Toll sont globalement moins infestées que les hommes. Mais à l'échelle de Richard-Toll et de la diversité de paysages urbains qui caractérise la ville, des contrastes importants sont perceptibles permettant de juger du poids de différents facteurs de risques selon le sexe en fonction des conditions locales.

Après avoir posé le problème de la différence de l'infestation bilharzienne entre hommes et femmes et expliqué l'origine de la maladie à Richard-Toll, nous montrerons la répartition différenciée selon le sexe des fortes charges parasitaires dans la ville. Enfin nous essayerons d'expliquer ces différences d'infestation et leurs éventuelles contradictions par rapport aux paysages urbains et aux comportements sociaux.

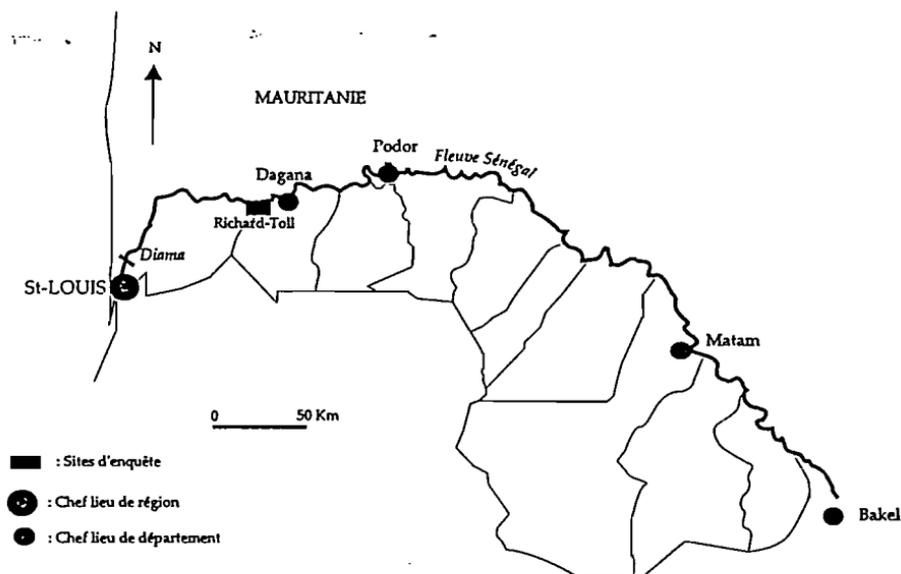
Bilharziose intestinale et activité humaines

le cycle de la bilharziose intestinale et ses implications face aux activités humaines.

La bilharziose intestinale est une trématodose due à *Schistosoma mansoni* dont les oeufs embryonnés sont excrétés par un homme malade. Lorsqu'ils rencontrent l'eau ces oeufs libèrent une larve ciliée nommée miracidium qui pénètre dans un mollusque hôte intermédiaire. En Afrique de l'Ouest cet hôte intermédiaire est exclusivement *Biomphalaria pfeifferi*. Puis le miracidium subit un certain nombre de transformations chez son hôte intermédiaire avant de sortir à la recherche de son hôte définitif sous forme de cercaire. Cette cercaire pénètre alors activement dans la peau de l'hôte définitif s'installant dans la circulation lymphatico-sanguine. Après fécondation, la femelle pond chaque jour des milliers d'oeufs rapidement embryonnés dans les capillaires péri-intestinaux. Ces oeufs parviennent ensuite à la lumière intestinale en traversant la paroi par effraction avant d'être éliminés dans les selles. Le cycle peut alors recommencer.

Carte n°1

Carte de situation



Mais la transmission ne peut se faire que si chaque terme du cycle trouve des conditions favorables à son développement.

Ainsi, l'oeuf de *Schistosoma mansoni* ne peut éclore que s'il aboutit dans une eau douce au pH voisin de la neutralité, bien ensoleillée mais avec une température comprise entre 25 et 30° C. et non stagnante. Une fois éclos, le miracidium meurt en moins de 48 heures s'il ne trouve pas d'hôte intermédiaire.

Cet hôte intermédiaire a lui aussi des exigences quant aux conditions du milieu dans lequel il peut se développer. Température, pH, salinité, turbidité, courant, végétation des berges sont autant de facteurs qui vont influencer sa répartition et sa dynamique de population. Enfin, contrairement aux *Bulins*, hôtes intermédiaires de la bilharziose urinaire, l'autre bilharziose humaine en Afrique de l'Ouest qui est, elle, beaucoup plus répandue en zone sahélienne, *B. pfefferi* résiste très mal à la dessiccation exigeant des mares d'eau pérennes.

Ces contingences constituent donc autant de limites à l'aire d'extension de la maladie humaine qui se trouve habituellement cantonnée au sud du 12e parallèle en Afrique de l'Ouest.

Mais pour que la chaîne épidémiologique puisse boucler son cycle, il est indispensable que les populations humaines aient d'étroits contacts à l'eau. D'une part les oeufs contenus dans les selles ne peuvent éclore qu'au contact de l'eau ce qui suppose que les lieux de défécation d'au moins une partie de la population soient les berges voire les eaux de surface elles mêmes. D'autre part il est indispensable que les activités humaines soient suffisamment orientées vers l'eau pour entraîner une contamination d'une fraction suffisante de la population afin d'entretenir le cycle. Mais une fois ces conditions remplies, la variabilité des contacts à l'eau au sein de la population va induire des différences de risque de contamination. Il est ainsi classique d'observer une plus grande prévalence ainsi que de plus fortes charges parasitaires chez les enfants de 5 à 14 ans, et plutôt chez les garçons que chez les filles, en raison des baignades fréquentes chez cette tranche d'âge. Ce phénomène continue d'être observé chez les adultes ce qui amène Michelson (1993) à poser 4 questions qu'il juge prioritaires: les hommes sont-ils véritablement plus sensibles aux maladies que les femmes? y a-t-il des aspects physiologiques ou morphologiques liés au sexe qui puisse augmenter ou diminuer la maladie? Les hommes sont-ils plus infestés que les femmes et plus sujets à la maladie et aux phénomènes morbides que les femmes du même âge dans le même environnement? les facteurs sociaux et culturels

protègent-ils les femmes ou parfois les prédisposent-ils à l'infection?

Ces deux dernières questions se posent avec acuité dans le cas de l'épidémie qui frappe la ville de Richard-Toll en raison de la grande diversité de conditions de transmission que nous avons pu mettre en évidence au sein de la ville. En rapprochant ces conditions environnementales du différentiel d'infestation selon le sexe, il est alors possible de juger du poids respectif des différents facteurs de risque sur les hommes et les femmes.

L'origine de l'épidémie

La vallée du fleuve Sénégal est en grande partie située en zone sahélienne, zone a priori impropre à l'installation de la bilharziose intestinale, notamment pour la section destinée à être profondément aménagée dans le contexte de l'après barrage. Or les modifications de l'environnement liées à la mise en eau des grands barrages ont constitué une déstabilisation du système en place susceptible de modifier les risques sanitaires existants ou d'en créer de nouveaux. Un barrage a été construit à Diama dans le Delta à environ 30 Km de l'embouchure afin d'empêcher la remontée du biseau d'eau salée dans le lit du fleuve en période de basses eaux. Dans le haut bassin, un barrage de régulation et de production hydroélectrique a été construit à Manantali au Mali sur le Bafing, principal tributaire du fleuve Sénégal. Ces deux barrages ont ainsi pour rôle de combattre les principales causes d'échec des campagnes agricoles (sols salés et crue aléatoire) et de permettre un développement sans précédent de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal. Ce faisant, ils sont cependant à l'origine d'une modification de l'environnement qui a conduit à l'épidémie de bilharziose intestinale de Richard-Toll. En effet la stabilisation des niveaux dans les canaux d'irrigation (Cogels F.X., 1990) a régulé les caractéristiques physico-chimiques de l'eau permettant à la population de *Biomphalaria*, auparavant limitée à quelques individus dans le Lac de Guiers, de se développer et de diffuser (Diaw & al, 1990).

La focalisation initiale de l'épidémie sur le site de Richard-Toll a été expliquée par les spécificités locales de cette ville de plantation surpeuplée par rapport à son niveau d'équipement, lieu d'importants mouvements de population et environné d'eau de surface (Handschumacher, 1992). En 1971, suite à l'installation de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (C.S.S.), Richard-Toll a connu un essor démographique sans précédent passant de 3 000 habitants en 1964 à 50 000 en 1994. La Compagnie Sucrière s'est installée

sur 6 000 ha de terres irriguées abandonnées par une expérience de riziculture avortée. Aux populations wolofs waalo-waalo et peuls autochtones sont alors venus se rajouter des immigrants principalement Toucouleurs mais également Sereer, Joola, Soninké etc... ainsi que des wolofs et peuls du reste du Sénégal. Coïncidant avec le début des grandes sécheresses des années 70, les 6 000 emplois que proposait la C.S.S. ont été un exutoire aux conditions précaires d'existence dans la bande sahélienne et aux migrations qu'elles ont induites. Les migrants originaires de la partie sud du pays, zone d'endémicité connue de bilharziose intestinale ont pu être à l'origine de l'importation du parasite à Richard-Toll.

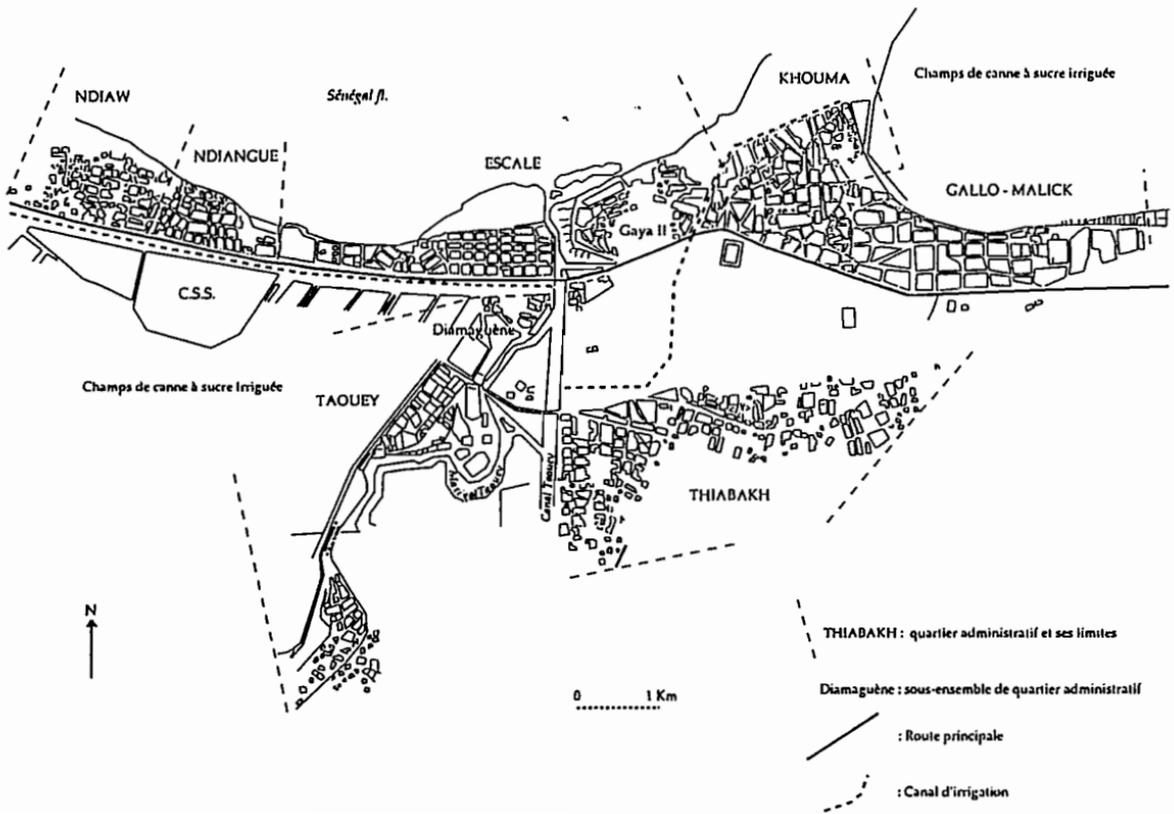
Cet essor sans précédent, ce mélange de population, et les retards qu'à connu l'équipement de la ville ont contribué à façonner des environnements multiples au sein de la même ville, créant ce faisant des conditions théoriques de transmission spécifiques. En changeant d'échelle, les disparités qui marquent l'environnement urbain mettent alors en relief des facteurs différents selon les spécificités des lieux.

Les premières prospections parasitologiques entreprises en 1989 ont très rapidement mis en évidence une importante disparité des prévalences de *Schistosoma mansoni* dans la ville. Si certains quartiers sont touchés très rapidement de manière importante (les quartiers Taouey, et dans une moindre mesure Escale et Ndiangué), les quartiers périphériques semblent être soumis à une transmission moins intense (Ndiaw, Kouma, Thiabakh).

| | | | |
|--------------------|--------|----------|-----------|
| Quartiers | Ndiaw | Ndiangué | Escale |
| Prévalences | 37 | 48 | 58 |
| Quartiers | Khouma | Thiabakh | Campement |
| Prévalences | 38 | 31 | 72 |

d'après Talla & al. 1989

Carte n°2
Les quartiers de Richard-Toll



Cette répartition contrastée de la maladie au sein de l'espace urbain a d'emblée posé un certain nombre de questions sur les facteurs favorisant la contamination. En effet, si les fortes prévalences observées dans le quartier Campement ont été imputées à la situation géographique du quartier coincé entre marigot, canal Taouey et canaux d'irrigation, et au sous-équipement en sources d'eau potable et en latrines, la situation du quartier Escale ne laisse pas d'étonner. Il s'agit en effet du quartier commercial, ancienne escale au temps du commerce fluvial, et qui le premier a fait l'objet d'une desserte par un réseau d'adduction d'eau potable. Les maisons en dur, parfois à étage, contrastent avec les concessions en banco des quartiers périphériques. Ce simple constat relativise considérablement, du moins à l'échelle de la commune de Richard-Toll, le déterminisme souvent évoqué du sous-équipement et de la pauvreté dans le risque de transmission de la bilharziose intestinale.

En effet, comportement social et activités peuvent conduire la population à des contacts répétés avec les points d'eau pouvant être des sites de transmission alors même que des points d'eau dénués de tout risque existent (bornes-fontaines, robinets privés, puits).

Suite à ce constat, il a donc été nécessaire de mettre précisément en relation indicateurs de l'infestation bilharzienne et indicateurs de niveau d'équipement et de mobilité sociale liée aux activités. Une prospection de l'ensemble de la ville sur la base d'un échantillonnage systématique commun aux enquêtes géographiques et parasitologiques a alors été effectuée durant l'année 1992.

Une maladie inégalement répartie dans la population.

L'acquisition des données.

Les données ont été collectées à l'échelle de la concession ou carré (unité de résidence) et de l'ensemble des individus y résidant. Une cartographie à l'échelle de la concession de l'ensemble de la ville a servi de base de sondage. En raison de l'obsolescence des cartes existantes, ce fond de carte a dû être élaboré en combinant photographies aériennes et relevés au sol. Chaque unité de résidence étant alors identifiée par un numéro unique il a été possible de procéder au tirage au sort d'un premier individu spatial, chaque cinquième carré étant ensuite sélectionné afin de retenir 20% des concessions et ce pour chaque quartier de la ville. Cette manière de procéder garantissait une couverture spatiale homogène permettant

une analyse ultérieure de la dimension spatiale des disparités environnementales et de l'infestation à *S. mansoni*. dans la commune de Richard-Toll.

L'enquête par questionnaire portant sur la caractérisation de l'environnement urbain, le niveau socio-économique et le mode de vie des résidents a démarré en janvier 1992.

L'« enquête concession » a été suivie d'une enquête individuelle destinée à cerner le mode de vie et donc les potentialités de contamination des résidents. Après tirage au sort et échantillonnage systématique, elle a porté sur la totalité des résidents de la moitié des concessions enquêtées soit 10% de la population de Richard-Toll. Environ 870 concessions et 4500 individus ont ainsi été enquêtés.

A l'issue de cette enquête géographique, une enquête parasitologique sur la base de l'échantillon individuel a été entreprise durant l'hivernage 1992. Il a été prélevé un échantillon de selles par personne sur lequel 2 analyses par la méthode de Kato ont été effectuées. Cette méthode d'analyse, en recherchant le nombre d'oeufs de *S. mansoni* dans les selles permet d'évaluer de manière quantitative l'infestation des personnes. 3500 personnes ont accepté de participer à l'enquête.

Parallèlement à ces enquêtes menées auprès de la population de Richard-Toll, une prospection malacologique se poursuit depuis 1989 afin de suivre la dynamique de population des mollusques hôtes intermédiaires et leur degré d'infestation.

Les données ont ensuite été agglomérées par îlot, c'est-à-dire par unité de contiguïté afin de pouvoir apprécier la distribution spatiale des différentes variables. L'objectif est de pouvoir identifier les types de paysages urbains et la répartition de la maladie au sein de la ville de Richard-Toll afin d'apprécier les liens pouvant exister entre les deux.

Sexe et infestation à *Schistosoma mansoni*.

Par rapport à la première enquête entreprise en 1989 une plus grande uniformisation marque les résultats de 1992 de même que l'on observe une augmentation de l'ensemble des prévalences:

Prévalences de *Schistosoma mansoni* à Richard Toll (1992)

| | | | | |
|--------------------|---------|--------|----------|--------|
| Quartiers | Taouey | Ndiaw | Ndiangué | Escale |
| Prévalences | 72,7 | 56,9 | 66,9 | 59,7 |
| Quartiers | Gaya II | Khouma | Thiabakh | |
| Prévalences | 61,6 | 52,9 | 45,3 | |

Face à cette situation d'infestation massive, une analyse spatialement fine ne pouvait se contenter de la prise en compte des prévalences. C'est pourquoi nous avons privilégié l'examen des charges parasitaires, plus à même de nous permettre d'identifier les disparités locales et de distinguer les îlots fortement infestés des autres.

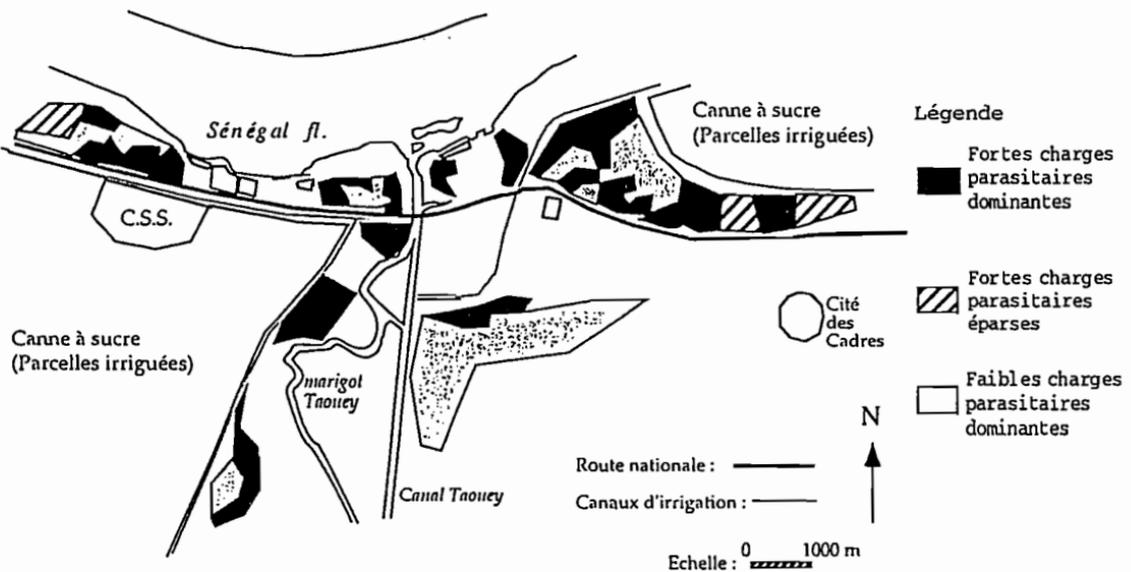
Charges parasitaires moyennes par quartier (1992)

| | | | | |
|-----------------------|---------|--------|----------|--------|
| Quartiers | Taouey | Ndiaw | Ndiangué | Escale |
| œufs/gr/selles | 856 | 416 | 736 | 626 |
| Quartiers | Gaya II | Khouma | Thiabakh | |
| œufs/gr/selles | 618 | 508 | 230 | |

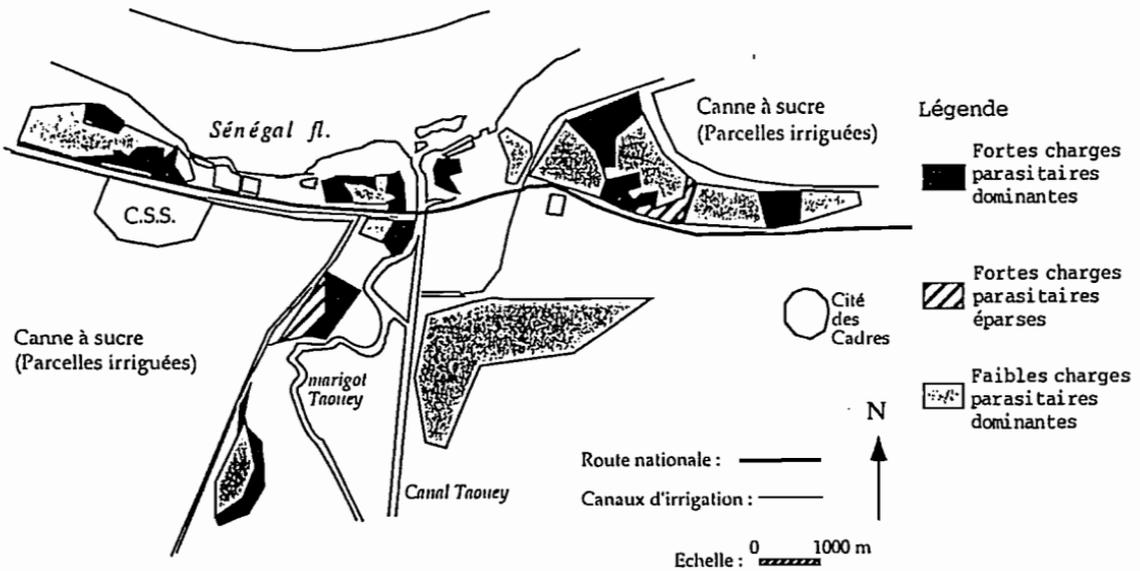
Ces deux tableaux établis à l'échelle des quartiers administratifs et du sous ensemble spatial de Gaya II ne mettent cependant pas en évidence les disparités internes qui les marquent. Trois cartes de répartition des charges parasitaires moyennes par îlot ont ainsi été établies pour l'ensemble de la population, pour les femmes de plus de 15 ans et pour les hommes de plus de 15 ans. (**cartes 3, 4, 5**)

Si aucun quartier n'est épargné, aucun ne semble être touché de manière homogène et ce quelle que soit la carte observée. Cependant, la population des îlots densément peuplés localisés en bordure des canaux semble être parasitée de manière plus importante. Il ne ressort cependant pas de règle absolue de ce constat effectué essentiellement dans les quartiers Taouey, Gaya II et Khouma et dans une moindre mesure à Ndiangué. Par contre la comparaison des localisations des fortes charges parasitaires chez les hommes montre une dispersion plus importante que chez les femmes. Chez les femmes les fortes charges parasitaires sont localisées de manière identique à la répartition observée dans la population totale, c'est-à-dire des zones densément peuplées en bordure du marigot Taouey et des canaux d'irrigation.

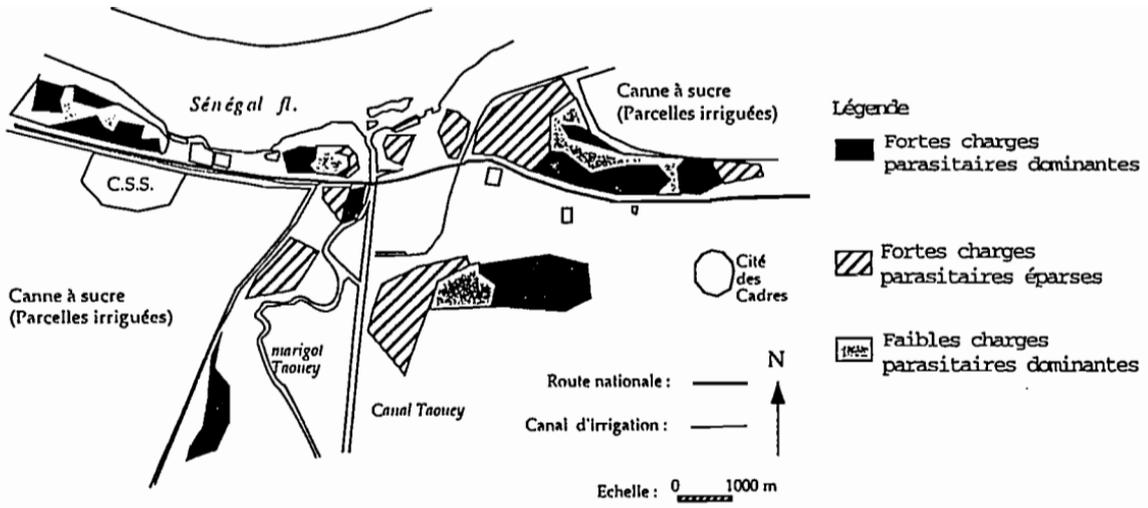
Carte n°3
Répartition des niveaux de charges parasitaires de l'ensemble de la population



Carte n°4
Répartition des niveaux de charges parasitaires de la population féminine



Carte n°5
Répartition des charges parasitaires
de la population masculine



Cette différence est probablement imputable à l'espace parcouru par les hommes et les femmes en fonction de leurs activités. Une étude de synthèse sur sexe et maladie parasitaire a montré que cette différence d'espace vécue entre les hommes et les femmes pouvait être à l'origine de ces disparités (Rathgeber & Vlassof, 1993). Dans cette ville de plantation, les hommes sont les principaux employés de la Compagnie Sucrière à l'exclusion des femmes hormis pour certaines activités de bureau. Coupeurs de cannes, irrigateurs, mécaniciens ou employés de l'usine, les hommes sont en contact avec les eaux de surface soit durant leur travail soit à l'issue de leur activité professionnelle en faisant leur toilette dans les canaux. De toutes les façons, ces contacts à l'eau se font souvent loin de leur domicile.

Certaines familles, notamment dans les anciens villages phagocytés par l'extension de la ville et en particulier à Ndiangué et Ndiaw, exercent la riziculture comme activité principale. Les parcelles de riz irrigué sont essentiellement situées à Colonat Balki dans le prolongement du canal principal utilisé par la Compagnie Sucrière. La riziculture fait appel à l'ensemble de la force de travail de la famille. Cependant cette activité est minoritaire à l'échelle de la commune de Richard-Toll confirmant une discrimination importante des points de contact à l'eau en fonction des activités et partant en fonction du sexe.

En effet, contrairement aux zones rurales, les activités de la majorité des femmes de Richard-Toll sont essentiellement domestiques. Il en résulte une aire de vie plus réduite que celle des hommes, un espace dont le centre de gravité est la concession. Si le point de contact à l'eau coïncide avec un site de transmission, il se constitue alors une population présentant de plus fortes charges parasitaires. Les activités exercées par les différents membres d'une même concession aboutissent ainsi à une infestation différentielle qui en raison du partage du travail conduit à une infestation différentielle selon le sexe. Le fait que la carte de répartition des fortes charges parasitaires chez les enfants, dont l'aire de vie est relativement réduite, présente de fortes analogies avec la carte de répartition de l'infestation des femmes va dans le sens de ce constat. Cette répartition différentielle selon le sexe de l'infestation par *S. mansoni* semble remettre en question la formulation de la question de Michelson: « Les hommes sont-ils plus infestés que les femmes et plus sujets à la maladie et aux phénomènes morbides que les femmes du même âge dans le même environnement? ».

En effet, la notion d'environnement ne peut devenir un objet de comparaison que si elle s'applique à la même entité. Or peut-on

considérer qu'hommes et femmes font partie du même environnement dès lors qu'ils ont le même lieu de résidence? A cette question éminemment géographique on ne peut répondre par l'affirmative qu'en se situant à l'échelle de la commune de Richard-Toll. Or nous avons vu que ce niveau d'analyse n'était pas pertinent par rapport à l'échelle de la transmission du fait pathologique. En se situant à l'échelle de la transmission il est patent que la notion d'environnement ne peut plus être considérée comme étant identique selon le sexe perdant par là même tout caractère opérationnel dans une perspective de prévention et de lutte contre la maladie. En cela, cette réflexion s'inscrit dans un débat très actuel en géographie de la santé sur la distinction entre les espaces et les lieux afin de mettre en évidence la dimension sociale des faits de santé (Kearns & Joseph, 1993).

Comportements sociaux et équipements face à l'épidémie de bilharziose intestinale à Richard-Toll.

Espace et risque bilharzien selon le sexe

Si la répartition des charges parasitaires selon le sexe semble répondre à des pratiques de l'espace différentes, la comparaison de l'infestation par quartier met en évidence le rôle de l'espace dans l'épidémiologie différenciée de la maladie selon le sexe.

Différence de l'infestation selon le sexe

| Degré de signification | Campement | Ndiaw | Ndiangué | Escale |
|------------------------|-----------|--------|----------|--------|
| + de 15 ans | ** | *** | 0 | 0 |
| - de 15 ans | 0 | * | 0 | 0 |
| Degré de signification | Gaya II | Khouma | Thiabakh | |
| + de 15 ans | 0 | *** | ** | |
| - de 15 ans | 0 | 0 | ** | |

0: Non significatif; *: significatif à 5 %; **: significatif à 1 %; ***: Significatif à 1 ‰

Les différences d'infestation selon le sexe sont significatives parfois très fortement dans les quartiers périphériques d'urbanisation récente. Dans les cas de Ndiaw et de Thiabakh, quartiers les plus périphériques, cette différence apparaît même chez les moins de 15 ans. Par contre aucune différence n'apparaît dans les quartiers centraux bâtis autour des anciens villages ou de l'Escale.

Cette différence du degré de signification est l'expression d'une variation de l'écart relatif de l'infestation selon les quartiers de résidence.

Charges parasitaires par Kato selon le sexe

| | | | | |
|-----------------------------|-----------|--------|----------|--------|
| Charges parasitaires | Campement | Ndiaw | Ndiangué | Escale |
| Hommes | 59,7 | 35,5 | 38,8 | 31,4 |
| Femmes | 34,6 | 9,2 | 31,6 | 29,5 |
| Charges parasitaires | Gaya II | Khouma | Thiabakh | |
| Hommes | 44,4 | 41,8 | 17,6 | |
| Femmes | 32,2 | 19,3 | 2,9 | |

Ainsi dans les quartiers de Ndiangué, Escale, et Gaya II on observe aucune différence significative selon le sexe car les charges parasitaires de la population féminine sont quasiment aussi fortes que celles de la population masculine. Ce constat est surprenant à plus d'un titre. En effet, ces quartiers présentent les degrés d'équipement les plus élevés, un important pourcentage de la population disposant à la fois de robinets privés et de latrines au sein de la concession. Par ailleurs, ce sont ces mêmes quartiers qui disposent de manière préférentielle de bornes-fontaines. Au contraire, les quartiers périphériques de Ndiaw et de Thiabakh et dans une moindre mesure ceux de Khouma Gallo Malick et de Taouey sont sous-équipés tant du point de vue des adductions d'eau potable privées ou publiques (une absence totale dans le cas de Thiabakh) que des latrines.

Le paradoxe du risque bilharzien selon le sexe: une résultante d'un phénomène d'urbanisation déséquilibré.

Richard-Toll conjugue de nombreux facteurs de risque propices à l'installation et au développement de l'épidémie de bilharziose intestinale. Il convenait donc d'établir une typologie des paysages urbains sur la base de 8 variables principales à l'échelle de l'îlot, variables permettant de cartographier de manière fine un indice de risque bilharzien théorique: l'appartenance ethnique dominante des chefs de carré, l'ancienneté de résidence, les densités intra-îlots, la nature du bâti, le rapport nombre d'habitants/nombre de robinets, le rapport nombre d'habitants/nombre de latrines, la répartition des bornes-fontaines, l'activité dominante.

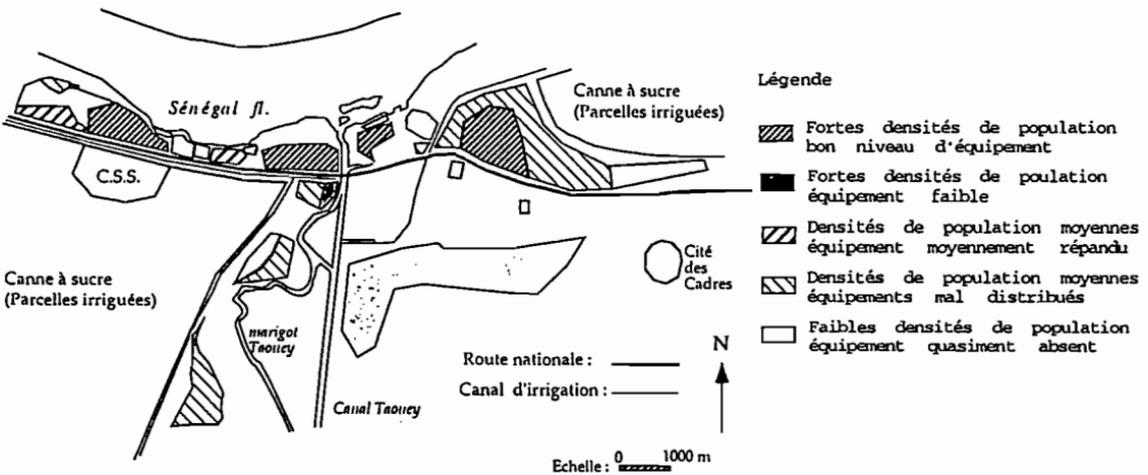
Les anciens villages wolofs qui se sont retrouvés englobés dans le tissu urbain avec l'extension de la ville restent visibles dans le paysage de la commune. Plan du bâti compliqué et dense, dominante ethnique wolof et fortes densités de population caractérisent les quartiers de Ndiangué, Escale, Gaya II et Khouma Wolof. Il s'agit également des quartiers les mieux équipés en latrines et robinets privés ainsi qu'en bornes-fontaines.

Les anciens villages de Ndiaw et de Khouma Mbodjène, s'ils conservent un centre fortement marqué par l'empreinte wolof n'ont pas donné naissance à un quartier homogène et bien équipé. Situés en périphérie, ils se caractérisent par de faibles densités de population et un sous-équipement pour l'ensemble des infrastructures d'assainissement. Ils ont vu s'agglomérer une population de migrants toucouleurs et maures essentiellement, migrants désireux de trouver un travail à la C.S.S.

Le quartier Taouey, long ruban qui se déroule le long du marigot Taouey, est essentiellement peuplé de populations allochtones, essentiellement toucouleurs. Au fur et à mesure de la progression les densités de population décroissent et les infrastructures d'assainissement, rares dans la partie Nord (du nom de Guadal-khout), deviennent inexistantes.

Le quartier nouveau de Thiabakh, dont l'origine réside en un ancien campement peul, s'est développé essentiellement depuis 1980. On y constate une absence totale de robinets et bornes-fontaines, la rareté des latrines, de très faibles densités de population d'origines ethniques diverses.

Carte n°6
 Niveaux d'équipement et densité de population



Cette typologie des paysages urbains établie selon un certain nombre de facteurs de risque théorique face à la bilharziose apparaît donc avant tout comme une opposition centre/marges, vieux quartiers denses et bien équipés contre marges distendues, peu denses, mais mal équipées.

L'absence de robinets et de latrines dans les zones périphériques oblige la population à s'approvisionner aux eaux de surface et à utiliser les berges comme lieux de défécation, les désignant comme des zones à risque. Cependant, en 1958, Gaud faisait déjà le constat, à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, de l'établissement préférentiel des foyers de bilharziose dans les zones à fortes densités de population.

Or il est évident à Richard-Toll que ce constat se répète à l'échelle locale, au niveau des disparités intra-urbaines. Si Richard-Toll présente des facteurs de risque sur l'ensemble du territoire de la commune, leur impact varie avec les types de paysage urbain: Sur les marges caractérisées par des lacunes en équipement mais peu densément peuplées le risque bilharzien reste faible pour les femmes alors que dans les centres caractérisés par de fortes voire très fortes densités de population mais bien équipés le risque est important. Ces facteurs de risque n'ont alors pas le même poids, influant de façon variée sur les différentes composantes de la société en entraînant une différence d'infestation selon le sexe.

Les implications opérationnelles de ce paradoxe.

Les activités féminines dans le contexte urbain de Richard-Toll sont essentiellement des activités domestiques laissant peu de place à l'agriculture. La contamination des femmes par *Schistosoma mansoni* ne peut donc survenir principalement qu'à l'occasion de ces activités domestiques que sont la lessive, la vaisselle, la toilette ainsi que le puisage pour la cuisine et la boisson. On observe alors une contradiction entre les facilités d'accès à une eau sans risque et un important risque relatif d'infestation selon le sexe.

Pourtant, l'absence de facilités dans le domaine de l'assainissement est citée fréquemment comme étant un des principaux facteurs de risque de contamination pour les femmes en raison de leurs activités domestiques. Le résultat observé à Richard-Toll remet par là même en cause le développement des infrastructures d'assainissement comme moyen de lutte contre la bilharziose.

Tout se passe comme si l'intensité de la transmission était conditionnée principalement, outre bien sûr le rôle joué par la population de mollusques hôtes intermédiaires, par la pression humaine à

l'espace et partant aux points d'eau. Les fortes charges parasitaires pourraient alors trouver leur explication dans les facilités offertes à la circulation du parasite entre de nombreux individus réunis aux mêmes points d'eau. De même, ces fortes densités de population peuvent garantir un ensemencement régulier des sites de transmission. Au contraire, dans les zones de faibles densités de population humaine, la circulation du parasite peut se trouver ralentie en raison de la dilution dans l'espace et des sites et des habitants de ces quartiers périphériques. Contrairement à une opinion assez généralement répandue les infrastructures d'assainissement n'ont donc à Richard-Toll qu'un impact assez limité, en tous les cas annihilé par les fortes densités humaines.

Mais ce raisonnement ne peut résister à une analyse approfondie que si les équipements d'assainissement, robinets et latrines, ne sont pas utilisés régulièrement. Or la réalité de la gestion de l'eau dans la ville confirme cette situation. Le système d'adduction d'eau de la ville était initialement prévu pour une ville de 12 000 habitants, chiffre dépassé depuis plus de vingt ans. En l'absence de rénovation du système les coupures d'eau sont fréquentes, obligeant les gens à s'approvisionner dans les canaux d'irrigation, marigot ou fleuve. La politique d'incitation aux branchements développée par la S.O.N.E.E.S. (Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal) depuis 1992 si elle n'est pas accompagnée d'une politique de modernisation du système d'approvisionnement ne peut aboutir qu'à une aggravation du déséquilibre.

Par ailleurs, l'approvisionnement par le réseau de la S.O.N.E.E.S. reste un luxe coûteux pour la majorité des abonnés. Il en résulte une sous utilisation des robinets qui restent réservés à l'approvisionnement en eau de boisson et de cuisine. Vaisselle, lessive, activités exclusivement féminines, se font au marigot, au canal ou au fleuve.

Cette question ne relève pourtant pas seulement d'une logique économique ou technique, mais également et peut-être surtout d'un comportement social articulé autour de l'eau. Le point d'approvisionnement en eau est un point de rencontre, de discussions, d'échange d'informations, bref de relations sociales autant qu'un lieu d'exercice d'une activité. C'est cette dimension sociale, souvent négligée, qui peut ruiner un programme de lutte contre la maladie basé exclusivement sur des critères techniques.

Conclusion

Le différentiel d'infestation entre les hommes et les femmes est ici le révélateur d'un espace vécu spécifique à chacun des sexes. Les pratiques de l'espace conduisent à des contacts à l'eau particuliers induisant des différences dans la répartition des fortes charges parasitaires selon le sexe. Cependant cette différence entre les deux sexes n'évolue pas de manière constante selon les conditions d'environnement dans lesquelles s'effectue la transmission.

Ces différences d'infestation montrent que les fortes densités de population peuvent ruiner chez les femmes l'effet bénéfique de la présence d'infrastructures d'assainissement dès lors que celles-ci ne sont pas utilisées régulièrement. Or cette utilisation ponctuelle limitée à certains usages en raison des différents facteurs analysés plus haut n'est-elle pas la règle dans la plupart des situations que l'on peut rencontrer dans les pays en voie de développement? Il apparaît dès lors qu'il est illusoire de vouloir lutter contre cette épidémie uniquement à l'aide de solutions techniques. Vue la lacune d'équipements il est tout aussi illusoire de vouloir se reposer sur la seule éducation sanitaire. Aménagement et éducation sanitaire doivent en l'occurrence évoluer de paire pour être opérationnels du point de vue de la prévention et de la lutte contre la maladie. Dans la situation de Richard-Toll dont la population féminine travaille peu dans les champs, on peut ainsi espérer voire réduire de manière importante l'infestation chez les femmes. Cependant, la dimension sociale de l'eau ne doit-elle pas être privilégiée? Si l'on veut assurer la continuité de ce rôle de rencontre attribué aux points d'eau de lessive et de toilette, ne vaut-il pas mieux encourager les points d'eau collectifs, bornes-fontaines ou lavoirs cimentés, au détriment dans un premier temps des adductions individuelles, bref d'écarter les visions d'aménagement trop « occidentalisées »?

Bibliographie

- Cogels F.X. *et al.*, (1990). *Fonctionnement et bilans hydrologiques du lac de Guiers de 1976 à 1989*. projet CEE EQUASEN, doc.multig., 60 p.
- Diallo S., 1965. *Les bilharzioses humaines au Sénégal*. Thèse médecine n°8, Dakar.
- Diaw O.T., Vassiliades G., Seye M., Sarr Y, 1990. *Prolifération de mollusques et incidence sur les trématodoses dans la région du*

Delta et du Lac de Guiers après la construction du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal, Revue Elev. vét. Pays Trop., 43 (4) : 499-502

- Diaw O.T. et al., 1991. *Epidémiologie de la bilharziose intestinale à Schistosoma mansoni à Richard-Toll (Delta du fleuve Sénégal)*, Etude malacologique. Bull. Soc. Path. Ex., 84 : 174-183.
- Doumenge J-P. et al., 1987. *Atlas de la répartition mondiale des schistosomiasés*. Talence, CNRS-CEGET, Genève OMS, 400 p.
- Duncan C., Kelvyn J., Graham M., 1993, *Do place matter? A multi level analysis of regional variations in health related behaviour in Britain.*, Soc. Sci. Med., Vol. 37, N°6 : 725-733
- Gaud J., 1955. *Les bilharzioses en Afrique Occidentale et en Afrique Centrale*. Bull. OMS, 44, 13 : 209-258.
- Gaud J., 1958. *Rôle de la géographie humaine et des activités sociales des divers groupes d'une collectivité dans l'épidémiologie des bilharzioses*. Bull. OMS, 18: 1081-1087.
- Handschumacher P., Dorsinville R., Diaw O.T. et al., 1992. *Contraintes climatiques et aménagements hydrauliques. A propos de l'épidémie de bilharziose intestinale de Richard-Toll*. in Climats et pathologies (Besancenot, édit.), Paris, John Libbey : .287-295
- Holland C., 1989, *Man and his parasites: Integration of biomedical and social approaches to transmission and control*, Soc. Sci. Med., Vol. 29, N°3 : 403-411
- Lima e Costa M., Magalhaes M., Rocha R., Antunes C., Katz N., 1987, *Water contact patterns and socio economic variables in the epidemiology of schistosomiasis mansoni in an endemic area of Brazil*, Bull. WHO, 65 : 57-66.
- Mbaye K. 1985. *Impact de l'agro-industrie sur le développement de la ville de Richard-Toll (Sénégal)*, Thèse de 3e cycle, Paris, Université de la Sorbonne, 304 p.
- Michelson E., 1993, *Adam's Rib awry? Women and schistosomiasis*, Soc. Sci. Med., Vol. 37, N°4 : 493-501
- Parker M., 1993, *Bilharzia and the boys: questioning common assumptions* Soc. Sci. Med., Vol. 37, N°4 : 481-492
- Rathgeber E., Vlassof C., 1993, *Gender and Tropical diseases: A new research focus*, Soc. Sci. Med., Vol. 37, N°4 : 513-520
- Talla I. et al., 1990. *Outbreak of intestinal Schistosomiasis in the Senegal River basin*. Ann. Soc. Belge Méd. Trop., 70: 173 - 180.

Talla I. *et al.*, 1990. *Preliminary study of the prevalence of human schistosomiasis in Richard-Toll (The Senegal River Basin)*, Transaction of the Royal Society of tropical Medicine and Hygiene, 86: 182

Verbrugge L., 1985, *Gender and health: an update on hypotheses and evidences*, J.Hlth soc. Behav., 26: 156-182

Achévé d'imprimer en septembre 1997
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : septembre 1997
Numéro d'impression : 706085

Imprimé en France

FACE AUX CHANGEMENTS

LES FEMMES DU SUD

Beijing, 20 ans après Mexico, c'était hier et malgré les innombrables recommandations qui ont jalonné ces deux décennies, les femmes continuent à être marginalisées par les systèmes religieux, culturels et juridiques. Le pouvoir masculin, tel le roseau de la fable, plie mais ne rompt pas et le développement fait apparaître de plus en plus nettement une tension entre deux savoirs : un savoir universel qui fonde le pouvoir masculin et un savoir naissant, celui des femmes.

Ce livre permet de confirmer ce savoir féminin, en le complexifiant. Les contributions qui illustrent des thèmes importants montrent que partout où les femmes sont confrontées à des problèmes souvent amplifiés par les crises, elles s'efforcent de trouver des solutions, d'inventer des issues. Au travers des migrations, de l'environnement urbain, des associations, de la reproduction, les femmes apprennent à composer avec la tradition, la font évoluer, brisant peu à peu ce manichéisme culturel qui veut les laisser à l'écart du changement. Ce faisant, elles nous obligent à « mettre hors circuit les continuités irréfléchies ».

Les auteurs :

Omar Habib Abdoulmalik, Daniëlle Ardaillon, Cheïck Oumar Ba, Nadira Barkallil, Jeanne Bisilliat, Sylvie Brédeloup, Jacques Charmes, Katia Frangoudès, Anette Goldberg-Salinas, P. Handschumacher, G. Hébrard, J.P. Hervé, Thérèse Locoh, Laura Oso-Casas, Yolande Pelchat, Hélène Ryckmans, Marie-Dominique de Suremain, I. Talla, Sophie Teyssier.



9 782738 456373

ISBN : 2-7384-5637-5